Les conférences socio-économiques du Québec

Rapport de la conférence
des 16 et 17 mai 1985

Volume 1

Québec

Les conférences socio-économiques du Québec

DÉCISIONS 85

CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES QUÉBÉCOISES

Québec 16 et 17 mai 1985

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 MAI 1985

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

Mme Francine Lalonde 1

Mot de la Présidente 3

Tour de table sur les orientations..... 4

Discussions sur les orientations 59

Accès au crédit 93

Femmes collaboratrices et femmes en agriculture 141

Maisons d'hébergement 184

NOTE:

On retrouve dans ce rapport la transcription des délibérations de la Conférence sur la sécurité économique des Québécoises, Décisions 85, tenue à Québec les 16 et 17 mai 1985. La transcription d'interventions orales n'étant pas toujours facile à lire, il a fallu dans certains cas en retoucher la forme pour faciliter la compréhension. Là où la clarté n'est pas en cause, la transcription est reproduite fidèlement, d'où ce caractère de langage parlé qu'on retrouve tout au long du rapport.

SÉANCE DU 16 MAI 1985
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
ALLOCUTION D'OUVERTURE

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

Bonjour! Mesdames, messieurs, collègues, ouf, nous y sommes! Voilà qui résume le mieux mes sentiments en cette première journée de la Conférence sur la sécurité économique des Québécoises. Nous y sommes enfin, et le moment est, vous en conviendrez, historique, historique à plusieurs égards.

Parce que, pour la première fois, toutes et tous les partenaires concernés par l'entreprise d'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes acceptent de se livrer autour d'une même table à la recherche de solutions concrètes permettant cette amélioration.

Historique parce qu'un consensus s'est rapidement créé autour de la nécessité d'un tel exercice collectif. Les temps étaient mûrs sans doute, la route fut longue.

Historique enfin, parce que nous sommes conscientes et conscients que ce dont nous allons parler ici dépasse largement le cadre de solutions parcellaires, fragmentées et ponctuelles. Les demandes élaborées par les femmes supposent en effet, à long terme, une véritable réorganisation de nos façons de vivre et de travailler, une remise en question en profondeur de notre façon de saisir le monde. C'est une démarche qui ne pourra se faire d'un coup, en deux petits jours de rencontre.

Mais par notre volonté commune de faire progresser ce dossier, nous pouvons faire en sorte, j'en suis convaincue, que l'entreprise soit bien engagée.

Le projet de conférence sur la sécurité économique des Québécoises peut se concrétiser aujourd'hui parce que chacun et chacune y a mis du sien, en y

investissant temps et énergie. Je pense aux représentantes des femmes qui, depuis maintenant huit mois, travaillent à la préparation de cet événement, avec l'espoir d'obtenir des engagements précis de partenaires. Je pense à toutes ces femmes actives dans les centaines de groupes de femmes, dans toutes les régions du Québec, dont l'action et la réflexion, en matière de condition féminine, ont largement alimenté et soutenu leurs consoeurs présentes à cette table. Je pense aussi au monde des affaires et à celui de la finance qui se sont clairement positionnés en qualité de partenaires, en identifiant des mesures mieux adaptées aux nouvelles réalités des femmes. Je pense au monde syndical pour qui la conférence d'aujourd'hui s'inscrit dans la poursuite d'une tâche d'amélioration des conditions de travail des femmes, les comités de condition féminine de ces organisations se situant souvent à l'avant-plan de la lutte. Je pense aux gens du monde de l'éducation, des corporations professionnelles et des municipalités qui se sentent une responsabilité accrue envers la clientèle féminine et sont prêts à amorcer, dans la mesure de leurs moyens, des actions concrètes pour répondre aux attentes des femmes.

Si, comme c'est la règle, il appartient à une représentante du gouvernement d'ouvrir une conférence socio-économique, il est important de préciser que cette conférence appartient aux femmes. C'est à partir de leurs demandes et en fonction de celles-ci que s'articuleront nos consensus. C'est à nous que revient donc aujourd'hui cette tâche délicate de poser des gestes concrets qui permettront d'améliorer les conditions de vie des femmes, de poser des gestes qui assureront une meilleure sécurité économique à ces femmes que nous sommes, avec qui nous vivons quotidiennement et sommes liées à plus d'un titre, puisqu'elles peuvent être conjointes, mères, soeurs, filles, employées, collègues ou concitoyennes.

Madame Pageau Goyette, comme il a été entendu, présidera cette conférence. Je lui cède avec plaisir la parole.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Merci madame la ministre.

Nous allons commencer maintenant le tour de table permettant à chaque groupe de présenter ses orientations dans le débat. Il y aura ensuite discussion sur ces orientations. Le tour de table commence avec les représentantes des femmes. J'invite donc madame Denyse Rochon à prendre la parole.

TOUR DE TABLE SUR LES ORIENTATIONS

MADAME DENYSE ROCHON,
Déléguée des femmes

Madame la présidente, nous voulons signaler au départ notre déception de n'avoir pas reçu avant la rencontre les réponses de plusieurs partenaires, notamment de quelques ministères.

Depuis le début de cette longue opération de consultation à travers la province, on a qualifié le sommet que nous vivrons aujourd'hui et demain de moment historique; je répète ce que madame Lalonde a dit, je pense que c'est important de le répéter. Il sera historique non seulement parce que nous y traiterons exclusivement des problèmes économiques des femmes, mais parce que c'est aussi une étape importante dans la longue démarche qu'ont entreprise les femmes pour la conquête de l'égalité et de l'autonomie économique.

Après de très longues années de patience et de ténacité, les Pères de l'Église ont reconnu enfin au XV^{e} siècle que nous avions une âme, mais ce n'est qu'au XX^{e} siècle, soit en 1929, que nous avons été reconnues comme personnes. En 1940, les Québécoises obtenaient le droit de vote que nous avions perdu 91 ans auparavant. Le Code Napoléon nous a toujours considérées comme des mineures, des incapables sur le plan juridique. Jusqu'à ce que nous obtenions, en 1964, à force de hautes luttes et grâce à la première femme députée et ministre du Québec, madame Claire Kirkland Casgrain, la Loi 16 nous reconnaissant enfin la capacité juridique et le statut de majeure.

Nous n'avions jusqu'alors que l'existence juridique que les conventions sociales nous interdisaient d'exprimer. En 1985, nous sommes ici, 25 femmes représentantes des femmes du Québec, venues chercher des réponses aux propositions d'action issues de rencontres régionales et nationale. Les thèmes discutés durant ces deux jours sont tous de très grande importance: subventions décentes pour les maisons d'hébergement, accès au crédit, loi-cadre régissant les entreprises familiales, femmes en agriculture, formation

femmes-filles, reconnaissance du travail au foyer, politiques facilitantes pour l'accès des femmes à l'emploi et qui sont politiques de maternité, services de garde et accès à l'égalité.

La syndicalisation et le travail, le travail au foyer et le financement des services de garde seront les thèmes réservés pour la deuxième conférence prévue pour décembre.

Les propositions d'action issues de ces consultations s'ajoutent au volumineux dossier de réflexion et de revendications des femmes. Terminées pour nous donc les consultations!

Nous sommes ici avec les femmes des communautés culturelles pour obtenir des réponses significatives et des engagements fermes de la part de tous les partenaires présents. Qu'on le veuille ou non, notre société est en pleine mutation; le passé nous a laissé des préjugés et des stéréotypes qui ont créé les résistances aux changements sociaux et qui sont malheureusement encore très tenaces. Nos droits fondamentaux sont légitimes; faisons preuve d'ouverture d'esprit et d'imagination, car à des situations nouvelles, il faut des solutions nouvelles. Nous n'aurons de cesse que lorsque nous aurons obtenu justice pour toutes les femmes. Passons maintenant ensemble à l'action!

MADAME LISE PAQUETTE,
Déléguée des femmes

Dans l'ensemble des demandes des femmes du Québec, on peut déceler un fil conducteur qui est parfois évident, parfois sous-jacent: c'est celui de la reconnaissance de leurs droits.

Le droit à des services de qualité pour les femmes victimes de violence. Les maisons d'hébergement sont prêtes à assurer ces services en autant qu'elles auront les ressources indispensables à leur fonctionnement et à leur stabilité.

Le droit à une réelle accessibilité au crédit pour toutes les femmes, sans égard à leur situation matrimoniale ou familiale. Cette accessibilité devra être réelle dans les lois et dans les faits.

Le droit à la reconnaissance économique du travail des femmes collaboratrices dans l'entreprise de leur conjoint, dans le secteur agricole ou professionnel ou au sein d'une PME.

Le droit à la propriété pour les femmes en agriculture, par des changements d'ordre législatif et réglementaire.

Sur ces divers thèmes, nous comptons bien que dès aujourd'hui, des mesures concrètes et positives seront annoncées. Même si c'est lors de la deuxième étape du sommet à l'automne 1985 qu'il sera plus spécifiquement question de la reconnaissance du travail au foyer, il importe d'aborder le sujet dès aujourd'hui, pour mieux en situer les enjeux.

Cette nécessité est d'autant plus grande que dans les énoncés d'orientation, nous avons remarqué la quasi-absence de réaction des partenaires sur cette problématique. Est-ce oubli, manque d'intérêt? Est-ce qu'aucun partenaire ne s'est senti concerné? Pourtant, si aucune proposition concrète n'apparaît au cahier du présent sommet, certaines mesures ont déjà été annoncées publiquement par le gouvernement; elles ne sont pas de bon augure pour améliorer la situation des travailleuses au foyer. Citons le budget Duhaime qui se veut favorable à la famille, mais beaucoup moins aux femmes. Citons le projet de politique de sécurité du revenu de madame Marois qui ne va pas très loin pour les femmes au foyer.

Nous soutenons toujours qu'il faut d'abord définir et reconnaître un statut aux travailleuses au foyer, lequel fixerait des garanties fondamentales pour cette collectivité. La demande de reconnaissance du travail au foyer n'est pas celle de groupes isolés; elle est l'objet d'un consensus qui n'a fait que s'accroître au fil des ans. Toutes les femmes du Québec la réclament. Nous considérons qu'il est plus que temps que soit reconnue la force de travail d'une aussi importante partie de la population.

La volonté politique du gouvernement devra s'exprimer en décembre par des mesures précises et concrètes. Nous nous attendons aussi à ce que tous les partenaires à cette table énoncent clairement par quels moyens ils comptent contribuer à faire reconnaître la valeur du travail au foyer. Nous suggérons déjà diverses hypothèses. Nous souhaitons que vous toutes et tous, partenaires, fassiez aussi un bout de chemin. Toutes et tous doivent se sentir concernés parce que toutes et tous profitent du travail invisible effectué au foyer.

C'est une responsabilité sociale à partager. Les travailleuses au foyer ont le droit d'être reconnues comme faisant partie de la population active du Québec.

MADAME MYRIAM BOUCHARD,
Déléguée des femmes

Madame la présidente, l'examen des données québécoises sur la situation des femmes sur le marché du travail montre un accroissement rapide et continu des taux d'activité féminins. En 1982, le Québec dénombrait près de 1 163 000 femmes dans la population active. En fait, près de la moitié des femmes âgées de 15 ans et plus font partie maintenant de la main-d'oeuvre.

Par ailleurs, entre 1976 et 1981, le taux de participation des mères ayant des enfants de moins de dix ans est passé de 32,4% à 44,6%. C'est d'ailleurs dans ce groupe que le taux de participation à la main-d'oeuvre a connu la plus forte augmentation. Les femmes retournent donc en plus grand nombre travailler à l'extérieur, après la naissance de leurs enfants.

Concentrée surtout dans le secteur tertiaire, la main-d'oeuvre féminine se caractérise de plus en plus par des emplois à temps partiel, par une présence marquée dans les emplois précaires: absence de sécurité et de protection, conditions de travail difficiles, salaires bas. De plus, la rémunération des femmes au Québec est encore très inférieure à celle de leurs collègues masculins.

En effet, la situation québécoise, en regard du revenu moyen d'emploi de la main-d'oeuvre, selon la profession et le sexe, nous montre que l'écart du revenu moyen d'emploi entre les hommes et les femmes se situait, en 1981, à 57,3%. Il y a des facteurs qui expliquent cette situation d'insécurité économique pour les travailleuses québécoises.

D'abord, la concentration de l'emploi féminin dans un nombre restreint de secteurs de l'activité économique. Deuxièmement, la présence d'un nombre élevé de travailleuses dans les secteurs à faible productivité. Troisièmement, le nombre encore élevé de femmes qui exercent des professions peu rémunérées, parce que peu valorisées dans les échelles de classification salariale. Quatrièmement, une plus faible scolarité chez les femmes. Cinquièmement, des choix scolaires encore très influencés par la socialisation différente garçons-filles, qui tendent d'ailleurs à perpétuer la ségrégation professionnelle. Sixièmement, la responsabilité envers les enfants qui amène les femmes à se retirer sporadiquement du travail en raison, on le sait, de l'insuffisance et de l'inaccessibilité de services de garde appropriés pour ces femmes. Septièmement, leur concentration, de ce fait, dans les secteurs à fort taux de roulement de main-d'oeuvre.

Autre facteur, une admissibilité au régime d'avantages sociaux établi très souvent en fonction d'une évaluation de risques qui sont préjudiciables aux femmes. Finalement, un plus faible taux de syndicalisation chez les travailleuses; rappelons le taux de syndicalisation de 30% chez les femmes, comparativement à 37% chez les hommes. Outre ces facteurs, une partie, bien sûr, des écarts salariaux est attribuable à la discrimination systémique.

Le portrait statistique étant esquissé, je crois qu'il est nécessaire maintenant de souligner les principales avenues de solutions proposées par les Québécoises, à l'issue du processus de consultation Décisions 85.

Il y a un point de départ à ces propositions et il est le suivant: l'autonomie financière des femmes, le plein droit au travail social, leur pleine intégration au marché de l'emploi, tel est l'objectif maintes fois rappelé et défendu par les Québécoises lors des colloques, des représentations au

processus de consultation et, bien sûr, lors de négociations de conventions collectives. L'accès des Québécoises au marché de l'emploi, on le sait, suppose un certain nombre de politiques facilitantes qui sont respectées et appliquées avec vigueur.

À l'heure actuelle, les participantes à Décisions 85 jugent prioritaires les revendications suivantes, et vous invitent à discuter des efforts à investir afin de s'acheminer ensemble vers leur correcte réalisation. Premièrement, il s'agira de discuter ici de mesures de redressement et de soutien qui doivent s'appliquer immédiatement quant à la formation des filles et des femmes au Québec, faute de quoi sont compromises la recherche de l'excellence par la compétence, de même que l'accessibilité à l'emploi et l'accès aux promotions. Deuxièmement, les femmes du Québec proposent d'adopter une politique d'implantation de programmes réels d'accès à l'égalité et, pour terminer, elles proposent évidemment d'instaurer un réseau universel gratuit et public de garderies accessibles à tous et à toutes.

MADAME GHYSLAINE TÉLÉMAQUE,

Déléguée des femmes des communautés culturelles

Au Québec, des préoccupations sur la condition des femmes se dessinent de plus en plus, particulièrement en ce qui concerne les femmes immigrées qui ont été, depuis trop longtemps, un force oubliée ou laissée de côté.

En effet, les femmes immigrées apportent un éclairage nouveau à la problématique féminine et de nouvelles manières d'entrevoir des solutions. Tracer un profil des femmes immigrées représente une entreprise difficile; c'est reconnaître la diversité de leurs caractéristiques. C'est ainsi qu'au dernier recensement au Québec, en 1981, il y avait 241 000 femmes immigrées; près du tiers d'entre elles étaient sous-scolarisées ou analphabètes, tandis qu'un autre tiers avait des diplômes, soit collégial ou universitaire.

La femme immigrée vivant au Québec se confronte à quatre dimensions assez complexes: le statut, la langue, le travail et la vie familiale.

Concernant le statut: en 1984, sur un total de 14 000 nouveaux arrivants au Québec, 7 000 sont des femmes dont 3 000 ont un statut de femmes parrainées. Le système de parrainage représente, pour bien des femmes, le seul mode possible d'admission et de plus, il présente de sérieux avantages pour le pays d'accueil, en lui permettant de bénéficier de l'apport des femmes immigrantes, tout en laissant aux membres de la famille la charge d'assumer l'entière responsabilité financière et sociale de leur adaptation dans le milieu.

La langue: entre 1968 et 1980, 68% des femmes immigrées ne connaissaient pas la langue à leur arrivée, et bon nombre ne la connaissent pas plus après plusieurs années de séjour. Conséquences: solitude, confinement dans les ghettos d'emploi souvent sous-payés, ignorance de leurs droits, dépendance totale face aux membres de leur famille et aux organismes ethniques pour toute démarche courante. À tout cela se greffent des difficultés énormes chez les femmes immigrées qui, arrivées sur le marché du travail, occupent des emplois féminins et cumulent des handicaps d'être à la fois femmes, immigrées et, parfois, de minorité visible.

Enfin, face à tous ces problèmes, la vie familiale se trouve directement ébranlée par un renforcement des difficultés d'adaptation. Toutes ces dimensions ont déjà été soulevées dans différents colloques, sans aboutir à des résultats tangibles. Cependant, ces expériences nous ont permis de consolider nos revendications et de développer une solidarité avec les femmes québécoises.

À cette conférence socio-économique des femmes, nous voulons, encore une fois, réitérer notre ferme volonté de participer réellement, pleinement et entièrement à la vie québécoise, et nous osons espérer qu'il y aura enfin des résultats. Pour ce faire, nos propositions portent principalement sur l'intégration au marché du travail, la formation linguistique et professionnelle et toute autre mesure de soutien nécessaire. Tous ces points sont intimement liés afin d'avoir un véritable accès à l'égalité dans une société déjà trop discriminatoire à l'égard des femmes. Merci.

MADAME GUYLAINE SAUCIER,

Chambre de commerce du Québec

La Chambre de commerce du Québec est heureuse de participer à cette démarche pour la promotion de la femme dans notre société, en s'impliquant dans cette Conférence sur la sécurité économique des Québécoises.

Nous désirons nous inscrire en accord avec l'objectif d'égalité de chances pour les femmes dans l'emploi, par l'élimination des pratiques ou attitudes qui les gênent en ce domaine, en raison de caractéristiques qui leur sont prêtées à tort, comme le définit le rapport Abella.

En fait, malgré une évolution importante ces dernières années, dans le sens de l'élimination de préjugés et de mesures discriminatoires à l'égard des femmes, il nous reste encore beaucoup de chemin à faire ensemble pour que les femmes atteignent un degré tel d'intégration dans tous les secteurs et tous les niveaux du marché du travail, que les employeurs puissent se sentir au-dessus des critiques les plus pertinentes qui nous sont présentement adressées en cette matière.

De toute façon, la discrimination à l'égard des femmes, ce n'est pas une bonne affaire. Ce n'est pas une bonne affaire pour toutes sortes de raisons, mais principalement parce que dans l'entreprise comme ailleurs, en plus d'être inéquitable, c'est le signe d'une mauvaise gestion des ressources humaines et une source potentielle de perte importante au niveau de l'efficacité et du bon fonctionnement du milieu de travail où cela se produit. Nous avons donc tout intérêt à faire progresser la cause principale qui nous réunit, l'égalité des chances pour les femmes sur le marché du travail.

Pour cette raison, nous allons appuyer certaines des recommandations qui nous ont déjà été transmises au moment où ces propos ont été préparés, mais pour les mêmes raisons, nous allons nous objecter à d'autres.

Nous constatons avec désappointement que plusieurs recommandations accordent une importance et fondent des espoirs qui nous semblent démesurés et mal placés à l'égard de l'adoption de mesures gouvernementales coercitives comme moyen de régler les problèmes de discrimination pour les femmes. Nous reconnaissons qu'il y a des écarts de rémunération difficilement explicables. Par ailleurs, comme nous sommes en période de rattrapage et que des femmes sont parties de loin, une bonne partie de ces écarts s'explique par la plus courte expérience et séniorité des femmes dans toutes les fonctions qu'elles sont en voie de féminiser.

Ces considérations n'ont pas pour but d'arrêter toute initiative d'accélération du processus, mais plutôt d'indiquer que le processus est en marche et quoi qu'on en dise, il a déjà produit des résultats probants sans la coercition. Notre crainte est que l'insistance à l'application des mesures coercitives et leur adoption éventuelle braquent des oppositions.

Comme le disait, en traitant ce sujet, madame la ministre responsable de la Condition féminine, récemment, dans tous les pays, on a noté une espèce de reconnaissance que la voie étroitement juridique menait à des cul-de-sac; au contraire, il faut soutenir les actions d'initiative volontaire.

La réquisition massive des fonds publics pour l'expansion de services sociaux étant devenue hors de question, nous devons être très sélectifs dans l'intervention de l'État dans le domaine des garderies, avoir recours à la politique moins onéreuse du faire faire. Tous ces propos ont pour objectif, madame la présidente, de tenter de convaincre nos partenaires, et surtout les femmes, que nous désirons sincèrement l'avènement d'une égalité aussi parfaite que possible dans leurs chances d'emploi, que cet objectif est déjà en voie de se réaliser, et que nous désirons sincèrement contribuer à son achèvement dans les meilleurs délais.

MONSIEUR GHYSLAIN DUFOUR,

Conseil du patronat du Québec

Le Conseil du patronat a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du cahier des orientations et des propositions d'action préparé en vue de cette conférence. Un nombre impressionnant de sujets sont touchés, et bien que la plupart revêtent une importance capitale, le CPQ a transmis des propositions sur un certain nombre de questions seulement, soit celles qui présentent un rapport direct avec le monde du travail.

Ce choix de sujets ne traduit pas un désintéressement du monde patronal envers les autres questions. Nous croyons tout simplement que dans le cas de bon nombre de demandes, une fois les enjeux connus, l'arbitrage politique doit intervenir et permettre de procéder à l'allocation de ressources disponibles selon des priorités à établir, c'est-à-dire dans le meilleur intérêt de l'ensemble de la population.

Quant aux sujets plus directement reliés au monde du travail, un monde en pleine mutation, provoquée notamment par l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, ce qui a entraîné, non seulement des changements notables dans la composition de la main-d'oeuvre, mais aussi un véritable bouleversement dans la façon de faire les choses dans les entreprises, ces sujets, le CPQ entend les aborder avec une grande ouverture d'esprit.

Il proposera, lorsque l'exercice est réalisable, son évaluation de la situation et un aperçu des mesures prises et des expériences déjà tentées dans divers milieux et soumettra des propositions visant à améliorer certaines situations reconnues comme étant source de problèmes. Et c'est dans ce contexte que nous étudierons, par exemple, les propositions d'action qui visent à assurer aux femmes non seulement un accès plus facile au marché du travail, mais des conditions d'exercice de leur profession ou de leur métier qui soient plus conformes aux besoins actuels. C'est ainsi que le CPQ étudiera notamment la difficile question de l'accès à des services de garde, en regard des responsabilités de l'employeur, en mettant l'accent sur des garderies en milieu de travail. Nous accorderons une importance capitale à

un autre facteur qui influence directement les probabilités de réussite ou d'échec des femmes sur le marché du travail, la formation professionnelle.

Un dernier exemple de problème soulevé en relation avec le milieu du travail et auquel le CPQ s'intéresse comme vous tous, c'est le problème particulier de l'égalité des chances en emploi. Nous aborderons cette question dans un cadre d'analyse suffisamment large pour que le débat puisse porter sur les véritables causes des problèmes soulevés et non pas simplement sur l'interprétation qu'il faut donner à des résultats statistiques qui, souvent, ne reflètent que des conséquences sans permettre de déboucher sur de vraies solutions.

En conclusion, madame la présidente, nous avons donc l'intention, tout au long des travaux de la conférence, de nous attaquer directement, ouvertement, aux problèmes soulevés qui touchent le monde du travail. Puisque les problèmes vécus par les femmes sont très souvent des problèmes de société et non pas simplement, de façon étroite, des problèmes strictement reliés aux questions du travail, nous proposerons que les discussions se tiennent dans un cadre suffisamment large pour nous donner à tous les meilleures chances de déboucher sur des solutions qui s'attaqueront aux sources réelles des problèmes abordés.

MONSIEUR CLAUDE DESSUREAULT,

Association des manufacturiers canadiens

L'égalité en matière d'emploi est favorable aux affaires! La simple équité envers les personnes l'exige. Elle est nécessaire à l'efficacité des rapports et constitue un objectif à poursuivre ainsi qu'un défi à relever.

Depuis 1982, nous avons fait valoir que les ressources humaines sont le secteur où l'industrie doit déployer des efforts pour devenir plus concurrentielle, survivre et prendre de l'expansion. En 1983, nous déclarions qu'une meilleure gestion des ressources humaines était un élément essentiel

de la stratégie d'affaires. Une meilleure planification des ressources humaines est le fondement sur lequel l'employeur doit baser ses décisions relatives à la formation, au recyclage et à la promotion de ses employés.

Nous déclarions également que la gestion des ressources humaines détermine la politique des syndicats, des gouvernements et des maisons d'enseignement. En novembre dernier, l'AMC s'est attaquée à l'énorme défi que doit relever l'industrie pour garder et renforcer sa compétitivité internationale. Un de nos documents traite justement des nombreuses questions relatives aux ressources humaines dans l'optique des énormes changements dont le secteur manufacturier est actuellement le théâtre.

Nous devons améliorer notre capacité à effectuer ces changements; ceci exige certains réajustements dans les politiques gouvernementales, mais surtout dans l'attitude et les comportements des employeurs, des employés et des syndicats, et aussi dans la façon dont tous ces secteurs travaillent ensemble.

Travailler ensemble est, selon l'AMC, l'un des facteurs les plus importants pour relever le défi de la concurrence internationale et surtout, pour susciter un climat harmonieux entre les travailleurs, une croissance réelle soutenue ainsi qu'une distribution équitable de la richesse. Toutes ces considérations débouchent inévitablement sur la raison pour laquelle nous sommes réunis aujourd'hui qui est celle de favoriser l'amélioration des conditions de vie des femmes. Cela exigera des efforts spéciaux de la part du patronat pour réaliser cet objectif.

Une analyse démographique et une étude de l'évolution de la composition de la main-d'oeuvre ont révélé des changements importants au cours de la dernière décennie. L'un de ces changements est justement relié au fait que la composition de la main-d'oeuvre n'est plus celle qu'elle était. La main-d'oeuvre est aujourd'hui composée de femmes qui se préparent à des carrières très différentes de celles d'autrefois. Les membres de l'AMC reconnaissent qu'un changement durable est le fruit de facteurs tels l'éduction et le remaniement de l'échelle des valeurs, les choix individuels et la préparation à une carrière, facteurs sur lesquels les employeurs n'exercent aucun contrôle.

On ne peut effectuer un changement durable qu'en s'adaptant au système et à la culture organisationnelle, ainsi qu'en modifiant les attitudes et le comportement à tous les échelons de l'entreprise. Il faut absolument réussir à éliminer toutes ces barrières.

Il est possible pour les employeurs de faire beaucoup pour influencer ces changements. D'étroites relations employeurs-enseignants peuvent donner lieu à un système d'éducation et à une transition des études au travail beaucoup plus efficace. On applique de tels efforts de coopération et de communication dans de nombreux endroits, afin d'aider les femmes à se prévaloir d'importantes possibilités en matière de carrière.

L'AMC est en faveur de l'égalité en matière d'emploi basée sur l'engagement interne de l'entreprise et de ses dirigeants. La souplesse est toutefois indispensable pour répondre aux circonstances dans lesquelles se trouve l'entreprise. Un programme positif améliorera les relations de l'employeur auprès des employés et lui procurera une réputation et une crédibilité assurées au sein de toute la collectivité. L'égalité des chances est donc une notion qui doit être intégrée dans la façon de penser et d'agir de l'entreprise.

L'AMC croit que les employeurs doivent accélérer également leur action positive. Déjà, dans de nombreuses entreprises, des pratiques et des programmes spéciaux ont été mis de l'avant pour y arriver.

Il faut dès à présent que nous, employeurs, puissions démontrer à la population, aux employés d'aujourd'hui et à ceux de demain, que de nouvelles mesures législatives ou réglementaires ne seront pas nécessaires pour amener les employeurs à faire tout ce qu'ils peuvent pour remédier aux situations d'inégalité courantes.

MONSIEUR RAYMOND BLAIS,

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Madame la présidente, il va de soi qu'en tant qu'institution financière, le Mouvement Desjardins s'intéresse aux conditions économiques prévalant au Québec. Mais parce que nous sommes aussi un réseau de coopératives qui est implanté à la grandeur du Québec et qui a comme objectif de se préoccuper de la qualité de vie de l'ensemble des membres, et parce que près de la moitié de ces quatre millions de membres sont des femmes, le Mouvement Desjardins considère qu'il est interpellé sur un sujet aussi important que la sécurité économique des Québécoises.

Afin de mieux faire comprendre notre intérêt pour ce sujet, vous me permettrez de vous rappeler que les premières caisses ont été fondées afin de contribuer à l'émancipation économique de la population québécoise. Si les résultats obtenus après quelques décennies sont impressionnants, nous convenons volontiers qu'il reste beaucoup à faire et que la tâche n'est pas terminée. Malgré le chemin qui reste à accomplir, on peut trouver matière à se réjouir dans le fait que le Mouvement Desjardins, à cause de son étendue et de sa diversification, est un instrument collectif de plus en plus efficace.

Et justement dans la définition de la mission du Mouvement Desjardins, nous avons souligné de façon toute particulière l'importance que nous accordons à l'éducation, à la démocratie, l'économie, la solidarité, et ce qui est encore plus important, à la responsabilité individuelle et collective.

En tant qu'organisme coopératif, nous cherchons à aider nos membres à développer leurs ressources propres, tout en les associant à une action plus large. En conséquence, l'éducation économique nous semble une étape importante dans l'acquisition de la sécurité économique pour les Québécoises; et cela, non seulement pour le bénéfice des femmes, mais aussi parce que, croyons-nous, l'ensemble de la société ne peut que tirer profit de cette initiative d'éducation touchant une aussi large fraction des individus qui la composent.

Nous sommes conscients qu'en ce qui a trait à la condition féminine, dans le passé, le Mouvement Desjardins a évolué au rythme de la société; on doit admettre qu'il y a des bouts de temps où ça allait pas vite! Par contre, nous sommes persuadés qu'il constitue un lieu privilégié de discussions où peuvent être conciliées les aspirations économiques et sociales des membres propriétaires et qu'il offre notamment aux femmes, demain matin, une des rares structures de pouvoir qui puisse leur être immédiatement accessible.

Nous interviendrons également sur la plupart des titres qui seront étudiés dans les deux prochains jours. Si on peut affirmer qu'une évolution majeure a été connue au Québec, sous certains aspects, en ce qui concerne la condition féminine, l'étude des différentes propositions qui sont présentées, ainsi que l'analyse de la situation des femmes nous permettent de constater que des difficultés réelles existent encore, principalement au niveau des mentalités.

En ce sens, le Mouvement Desjardins préconise moins des modifications à des lois que des interventions concrètes auprès des hommes et des femmes constituant notre société. C'est pourquoi, par l'éducation et la formation particulièrement, nous porterons nos efforts vers nos membres, notre personnel et nos dirigeants, afin que les préjugés tombent, que les femmes assument de façon plus complète leurs droits et que les relations s'harmonisent dans un meilleur équilibre.

MONSIEUR HUMBERTO SANTOS,
Association des banquiers canadiens, section Québec

L'industrie bancaire canadienne compte plus de 70 banques et une quarantaine d'entre elles ont au moins une place d'affaires au Québec, pour un total de plus de 1 600 points de vente dont environ 300 guichets automatiques bancaires. Notre industrie n'applique pas de politique divergente selon le sexe de sa clientèle, tant dans ses activités de dépôt que de prêt. Un client demeure un client qui mérite toute l'attention et le soin qui lui sont

dus. Chaque fois qu'une femme désire ouvrir un compte bancaire ou obtenir une carte de crédit distincte de celle de son mari, ou du crédit personnel, cette femme est soumise aux mêmes règles qu'un homme, son conjoint ou non.

La femme professionnelle, comme la femme entrepreneure ou gestionnaire, qui désire obtenir du crédit, doit elle aussi faire face aux mêmes critères que son équivalent masculin. L'octroi d'un crédit n'est pas lié au sexe, mais à la capacité de remboursement. L'entreprise, qu'elle soit dirigée par une femme ou par un homme, devra préparer un dossier de crédit pour la banque où on retrouvera l'information pertinente aux capitaux propres à des actionnaires, la description des valeurs mobilières qui peuvent être nanties, le mode de remboursement de la dette, en plus des critères financiers habituels de liquidité et de stabilité, de rentabilité, de croissance et de qualité de gestion interne.

En matière de crédit bancaire, il ne faut jamais perdre de vue qu'une banque est un intermédiaire financier; une banque prête selon des critères de prudence l'argent que ses déposants lui ont confié en fiducie.

La femme en agriculture fait face elle aussi à une situation identique à celle vécue par tout entrepreneur agricole.

L'industrie bancaire, comme je l'ai dit auparavant, pratique une politique d'égalité entre les sexes en matière d'accès au crédit. Il est sans doute possible que des cas d'exception puissent survenir: dans pareille circonstance, la personne qui se croit lésée devrait entrer en contact avec le directeur ou directrice de sa succursale ou avec la direction générale de sa banque. Je puis lui assurer qu'on lui prêtera une oreille très attentive.

Lors du lancement d'une nouvelle entreprise, il nous faut toutefois constater que les difficultés rencontrées par plusieurs femmes sont habituellement les mêmes que celles rencontrées par les hommes: des avoirs propres insuffisants, une réputation de crédit souvent inexistante, une préparation incomplète du dossier de demande de crédit.

Le Comité du Québec de l'Association des banquiers canadiens donne son appui total et offre son entière collaboration pour réaliser la proposition du ministère de l'Industrie et du Commerce visant à développer des outils de formation et d'information destinés à la clientèle féminine qui veut se lancer en affaires et aux femmes déjà en affaires, pour les guider dans leurs négociations bancaires.

En terminant, je ne peux manquer de souligner que chaque directeur de banque se fait un plaisir d'offrir à sa clientèle, autant féminine que masculine, une aide précieuse dans la préparation du dossier de crédit. Bien plus, un bon nombre de banques canadiennes mettent à la disposition des entrepreneurs, femmes ou hommes sans distinction, des brochures pour les guider dans la mise sur pied d'une nouvelle entreprise et dans la préparation du dossier de crédit.

Pour sa part, notre association, dans le cadre d'un important programme d'éducation populaire, a publié des brochures sur le crédit à la consommation et le crédit hypothécaire. Elle met aussi des programmes d'éducation à la disposition des enseignants des écoles primaires et secondaires.

MONSIEUR JACQUES PROULX,
Union des producteurs agricoles

Madame la présidente, l'UPA est une organisation de type syndical et professionnel qui représente officiellement les quelque 50 000 producteurs et productrices agricoles du Québec. À ce titre, notre intervention à ce premier forum sur la sécurité économique des Québécoises visera donc principalement les femmes vivant en milieu rural, plus particulièrement celles qui sont actives en agriculture.

Tout d'abord, il n'est pas facile de définir qui sont les femmes en agriculture. C'est en effet un groupe disparate, réunissant deux réalités principales: il y a d'abord, et de plus en plus, les femmes propriétaires d'enreprise agricole, soit à part entière, soit à titre d'actionnaire, de

sociétaire ou sous une forme informelle; il y a également - et c'est encore la très large majorité - toutes celles qu'on décrit depuis les dernières décennies comme des collaboratrices, des personnes sans statut officiel, mais qui contribuent de façon substantielle et souvent irremplaçable au travail et à la réussite de la plupart des fermes québécoises.

En principe, les premières, les productrices agricoles reconnues, jouissent des mêmes privilèges que les hommes, tant pour l'application des différentes politiques gouvernementales qu'au sein de notre union. Nous reconnaissons cependant que des préjugés discriminatoires ou sexistes peuvent encore exister, tant dans les organisations relevant des ministères fédéral et québécois de l'Agriculture, que chez nous. Les femmes occupent encore une place infime dans nos différentes instances décisionnelles.

Quant au second groupe, les sans-statut, elles n'ont généralement à peu près aucun droit reconnu et elles travaillent actuellement avec acharnement et détermination pour obtenir que cette situation change.

Ceci étant dit, il ne faudrait quand même pas croire ou laisser entendre que la femme en agriculture vit encore comme au début du siècle. Les mentalités ont beaucoup changé, peut-être même davantage que dans les autres secteurs de notre société. Ainsi, sur nos fermes, de plus en plus de femmes voient leur contribution justement reconnue, que ce soit officiel ou non. On retrouve en effet de plus en plus de véritables associées et ce, chez tous les groupes d'âge.

Pour ce qui est du syndicalisme agricole, malgré les déficiences identifiées précédemment, c'est de moins en moins un monde d'hommes. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à assister à nos réunions, à se faire entendre pour présenter un point de vue différent et particulièrement enrichissant.

Pour ce qui est de leurs demandes particulières, les intéressées reconnaîtront sans doute qu'elles ont toujours réussi à obtenir, depuis les dix dernières années surtout, un appui à leurs principales revendications. Tous

reconnaîtront sans doute également le rôle majeur qu'a joué tout au long de son histoire notre hebdomadaire "La Terre de Chez-Nous" dans l'évolution de la femme rurale.

De même, pour mieux permettre à l'ensemble des intéressées de définir ensemble ce qu'elles veulent, l'union a accepté d'appuyer et de soutenir la structure particulière provisoire qu'elles se sont donnée tant en région qu'au niveau provincial, le Comité des femmes en agriculture.

Alors, de façon générale, l'Union des producteurs agricoles appuie et appuiera toute démarche visant à une meilleure reconnaissance du travail des femmes en agriculture. Nous souscrivons sans réserve à l'abolition de toute forme de discrimination ou préjugé sexiste pouvant encore exister à l'égard des femmes en agriculture, en matière de crédit notamment.

MONSIEUR FERNAND DAOUST,
Fédération des travailleurs du Québec

Madame la présidente, je vais demander à Marie Pinsonneault, vice-présidente de la FTQ, de faire la première partie de l'intervention de la FTQ et je poursuivrai par la suite.

MADAME MARIE PINSONNEAULT,
Fédération des travailleurs du Québec

La Fédération des travailleurs du Québec qui représente quelque 400 000 membres, dont 135 000 femmes, est heureuse de participer à cette conférence. Cependant, nous sommes inquiètes de la division artificielle des sujets qui seront abordés lors des deux conférences socio-économiques.

Il apparaît difficile de définir des solutions et des engagements en scindant des sujets très liés. La FTQ axera ses interventions à cette conférence principalement autour de trois points: l'accès à l'égalité en emploi, la formation des jeunes filles et des femmes et l'accès aux services de garde.

Aux yeux de la FTQ, l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes constitue une condition essentielle à une véritable égalité entre les hommes et les femmes; il est illusoire de parler d'égalité et de sécurité économique tant et aussi longtemps qu'une partie importante des femmes n'ont pas accès au marché du travail et tant que celles qui y ont accès sont majoritairement confinées à des ghettos d'emplois le plus souvent mal rémunérés.

Lors de son dernier congrès de novembre 1983, la FTQ a fait de l'accès à l'égalité une priorité; à l'automne, nous procédions à la tenue d'un colloque sur les programmes d'accès à l'égalité à l'intérieur de nos rangs. Nous sommes prêts à nous engager dans la mise sur pied de tels programmes à la condition qu'ils soient négociés.

La FTQ a dénoncé le silence et l'inaction du gouvernement dans ce domaine alors que ça fait deux ans et demi que la Charte des droits et libertés a été amendée pour permettre de tels programmes. Nous déplorons d'ailleurs que l'accès à l'égalité soit le dernier sujet abordé à cette conférence, puisqu'il fait référence au droit au travail pour les femmes et au droit à l'autonomie financière.

MONSIEUR FERNAND DAOUST,
Fédération des travailleurs du Québec

Pour que les programmes d'accès à l'égalité aient une chance véritable de réussir, nous insisterons fermement pour que les syndicats soient reconnus comme partenaires dans l'implantation, l'application et l'évaluation de ces programmes.

Une deuxième priorité sur laquelle la FTQ interviendra au cours de la conférence est la formation des filles et des femmes. C'est pour nous un élément-clé pour assurer un véritable accès des femmes au marché du travail et à tous les emplois.

Nous insisterons pour inclure cette revendication à l'intérieur des programmes d'accès à l'égalité, car ni la formation, ni le recyclage ne permettront d'augmenter les possibilités d'emploi des femmes si les employeurs ne sont pas disposés à les embaucher.

La troisième préoccupation sur laquelle nous insisterons, c'est l'accès aux services de garde. L'égalité passera nécessairement par la mise en place d'un réseau universel et gratuit de garderies à but non lucratif; c'est là une mesure de soutien essentielle à un accès à l'égalité pour les femmes.

La FTQ participe donc à cette conférence avec l'espoir que les préoccupations des travailleurs et des travailleuses seront entendues, discutées et retenues. À l'issue de la décennie des femmes, nous osons croire que le gouvernement ira au-delà des consultations qui se multiplient, pour passer à l'action dans les plus brefs délais.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Je vous remercie. Madame Pinsonneault, je vous signale que la discussion sur le thème de l'accès à l'égalité aura lieu demain matin; donc, ce n'est plus le dernier thème. Je donne la parole à Madame Monique Simard.

MADAME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Nous voulons tout d'abord souligner que nous endossons l'analyse qui nous a été communiquée par les représentantes des femmes sur la situation que vivent les femmes québécoises.

Je peux peut-être aborder une dimension qui n'a pas été touchée par les intervenants précédents, à savoir que cette conférence est organisée pour souligner la fin de la Décennie des femmes et nous sert d'occasion pour aussi dresser un bilan de ces dix dernières années.

J'étais, moi personnellement, et l'organisation que je représente, la CSN, de celles qui, il y a dix ans, et même avant cela, dénonçaient la discrimination dont étaient victimes les femmes et réclamaient son abolition, ainsi que la reconnaissance du travail des femmes et des droits économiques fondamentaux. À l'époque, je me permets de le rappeler, parce que c'est important, nous étions moins nombreuses qu'aujourd'hui; et malgré les tentatives de nous taire et de nous marginaliser, ces femmes qui osaient dénoncer la condition qui leur était réservée, qui osaient parler de la violence dont elles étaient victimes, ont au cours de ces dix dernières années, grandi en nombre et en solidarité. Aujourd'hui, impossible de même tenter d'isoler les femmes, nous sommes trop nombreuses et nous sommes trop informées sur le sort que nous partageons.

En 1975, les femmes réclamaient, entre autres, égalité de salaire, congé de maternité payé, le droit à des garderies, l'accès au crédit, et ces femmes ont bâti des organisations; elles ont créé des réseaux, elles se sont donné des outils, et c'est avec ces organisations, que ce soit sur la base de groupes autonomes de femmes, de regroupements féminins, de comités de condition féminine dans les syndicats, c'est avec ces réseaux, ces outils que des femmes ont mené des batailles.

Est-il nécessaire de rappeler les luttes pour le droit à l'avortement, celles pour l'établissement de maisons d'hébergement et celles pour l'égalité sur le marché du travail? Cependant, force nous est de constater aujourd'hui que mise à part la construction et l'existence d'un mouvement des femmes, pluraliste, animé, diversifié et solidaire, que le bilan de l'évolution de la condition économique des femmes est bien décevant. Malgré certaines percées, comme par exemple celle dans les négociations de l'obtention de congé de maternité et de droits parentaux dans le secteur public, de l'adoption de chartes, eh bien! malgré ces petites percées, la comptabilisation de nos gains réels n'est pas longue et le total est bien mince.

Certains diront qu'il est malheureux que notre montée ait été freinée par une crise économique, que s'ils en avaient les moyens, ils acquiesceraient à nos demandes. Cependant, moi, je me souviens d'une époque où ils avaient les moyens et il n'y en avait pas plus pour les femmes. Est-ce à dire qu'il n'y en aura jamais assez?

Je crois que c'est précisément à ce type de question que les participants à cette conférence doivent répondre, car si nous sommes tous et toutes pour la vertu et les bonnes intentions, il faudra aussi, comme le dit l'expression, un jour livrer la marchandise. Et pour ce faire, il faut accepter de requestionner en profondeur toute l'organisation du travail, toute la division du travail et tout le partage des richesses dans notre société.

Cela peut paraître théorique et abstrait, mais dans les faits, c'est très concret. Cela veut dire reconnaître la valeur du travail des femmes, cela veut dire oui, se donner des moyens qui ont des dents pour corriger la discrimination du passé et celle qui sévit aujourd'hui actuellement. C'est pourquoi il faut avoir de véritables garderies!

Rien de tout cela n'existe aujourd'hui, et j'oserais croire que personne autour de cette table n'aura le cynisme de dire aux femmes qu'il faut encore attendre et se serrer la ceinture, qu'enfin un jour, notre tour viendra. Il y a ici de vrais décideurs qui ont les moyens de pouvoir changer notre réalité, des gouvernements qui ont le pouvoir de légiférer, d'adopter des

politiques fiscales qui correspondront aux droits des femmes. Il y a nous, les organisations syndicales qui, sans avoir de véritables moyens, pouvons continuer à faire des pressions sur ceux qui décident réellement, continuer à promouvoir les droits des femmes et continuer à requestionner en profondeur le travail, ce qui suppose tout le discours de ces femmes.

MADAME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Aucune lutte autant que celle du mouvement des femmes ne questionne aussi profondément et justement les fondements de l'organisation sociale. Et à la Centrale de l'enseignement du Québec, depuis au moins dix ans, nous élaborons un discours, une lecture et des stratégies d'action et d'intervention susceptibles de rejoindre les femmes que nous représentons en tant que travailleuses, femmes et syndiquées et ce, en lien avec les droits, aspirations et intérêts des femmes en général.

Point n'est besoin d'affirmer ici que les réponses s'avèrent plus lentes et difficiles que les questions. Que malgré des transformations, de nombreuses situations discriminatoires constituent la toile de fond du vécu des femmes, tant dans la vie privée qu'au travail et dans la vie publique. Il faut que ça change pour le bien-être, le mieux-être et le mieux-vivre des femmes d'abord et de la société dans son ensemble ensuite.

Comme organisation syndicale, nous partageons donc la quasi-totalité des propositions d'action élaborées par les représentantes nationales des femmes. Nous réaffirmons cependant qu'une égalité réelle entre les hommes et les femmes et l'autonomie financière sont des garanties réelles de la sécurité économique des Québécoises. Nous croyons aussi fermement que la réelle sécurité économique des femmes repose sur le droit au plein emploi assorti de mesures telles que services de garde, droits parentaux, pour rendre compatible sans pénalisation l'exercice de la parentalité et de la vie professionnelle.

Nous ne pouvons non plus passer sous silence le fait que les femmes syndiquées enregistrent un écart salarial moins grand, entre autres, dans le secteur public où elles sont aux deux tiers. Sortir de l'isolement et se regrouper pour revendiquer leurs droits servira autant les femmes comme femmes que comme travailleuses.

Le discrimination sexuelle est systémique. Elle perpétue les inégalités et se mesure en résultats. C'est donc pour changer les effets d'exclusion des femmes et apporter des correctifs concrets que des programmes d'accès à l'égalité deviennent urgents. À cet égard, les bonnes intentions comptent peu, il faut agir concrètement dans nos pratiques et vite!

Comme centrale de l'enseignement, regroupant deux tiers de femmes, notre champ d'expertise et nos préoccupations seront davantage structurés autour de la formation des filles et des femmes. Nous avons largement entamé un processus de conscientisation de nos membres, la transformation de pratiques scolaires par les différentes interventions pédagogiques, par des outils d'animation et, dernièrement, par l'enquête sur le harcèlement sexiste et sexuel. Nous entendons poursuivre!

D'autres réalités de femmes ou de groupes de femmes nécessitent des correctifs fort importants. Nous pensons entre autres aux femmes victimes de violence, à celles qui ont besoin de crédit, aux femmes collaboratrices et en agriculture.

Et je compléterai, parce que c'est encore d'actualité, avec une phrase que disait Laure Gaudreault, la fondatrice de notre centrale et du syndicalisme enseignant:

> "Nous, les femmes, nous valons infiniment plus que le sort qui nous est fait".

MONSIEUR CLAUDE GINGRAS,

Centrale des syndicats démocratiques

La CSD a pris connaissance du cahier de propositions d'action et nous en profitons pour souligner notre appui aux propositions des femmes. Quoique déçus du peu de propositions concrètes qui y sont formulées, nous souhaitons cependant que cette conférence soit l'occasion d'appuyer, plus qu'une occasion d'appuyer de beaux principes.

Bien que depuis dix ans les femmes ont réussi à accroître leur présence et leur influence dans tous les milieux, personne ne peut prétendre qu'elles ont atteint l'égalité, particulièrement sur le marché du travail. Or, pour la CSD, la sécurité économique des Québécoises passe par l'obtention de cette égalité. Qu'on nous comprenne bien: sans poser que le salut des femmes passe uniquement par le travail, il n'en reste pas moins qu'il est démontré que près de neuf femmes sur dix devront subvenir à leurs besoins à un moment ou l'autre de leur vie, pour différentes raisons.

De plus, comme centrale syndicale, nous sommes à même de constater qu'il reste encore plusieurs éléments de discrimination à combattre, avant que les femmes puissent avoir les mêmes chances que les hommes dans le milieu du travail. C'est pourquoi nos revendications concernent surtout les femmes sur le marché du travail.

Le cadre de cette présentation ne nous permettant pas d'exposer dans leur totalité nos demandes, nous nous en tiendrons aux orientations générales, quitte à les préciser au moment des discussions. Il faut déplorer le fait que la conférence sépare les thèmes; comment penser parler concrètement des garderies sans toucher la rémunération et le congé de maternité? La réalité quotidienne des femmes est complexe et tous les sujets s'y recoupent. Travailler signifie encore aujourd'hui, pour une femme, recevoir un salaire inférieur, être moins souvent syndiquée, plus sujette au chômage, se retrouver avec des problèmes de santé difficilement reconnus. Celles-ci ayant été secrétaires, infirmières, vendeuses, caissières, ouvrières dans le vêtement, une enquête auprès de nos membres a confirmé cet état de fait l'année dernière.

Une des différences les plus marquantes et les plus injustes touche la rémunération. Ainsi, en 1981 au Canada, le salaire moyen d'une femme était de 13 382 $, alors que celui d'un homme était de 22 734 $. Au Québec, les chiffres ne sont pas plus reluisants: 11 549 $ par rapport à 17 909 $.

Une étude démontre aussi qu'à travail équivalent, une femme qui occupe un emploi dans un département ou une entreprise gagne plus qu'une autre qui est dans un secteur où les femmes sont majoritaires. Une partie de cette différence s'explique par le fait que les femmes sont plus nombreuses à occuper des postes à temps partiel. Il est vrai que ce type de travail offre certains avantages pour les travailleuses et les employeurs. Or, les avantages concédés aux employeurs font obstacle à l'accès à un revenu égalitaire.

Une des solutions au problème de la rémunération, c'est la syndicalisation. Dans l'ensemble, des études s'accordent à dire que la syndicalisation réduit considérablement l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

C'est pourquoi nous réaffirmons, comme nous l'avons fait devant la Commission Beaudry, la nécessité de faciliter l'accès à la syndicalisation. Concrètement, cela veut dire prendre les moyens pour que les gens soient libres de s'exprimer sur le syndicat, signer leur carte et payer des cotisations sans que l'employeur puisse prendre des mesures disciplinaires.

Finalement, par rapport à la santé et à la sécurité au travail, les femmes sont aussi discriminées. Nous savons que les femmes travaillent peut-être dans des secteurs d'activité où on perd moins souvent sa vie; toutefois, leur santé est très souvent altérée et on en tient très peu compte. Voilà donc en résumé les principales orientations de la CSD au niveau du travail. D'autres éléments mériteraient d'être présentés: formation, travail au foyer, garderies, etc., car ils concernent très directement le travail, mais le cadre restreint d'un trois minutes ne nous permet pas d'élaborer.

En terminant, mentionnons que nous attendons beaucoup des différents partenaires sociaux quant à leur engagement concret. Il s'agit de rétablir une justice certaine pour une moitié de la population.

MADAME DANIELLE MAUDE GOSSELIN,

Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec

Au nom de la Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et infirmiers, de la Fédération des infirmières et infirmiers unis, de la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers et du Syndicat des fonctionnaires provinciaux, je tiens à souligner que nous sommes très heureuses et heureux d'enfin avoir été invités à un sommet socio-économique; c'est la première fois.

Cependant, nous trouvons déplorable de n'avoir pu participer à cette conférence avec un siège pour chaque groupe. Comme nous représentons en fait 50 000 femmes, et que chez les infirmières, 95% des membres sont des femmes et que c'est plus de 50% chez les fonctionnaires, et que nous oeuvrons dans des secteurs d'emplois traditionnels de femmes, des ghettos d'emplois, nous estimons qu'il aurait été particulièrement important que nous soyons autrement représentés.

Le Syndicat des fonctionnaires, parce que je vais faire la présentation du Syndicat des fonctionnaires et ma consoeur va faire celle ensuite des syndicats d'infirmières, est conscient des problèmes économiques que vivent la plupart des femmes du Québec. Comme nous sommes composés en majorité de femmes, on est très au fait des problèmes particulièrement reliés à l'emploi, plus particulièrement à la ghettoïsation des tâches.

Bien que nous soyons en accord avec la décision du gouvernement de réunir autour d'une même table, dans le cadre d'un sommet, les divers partenaires, nous nous interrogeons cependant sur la volonté réelle du gouvernement d'améliorer la condition économique des femmes au Québec.

Entre autres, l'adoption de la réglementation sur l'accès à l'égalité tarde lamentablement, et les projets de règlement sur le sujet s'empilent sur les tablettes depuis un an et demi. De plus, par le biais de son projet de loi sur la réforme des négociations dans le secteur public, le gouvernement s'apprête à limiter le droit à la négociation de 19% des travailleuses du

Québec, avec l'effet d'entraînement que cela aura sur les autres travailleuses, pour la plupart non syndiquées. Et que dire des mesures du budget Duhaime, en ce qui a trait aux déductions pour conjoint à charge?

Nous croyons qu'en matière de condition féminine, tout est interrelié et qu'il est quasi impossible d'établir des priorités. Tout est urgent et primordial. Les femmes ne pourront accéder à l'égalité que si un ensemble de mesures sont mises en place et cela vaut particulièrement dans le domaine de l'autonomie financière qui est à la base de l'égalité pour les femmes.

Le SFPQ étant un organisme représentant des travailleurs et travailleuses, la plupart de nos revendications s'articuleront autour du travail rémunéré. Cependant, il n'en demeure pas moins que nos revendications ont aussi trait aux conditions de vie des femmes et que nos revendications s'exprimeront sur l'ensemble des fronts.

En matière de travail, nous devons constater que la situation des femmes stagne depuis plusieurs années, lorsqu'elle n'est pas en voie de dégradation. Ainsi, bien que le pourcentage des femmes dans la main-d'oeuvre soit passé de 32% à 40% de 1971 à 1983, nous devons constater que l'écart des salaires hommes-femmes ne s'est pas amenuisé, puisque les femmes ne gagnent toujours en moyenne que 50% du revenu des hommes. Pire encore, cet écart risque de s'accroître car les femmes du Québec sont plus souvent que les hommes victimes du chômage. De même, le pourcentage de la main-d'oeuvre féminine à temps partiel a considérablement augmenté de 1975 à 1983, passant de 13,6% à 22,7% des femmes en emploi.

En période de crise économique, nous savons que pour la plupart des personnes concernées il ne s'agit pas là d'un choix, mais bien d'occuper le seul travail disponible, de partager en fait le chômage et donc la pauvreté, plutôt que de partager l'emploi. Nous sommes cependant conscients et conscientes qu'il existera toujours du temps partiel dans certains secteurs, notamment le commerce au détail. Et c'est pour ça que nous demandons que ce temps partiel soit réglementé le plus vite possible par la Loi des normes minimales de travail, de façon à permettre les bénéfices, les mêmes bénéfices et avantages au prorata des heures travaillées.

Nous croyons également qu'on devrait encourager les congés à temps réduit à la demande des employées concernées et viser à des politiques globales de réduction du temps de travail pour toutes et tous.

Le phénomène des ghettos d'emplois est aussi une cause importante du faible taux de rémunération des femmes. Les femmes sont aujourd'hui encore concentrées dans des secteurs de travail où les revenus sont faibles. Trente-six pour cent des Québécoises travallent dans le secteur du soutien administratif.

Je vois qu'il ne reste pas beaucoup de temps, je vais résumer. Au niveau de l'accès à l'égalité, nous demandons que les programmes d'accès à l'égalité soient sous le contrôle de la Commission des droits de la personne et aient un caractère obligatoire. Nous ne croyons pas au caractère volontaire. Inutile de rappeler des lois comme la Charte des droits et libertés, la Loi des normes minimales qui n'étaient pas nécessairement les bienvenues des employeurs, mais qu'on doit faire des fois pour forcer tout le monde à agir; nous estimons que c'est essentiel, que les lois doivent souvent précéder l'évolution des mentalités.

En matière de services de garde, nous demandons un réseau universel et gratuit. Au niveau de l'accès au crédit, que les entreprises entreprennent des campagnes de sensibilisation auprès de leurs agents prêteurs. C'est souvent dans leurs têtes que les mentalités ne sont pas changées.

Nous sommes en accord avec toutes les demandes au niveau des maisons d'hébergement. Il y a une urgence. On oublie qu'il y a des femmes qui, des fois, paient de leur vie les problèmes vécus au niveau de la violence.

Alors, nous adressons principalement nos demandes à l'État, puisque nous estimons que les mesures volontaires ne sont pas suffisantes. On n'a que faire des mesures incitatives! Nous demandons aux représentants des autres secteurs d'entreprendre des campagnes de sensibilisation auprès de leurs membres sur la nécessité de telles mesures.

MADAME DANIELLE BOURGAULT,

Fédération des syndicats professionnels d'infirmières du Québec

Madame la présidente, je me fais porte-parole présentement de la Fédération des syndicats professionnels d'infirmières du Québec, de la Fédération des infirmières unies et de la Fédération québécoise des infirmières. Nous nous sentons tout à fait légitimées aujourd'hui d'intervenir à l'intérieur de ce forum sur les problèmes économiques qui affectent profondément le vécu des femmes et leur qualité de vie. Nous sommes d'autant plus légitimées de nous exprimer sur ces questions que nous oeuvrons justement dans l'un de ces ghettos féminins d'emplois, celui de la santé, où nous représentons 95% de femmes infirmières, soit près de 35 000 personnes.

La situation économique des femmes n'est guère difficile à cerner: les femmes sont pauvres, les travailleuses le sont aussi. Que plus de 50% des femmes ne puissent avoir accès à un travail rémunéré, bien qu'elles doivent en retour assumer, bénévolement, les tâches domestiques et le soin des enfants; que près de 70% des travailleuses ne soient pas syndiquées, les rendant ainsi très vulnérables à toute forme d'exploitation; qu'un grand nombre de femmes doivent assumer seules, avec des prestations de famine, la charge d'une famille; que tant de travailleuses soient confinées dans des emplois à temps partiel, taillés sur mesure, c'est-à-dire sous-payés et garantissant la double tâche; que les femmes soient justement les plus affectées par les coupures, sans compter qu'elles sont toujours les premières à revenir à la maison; que les salaires féminins soient toujours considérés comme un revenu d'appoint constituant à peine 60% de celui des hommes; et qu'enfin, les femmes vieillissent pauvres, comme le groupe social le plus défavorisé au pays, dans des conditions qui frisent l'indigence, voilà qui décrit bien le sort réservé aux femmes dans notre société!

Comment traduire autrement, sinon en des termes de mépris, le fait qu'on tolère un tel état de pauvreté? Non seulement le tolère-t-on, mais on perpétue même de telles inégalités sociales par des choix politiques qui, loin de réduire les écarts, appauvrissent les femmes davantage.

La dépendance économique des femmes, si elle se traduit dans l'ensemble des rapports sociaux, se traduit également dans le privé où elle favorise justement les rapports de domination qui atteignent, de façon irrémédiable parfois, la qualité de vie des femmes.

C'est précisément cet aspect que nous voulons soulever en centrant principalement notre intervention autour de la question des maisons d'hébergement. Personne ne sera étonné ici d'apprendre que les conditions économiques déterminent en grande partie cet état de violence. Non pas que les agresseurs proviennent uniquement de milieux défavorisés, au contraire; plusieurs études n'ont-elles pas démontré justement que ceux-ci se retrouvent dans toutes les couches de la société!

Ce que nous voulons dire par là, c'est que les femmes qui ont le plus de difficultés à en finir avec la violence qui s'exerce à leur endroit sont précisément celles qui ont, au plan économique, le moins de marge de manoeuvre. Comment, en effet, partir du foyer, avec les enfants, quand on n'a ni appui, ni ressource, ni salaire, ou un travail si mal rétribué? Comment ne pas être indigné, en constatant l'ampleur que prend la violence familiale et conjugale qui s'exerce sur tant de femmes et d'enfants! Deux cent cinquante-six mille femmes au Québec, dont la très grande majorité dans les familles, sont battues, de façon chronique, par leur mari, leur conjoint de fait ou leur compagnon. Et le chiffre est conservateur, avoue votre propre gouvernement, dans son document sur la politique familiale.

Faut-il rappeler aussi le nombre effarant de mauvais traitements et d'abus sexuels subis par les enfants, et que 90% de ces agressions ont lieu sur les filles? Or, on annonçait récemment dans les médias que ces actes de violence étaient en progression.

Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme n'avait-il pas estimé, en 1981, qu'une femme sur quatre serait victime, dans sa vie, d'une agression à caractère sexuel! Quant au viol lui-même, dont au moins 10% d'entre nous seraient victimes, précisons seulement que toute statistique à son sujet est trompeuse et sous-évaluée, puisque le viol conjugal n'y est pas comptabilisé et que l'inceste n'est pas non plus enregistré comme tel.

Et nous pourrions ainsi continuer à décrire les conditions de vie d'une grande majorité de femmes qui, ajoutées aux problèmes économiques, ne sont guère reluisantes. Devant une telle situation, les groupes de femmes, comme les organisations syndicales composées majoritairement de femmes, se sont senties concernées. On croit, à tort, que l'action syndicale doit s'arrêter aux limites de la convention collective. Les infirmières, dont le champ de travail spécifique est la santé, ne pouvaient rester indifférentes, surtout quand des femmes violentées venaient frapper aux portes des hôpitaux.

C'est ainsi que les infirmières, conscientes du rôle social qu'elles ont aussi à assumer, se sont penchées sur la question, bien avant que ne soit mis au point le protocole médico-légal préparé surtout par les milieux médicaux et juridiques. Faut-il le rappeler aussi, aucune infirmière ne fut invitée à participer à l'élaboration de ce protocole, bien qu'on s'attendait évidemment à ce que ce soit elles qui l'utilisent!

Déjà, nous pouvons affirmer que dans plusieurs hôpitaux, les services d'urgence ont mis sur pied des comités d'accueil composés d'infirmières formées à ces effet, par nous, afin d'accueillir et de prendre en charge les femmes violentées. C'est dans cette perspective que nous formulerons plus loin deux recommandations nouvelles qui visent justement à multiplier, à travers toutes les urgences et les cliniques externes, de tels comités qui ont le mandat soit de dépister, soit d'assister dans une approche de solidarité les femmes violentées, afin de répondre à leurs besoins plus particuliers.

Nous n'aborderons pas ici la question des services de garde, ce sujet étant exposé au chapitre des recommandations. Nous mettrons plutôt l'accent sur la nécessité pour les femmes d'être syndiquées, dans la mesure où la syndicalisation est un outil d'amélioration certaine de leurs conditions de vie et de leurs conditions de travail.

Compte tenu de la réalité de nos membres, comme travailleuses syndiquées et intervenantes sociales, nous exigeons que la syndicalisation des femmes au travail soit une priorité pour le gouvernement. La syndicalisation a permis à nos membres d'accéder à de meilleures conditions de vie, mais rien ne nous a été donné; nous avons dû l'exiger et lutter pour l'obtenir.

Nous exigeons que cette exploitation cesse, que toutes les femmes, que toutes les travailleuses obtiennent juste compensation et juste traitement. Il est temps que soient reconnus, par toutes les parties, les droits fondamentaux des femmes, dont le droit au travail.

Les membres que nous représentons, et l'ensemble des femmes, ne détiennent pas les leviers économiques et politiques. Mais nous entendons être présentes à toutes les étapes qui permettront de bâtir une société égalitaire.

MADAME YOLANDE WIEGARD,

Association des commissions scolaires protestantes du Québec

L'Association des commissions scolaires protestantes du Québec n'a aucune politique particulière en matière de condition féminine; cependant, chaque commission scolaire peut développer son propre programme.

Au début des années 80, la Commission scolaire Lakeshore commençait sérieusement à améliorer la situation des femmes. Un premier comité entreprenait l'étude de certains aspects des programmes d'étude en vigueur dans les écoles. Depuis, un deuxième groupe a analysé les perspectives d'emploi à la Commission scolaire Lakeshore.

En 1981, un comité composé de huit enseignants entreprenait divers projets au cours de sa première année d'opération. Malgré l'énorme tâche devant laquelle il se trouvait, il a néanmoins réussi à atteindre certains objectifs importants.

L'une des réalisations du groupe, appelé le Comité de conscientisation à la condition féminine, Human Awareness Committee, était la préparation et la distribution d'une série de brochures sur le sujet du sexisme en général. Écrits sur un ton humoristique, ces textes visaient et ont réussi à susciter la discussion dans les écoles.

Parallèlement, le comité entreprenait un projet beaucoup plus ambitieux: la traduction, préparation et distribution d'un guide pédagogique intitulé "Pour créer de nouveaux rapports femmes et hommes", publié par la Centrale de l'enseignement du Québec. Ce guide sera utilisé dans les classes de tous les niveaux du système scolaire.

Le deuxième projet du comité était l'organisation d'un atelier intitulé "Unlearning Sex Bias, A Classroom Approach" auquel participaient des enseignants, des administrateurs, des conseillers et des commissaires de la commission scolaire.

La Commission scolaire Lakeshore accordait une subvention spéciale au comité, pour qu'il mette sur pied un programme d'intervention au niveau de la maternelle. Ce programme visait l'étude du changement des mentalités et des comportements, suite à l'introduction d'un programme d'étude non sexiste. L'un des résultats encourageants était à l'effet que les garçons et les filles ont ajouté à leur liste d'emplois possibles des emplois caractéristiques de l'autre sexe.

Perspective d'emploi: au printemps 1984, des discussions préliminaires ont eu lieu concernant la formation d'un comité d'action positive à la Commission scolaire Lakeshore. Au début, ce comité d'action positive a dû discuter souventes fois pour développer une compréhension et une vue d'ensemble de la situation qui prévalait à la Commission scolaire Lakeshore. La sous-représentation des femmes aux postes de direction des écoles était évidente; également très claire est l'absence totale de femmes aux postes de cadres supérieurs de la Commission.

Bien que les statistiques soient facilement disponibles, les raisons à la base des statistiques ne le sont pas. Après amples discussions, le comité se concentrait sur les rôles et perceptions des femmes dans la société, sur les problèmes particuliers que les femmes peuvent affronter lorsqu'elles cherchent à améliorer leur situation en général, et sur les problèmes qui peuvent surgir dans la commission scolaire elle-même.

À l'heure actuelle, ce comité n'en est encore qu'à l'étape préliminaire. Les membres ont réussi à comprendre le problème et tentent maintenant de trouver des moyens pour communiquer leur compréhension, et des mécanismes qui auront un impact positif sur les membres de la Commission.

Bref, on peut dire que certaines initiatives s'annoncent bien. Mais l'amélioration de la condition des femmes est complexe et difficile et nécessitera de la part des personnes intéressées un engagement, un objectif précis et des efforts soutenus. Une atmosphère positive propice à ce genre de changement règne déjà dans la Commission scolaire Lakeshore; il est à souhaiter que cette orientation améliore vraiment la situation de toutes les femmes et les filles.

MADAME DIANE DROUIN,

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Comme dans toutes les sociétés occidentales, le rôle des femmes au Québec est en profonde mutation et l'impact se fait sentir de plus en plus sur la famille, sur le marché du travail, sur les institutions sociales et, bien sûr aussi, sur le milieu scolaire.

Il faut bien admettre que les commissions scolaires, comme une foule d'autres organismes, n'ont pas jusqu'ici fait de l'amélioration de la condition féminine une préoccupation prioritaire. Il importe cependant de rappeler qu'au cours des dernières années, elles ont eu à se préoccuper d'abord de leur survie et à organiser une lutte qui a drainé des énergies considérables pour faire échec à un projet de restructuration qui les faisait, à toutes fins pratiques, disparaître. Elles ont dû aussi composer avec des problèmes financiers dus à des compressions sévères des subventions gouvernementales et avec des conflits de travail majeurs qui ont abouti à des décrets pour les conditions de travail de leur personnel.

Toutefois, nous avons accepté de nous impliquer dans ce processus de discussion avec les représentantes des femmes du Québec, et de participer à cette conférence et ce, même si nous n'avions pas le temps de consulter adéquatement nos membres, vu le court délai entre l'invitation et la participation.

Nous avons tenu cependant à amorcer le dialogue, même s'il nous est impossible de nous engager formellement aujourd'hui dans des actions concrètes au nom des commissions scolaires.

Il est donc dans nos intentions de les consulter plus systématiquement au cours des prochains mois, afin d'arriver à la prochaine conférence de décembre avec un portrait plus précis de la réalité dans nos commissions scolaires et aussi, nous l'espérons, avec un certain nombre de propositions d'action concrètes pour améliorer la situation dans la mesure des possibilités actuelles d'action et de nos ressources disponibles.

À cet effet, nous allons mettre sur pied un groupe de travail composé de permanents de la Fédération et de représentants des commissions scolaires qui procédera à un inventaire de la situation relativement au dossier de la condition féminine, et suggérera des actions à mener, tant au niveau de la Fédération, pour assurer une concertation, qu'au niveau des commissions scolaires elles-mêmes, pour développer des politiques et des mécanismes de prise en charge de cette préoccupation de la condition féminine.

Voilà donc l'orientation générale qu'entend poursuivre la Fédération des commissions scolaires au cours des prochains mois dans ce dossier. Nous sommes conscients de l'impatience des porte-parole des femmes à voir des actions concrètes mises de l'avant par les divers partenaires socio-économiques dont les commissions scolaires font partie; nous espérons pouvoir répondre dans une certaine mesure à leurs attentes en décembre prochain.

Tout en considérant que certaines améliorations pourront sûrement être apportées, il nous semble cependant honnête et réaliste de ne pas laisser entrevoir la mise en place de mesures qui entraîneraient, soit des bouleversements importants, soit des coûts financiers importants. En effet, les ressources

financières tendent à diminuer plutôt qu'à augmenter, nous l'avons déjà mentionné; il faut songer aussi au fait que les commissions scolaires vivent des situations de surplus de personnel et de mise en disponibilité. Les conventions collectives qui favorisent les prises de décision, basées surtout sur les critères de l'ancienneté, risquent aussi de constituer un frein à certaines initiatives visant à la mise en place, par exemple, de programmes d'action positive.

Tous ces obstacles limiteront à n'en pas douter les possibilités d'action, mais toutes les issues ne sont pas fermées pour autant, et c'est dans la recherche de ces voies possibles que la Fédération invitera les commissions scolaires à s'engager.

MONSIEUR CLAUDE HAMEL,

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Madame la présidente, la Décennie internationale de la femme aura été, pour les universités québécoises, l'occasion de faire le point sur la condition féminine, de procéder à des études sur le sujet et d'entreprendre des démarches et des actions pertinentes.

Les situations variables d'une université à l'autre, la différence des approches retenues, la diversité des démarches entreprises permettent difficilement de dégager des orientations communes au milieu universitaire qui iraient au-delà des grands principes de non-discrimination, d'égalité et d'intégration qu'il a adoptés.

En ce qui concerne l'accessibilité aux études universitaires, l'un des principes étant la non-discrimination, dans toutes les universités, les politiques et pratiques à l'admission visent à éliminer de l'évaluation des dossiers des candidats toutes les informations qui ne relèvent pas des conditions d'admission. C'est le cas, entre autres, de celle permettant d'identifier le sexe d'un candidat ou d'une candidate.

Par ailleurs, dans les différents programmes, qu'ils soient contingentés ou non, il n'existe pas de quota pour les femmes ou pour les hommes. On observe même que le taux d'accessibilité des femmes est supérieur à celui des hommes. C'est donc sur le libre choix des candidates et des candidats, et sur la seule base de la formation acquise, que s'effectue l'admission à l'université, et nous croyons qu'il doit en être ainsi.

Quant aux programmes universitaires, au fil des années, dans les différents établissements, ont été créés des cours portant spécifiquement sur les aspects de la condition féminine. Pas nécessairement obligatoires, au contenu variable selon les disciplines, ces cours visent, soit à sensibiliser les étudiants aux réalités de la condition féminine, soit à modifier leur perception du rôle des femmes dans la société.

Certains établissements ont opté pour une intégration horizontale des éléments d'enseignement sur la condition féminine dans diverses disciplines. D'autres, comme l'Université Concordia, avec l'Institut Simone de Beauvoir, ont choisi la création d'un programme d'études spécifiques à la condition féminine.

Au plan de la recherche, les projets ayant comme thème la condition féminine se sont accrus considérablement au cours des dernières années. Il faut également voir, dans la création de certaines équipes de chercheurs, un signe de la vitalité de la recherche sur les questions liées aux femmes. Qu'on songe, par exemple, aux travaux du groupe "Femmes, travail et entreprise" de l'École des hautes études commerciales, axés sur l'étude des impacts des nouvelles technologies sur le travail des femmes.

Enfin, en ce qui a trait au personnel, tant pour le personnel enseignant que le personnel de soutien, toutes les universités ont mis en place des politiques d'embauche, de rémunération et de conditions de travail fondées sur les principes d'égalité et de non-discrimination.

En terminant, je voudrais indiquer que les universités sont prêtes à faire mieux et davantage si possible, et les travaux de cette conférence apporteront un éclairage précieux dans la poursuite et l'intensification des actions qu'elles ont prises jusqu'à maintenant dans ce domaine de la condition féminine.

MONSIEUR RALPH MERCIER,

Union des municipalités du Québec

C'est avec plaisir que l'UMQ a accepté l'invitation qui lui a été faite de participer à cette conférence, et c'est avec un vif intérêt qu'elle en suivra les travaux.

Pour notre organisme, ces deux jours de réflexion constituent un événement important, et pour ce premier tour de table, mes propos porteront principalement sur deux des thèmes à l'étude de la présente conférence, à savoir l'accessibilité aux services de garde et l'accès à l'égalité, car l'un ne va pas sans l'autre, et nous croyons que le premier est une condition importante pour que se réalise le second.

Soulignons que les municipalités oeuvrent déjà dans le domaine de l'accessibilité aux services de garde. Il importe toutefois de préciser le rôle qu'elles y jouent, qui doit être compris dans le cadre global de la réforme de la fiscalité municipale. En effet, on reconnaît généralement que le territoire limité des municipalités et la nature des services offerts ne leur permettent pas de dispenser efficacement des services à caractère redistributif.

Les municipalités contribuent toutefois sous diverses formes à la mise sur pied de services de garde, en favorisant l'établissement de garderies dans un environnement approprié et propice au développement de l'enfant. Les programmes annoncés récemment par le ministre vont d'ailleurs dans ce sens. Je crois, pour ma part, que toute politique d'accessibilité des services de garde doit être axée fondamentalement sur une prise en charge par le milieu d'un tel service.

Le rôle de la municipalité doit en être un de support; toutefois, on ne doit pas tendre à municipaliser les services de garde. Nous présenterons un peu plus tard au cours de ce sommet la proposition d'action que nous avons élaborée sur ce sujet.

Pour ce qui est de l'accès à l'égalité, il est important d'en traiter sous deux aspects, l'égalité numérique d'une part et l'égalité au niveau de la rémunération, d'autre part.

Permettez-moi d'abord de vous brosser un tableau succinct du partage de la main-d'oeuvre hommes-femmes au sein de l'administration municipale. En 1983, sur les 63 000 employés municipaux, 22% étaient des femmes. Toutefois, on constate que pendant la période 1971 à 1981, la proportion des femmes au sein des municipalités a doublé, alors que celle des hommes ne s'est accrue que de moitié. Je suis bien conscient que de telles données font abstraction de la nature des emplois comblés par les femmes. Il serait d'ailleurs certainement intéressant que le ministère des Affaires municipales dresse un tableau de la participation des femmes à des postes décisionnels au niveau municipal.

D'autre part, je suis d'avis que l'accès à l'égalité passe avant tout par la scolarisation initiale et la formation en cours d'emploi des femmes et des filles. D'ailleurs, les données sur leur type de formation sont éloquentes, lorsqu'on regarde la forte concentration de femmes et de filles dans les secteurs traditionnellement féminins. Tant et aussi longtemps que la formation des femmes se situera en dehors des champs académiques propices aux emplois d'avenir, on maintiendra, au niveau des emplois, l'infériorité des femmes à des postes décisionnels.

Il est quand même intéressant de constater que les dernières statistiques tendent à prouver que le nombre de femmes diplômées affiche une croissance remarquable depuis 1975.

Pour ce qui est du deuxième aspect de l'accès à l'égalité, soit l'égalité de rémunération, nous endossons, à part entière, le principe "à travail égal salaire égal".

Voilà, madame la présidente, les orientations qui nous animeront au cours des prochaines délibérations.

MONSIEUR EUGÈNE LETENDRE,

Union des municipalités régionales de comté

Au nom de l'Union des municipalités régionales de comté, je peux vous dire que nous sommes vraiment heureux de participer à cette conférence. La société québécoise évolue à un rythme effarant. Qu'il suffise de penser au développement de nouvelles technologies, à l'évolution constante de notre système éducatif, à la concrétisation de notre population sur l'environnement, et quoi d'autre encore!

Nous, du milieu municipal, n'échappons pas à cette constante transformation de notre société. En effet, de nombreuses législations sont venues rafraîchir nos institutions municipales. Nous faisons ainsi référence à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, entre autres, la Loi sur la fiscalité municipale, la Loi sur la démocratie municipale, et plusieurs autres encore.

Cette évolution a également marqué la condition des femmes au Québec. Force est de constater que depuis les années 50, la condition des femmes au Québec a franchi un pas immense. On n'a qu'à penser qu'il n'y a pas si longtemps, les femmes n'avaient même pas le droit de vote au Québec. Une étape est franchie, mais il reste encore beaucoup à faire pour en arriver à une complète égalité entre hommes et femmes, tant au niveau de l'accès à l'emploi, à des services de garde, au crédit, que de la situation des femmes collaboratrices et des femmes en agriculture, ainsi que de l'éducation qui leur est transmise.

L'amélioration de la condition économique et sociale des Québécoises relève de chacun de nous tous ici présents, gouvernement, municipalités, syndicats, milieu des affaires, corporations professionnelles, le secteur agricole et les femmes elles-mêmes.

L'UMRCQ propose pour sa part certaines mesures susceptibles d'améliorer la situation des femmes au Québec, plus particulièrement en milieu rural. Nous demandons au gouvernement qu'en milieu rural, les subventions soient accordées aux garderies comprenant moins de 20 places. Justement, il y a une législation qui vient de passer, qui donne la possibilité aux municipalités de vendre et de louer des locaux aux garderies, je pense que ça va grandement aider.

Nous entendons également inciter nos membres à appliquer une politique d'égalité dans l'emploi. Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'amélioration de la sécurité économique des Québécoises relève de l'ensemble des intervenants, et c'est ensemble que nous pourrons tous y arriver.

MADAME MYRIAM BORDELEAU,
Barreau du Québec

Madame la présidente, je représente ici le Barreau du Québec qui, préoccupé tant par sa fonction statutaire qui est d'assurer la protection du public, que par le rôle social qu'il s'est donné, s'est toujours impliqué activement dans l'évolution législative et partant, socio-économique de la société québécoise, par la défense de la primauté de la règle de droit, gage de liberté et de protection des droits individuels.

Dans ses interventions donc, et particulièrement en droit de la famille, le Barreau du Québec a soutenu l'égalité des personnes, le partage égal des responsabilités et l'égalité dans l'essence, sans pour autant confondre égalité avec identité. C'est dans cet esprit que nous avons toujours surveillé la législation et fait nos recommandations sur de nombreux projets de loi, portant notamment sur le Code civil, le droit des personnes, droit des successions, droit des biens, etc., et que nous présenterons incessamment aussi notre rapport sur les projets de loi du fédéral C-47 et 48 concernant le divorce et les mesures accessoires, d'une part, et la communication de renseignements visant à faciliter l'exécution d'ordonnance alimentaire, d'autre part.

Il faut donc dire ici que le Barreau n'a jamais considéré les problèmes comme étant ceux des femmes, des enfants ou des hommes, mais plutôt comme un problème de société où l'équilibre des relations est en cause. À titre d'exemple, et nous l'avons signalé dans notre chapitre sur la formation, nous considérons qu'il est important d'inciter les jeunes, tant les garçons que les jeunes filles, à explorer plus amplement leurs intérêts et les différentes possibilités de formation. Le temps où une jeune fille pouvait espérer rencontrer le prince charmant qui la ferait vivre pour le reste de ses jours est chose du passé. L'un et l'autre doivent se préparer à faire face à la vie et aux éventualités qu'elle peut présenter. Chacun doit être en mesure d'assumer les rôles que cette société nouvelle a forgés et de les assumer dans un esprit d'égalité des personnes et de partage égal des responsabilités.

L'on assiste en effet encore trop souvent à des déchirements vécus par de nombreuses femmes qui se sentent obligées d'opter entre famille et carrière. La formation devrait faciliter les choix personnels des hommes comme des femmes sur cette question d'égale importance pour les uns comme pour les autres.

Fort de ces principes et eu égard à la formation et au domaine où oeuvrent ses membres, le Barreau a choisi de contribuer à cette conférence sous le thème général "la réalité des femmes sous les lois". À notre avis, le problème majeur ne se situe pas principalement au niveau des lois elles-mêmes, mais plutôt au niveau de leur application. Généralement, celles-ci ne sont pas discriminatoires, les mentalités le sont, et l'on ne constate que trop souvent une égalité seulement apparente des femmes devant la loi. Le thème principal de notre intervention, "La réalité des femmes sous les lois", prend donc ici toute son importance, et nous estimons que la communauté juridique dans son ensemble, soit le Barreau du Québec, les avocats individuellement et la Magistrature, a sans aucune doute un rôle à jouer dans le rétablissement de l'équation égalité devant la loi et égalité dans les faits. Je vous remercie madame la présidente.

MADAME GISÈLE ARCHAMBAULT,

Chambre des notaires du Québec

Madame la présidente, c'est avec plaisir que la Chambre des notaires, suite à l'invitation du ministère du Conseil exécutif, apporte sa collaboration à la Conférence sur la sécurité économique des femmes au Québec.

Il y a déjà plusieurs années que la Chambre des notaires contribue à faire évoluer nos institutions, principalement par sa participation à l'élaboration de nouvelles législations. De nombreux mémoires ont été soumis au ministère de la Justice qui ont finalement amené d'importantes réformes sur la famille, particulièrement avec l'avènement de la loi 89. On pense, entre autres, aux dispositions concernant la résidence familiale et la prestation compensatoire, pour ne mentionner que celles-là, qui sont maintenant en vigueur.

Il n'y a aucun doute que la loi 89 est un aboutissement législatif très important qui consacre en droit l'égalité des époux. Même si l'égalité de l'homme et de la femme dans la société existe en droit, dans les faits, le sujet est loin d'être épuisé. Au-delà des lois, ce sont les mentalités qu'il faut changer. Les femmes devront donc s'armer de patience et accepter que l'évolution se fasse, à tout le moins, à moyen terme.

Nous espérons tous que la femme québécoise acquierre, dans un avenir des plus immédiats, une sécurité économique égale à celle de son conjoint. Il est évident cependant que l'égalité de la femme reconnue maintenant dans notre Code civil ne règle rien, si la situation économique des femmes n'est pas améliorée.

La femme ne pourra jamais devenir l'égale de l'homme dans une société où elle est maintenue à un niveau économique peu enviable. Comment peut-elle alors acquérir cette égalité économique?

Il faut d'abord et avant tout lui donner accès à l'éducation; ensuite, il faut lui donner accès à un travail qui lui rapportera une rémunération égale à celle de l'homme qui accomplit un travail semblable. Toutes les mesures

qui sont prises à cet égard, qu'elles soient obligatoires ou incitatives, devront sensibiliser les employeurs au problème de l'accès des femmes au travail. Cependant, la Chambre des notaires croit que la femme n'atteindra pas l'égalité économique dans l'emploi par l'adoption d'une prolifération de lois et de règlements dirigés spécifiquement en sa faveur.

Toutes ces lois ne risquent-elles pas, au contraire, de consacrer l'inégalité des hommes et des femmes dans la société? Devant une législation déjà suffisamment abondante et complexe, la Chambre des notaires préconise bien davantage une politique d'information auprès du public et auprès des employeurs en particulier. C'est par le biais de l'information sous toutes ses formes qu'une mentalité nouvelle viendra s'installer dans l'esprit des individus, hommes et femmes.

La Chambre des notaires suggère donc que le gouvernement, avec la collaboration des organismes socio-économiques, mette sur pied une vaste campagne d'information auprès du public. Seule une telle mesure parviendra à changer les mentalités si fortement ancrées depuis des décennies et souvent discriminatoires vis-à-vis des femmes.

MADAME LOUISE ROCHON,

Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec

Madame la présidente, nous, conseillères et conseillers membres de la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec, prônons l'utilisation du plein potentiel des personnes, quel que soit leur sexe. Nous croyons également que la société gagnerait énormément à utiliser de façon optimale ses ressources humaines. Nous constatons malheureusement que les femmes ont été trop confinées à des secteurs qui ne leur permettent pas d'utiliser leur plein potentiel et qui ne leur permettent pas non plus d'assurer leur sécurité économique.

Nous croyons fermement que la sécurité économique des Québécoises passe par l'accès à un travail rémunérateur. Actuellement, l'accès à un travail rémunérateur demeure souvent limité par les choix d'orientation qu'elles font, par les types de formation qu'elles entreprennent ou qu'elles n'entreprennent pas.

Les choix d'orientation des femmes sont souvent différents de ceux des hommes, parce que le processus de socialisation des femmes est différent de celui des hommes et, c'est le cas de le dire, oriente les femmes vers des secteurs préétablis.

Les normes sociales et les valeurs inculquées par les jeux, la famille, l'école, les premières expériences de travail fournissent aux filles des perceptions limitées quant aux types d'emplois qui peuvent répondre à leurs besoins, quant aux types de travail qu'elles sont capables d'accomplir et quant aux types d'emplois qui leur sont accessibles. Par conséquent, les femmes élaborent des attentes limitées quant à leur avenir professionnel.

Un autre facteur qui influence de façon importante l'orientation des femmes est la structure des opportunités, à savoir les conditions économiques, la distribution des emplois, l'organisation matérielle du travail, la structure de la famille et le partage des responsabilités familiales, les changements technologiques, les mouvements sociaux, enfin tout ce qui influence les facteurs environnementaux. C'est donc dire que la société toute entière a un rôle à jouer dans l'orientation des femmes.

Nous sommes les spécialistes de leur orientation, mais nous ne pouvons certainement pas dire que nous en avons le monopole. Nous pouvons cependant vous affirmer que la société québécoise a besoin d'action concertée de la part de tous ses agents socio-économiques pour améliorer l'avenir professionnel des femmes et leur assurer une situation économique équitable.

Trop d'intervenants socio-économiques ramènent le problème uniquement à la socialisation des filles en considérant que cette socialisation ne relève que des parents ou des éducatrices ou des éducateurs. En réalité, les actions,

autant que l'absence d'actions claires de la part des agents socio-économiques, influencent énormément les valeurs transmises à travers le processus de socialisation.

Pour terminer, nous croyons fermement que pour que les Québécoises puissent, ne serait-ce que formuler des attentes autres que celle du prince charmant, elles devront avoir accès à une réelle égalité. Il ne suffit pas de dire qu'il faut changer les mentalités, il faut aussi manifester une nouvelle mentalité par des actions concrètes et visibles. Nous devons agir autrement au niveau de l'orientation et de la formation des filles et des femmes. Nous devons faciliter l'accès au travail en repensant à l'organisation du travail, le partage des responsabilités familiales, en facilitant les services de garde, en reconnaissant le statut de partenaires économiques des femmes collaboratrices.

Nous devons également nous assurer de l'accès des femmes au crédit, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de partenaires économiques dans notre société.

MADAME LOUISE LACHANCE,

Association québécoise d'information scolaire et professionnelle

Madame la présidente, mon association professionnelle et moi-même sommes heureuses de participer à ces deux jours d'échanges sur la sécurité économique des Québécoises. L'AQISEP regroupe majoritairement des enseignantes et des enseignants du domaine de l'information scolaire et professionnelle. Au secondaire, cette information est, depuis septembre 1983, désignée sous l'appellation judicieuse d'éducation au choix de carrière. Au collège et à l'université, la poursuite des objectifs du programme d'éducation au choix de carrière est assurée par les conseillères et les conseillers en information scolaire et professionnelle. Nous retrouvons également ces spécialistes dans les centres Travail Québec, dans les centres d'emploi et dans diverses agences spécialisées du domaine des ressources humaines.

Depuis plus de 20 ans au Québec, notre préoccupation professionnelle dominante, c'est de sensibiliser la jeunesse et les adultes à leur pouvoir personnel de factualiser par leur choix d'étude et leur choix de profession. Nous côtoyons quotidiennement une quantité imposante de jeunes lors de nos rencontres de groupes-classes et de groupes-intérêts. Nous accomplissons également des rencontres individuelles.

À la lecture du document Décisions 85, nous ressentons une certaine satisfaction, car les orientations et les propositions des différents organismes viennent renforcer notre travail quotidien, tant au secondaire qu'au collège et à l'université. L'AQISEP entend poursuivre sérieusement son plan de sensibilisation de tous ses membres, afin que chaque personne puisse devenir plus consciente de son rôle et sache utiliser une approche non sexiste et non discriminatoire face au choix d'étude, de profession, de milieu de travail.

L'Association utilisera davantage son bulletin mensuel et son colloque annuel pour encourager l'exploitation pédagogique de documents produits par différents organismes. De plus, nous entendons promouvoir, auprès de ces organismes, la production de matériel didactique complémentaire susceptible de répondre toujours mieux aux besoins des élèves, filles et garçons, que nous rencontrons tous les jours.

Nous souhaitons participer à la future recherche sur les raisons de la résistance des filles aux mathématiques, aux sciences, à la technologie, car les membres de l'AQISEP qui assistent de très nombreux jeunes dans leur réflexion sur leur choix de cours, sont déjà sensibilisés à ce phénomène de résistance et doivent constamment promouvoir une attitude d'ouverture.

L'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle s'engage à être présente en décembre à la deuxième partie de la conférence sur la sécurité économique des Québécoises.

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

Depuis la réforme du Code civil, le gouvernement du Québec a pris un parti clair pour la reconnaissance de l'autonomie et de l'égalité de droits des femmes. Cependant - et le tour de table présent le confirme - la loi, c'est une chose, l'accès réel à l'égalité de droits, c'est autre chose. Et c'est autre chose, enfin, que l'accès à l'égalité de fait. Pourtant, plusieurs mesures, programmes et politiques ont concouru et concourent à l'égalité. Cependant, force est de constater - et ce bilan était fait bien avant le présent tour de table - que nous sommes encore fort loin de la coupe aux lèvres et qu'il reste beaucoup à faire et dans plusieurs champs.

Sur les questions qui sont à l'ordre du jour de cette conférence, le gouvernement prendra des engagements fermes qui, nous l'espérons, seront un pas important vers l'accès à l'égalité de fait, que ce soit sur la violence faite aux femmes, le crédit, la formation, le statut des femmes collaboratrices, l'accès à l'égalité et les services de garde; les engagements pris, résultat d'un travail important, seront, nous l'espérons, et qu'ils seront pris ainsi, sérieux.

L'accès à l'égalité de fait suppose cependant des changements en profondeur qui ne peuvent être que législatifs, qui touchent toute la vie, là où le gouvernement même n'a pas à intervenir, là où il n'a pas accès. Par ailleurs, plusieurs ont répété que l'accès réel à l'égalité de fait passait par l'emploi pour un nombre grandissant de femmes, jeunes et moins jeunes.

Nous savons cependant, toutes et tous, que la mise en oeuvre d'une politique de plein-emploi est longue, laborieuse et suppose un nombre important de changements. On a parlé ici de la formation, des mesures pour faciliter l'accès à l'emploi, des programmes d'accès à l'égalité dont nous parlerons aujourd'hui, mais aussi de l'accès à la syndicalisation et des congés de maternité, dont nous reparlerons en décembre. Il y a, à cet égard, du travail déjà entrepris et qui, tout en faisant mesurer la difficulté dans certains cas, fait mesurer aussi le travail concret qui peut être fait.

Cependant, ces mesures-là ne peuvent uniquement être le fait du gouvernement. Nous aurons beau avoir les programmes les mieux adaptés, s'ils ne sont pas assumés par les principaux agents qui les utilisent ou qui les transforment, les changements ne se produiront pas rapidement. En fait, le gouvernement n'est pas seulement législateur, il doit être aussi appui au mouvement des femmes et certainement pas le seul partenaire à être mis en cause.

Par ailleurs, une question qui a été peu abordée, malgré l'appel de madame Paquette, une question sur laquelle nous devrons revenir au sommet de décembre et, il faut le dire, une question difficile, parce qu'elle déborde le cadre traditionnel de l'économie marchande, est celle de la reconnaissance du travail au foyer. Cette question et celle, par extension, de l'adoption de mesures consacrant dans les faits cette reconnaissance, les demandes des femmes dans ce domaine et, plus globalement, tout le débat public qu'elles suscitent chez nous depuis quelques années, nous obligent, à ce stade-ci, pour aller plus loin, à distinguer deux notions qui, bien qu'interreliées, sont tout de même très différentes: celle de la sécurité économique d'une part et celle de l'autonomie financière d'autre part.

Le gouvernement a la responsabilité, et c'est celle qu'il s'est donnée jusqu'à présent, d'assurer à toute personne les ressources requises minimalement pour subvenir à ses besoins essentiels, ainsi qu'à ceux des personnes dont elle assume le soutien. C'est la notion de sécurité économique. Elle se pose présentement de façon aiguë pour les femmes de plus de 50 ans.

Cependant, au-delà de cette responsabilité de base, l'État a aussi un rôle à jouer pour faciliter l'exercice d'une réelle autonomie; s'il ne revient pas au gouvernement d'assurer l'autonomie financière des individus pour ce qui dépasse la satisfaction des besoins essentiels et relève davantage du libre choix et de l'initiative personnelle, il lui revient cependant de contribuer à la création de conditions qui facilitent l'exercice de ce libre choix.

Et c'est afin d'identifier des avenues de reconnaissance du travail au foyer, et d'arriver à des résultats concrets relativement à cette question que le gouvernement - c'est une proposition qu'il vous fera - mettra sur pied un

groupe de travail de concertation dont le mandat sera, pour décembre, d'identifier des pistes d'intervention, pour permettre un meilleur partage de la richesse familiale et d'atteindre l'objectif d'une reconnaissance du travail au foyer. Ces pistes pourraient être rendues publiques à l'automne et discutées à la conférence de décembre, nous permettant de prendre, à ce moment-là, des engagements qui assureront en toute équité une meilleure sécurité économique et une meilleure autonomie financière de toutes les Québécoises.

Je ne pourrais compléter avant de dire que les contraintes à l'intérieur desquelles travaille le gouvernement sont très réelles et pressantes depuis la crise économique qui s'est manifestée en 1981-1982, et que le taux de chômage qui rend l'accès à un travail décent difficile pour les femmes se traduit aussi par une diminution de la progression des revenus de l'État. Ce n'est pas du cynisme de le dire, ce n'est pas non plus une excuse, loin de là, c'est plutôt un appel, puisque les conditions qui permettront de changer la condition des femmes, permettant d'arriver à l'égalité de fait des femmes, ne peuvent être uniquement le fait du gouvernement.

Ça ne veut pas être un frein, mais un stimulant à l'imagination, à la coordination et, je l'espère aussi, à la concertation. Voilà donc, pour l'essentiel, les grandes orientations du gouvernement. Notre objectif: la sécurité économique des Québécoises, de même que l'identification de conditions propices à l'exercice de l'autonomie.

MONSIEUR RAYNALD FRÉCHETTE,
Ministre du Travail

Quelques brèves remarques. Dans la foulée de ce que vient de dire madame Lalonde, il me semble que le tour de table auquel nous venons d'assister dégage deux grandes préoccupations, des préoccupations d'ordre général bien sûr, mais qui sont très clairement identifiées et par à peu près toutes les intervenantes et tous les intervenants.

La première préoccupation, me semble-t-il, est celle qui veut que doivent être conservés, et même améliorés, les acquis. La deuxième de ces préoccupations-là, c'est qu'il est manifeste que l'ensemble des intervenants et intervenantes souhaitent que les décideurs agissent et agissent rapidement dans les secteurs qui ont été identifiés ou jugés prioritaires.

Par ailleurs, madame la présidente, quand on jette un coup d'oeil sur les propositions d'action qui sont issues ou bien des rencontres régionales ou de la rencontre nationale, nous sommes sensibilisés à deux choses également. D'abord, au fait très évident que le marché du travail est en profonde mutation et deuxièmement - c'est ressorti davantage ce matin - deuxièmement que le rôle et la place des femmes se sont transformés, en fonction des nouvelles réalités socio-économiques. Et même si plus de 40% des emplois au Québec sont occupés par des femmes ou des filles, plusieurs problèmes contemporains persistent et ont trait, par exemple, à des situations d'inégalité au plan de l'accès et à la formation à l'emploi.

Il m'apparaît clair, madame la présidente, que les résultats de cette première phase de discussions vont permettre de constituer les assises à partir desquelles vont se greffer les propositions relatives aux législations du travail et plus particulièrement, le Code du travail. Et je voudrais que l'on soit très clair entre nous sur une situation qui a pu susciter des interrogations dans l'esprit de quelques-uns ou de quelques-unes. Si dans la première partie de cette conférence, il n'y a pas à proprement parler de façon explicite de sujet à l'horaire ou à l'agenda qui touche les législations du travail, vous aurez très certainement compris que c'est pour le seul et unique motif que la Commission consultative sur le travail, la Commission Beaudry, devra, au mois de septembre prochain, remettre son rapport sur les constatations qu'elle a faites à la suite des consultations qu'elle a tenues à travers tout le Québec.

Il est utile, même nécessaire, madame la présidente, de vous signaler que des 242 mémoires qui ont été soumis à la Commission Beaudry, plus de 20% l'ont été par des groupes de femmes, des associations de femmes, et touchent des sujets aussi variés que le temps partiel, le phénomène de l'accès à la

syndicalisation, le phénomène de la représentativité des femmes dans les instances du travail, la femme au foyer, le travail des domestiques, la femme collaboratrice, l'égalité au travail et le statut du travail féminin et, de façon explicite, la Loi sur les normes minimales pour les salariés qui ne sont pas à l'intérieur d'associations syndicales accréditées. Voilà donc autant de sujets qui ont été abordés par la Commission Beaudry et qui manifestement vont revenir à l'occasion de la deuxième étape de cette conférence au mois de décembre prochain.

Je pense qu'il est suffisamment clair entre nous que ce n'est pas un désir d'évacuation de ce genre de discussion, mais bien le seul souci d'être en possession des conclusions auxquelles en arrivera la Commission Beaudry.

MONSIEUR ROBERT DEAN,

Ministre délégué à l'Emploi et à la Concertation

Depuis plus de huit ans maintenant, on se concerte au Québec. Par la concertation, on a appris à sortir de notre isolement de groupe, on a appris à se parler, à s'entendre très timidement au début, sur un certain nombre de consensus qui ont apporté des changements à nos pratiques et à nos attitudes, à nos lois, nos règlements, à notre fiscalité, à la situation de l'emploi.

On a appris que la concertation est un moyen, peut-être meilleur que les autres, pour faire des choix appropriés, pour assumer nos choix collectivement entre employeurs, employés et gouvernement, pour s'ajuster efficacement et agir rapidement. Depuis ma nomination à mes présentes fonctions, en décembre, je constate que nous entrons peut-être dans une nouvelle phase de la concertation où nos pratiques vont se modifier pour s'attaquer - parce qu'on doit s'attaquer maintenant - aux problèmes plus profonds et plus fondamentaux et qui deviennent urgents du fait de ne pas être réglés, urgents face à un monde en crise et en mutation. Et je pense que c'est tout à fait approprié, que c'est dans ce cadre que cette conférence a lieu.

Il faut agir rapidement en regard de la situation économique des Québécoises, pour redresser des injustices de notre système social et économique à l'égard des femmes, entre autres par les programmes d'accès à l'égalité. Il faut adapter le monde du travail aux besoins des femmes, pour permettre à celles-ci d'y prendre leur juste place à tous les niveaux, à égalité de possibilités, de droits et de traitements. Une société est plus pauvre lorsqu'elle n'utilise pas au maximum toutes ses ressources, et je crois que pour son plein développement, la société québécoise ne peut plus se permettre le luxe de se priver, dans son économie et sa vie collective, et à tous les paliers, de l'apport indispensable de 52% de sa première richesse, ses ressources humaines.

J'ai la conviction personnelle qu'une politique de plein emploi qui nécessite une concertation permanente constitue l'outil par excellence de la promotion économique des Québécoises. Je crois qu'il n'y a pas de véritable solution aux problèmes de l'emploi des femmes sans une politique d'emploi tout court, parce qu'une telle politique permet de régler le problème de la pénurie d'emplois. Il faut non seulement partager les emplois, il faut en créer, des emplois productifs et stables, et augmenter notre richesse collective.

Une telle politique permet d'offrir un emploi rémunéré aux femmes qui en désirent un; elle facilite l'égalité d'accès aux emplois, favorise l'égalité de traitement et finalement, elle permet d'améliorer le statut économique des femmes par une formation appropriée, parce que la formation axée sur les besoins des personnes et du marché du travail est un volet essentiel d'une politique de plein-emploi.

Le succès de la démarche entreprise dans cette conférence à deux phases et son aboutissement dépendent de notre volonté à tous et à toutes d'y participer dans le but exprès de faire la meilleure évaluation possible de la situation, ainsi que de notre aptitude à accepter de remettre en question, véritablement de brasser nos attitudes et nos pratiques traditionnelles, et même, s'il le faut, de sacrifier certains acquis.

DISCUSSIONS SUR LES ORIENTATIONS

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau-Goyette

Nous allons maintenant engager les discussions sur les orientations. Les délégués, participants et participantes, ont droit d'accès à la table, au siège. Il n'y a pas de limite aux interventions pour cette discussion; cependant, vous comprendrez que si tout le monde veut parler, il faudrait peut-être dire l'essentiel de ce que vous avez à dire dans l'espace de deux minutes, deux minutes et demie.

Alors, qui est la première personne à demander la parole? Madame Lise Paquette.

MADAME LISE PAQUETTE,

Déléguée des femmes

Merci madame la présidente. J'ai attendu avec anxiété des propos concernant les travailleuses au foyer, pendant le tour de table; fort heureusement qu'au niveau du gouvernement, on a osé aborder le sujet. On pourra peut-être se reparler de ce comité-là qui devrait être formé, mais j'invite, par la même occasion, les partenaires aussi à s'interroger sur la problématique du travail au foyer.

Même si nous croyons que c'est au gouvernement à faire les premiers pas dans ce sens-là, il y a aussi quelque chose à faire, et partout, à l'intérieur, par exemple, des organismes professionnels, du côté du patronat. À titre d'exemple, dans les organismes professionnels, on a beaucoup dit que le gouvernement devrait faire des campagnes d'information et de sensibilisation, je pense aussi qu'il devrait y en avoir à l'intérieur même des organismes professionnels. Je parle du Barreau, je parle de la Chambre des notaires, je pourrais aller plus loin aussi.

Au niveau des patrons aussi, de quelle façon est-ce qu'ils pensent reconnaître les acquis des travailleuses au foyer lorsqu'elles retournent en emploi? C'est à titre d'exemple, mais il m'apparaît très important que chacun et chacune des partenaires qui sont ici s'interrogent sur leur façon de contribuer concrètement à la reconnaissance du travail au foyer.

MADAME DENYSE ROCHON,
Déléguée des femmes

Je pense que la plupart des partenaires comprennent ce que ça veut dire, des programmes d'accès à l'égalité, mais j'ai noté un petit peu de confusion à un moment donné; avant que ça arrive sur le tapis demain, il faudrait peut-être clarifier un peu.

Le salaire égal, pour nous, c'est un salaire égal pour un travail d'égale valeur; et c'est beaucoup plus précis que de dire un salaire égal pour travail égal. Et si vous voulez que je vous donne un exemple, prenons un travail où on nécessite la force physique, où un homme ne peut qu'être celui qui exécute ce travail et, par contre, un travail qui nécessite une minutie très précise, et que les femmes seules peuvent faire; c'est à peu près l'exemple qu'on pourrait donner dans ce sens-là.

Et l'accès à l'égalité, ça ne veut pas dire non plus seulement l'accès au travail; ça veut dire aussi les mesures de redressement, afin d'en arriver à une plus juste représentation des femmes dans les cadres, par exemple, dans les promotions au sein des entreprises.

MADAME GHYSLAINE TÉLÉMAQUE,
Déléguée des femmes des communautés culturelles

Malheureusement, à travers les différentes interventions du gouvernement, je n'ai pas tellement entendu traiter des problèmes spécifiques concernant les femmes immigrées qui ont été abordés dans nos différentes propositions.

En plus, je dois aussi déplorer l'absence ou l'ignorance totale de réponse dans le cahier des propositions qu'on a reçu quelques jours avant la conférence. Par exemple, je peux noter qu'il n'y a vraiment pas de réponse concernant la formation linguistique, si je ne me trompe pas, il n'y a vraiment rien là-dessus; et enfin, je me pose beaucoup de questions là-dessus jusqu'à présent. Malheureusement, au tour de table ce matin, je n'ai pas trouvé d'élément de réponse face à ça.

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

Je sais qu'il y aura d'autres réponses que celles qui vous ont été transmises dans le cahier; elles ne l'ont pas été pour des raisons, comment dire, de système. Alors, vous en aurez d'autres. Quant aux propos, vous avez remarqué que ceux que j'ai tenus allaient plutôt dans le sens de ce qui n'allait pas être touché lors de chacune des questions qui seront prises de façon spécifique.

MADAME CHRISTIANE JOBIN,
Déléguée des femmes

En écoutant les différentes interventions, j'ai fait un peu l'analyse de ce que j'ai entendu, et j'ai constaté qu'il y avait des oppositions, des dychotomies, je sais pas si on pourrait appeler ça de la dialectique, mais en tout cas, passons!

Alors, j'ai remarqué d'abord un premier contraste entre l'obligation et la persuasion, en ce qui concerne les programmes d'accès à l'égalité. C'est-à-dire, certains intervenants voudraient qu'ils soient obligatoires, dont nous évidemment, d'autres veulent qu'ils soient facultatifs. C'est la première opposition que j'ai vue, et je vais essayer de la résoudre dans la deuxième partie de mon intervention.

J'ai remarqué aussi qu'on opposait dans certaines interventions individu et société. Certains et certaines font porter le poids de la responsabilité sur la formation individuelle, l'orientation de la personne, mais on a tendance à dire, c'est quand même un fait de société. D'autre part, d'autres intervenants et quelquefois les mêmes disent, c'est un problème de société. J'ai entendu ça très souvent, je suis très contente de voir qu'on ne fait pas reposer, dans l'ensemble, sur la femme elle-même, le fait que son orientation soit déficiente. C'est un fait de société, j'ai trouvé ça très intéressant, et il y a dix ans, on l'admettait un peu moins, à ma connaissance.

La troisième opposition, c'est l'opposition entre les décideurs et les non-décideurs. Un exemple, une centrale syndicale, le Conseil du patronat, est-ce que les différents organismes qui réunissent des personnes sont des décideurs au même titre que le gouvernement? Je pense que ce n'est peut-être pas au même titre, mais je pense que tout le monde ici est un décideur dans son secteur. Je pense que tout le monde doit faire quelque chose et non pas simplement dire "le voisin doit faire ci" ou "le voisin doit faire ça", ou la voisine en l'occurence.

Alors, je pense que tout le monde ici est un décideur dans son secteur, autrement, sa présence n'a pas de sens.

En conséquence, je pense qu'il est temps, chacun, de voir ce qu'on peut faire dans son secteur et qu'on ne peut pas opposer finalement l'obligation à la persuasion, on ne peut pas opposer formation des filles, accès à l'égalité, services et lois, etc. Je pense que c'est un tout. Il y a des mesures dans différents secteurs, les dossiers sont séparés, mais finalement, ils ont tous une coordination qui est considérable, c'est-à-dire que pour améliorer la situation des femmes, il faut jouer partout à la fois dans un effort de concertation.

MADAME MARIE PINSONNEAULT,

Fédération des travailleurs du Québec

Alors moi, j'ai sursauté lorsque j'ai entendu monsieur Santos se glorifier d'avoir 300 guichets automatiques, quand on sait que les guichets automatiques éliminent des emplois qui sont occupés majoritairement par des femmes. Les guichets automatiques ont aussi l'effet de dépersonnaliser le service et en plus de ça, ça crée un danger pour les utilisateurs et utilisatrices.

Encore une fois, ce sont les femmes qui sont victimes des changements technologiques. On va sûrement intervenir lorsqu'on va parler de l'accès au crédit, après cette glorifiante présentation par monsieur Santos.

Le crédit, dit monsieur Santos, n'est pas relié au sexe, mais à la capacité de rembourser. Comme les femmes sont cantonnées dans les emplois les moins bien rémunérés, elles sont encore sujettes à la discrimination. Alors tant et aussi longtemps que les femmes n'auront pas atteint une autonomie financière, on ne peut pas croire à une égalité entre hommes et femmes.

MONSIEUR HUMBERTO SANTOS,

Association des banquiers canadiens, section Québec

Madame Pinsonneault, d'abord, sur l'élimination des positions, nous ne croyons pas du tout qu'en ce qui concerne l'installation des guichets automatiques un peu partout dans le monde et certainement ici au Canada, il y ait des réductions de positions en ce qui touche les guichets.

Nous avons certainement, comme vous le savez, un besoin de donner un service à nos clients, et c'est le but unique de l'installation de ces guichets automatiques. C'est certain qu'il n'y aurait pas de transactions qui se feraient à minuit, certainement que madame Pinsonneault ne voudrait pas avoir des caissières qui travaillent à minuit, mais le guichet 24 heures par jour, il est là et il fait ça à minuit.

En ce qui concerne le service, je pense que vous considérez que les institutions financières donnent un excellent service, et il y a très peu d'industries, comme je viens de dire, qui offrent des services aux gens, au grand public, aux individus 24 heures par jour. Pour ce qui est du danger, là encore, je ne pense pas que vous voudriez faire croire aux banques que c'est à cause des guichets automatiques qu'on a des hold-up. Malheureusement au Québec, on a le plus haut niveau de hold-up au Canada, mais c'est à la baisse, et ce sont de bonnes nouvelles.

Quant au dernier point de madame Pinsonneault, c'est évident que là encore, si on a des problèmes de salaires au niveau global de la société, et si les critères sont les mêmes, nous, il faut respecter la situation et évidemment, le côté du remboursement est toujours primordial pour nous.

MADAME MYRIAM BOUCHARD,
Déléguée des femmes

Après ce premier tour de table, je crois opportun de noter deux choses! Premièrement, aucun partenaire ici ne nie l'écart énorme entre les besoins en services de garde et les services actuels. Et je pense qu'à ce niveau-là, c'est intéressant de noter qu'il y a au moins un chemin parcouru, en ce qui concerne l'accréditation auprès de la société de ce problème-là.

Ce qui est beaucoup moins évident par ailleurs, c'est comment nous allons réduire le plus rapidement possible et le plus efficacement possible cet écart! On ne saisit pas du tout, premièrement - et je pense que c'est de là aussi qu'on doit entendre des réponses claires - on ne saisit pas du tout, de la part du gouvernement, quelle est sa position exacte par rapport à la revendication de l'ensemble des femmes du Québec depuis 1970, revendication qui a été formulée depuis le début du processus, à savoir que les femmes du Québec réclament clairement un réseau de services de garde universel, gratuit, contrôlé par les usagères et les usagers et demandent que ce réseau soit accessible à tous et à toutes et dans différents milieux.

Le représentant du Conseil du patronat s'est appliqué à nous indiquer qu'effectivement, concernant son membership et son secteur de travail, il s'appliquerait à faire avancer cette revendication-là. D'autres secteurs ont également réclamé et ont également indiqué quelques efforts entrepris à leur niveau. Mais on ne sent pas ici, autour de la table, un consensus clair. Est-ce qu'effectivement, nous endossons la revendication des femmes et des Québécoises concernant ce réseau universel et gratuit ou, au contraire, favorisons-nous des mesures parcellaires, des mesures qui sont applicables une à côté de l'autre d'une façon déchiquetée? Voilà ce que j'ai noté à ce premier stade.

MADAME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Madame la présidente, c'est ma première réaction à l'égard du tour de table que nous venons de faire. Je dois vous dire que mon premier sentiment, c'est que c'est la suite du sommet sur l'électronique et l'informatique, particulièrement sur les programmes d'accès à l'égalité! Ça commence à ressembler à une histoire à épisodes, ressemblant à un mauvais téléroman dont les principales héroïnes, c'est-à-dire les femmes, sont encore des belles au bois dormant!

Ma deuxième réaction, c'est que ce premier tour de table est révélateur du peu d'engagements ou en tout cas, d'annonces d'engagement du gouvernement. Je comprends que nous en sommes au début du sommet, que peut-être on se les fera annoncer de façon parcellaire, mais je veux quand même insister sur le fait suivant: même si nous sommes toutes et tous des décideurs dans nos milieux respectifs, nous n'avons pas la puissance des leviers qui sont à la disposition du gouvernement. Et quand on constate la situation qui est faite aux femmes, l'ampleur de cette situation, qu'on diagnostique ça comme un phénomène social, il faudra s'attendre, pour répondre à un phénomène social, que le gouvernement, agent social d'importance, prenne ses responsabilités et soit le fer de lance de la transformation de notre société en une société plus égalitaire et respectueuse de la majorité qui la constitue, c'est-à-dire le 52% de femmes que nous sommes.

MADAME LISE PAQUETTE,

Déléguée des femmes

Madame la présidente, j'aurais deux points. Un premier point, pour le bénéfice de la discussion de cet après-midi sur les femmes collaboratrices. Il m'apparaît que lorsqu'on parle de femmes collaboratrices, c'est associé presque uniquement au secteur agricole; il ne faudrait pas oublier que ces femmes collaboratrices sont aussi dans le secteur professionnel et aussi dans les petites et moyennes entreprises.

Deuxièmement, je m'adresse à madame ou messieurs les ministres. Madame Marois, lors du dépôt de sa politique de sécurité du revenu, le 25 avril, si je ne m'abuse, la politique "Agir maintenant pour plus tard", a refusé catégoriquement toute possibilité d'intégrer les travailleuses au foyer au Régime des rentes du Québec et du même souffle, elle a dit qu'elle annoncerait, lors du présent sommet, quelque chose. Madame Marois n'est pas ici ce matin, ça m'apparaît être le seul moment du sommet où nous pouvons parler des travailleuses au foyer; je me demande si c'est la proposition du groupe de travail ou si vous êtes au courant des intentions de madame Marois. Elle a dit publiquement qu'elle annoncerait quelque chose au sommet, et nous l'attendons.

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

Madame Marois doit venir pendant la présente conférence; elle ne pouvait pas être là ce matin. Alors, c'est évident qu'elle pourra profiter de ce moment-là pour annoncer ce qu'elle a promis.

Pour ce qui est des engagements du gouvernement, j'ai précisé tantôt que le gouvernement allait prendre, au cours de la conférennce, des engagements fermes; je préférerais, quant à moi, attendre chacun des sujets, pour pouvoir les exprimer. Et la seule chose que je peux ajouter, c'est qu'il y a eu beaucoup de travail, de discussions, et que le sommet pourra certainement

contribuer à bonifier même ces positions-là, mais ces engagements-là seront des engagements sérieux, compte tenu bien sûr, vous le savez, des contraintes économiques.

Pour ce qui est des programmes d'accès à l'égalité, nous ferons le débat avec monsieur Pierre Marc Johnson, mais là aussi, je pense qu'il y a eu du travail très sérieux; il va y avoir un engagement très ferme de pris.

MADAME MICHELLE OUELLETTE,
Déléguée des femmes

J'ai trouvé intéressant l'espèce de bilan qu'a fait madame Simard lors du tour de table. J'aimerais cependant dire que pour les femmes, c'est ce bilan-là qui a servi de départ aux propositions qui sont inscrites à l'ordre du jour pour les deux jours ici et ceux de décembre. Alors, c'est vraiment avec un programme d'action qu'on aimerait partir de ce sommet.

Quant on dit action, déjà on entend parler d'action face à la sensibilisation. Je pense bien qu'on peut considérer la sensibilisation comme des actions; elle est nécessaire, puis on attend des propositions là-dessus face à plusieurs de nos thèmes. Sauf que je pense qu'on ne doit pas limiter les propositions d'action en regard de la sensibilisation uniquement. On attend des programmes d'action concrets qui vont améliorer la situation économique des Québécoises.

J'aimerais aussi dire et mettre en garde qu'il ne faudrait pas que toutes les réponses soient reportées en décembre, dû aux différents groupes de travail mis sur pied ou aux propositions qui pourraient être faites de reporter des choses en décembre. Alors, ce sont des intentions fermes, des propositions fermes qu'on aimerait recevoir et qu'on attend.

MONSIEUR GHYSLAIN DUFOUR,

Conseil du patronat du Québec

C'est tout simplement pour mentionner notre accord avec la récente intervention de madame Lalonde. Nous, on ne répondra pas aux questions qui se posent sur les différents dossiers, parce qu'on a l'impression qu'on embarque dans un débat qui est mal engagé. On passe des garderies à la formation professionnelle. Moi, l'intervention de monsieur Hamel ce matin, dans le domaine de la formation universitaire, m'a beaucoup intéressé; j'aimerais qu'elle soit campée au moment où on va débattre de la formation professionnelle.

J'ai beaucoup apprécié l'intervention de madame Bouchard sur la question des garderies, où elle dit que le Conseil du patronat a déjà fait une ouverture quant aux garderies en milieu de travail. Moi, je vous dis qu'on est prêt à aller beaucoup plus loin et, en termes d'intervention dans nos propositions, on va beaucoup plus loin. Mais si on les débat actuellement on va tourner en rond, quant à moi.

MONSIEUR RAYMOND BLAIS,

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Madame la présidente, j'ai quelques commentaires qui n'ont pas nécessairement de relations entre eux. Je voudrais d'abord dire qu'en ce qui me concerne, je pense qu'il faudrait s'asseoir ici en pensant que tout le monde est décideur. J'ai bien apprécié cette expression-là, parce que je pense que c'est la bonne façon d'aborder les problèmes. Peut-être suis-je tombé dans ce panneau-là, moi le premier, de trop donner de responsabilités au gouvernement là-dedans, alors que je pense que chacun des organismes devrait être là, et que le gouvernement devrait être une espèce de superviseur. Si le gouvernement est obligé d'être interventionniste dans tous les domaines, c'est pas clair pour chacun de nous autres ici.

Deuxièmement, il me semble se dégager, peut-être pas un consensus, mais en tout cas une approche importante en ce qui concerne la formation et l'éduca-

tion. Bien sûr, le danger est que ça reste théorique et que ce ne soit pas traduit dans des plans d'action. Mais je pense, en tout cas, je sens autour de la table que tout le monde attache de l'importance à ça; on est parti de si loin qu'il faut avancer de ce côté-là.

Dernier commentaire, madame la présidente: j'ai un peu de difficulté à réaliser qu'on a balayé le problème des guichets automatiques en 30 secondes, ça m'apparaît un peu simpliste et qu'on amène ça à ce niveau-là, ici. Le problème des guichets automatiques, c'est le plus grand problème de la technologie - qui touche les femmes bien sûr durement mais ce n'est pas le problème ni des femmes, ni des guichets automatiques.

Je pense qu'on devrait être conscient que ce problème-là, ce n'est pas un problème du Québec, ce n'est pas un problème du Canada, c'est un problème mondial, c'est irréversible; et si notre société du Québec n'a pas assez d'imagination pour apprendre à gérer ses ressources humaines, hommes et femmes, à l'intérieur de la technologie, ça peut être dur, parce qu'avec la technologie, on a le choix: c'est un non mondial qu'il faut dire! On peut pas dire un non "Québec" ou un non "Canada". Alors, c'est bien sûr un problème qui est indirectement relié aux problèmes des femmes, mais c'est un problème plus grave et moins simpliste qu'on a voulu le laisser percevoir.

MADAME LISE LEDUC,
Déléguée des femmes

Ma première réaction porte sur la composition de la table. Je dois dire que je suis favorablement impressionnée par la forte représentativité des femmes autour de la table, et j'espère que ça va se continuer dans d'autres conférences où on se retrouve beaucoup moins nombreuses.

Maintenant, ce qui m'a frappée dans les interventions de certains partenaires, c'était ce qui avait trait au changement d'attitude, en en faisant presque le moyen pour arriver à l'accès d'égalité ou à ce que la situation des femmes se redresse. Je suis d'accord sur les changements d'attitude;

maintenant, je crois que les changements d'attitude vont s'accélérer beaucoup plus rapidement si on les implante avec des actions et moyens, des pratiques qui amèneront des changements de comportement. C'est dans ce sens-là que nous demandons l'implantation de réels programmes d'accès à l'égalité et non pas seulement d'égalité des chances.

Je ne nie pas non plus le fait que la formation des filles et les choix qu'elles font sont d'importance dans la situation des femmes sur le marché du travail. D'ailleurs, nos recommandations en ce sens soulignent cette importance. Cependant, ce ne sont pas les seules causes, et c'est ça que je ne voudrais pas qui soit nié. Je voudrais apporter comme preuve à cela que dans le domaine du travail, on découvre souvent qu'à scolarité égale, les femmes sont moins payées, qu'à emploi égal elles sont aussi moins payées. Je ne crois pas que ce soit la formation qui soit en cause dans ces cas-là.

Je cois que l'organisation du monde du travail en général a sa responsabilité, et l'organisation à l'intérieur des entreprises aussi, et que c'est là-dessus que nous devrions commencer à travailler, tout en travaillant sur la formation.

MONSIEUR LOUIS LABERGE,

Fédération des travailleurs du Québec

Je vais commencer par commenter quelque peu l'intervention de monsieur Blais; je n'ai pas besoin de vous dire que quand Marie Pinsonneault a parlé des 300 guichets automatiques, ce n'était pas un blâme au Mouvement Desjardins. Mais c'est pour attirer l'attention de toutes les participantes et de tous les participants au sommet sur le fait que les changements technologiques frappent bien plus durement les femmes que n'importe quel autre groupe de travailleuses et de travailleurs; que ce soit Bell Canada avec les réponses automatiques, alors que le gars est au bout de son sang, puis il vient à bout de poigner une ligne, puis il dit: "appelez-moi la police", - "what number please". Le gars est en train de mourir, "what number please", bon, enfin! Les patentes automatiques, c'est pas ce qu'il y a de plus humain.

Mais ce que Marie Pinsonneault voulait dire à tout le monde, c'est que pendant qu'on dit qu'il faut régler le problème des femmes et que ça prend des programmes d'accès à l'égalité, il faut aussi revaloriser les fonctions des femmes. Enfin, pourquoi une bonne sténodactylo ne gagnerait-elle pas aussi cher qu'un bon assembleur sur une ligne d'assemblage? Si on revalorisait les fonctions déjà occupées par des femmes, il y a peut-être des femmes qui seraient très heureuses de continuer dans leurs fonctions, au lieu d'aller dans des fonctions différentes. Celles qui veulent aller dans des fonctions différentes, elles devraient pouvoir le faire.

Et on fait un peu la même chose au gouvernement. Je vous ai entendu avec beaucoup de plaisir, madame Lalonde, et vous aussi monsieur Dean, dire que vous voulez prendre des engagements fermes. Alors que d'un côté, vous voulez prendre des engagements fermes pour permettre à la majorité des travailleurs au Québec, qui sont des travailleuses, des programmes d'accès à l'égalité, d'accès vraiment à la formation professionnelle et tout le reste, bien, il y a un de vos collègues qui est en train malheureusement, malheureusement, d'affaiblir le groupe de revendication des femmes qui sont dans le secteur public et parapublic. Le seul endroit où les femmes ont réussi à réduire les écarts entre elles et les hommes, c'est dans le secteur public et parapublic. L'écart entre les hommes et les femmes dans le secteur public n'est plus que de 17%, c'est encore immense; mais là, on veut d'abord diminuer le droit de négocier, deuxièmement on veut comparer avec l'entreprise privée où l'écart entre les hommes et les femmes est toujours de 36%.

Alors, je pense que votre collègue, monsieur Clair, serait très heureux que vous lui fassiez savoir vos engagements fermes vis-à-vis les programmes d'accès à l'égalité!

MADAME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

Je vais expliquer encore plus en profondeur ce que Louis Laberge vient de dire, parce que trop souvent, on va s'entendre que oui, la situation faite

aux femmes est déplorable, qu'il faut absolument la corriger. Or, s'il y a un exemple au Québec où on a pu réussir à améliorer la condition des femmes, c'est certainement pour le groupe des femmes qui travaillent dans le secteur public et parapublic, parce qu'elles ont pu se syndiquer massivement, parce qu'elles ont pu se servir de structures de négociation qui leur ont permis de négocier ensemble des principes. Elles ont effectivement amélioré considérablement leurs conditions tant au chapitre des salaires qu'au chapitre des conditions de travail.

Or, actuellement, le projet de loi qui verrait à restreindre le droit de négocier de ces quelque 220 000 travailleuses au Québec, eh bien! ce projet de loi ferait en sorte qu'on freinerait, qu'on arrêterait finalement la possibilité de pouvoir continuer à bonifier, à améliorer la situation de ces femmes qui, il est vrai, est de loin meilleure que celle que les travailleuses connaissent dans le secteur privé.

Parce que le tour de table l'a dit un peu, généralement, on s'entend pour dire que les travailleuses ont de moins bonnes conditions salariales, ont de moins bonnes conditions de travail, parce que dans le secteur privé, elles sont très peu syndiquées, elles n'ont pas accessibilité à l'outil qui leur permettrait d'améliorer leur condition. Or, le projet de loi 37, entre autres, vient ériger, je dirais, en principe la comparabilité des rémunérations du secteur public et du secteur privé. Or, dans le secteur privé, ce qui malheureusement prévaut encore, c'est la non-reconnaissance de la valeur du travail qui est fait par les femmes, particulièrement dans les services privés.

Mais je voulais aborder une autre question qui est la question des décideurs. S'il est vrai qu'on est tous des décideurs dans nos champs respectifs, il est aussi vrai que ce que nous pouvons décider est fort variable. Par exemple, sur le marché du travail, dans le monde du travail, il y a des employeurs, il y a des syndicats et généralement, on a trop tendance, je pense, à confondre ce que les uns et les autres peuvent réellement décider.

Ce qui est la règle générale, c'est que les employeurs contrôlent l'embauche, contrôlent les critères d'embauche, contrôlent l'organisation du travail, et que les syndicats peuvent effectivement formuler des demandes pour défendre les droits des travailleurs et des travailleuses, mais pour cela, pour arriver véritablement à changer, il faut arriver à une entente; à défaut d'entente, c'est le statu quo. Or, on vient de le dire, le statu quo dessert les femmes.

Et c'est là qu'on demande au gouvernement d'intervenir; on lui demande d'intervenir, de dire: "Écoutez, actuellement, les règles du jeu sur le terrain fonctionnent peu ou pas, puisque dix ans plus tard, on est à peu près encore au même point". Donc, ce qu'on lui demande à ce décideur c'est, parce qu'il a le pouvoir de le faire, de nous donner les moyens de pouvoir effectivement forcer ces changements qui sont nécessaires et indispensables à l'amélioration de la condition des femmes.

Ce moyens sont, par exemple, de véritables programmes d'accès à l'égalité. Ça peut être aussi tout simplement d'amender le Code du travail, pour permettre un accès réel à la syndicalisation pour les travailleuses québécoises. Et dans ce sens-là, si on a ces moyens, eh bien! les décideurs sur le terrain sont beaucoup mieux équipés, je dirais, pour être capables de changer le statu quo qu'on s'entend tous - en tout cas, j'ai bien écouté - qu'on s'entend tous pour changer.

MADAME MYRIAM BORDELEAU,
Barreau du Québec

Je voudrais répondre à l'invitation de madame la ministre Lalonde et à celle de madame Lise Paquette, et vous confirmer que le Barreau du Québec a l'intention d'aborder la question du travail de la femme au foyer.

Le Barreau a l'intention d'aborder la question du travail de la femme au foyer, mais dans une perspective plus globale de révision du droit de la famille où on souhaiterait évidemment une meilleure reconnaissance de la part

des conjoints, non seulement en termes de biens, mais de services qu'ils apportent conjointement au patrimoine conjugal.

Nous serons prêts à vous soumettre nos recommandations à la conférence de décembre sur ces points-là, et nous voulons aussi apporter notre rapport sur l'étude qui sera faite par notre comité spécial étudiant le rapport du Comité sur la pornographie et la prostitution dont l'une des dimensions est l'élimination des inégalités économiques et sociales entre les sexes. Nous aurons aussi en décembre des commentaires à faire dans le domaine de la fiscalité et du droit du travail.

Je crois qu'à ce moment-ci de la conférence, nous serons prêts, par contre, à vous donner la position du Barreau sur la violence familiale que nous voulons aborder plus particulièrement sous le thème des maisons d'hébergement. Nous traiterons aussi de la formation et de l'accès à l'égalité, en vous confirmant d'ailleurs que le Barreau du Québec se propose d'examiner tous les projets de loi qui seront déposés éventuellement par les gouvernements fédéral et provincial visant à rendre conformes aux deux chartes toutes les lois du Parlement fédéral et de l'Assemblée nationale du Québec. Alors, en décembre, je crois que la position du Barreau du Québec sera plus précise à ce niveau-là.

MADAME DANIELLE MAUDE GOSSELIN,

Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec

Dans un premier temps, au sujet des changements technologiques, je pense qu'il est sûr que le mouvement syndical dans l'ensemble ne s'oppose pas aux changements technologiques, bien au contraire; on ne peut pas aller contre, ça serait comme revenir à la révolution industrielle et en refuser les aménagements.

Cependant, notre préoccupation est à l'effet que ces changements-là soient au service des personnes, au service des hommes et des femmes en priorité, que ce ne soit pas les travailleurs et les travailleuses au service de la machine

au niveau de l'efficacité, que ça doive se faire dans le respect de tout le monde et dans l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la société et non pas au détriment d'une partie importante des travailleurs et travailleuses, particulièrement des travailleuses.

Pour ce qui est de l'évolution des femmes, c'est sûr que depuis dix ans, il y a eu des évolutions importantes. Mais la plupart de ces évolutions-là, ça ne s'est pas fait sur le plan économique pour les femmes. Bien sûr, sur le plan légal, au niveau des droits dans la famille par exemple, il y a eu des améliorations importantes; mais les femmes ne sont pas, je pense, beaucoup plus riches ou beaucoup plus autonomes financièrement qu'elles l'étaient il y a dix ans. Dans un contexte de crise économique, on va même vers l'arrière, notamment avec la prolifération du temps partiel et du chômage qui est encore plus grand pour nous les femmes que pour les hommes.

Et puis si on revient au fameux secteur public, là, je pense que c'est encore plus grave qu'on a peut-être pu le percevoir, en ce sens que le secteur public, c'était le seul secteur où les femmes commençaient à atteindre une certaine égalité. Les emplois qu'elles y occupent pour la plupart, notamment dans l'enseignement, dans les hôpitaux et dans les services sociaux, ce sont les emplois que les femmes ont jusqu'ici rempli gratuitement à domicile et pour lesquels elles commençaient à être convenablement payées. Reculer sur ce plan-là, ça veut dire reculer aussi sur la reconnaissance qu'on a de ce travail-là, et on peut se demander si l'offensive aurait été si forte si ces genres de travaux-là avaient été effectués par une majorité d'hommes; si ce n'est pas parce que dans la tête des gens, il n'est pas encore reconnu, le droit au travail rémunéré des femmes, le droit à une rémunération pour les services qu'on rend. Je pense qu'on peut se questionner beaucoup là-dessus.

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

Je ne voulais pas entrer en interaction sur les négociations du secteur public, au point de départ, quand j'ai demandé la parole, mais disons

que je vais m'y adresser un peu, justement pour montrer comment un forum comme celui-ci peut être important, parce qu'il aide, il me semble, en tout cas, à ne pas simplifier des questions qui ne sont pas simples.

On sait que le budget de l'État est restreint, comme le budget d'une centrale; que quand les dépenses augmentent, puis les revenus augmentent moins, il y a des problèmes. Il y a une part importante du budget global de l'État qui va aux salaires, et ces salaires sont versés majoritairement à des femmes puisque les employés sont majoritairement des femmes. Par ailleurs, dans les dépenses, il y a aussi des dépenses qui peuvent être des dépenses dirigées vers des majorités de femmes. Que ce soit dans les affaires sociales, que ce soit même à l'aide sociale, c'est une majorité, même légère. Il y a l'éducation où tout le monde est concerné. Il y a donc un arbitrage à faire entre les besoins des employés et des employées, comme dans les centrales.

Si on avait une capacité illimitée d'augmenter les revenus, on pourrait dire qu'il y n'y a pas de problème. Une demande n'est jamais mauvaise! Le problème qui se pose, c'est de déterminer dans quelle mesure on peut donner suite à celle-là et ne pas donner suite à d'autres; c'est ça qui est un arbitrage social, et ce vers quoi nous devons tendre, il me semble, de la façon la plus ouverte. En tout cas, moi, c'est ce à quoi je m'emploie, parce que je pense qu'on ne peut pas se permettre des gâchis sociaux dont tout le monde fait les frais et très souvent, en particulier, les femmes.

Je voulais traiter davantage, si vous permettez, de la reconnaissance qui a été faite autour de la table que les femmes n'ont pas accès actuellement à l'égalité de fait, qu'il y a beaucoup de travail à faire, que tout le monde semble prêt à faire son bout, mais qu'on ne s'entend pas sur les moyens, comme l'a bien fait remarquer madame Jobin. Je l'ai dit au début, cette conférence est historique, pas seulement pour le Québec, c'est historique, je pense - on peut être prétentieux - mondialement; je n'ai jamais vu des pays où ça se soit fait. Quand on prend la peine, tous les décideurs, toutes les décideuses - il n'y a personne qui l'a employé au féminin - qui sont ici, de se réunir pour discuter des moyens pour arriver à l'égalité, non seulement de

droit, mais de fait des femmes, je pense qu'il y a déjà là un pas de fait. Parce qu'il faut penser qu'il y a beaucoup d'hommes et de femmes qui nous regardent à la télé. Dans les rapports, dans les familles, dans les rapports entre hommes et femmes, il y a aussi des choses à changer, dont on sait, quand on l'a fait, qu'elles sont pénibles, et puis dont on sait qu'on ne l'a pas fait complètement.

Et à cet égard-là, une conférence comme celle-ci me semble être une occasion extraordinaire pour faire avancer dans la réalité des choses, des habitudes, des mentalités et, forcément ensuite, dans les lois, pour faire avancer la question d'égalité de fait des femmes.

MADAME DIANE DROUIN,

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

J'aimerais tout simplement ajouter, pour le bénéfice de madame Lise Paquette, qu'il y a actuellement une initiative intéressante qui a été prise par la Direction générale de l'éducation des adultes, en collaboration avec 26 commissions scolaires, qui porte justement sur la reconnaissance des acquis. On a développé et expérimenté depuis deux ans des instruments qui permettent de tenir compte, pour l'inscription à un programme de formation générale, non plus seulement de matières ou de disciplines étudiées, mais de compétence acquise à partir des situations de vie.

Les femmes qui veulent revenir aux études se verront avantagées par ces nouveaux outils. Alors, je veux tout simplement vous dire qu'on espère avoir les résultats de cette expérimentation pour décembre, parce que le thème de la femme au foyer sera discuté surtout à ce moment-là et selon les résultats, on pourra peut-être élargir ces mesures à toutes les commissions scolaires en province.

MADAME DANIELLE MAUDE GOSSELIN,

Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec

Sans vouloir en faire un débat puis une discussion, simplement, je ne voudrais pas qu'on reste sur l'opinion ou l'impression que les demandes sont nécessairement déraisonnables sur le plan syndical. Ce qu'on demande, c'est de négocier. On est capable de comprendre que des fois, il y a des priorités à établir, mais là, c'est qu'on nous nie même le droit de pouvoir discuter.

C'est quand même grave, on nie ça à 225 000 travailleuses du Québec. C'est bien sûr qu'on est bien conscientes de la situation économique du Québec, puis on a notre bout à faire. Mais on ne voudrait quand même pas qu'on nous nie le droit élémentaire qui est le droit à la négociation.

MADAME DANIELLE BOURGAULT,

Fédération des syndicats professionnels d'infirmières du Québec

Je veux soulever des questions. Je trouve ça intéressant le tour de table qui a été fait. Je pense qu'on peut dire que depuis dix ans, c'est vrai que la préoccupation de la condition des femmes s'est élargie et qu'il y a plus de monde de différents secteurs qui la partagent présentement.

Cependant, pour accéder à l'égalité, il faut cesser de reculer. En tout cas, je pense que pour moi, c'est un préalable. Je vais vous citer quelques exemples de ce qui peut se passer même depuis que la réflexion s'est élargie. Tantôt dans ma présentation, je parlais de la violence qui était faite aux femmes, je parlais du protocole médico-légal qui avait été mis sur pied, qui avait comme objectif d'humaniser les procédures juridiques, les procédures légales lorsque les femmes sont victimes de violence. Ni les femmes qui sont les victimes potentielles d'agression et de violence, ni les infirmières, qui ont dans les urgences à recevoir ces femmes, n'ont été consultées sur le contenu du protocole médico-légal et sur son application.

Pour moi, c'est nier la place des femmes dans des choses qui les concernent directement. Moi, j'aimerais ça que dans l'avenir, lorsqu'il y a des outils comme ça qui sont mis de l'avant, qui s'adressent prioritairement à des femmes, que celles-ci soient consultées, qu'elles aient le droit de parole, qu'elles aient le droit d'être critiques, et puis qu'elles aient le droit d'apporter leur vision, celle des femmes, là-dedans.

L'accès à l'égalité: vous savez, on est des infirmières, c'est un des secteurs où il y a près de 20 ans maintenant, il n'y avait que des femmes, que des travailleuses. Il y a maintenant des hommes qui sont infirmiers, et on reconnaît, et on a toujours reconnu que les infirmiers et les infirmières doivent être égaux dans ce travail-là. Quand on était seulement des femmes, on était capable - et tout le monde le reconnaissait - de faire toutes les tâches qui sont reliées à notre profession, à notre travail.

Depuis quelques années, les employeurs tentent de sexuer les postes d'infirmières! Et pour différentes raisons, prétendre qu'à telle place, pour telle tâche, ça prend un gars. Moi, j'appelle ça reculer à ce niveau-là! Et ça, c'est pas il y a 15 ans, c'est dernièrement.

Bon, est-ce que j'ai besoin d'élaborer beaucoup sur la "temps-partialisation" des emplois? On la vit de façon drastique depuis quatre ans, trois ans, deux ans, on la vit encore. Que ce soit du côté patronal, que ce soit du côté gouvernemental, la "temps-partialisation", c'est un moyen pour sauver de l'argent. Qui en sont les victimes? Les femmes! Ce sont des femmes qui voient leur poste coupé, ce sont des femmes qui voient leur poste à temps complet, le plein-emploi, transformé en poste à temps partiel. Ce sont des femmes qui gagnent moins, qui ont moins de bénéfices, qui ont droit à moins d'assurance-chômage, à moins de congés de maternité, à moins partout, à moins d'assurances, à moins!

C'est un problème. Pourtant, on est des infirmières travailleuses organisées dans des syndicats, et je me demande si nous autres, on doit se battre par rapport à ça, comment les femmes qui ne sont pas syndiquées, qui sont dans le

secteur privé, peuvent réussir seules à remonter la pente, à remonter la côte, puis à accéder à l'égalité!

En tout cas, moi, je pense qu'il est effectivement heureux d'échanger enfin, puis de faire le bilan de ces années-là; mais ce que j'ai envie d'exiger, c'est que les femmes soient consultées en permanence, et non pas de temps en temps à tous les dix ans, sur les choses qui les concernent. Qu'il s'agisse des mesures sociales, administratives, professionnelles, patronales ou autres, que les femmes soient consultées.

Je pense qu'il est essentiel aussi que pour atteindre les objectifs de l'accès à l'égalité, au niveau des services de garde ou n'importe quelle mesure, que pour atteindre ces objectifs-là, bien, on stoppe les reculs à tous les niveaux. Je pense que ça commence prioritairement par là aussi.

Il faudrait aussi, je pense, que les décideurs, les vrais décideurs, ceux qui décident des mesures sociales, aient le courage de l'initier, le mouvement, et en même temps, de changer les mentalités. Madame Lalonde soulignait que parfois, il faut faire attention pour ne pas simplifier des choses complexes; mais l'inverse est aussi vrai: il faut pas rendre complexes des solutions qui peuvent être parfois très simples!

MADAME GHYSLAINE TÉLÉMAQUE,

Déléguée des femmes des communautés culturelles

Je voudrais ajouter, pour les communautés culturelles, que tout le monde a pu constater que le secteur où les femmes ont réussi à faire reconnaître une certaine égalité, c'est dans le secteur public. Et dans ce secteur-là, les femmes immigrées, particulièrement, ne sont presque pas représentées. Les effectifs arrivent à peine à 0,6% dans le secteur public alors qu'on sait très bien que les femmes immigrées représentent 9% de la main-d'oeuvre féminine ici au Québec.

Ensuite, on aimerait aussi souligner que la proposition des municipalités concernant les femmes à travers les différents emplois municipaux, cette proposition nous semble intéressante, à première vue, comme préalable à des mesures de redressement. Cependant, selon nous, ce tableau devrait comprendre également la représentation des femmes immigrées, dont on n'a pas entendu parler jusqu'à présent.

Et nous trouvons aussi l'idée des commissions scolaires intéressante, à l'effet d'élargir les mesures de reconnaissance des acquis à travers la province. Encore là, il faudrait s'assurer que la reconnaissance des acquis obtenus à l'étranger soit aussi incluse dans cette démarche, et que les méthodes d'évaluation soient accessibles aux femmes immigrées éprouvant différentes difficultés, particulièrement au niveau de la langue.

MADAME CHRISTIANE JOBIN,
Déléguée des femmes

Je voudrais intervenir sur deux sujets. Premièrement, c'est pour monsieur Dean, en ce qui concerne le plein-emploi. Je n'ai pas compris dans son intervention que le plein-emploi était un préalable à l'amélioration de la condition des femmes; j'espère que ce n'est pas le cas, mais je voudrais simplement souligner que depuis très longtemps, on dit aux femmes, attendez, votre situation s'améliorera quand l'ensemble de celle de la société s'améliorera.

Alors, je ne voudrais pas que le fait qu'il n'y ait pas de plein-emploi au Québec puisse servir à retarder des mesures pleinement efficaces. Je pense qu'on peut prôner le plein-emploi d'une part et d'autre part, quand même, plein-emploi ou non, assurer aux femmes l'accès à l'égalité.

D'ailleurs, ce serait peut-être un autre sujet de discussion dans un autre forum, mais je voudrais simplement poser la question: dans la société future, est-ce que le plein-emploi est possible? Si par hasard, on répondait non, alors qu'adviendrait-il de la situation des femmes?

Le deuxième point, ça va être très bref, concerne encore la question du secteur public, un secteur qui me tient à coeur moi aussi. Je n'ai pas compris non plus dans aucune des interventions que ça a été voulu que les femmes perdent leurs postes dans la fonction publique. Ça n'a pas été voulu, mais ça a été fait. Alors, c'est pas tout à fait de la discrimination systémique, mais la définition de la discrimination systémique ressemble fort à des effets pervers d'une situation qu'on n'a pas voulue comme telle.

Alors, je ne dis pas qu'on a voulu faire ça aux femmes, mais c'est arrivé, et ce n'était pas des revendications; c'est même le statu quo qui a été attaqué. Alors, ce n'était pas des revendications. Alors, je voudrais être sûre que je n'ai pas entendu ça.

Je n'ai pas terminé! Toujours sur la question du secteur public, c'est vrai que les femmes occupent des emplois dans le secteur public, c'est souvent ce qu'on appelle, peut-être avec un mauvais terme, des ghettos. Mettons des ghettos féminins, c'est un terme que je n'aime pas personnellement, mais des emplois traditionnellement féminins. On dit - on l'a pas dit ici encore, puis je ne pense pas qu'on le dise - des ghettos féminins, c'est pas plus grave que ça, de toute façon il faut que les femmes aient accès aux nouveaux emplois, à la nouvelle technologie.

Seulement, il ne faudrait pas faire disparaître, dans un premier temps, des emplois dans lesdits ghettos féminins, en disant, on va vous former pour la nouvelle technologie, on va vous former en cours d'emploi, on va avoir des programmes, faites-vous-en pas; mais en attendant, il ne faudrait pas mettre les femmes dehors!

Alors, il y aurait toute la discussion à aborder sur ce qu'est un ghetto, mais je pense que dans le dossier sur l'éducation des filles, ou pourra amplement en parler.

MONSIEUR ROBERT DEAN,

Ministre délégué à l'Emploi et à la Concertation

Oui, il y a une petite phrase qui a donné lieu à tellement de questions, je suis mieux de corriger tout de suite! Je n'ai sûrement pas dit qu'un était une condition à l'autre, mais c'est un fait économique reconnu partout que quand il y a une situation de chômage chronique, persistante, et à un niveau élevé, les premières victimes de cette fermeture du marché du travail, ce sont les femmes, pour toutes les raisons que vous évoquez ici.

Donc, je ne voulais aucunement dire que toutes les autres mesures, toutes les autres revendications soient mises quelque part sur une voie d'évitement pour attendre le jour où le plein-emploi viendrait. Mais chaque pas vers le plein-emploi facilite l'accès des femmes à tous les niveaux du marché du travail.

Quand on n'a pas d'emplois, quand on n'a pas assez d'emplois, c'est bien sûr que c'est difficile d'accéder au marché du travail. Et c'est un fait reconnu à travers le monde que les premières victimes, dans tous ces mouvements de revendication pour l'égalité des femmes, les premières victimes d'une situation de chômage élevée sont les femmes.

Mais il y a des recettes, il y a des revendications que vous faites et qui doivent avancer, mais tant qu'il n'y aura pas assez de nouveaux emplois pour le monde, ça va être d'autant plus difficile de réaliser dans les faits un certain nombre de ces revendications visant l'accès au travail de la femme ou des jeunes femmes et hommes ou d'autres groupes qui n'ont pas un emploi actuellement. On peut difficilement atteindre l'accès d'égalité dans une usine où il n'y a pas eu un poste nouveau depuis cinq ans et où les changements technologiques ont réduit le nombre de postes. Il faut ouvrir de nouveaux postes aussi, il faut créer plus d'emplois, si on veut mieux partager l'emploi.

Après avoir pris cinq minutes pour expliquer une phrase, j'espère que c'est plus clair. Je ne voulais sûrement pas dire que toutes les revendications

exprimées ici à la table soient retardées, mais pour répondre à votre dernière question, est-ce que c'est possible, le plein-emploi? oui, je crois que c'est possible. D'autres pays au monde prouvent que c'est possible dans les conditions économiques du monde d'aujourd'hui, dans les mêmes conditions que nous, à condition de se donner comme société la volonté collective d'atteindre ce but. Oui, je crois que c'est possible, et je dirais que c'est mieux d'être possible. Parce qu'avec ce qui nous attend dans les prochaines années, sur l'économie mondiale, si on n'ajoute pas d'autres instruments aux instruments qu'on a, on va être très mal pris, très mal pris, et surtout sur le plan de l'emploi et de l'économie.

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

Je commencerais par dire que les femmes devraient être fort intéressées, justement, à travailler au plein-emploi.

Je voulais ajouter deux choses. Pour madame Télémaque d'abord: monsieur Godin sera là pour la discussion concernant les femmes des communautés culturelles, mais au moment de la discussion sur le thème de l'accès à l'égalité, du bilan de la fonction publique, et du plan d'action de la fonction publique, il y aura lieu de souligner ce fait qui n'était pas comme tel dans les revendications, mais qui nous semble très important comme un des moyens d'accès à l'égalité pour les femmes des communautés culturelles.

L'autre point: en travaillant de façon concrète sur les programmes d'accès à l'égalité, y compris dans la fonction publique et dans le secteur public, la question du fait que les femmes avec moins d'ancienneté ont été mises à pied lorsqu'il y a eu les coupures, ça pose la question, bien sûr, on n'aurait pas dû faire de coupure; mais là, je reviens avec la question du budget et le reste. Mais ça pose une autre question, et c'est la même que les mesures de redressement; ça pose des questions aux syndicats. La règle d'ancienneté se trouve interpellée, et on sait qu'aux États-Unis, par exemple, il y a le fameux jugement Stotts qui a été rendu récemment et qui est en train de

bouleverser complètement l'application des programmes d'accès à l'égalité, parce qu'il fait prévaloir l'ancienneté sur le droit de personnes à l'embauche, dans le cadre de mesures de redressement.

Alors ça, c'est une autre question qui n'est pas simple et dont il faudra discuter, y compris par exemple pour l'accès des femmes qui ont le droit de se recycler en fonction d'un programme au niveau de la fonction publique, mais qui ne peuvent pas accéder aux fonctions supérieures qui font partie d'un autre syndicat.

Alors, je pense que de toutes ces questions, on va pouvoir discuter de façon concrète au moment de l'étude du thème de l'accès à l'égalité.

MADAME LOUISE ROCHON,

Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec

Beaucoup d'intervenants ramènent une grande partie du problème à l'orientation et à la formation. Bien sûr, il y a un problème.

Cependant, on a beau ouvrir entièrement l'accès à toutes les formations pour les filles, si rien n'est changé sur le plan de l'accès à l'égalité en emploi, sur le plan de l'organisation du travail au Québec, les filles vont se retrouver entre deux chaises qui sont l'éducation et le travail. Puis tous les niveaux d'intervention exprimés dans le cahier d'intervention sont indissociables dans le temps.

Cependant, nous pouvons distinguer deux caractères différents, en ce sens que certaines mesures sont à caractère préventif, alors que d'autres sont à caractère curatif.

La plupart du temps, les gens sont pour le préventif, puisqu'il est difficile d'être contre la vertu. Par contre, les mesures correctives amènent toujours plus de réactions négatives; c'est toujours plus difficile de travailler avec du vieux pour essayer d'en faire du neuf. C'est aussi reconnaître que la

situation que nous avons créée ne convient pas et qu'il faut se mettre à la tâche.

Les mesures correctives sont les plus difficiles à envisager. La preuve en est que l'on pense même à des mesures coercitives; cependant, elles sont aussi très criantes de par le vécu des femmes.

MADAME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Madame la présidente, avec le tour de table qui vient de se terminer au fur et à mesure des réactions, je voudrais faire une intervention pour insister sur l'importance de la transparence et de la cohérence.

Je pense qu'on a fait preuve de transparence ce matin, en faisant les constats que nous avons faits sur la situation des femmes. Mais là, je pense qu'il faut passer à la cohérence!

Et ce que je veux dire par là, c'est qu'à cause de la socialisation que nous avons tous et toutes subie, nous reproduisons très souvent des modèles qui ne vont pas dans le sens du changement, mais dans le sens de perpétuer le statu quo. Et je pense qu'il faudra tous et toutes, comme décideurs à la place que nous occupons, quand viendra le temps de prendre des décisions, de suggérer des mesures, d'initier un projet de politiques, d'initier des lois, se poser deux questions: Quel va être l'impact de ce que je propose ou suggère ou de ce que je m'apprête à faire sur les femmes? Et après ça, quels moyens allons-nous prendre pour faire face à cette situation?

Je pense que si nous nous posions toutes et tous cette question, il y aurait des choses qui ne se feraient pas comme elles se font présentement, et je donne quelques exemples. Si on se posait ces questions, les nouvelles technologies ne s'implanteraient pas comme elles s'implantent, même les guichets automatiques!

Si on se posait ces questions, la formation dans nos écoles ne se ferait pas comme elle se fait. Les contenus de programmes seraient différents, les pratiques pédagogiques seraient différentes, les manuels seraient différents, l'orientation serait différente, l'embauche serait différente, la promotion serait différente. Nos pratiques syndicales, avec nos conditions de militantisme, seraient différentes, et je pense que nous n'aurions pas mis en débat un livre vert sur la politique familiale tel que rédigé, que nous n'aurions pas présenté un budget Duhaime et que nous n'aurions pas présenté une loi 37!

MADAME CAROLE ROBERTSON,

Fédération des travailleurs du Québec

Il m'apparaît important, à ce stade-ci, de faire le lien entre tous les sujets qui ont été discutés, comme ma consoeur vient de le faire, et tous les thèmes de la conférence.

Décisions 85, quand on parle de la sécurité économique des Québécoises, on parle ni plus ni moins de la reconnaissance des 52% de la population que sont les femmes comme partenaires égales dans notre société, et ça touche chacun des points de la conférence. Qu'on parle de maisons d'hébergement, qu'on parle d'accès à des services de garde ou qu'on parle de programmes structurés d'accès à l'égalité des chances, la question qu'on doit se poser, à ce stade-ci dans notre société, est la suivante: est-ce qu'on est prêt à reconnaître l'existence, la participation des femmes et à prendre les mesures qui s'imposent maintenant pour que ça devienne possible?

Le monde syndical, la FTQ a énormément de revendications qui touchent les femmes. Quand on demande la réduction des heures de travail, on demande aussi en même temps un partage des emplois, puis un partage égal des responsabilités familiales. Quand on parle d'implanter une microtechnologie de façon civilisée et de façon à conserver, à protéger nos emplois, on ne parle pas de la tasser du revers de la main; on parle simplement de pas l'implanter

n'importe comment et de pas remplacer nécessairement nos emplois par des machines qui, elles, de toute manière, ne paieront pas d'impôt.

Et je pense qu'on peut constater, de la part des femmes ici, un vaste consensus pour mettre tous les mécanismes en place pour atteindre l'accès à l'égalité, et j'ai hâte de voir la réponse que nos partenaires nous apporteront.

MADAME LISE PAQUETTE,
Déléguée des femmes

J'ai une question pour madame Lalonde! Au sujet du groupe de travail dont vous avez annoncé la mise sur pied, est-ce que vous pourriez nous dire quand vous comptez le mettre sur pied, parce qu'on sait pour y avoir travaillé qu'il y a beaucoup de boulot à faire pour inventer des pistes pour la reconnaissance du travail au foyer, et puis aussi, quelle en serait la composition?

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau-Goyette

Est-ce que nous pourrions laisser à madame Lalonde le mot de la fin, de sorte qu'elle puisse vous répondre dans son mot de la fin?

MADAME LISE PAQUETTE,
Déléguée des femmes

En autant qu'il y aura une réponse!

MADAME DENYSE ROCHON,

Déléguée des femmes

C'est pour répondre un peu à madame Lalonde, au sujet de l'ancienneté. J'ai eu l'heureuse surprise, en lisant les textes des syndicats, de constater qu'il ne semblait pas y avoir de véritable problème à l'ancienneté. Même la FTQ, dans son mémoire, de colloque sur ce sujet, disait que par exemple, dans les possibilités litigieuses, il ne semblait pas y avoir de problème. Alors, on verra ce qui va être décidé et ce qu'elles pourront nous dire à ce moment-là.

Maintenant, je pense qu'il ne faut pas s'arrêter non plus, par rapport à ça, à des jugements qui sont faits aux États-Unis, parce qu'il y a aussi des travailleurs aux États-Unis, des employeurs aux États-Unis qui sont aussi satisfaits d'avoir fait accéder les femmes à l'emploi, c'est-à-dire à l'égalité dans leur entreprise. Et je pense que la société québécoise de 1985 - on n'anticipera pas une autre décennie - ne peut se priver de l'intelligence, de la créativité et du sens des reponsabilités des femmes. Je pense qu'il faut se dire telles que nous sommes, parce que nous avons été tellement longtemps à ne pas se vanter de nos qualités; maintenant, c'est le moment de le faire!

MONSIEUR CLAUDE GINGRAS,

Centrale des syndicats démocratiques

Madame la présidente, pour soutenir toutes les interventions qui se sont faites dans ce sens-là, je veux traiter en particulier de la question de l'engagement ferme des partenaires. On l'a souligné quand même dans notre exposé d'ouverture, cet engagement ferme repose quand même sur des impératifs. Je pense qu'on est tous des décideurs ici à cette table, comme le disait monsieur Blais, mais des décideurs qui ont un impact qui est plus ou moins différent.

On part du phénomène qu'il y a quand même des mentalités à changer, et je pense que c'est fondamental par rapport au débat qui sous-tend toute cette conférence. Pour y parvenir, on ne peut pas penser aux moyens traditionnels, on ne peut pas tout simplement se contenter d'affirmer des principes dans des législations et reconnaître une égalité.

Je pense qu'on doit s'entendre aussi, étant donné qu'il y a une question de changement de mentalité au départ, s'entendre sur des moyens d'arriver à réaliser les objectifs énoncés dans les législations. En fait, c'est des orientations, parce que je pense qu'on n'a pas besoin de se raconter bien longtemps qu'en dehors de tout ce qui est affirmé dans les lois, ce qui se passe dans le champ, c'est vraiment différent, comme plusieurs intervenants l'ont souligné. Et le vécu quotidien nous en apporte les preuves régulièrement.

Or, il y a ce qu'on peut quand même contribuer à réaliser, parce qu'on a le statut de décideur, ce qui nous permet de maîtriser et de réaliser entièrement certaines propositions; puis il y a aussi celles des propositions qui dépendent de l'accord de plusieurs décideurs. Certains peuvent agir pour la partie qu'ils maîtrisent - faut faire ces distinctions-là - puis il y a ceux qui peuvent universaliser l'impact d'une mesure. Et là, je réfère en particulier aux gouvernements qui, dans certains cas, sont les seuls à posséder les leviers, les moyens d'affirmer ou concrétiser de façon complète les moyens qui permettent d'atteindre certains objectifs.

Alors, je pense que le gouvernement ne doit pas s'offusquer qu'on se réfère assez souvent à lui pour certains de ces moyens, certaines de ces mesures. On n'a qu'à penser au problème du temps partiel qui est une plaie actuellement dans le cadre d'une égalité de rémunération, en ce qui a trait aux femmes.

Bien sûr, même si le monde syndical réussissait l'opération de négocier pour l'ensemble des salariés conventionnés une égalité des chances pour les travailleuses dans ce domaine-là, parce qu'on reconnaîtrait enfin le même salaire aux employés à temps partiel, et les mêmes avantages marginaux,

aurait réglé le cas de 33% des travailleuses. Pas de l'ensemble des travailleuses. Même si on souhaiterait tous, nous du monde syndical, de représenter l'ensemble des travailleuses, on n'a pas à notre disposition les moyens actuellement de régler globalement cette situation-là et de donner les moyens aux femmes, justement, d'atteindre l'égalité. Il faut absolument qu'on ait la collaboration et la contribution de ceux qui possèdent les seuls leviers universels pour réaliser cet objectif-là, pour donner les moyens d'atteindre ces objectifs-là.

On n'a aussi qu'à penser à la situation de la travailleuse enceinte. Si on reconnaît que la femme peut être différente de l'homme, dans tout ce souci d'accès à l'égalité, parce qu'elle a un rôle d'enfanter, de mettre au monde des enfants, dans notre société, c'est qu'il faut travailler ou lui donner les moyens quand même de pouvoir exercer sur le marché du travail son emploi, en respectant cette priorité-là. Quand même qu'on essaierait, dans le mouvement syndical, de régler pour 33% des travailleuses, je pense qu'on n'aura pas donné tous les outils aux femmes pour atteindre le statut d'égalité.

Dans ce sens-là, je pense qu'on se doit d'interpeller le gouvernement sur ces principaux moyens utiles et nécessaires à la réalisation des objectifs que les lois se targuent de bien annoncer, de bien défendre.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau-Goyette

Madame la ministre, pour le mot de la fin!

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

Très brièvement! Pour répondre à madame Paquette au sujet du groupe de travail annoncé, cette idée que j'ai avancée, j'avais le goût de la partager avec vous pour que d'ici la synthèse nous puissions nous entendre sur la

composition d'un tel groupe, en collaboration avec les divers partenaires. Il est évident qu'il faut que les groupes de femmes concernés soient là; il me semble que le Barreau, la Chambre des notaires qui ont fait déjà du travail devraient y être, ainsi que d'autres intervenants qui sont ici autour de la table.

Quand? Il faudrait se mettre au travail le plus tôt possible, parce que comme vous l'avez dit, ce n'est pas facile, il y a à débroussailler des siècles de travail muet et non rémunéré!

Je sais trop les luttes qui ont été faites dans les syndicats pour l'ancienneté, pour dire qu'il est facile d'entrer, non pas en conflit, mais en interaction avec la question de l'accès à l'égalité. Or, j'ai seulement dit que les syndicats étaient interpellés, au sens où c'était un problème qui était le leur; et pour moi, ça veut juste dire que tout le monde ici autour de la table, et c'est justement pour finir dans le sens de l'intervention qui avait été faite, que tout le monde ici est un décideur, parce que tout le monde ici aussi est interpellé, non seulement dans sa pratique individuelle, mais dans sa pratique de groupe, parce que celle-ci s'est bâtie à partir d'un modèle qui est différent de celui que nous voulons mettre de l'avant.

Je vais finir, si je peux, en remerciant tout le monde de cette première demi-journée qui est fort prometteuse.

SÉANCE AJOURNÉE À 15 HEURES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
ACCÈS AU CRÉDIT

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Avant de passer à l'examen du premier thème, l'accès au crédit, je voudrais rappeler les règles du jeu. Seuls les invités participants-participantes ont accès à la table et ont droit de parole.

Les interventions, cet après-midi, seront limitées à deux minutes chacune, et elles doivent porter essentiellement sur le contenu des propositions. Nous travaillerons, cet après-midi, avec le nouveau cahier qui vous a été remis ce matin où les propositions ont été regroupées.

Les propositions seront discutées par bloc. Le premier bloc sur l'accès au crédit comporte deux thèmes: le premier touche la législation, la réglementation, les politiques des institutions financières; le deuxième thème, la sensibilisation et l'information.

SECTION A

L'ACCÈS AU CRÉDIT

1. Législation, réglementation et politiques des institutions financières

   - Les représentantes des femmes proposent que la discrimination dans l'accès au crédit soit spécifiquement interdite dans les lois et que la Charte des droits soit revue en ce sens.

   - Les représentantes des femmes proposent également que les lois concernant l'accès au crédit obligent les institutions financières à adopter une politique officielle, claire, cohérente et uniforme quant au traitement égal des hommes et des femmes en matière d'accès au crédit et que l'ensemble du personnel des diverses institutions bancaires et de crédit connaisse la politique.

- Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) appuie ces demandes.

- La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) demande au gouvernement de légiférer afin d'interdire toute forme de discrimination dans le crédit et croit qu'il serait important de créer un mécanisme d'appel qui pourrait revoir certaines décisions litigieuses.

- La Chambre des notaires soutient pour sa part que la Charte des droits et libertés de la personne défend déjà toute discrimination dans l'accès au crédit. L'adoption de lois spéciales obligeant les institutions financières à élaborer des politiques quant au traitement égal des hommes et des femmes en matière d'accès au crédit semble superflue et inefficace.

- Le ministère de l'Industrie et du Commerce est d'avis qu'il faut d'abord agir au niveau des mentalités et ne pas privilégier une approche réglementaire.

2. Sensibilisation et information

- Les représentantes des femmes proposent qu'un programme d'information et des instruments didactiques soient élaborés afin que les femmes comprennent l'importance de se monter un dossier de crédit.

- Le SFPQ recommande qu'en plus de l'information au personnel, les institutions bancaires et de crédit entreprennent un véritable programme de sensibilisation de leur personnel en matière d'égalité des droits et de condition féminine.

- La CSD s'engage à sensibiliser les syndiquées à l'importance de se monter un dossier de crédit. Cette mesure devrait permettre aux femmes de mieux connaître leurs droits et d'être mieux informées sur les pratiques discriminatoires.

- La Chambre des notaires propose qu'un programme d'information soit mis sur pied à l'intention des femmes afin de leur apprendre comment préparer un dossier de crédit.

- Le ministère de l'Industrie et du Commerce s'engage à former et à informer sa clientèle de femmes propriétaires dirigeantes d'entreprise sur les principaux aspects de la négociation du financement commercial et industriel. Cette mesure est prévue pour une durée de trois ans et coûtera 100 000 $.

Est-ce que quelqu'un désire intervenir à ce moment-ci? La question qui se pose, donc: est-ce qu'une loi spécifique est nécessaire? Madame Marie Pinsonneault.

MADAME MARIE PINSONNEAULT,
Fédération des travailleurs du Québec

Nous, de la FTQ, supportons fortement les propositions apportées par les représentantes des femmes, même si nous n'avons pas fait de proposition à ce sujet.

Nous trouvons également étrange que le secteur bancaire n'ait fait aucune proposition et donc, qu'il n'y ait pas d'engagement de la part de ce secteur.

Si on se réfère au document de base qui a été préparé par le Secrétariat à la condition féminine, il est dit que pour remédier à cette situation, les femmes demandent que toute discrimination dans le crédit soit spécifiquement interdite par la loi et que celle-ci oblige les institutions financières à se doter d'une politique claire d'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès au crédit.

J'aimerais vous mentionner qu'à la FTQ, nous avons des cours sur la réforme du Code civil et des cours sur les conditions de vie de travail des femmes et que lors de ces sessions-là, nous avons des témoignages bouleversants venant

de femmes qui ont rencontré des difficultés à obtenir un emprunt d'une banque, d'une caisse ou d'une institution bancaire. Ce n'est que sur le coup de la menace d'aller devant la Commission des droits de la personne que certaines femmes, je ne dis pas toutes, mais que certaines femmes ont pu obtenir le crédit ou l'emprunt qu'elles avaient demandé.

J'aimerais aussi vous souligner qu'il y a une contradiction entre le document préparé par le Secrétariat à la condition féminine et celui venant du ministère de l'Industrie et du Commerce. En effet, dans le document du MIC, à la page 89, troisième point, deuxième paragraphe, on dit:

> "Des mesures réglementaires aurraient peu d'impact sur les causes réelles du problème, puisque celui-ci ne provient pas principalement des institutions financières, il provient plutôt de la structure de la main-d'oeuvre féminine d'une part et d'autre part, de l'évolution des mentalités des femmes elles-mêmes."

Je tenais à souligner cette contradiction ou cette divergence d'opinion.

J'aimerais aussi mentionner la difficulté de syndiquer les gens qui travaillent dans les banques ou les institutions bancaires; on peut vous donner comme exemple la Banque Impériale de Commerce d'East-Angus qui a connu, il y a quelques années, 21 mois de grève; et très récemment, les travailleuses de certaines succursales des Caisses populaires Desjardins.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Vous terminez là-dessus, madame Pinsonneault, s'il vous plaît? En parlant de l'accès au crédit, ça va?

MADAME MARIE PINSONNEAULT,
Fédération des travailleurs du Québec

Je reviendrai!

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Alors je conclus donc que la FTQ est en faveur d'une loi spécifique sur l'accès au crédit. Madame Michelle Ouellet, représentante des femmes.

MADAME MICHELLE OUELLETTE,
Déléguée des femmes

C'est pour favoriser l'accès au crédit que nous, les femmes, demandons une législation plus spécifique dans ce domaine, parce que même en 1985, et je pense qu'on se doit de le rappeler, cette discrimination existe bel et bien.

Le fait que ce thème soit apporté ici aujourd'hui le justifie: ce sont les Québécoises qui l'ont demandé et qui vivent ces problèmes et ce, malgré les allégations de monsieur Santos ce matin, qui disait qu'un client pour une institution bancaire, qu'il soit homme ou femme, avait les mêmes possibilités. Ce n'est pas ce qui est vécu par les femmes.

La discrimination, elle se vit de plusieurs manières: obligation pour les femmes mariées ayant un revenu autonome de fournir des renseignements sur la situation financière de leur mari; difficulté pour cette même femme mariée autonome d'obtenir un prêt à son nom; davantage de difficulté pour une femme célibataire que pour un homme dans la même situation; dans le cas d'une demande de prêt hypothécaire, habituellement le revenu de l'épouse n'est considéré que partiellement et on dit souvent 50%; la cote de crédit d'une femme mariée est souvent dépendante de celle de son mari; difficulté pour les femmes divorcées, séparées ou veuves à établir ou à rétablir leur cote de crédit. Ce sont là des exemples qui sont vécus constamment.

Les mauvais risques à cause d'une mauvaise réputation de solvabilité, on est d'accord avec ça. Mais la discrimination qui est faite aux femmes, elle résulte de préjugés, de visions stéréotypées de la femme; elle résulte aussi d'une législation ambiguë quant au statut juridique des femmes.

Alors c'est pourquoi, mon Dieu, en se basant un peu sur ce qui se fait aux États-Unis par exemple, on peut constater qu'ici, au Canada, au Québec, il n'y a pas de législation spécifique dans ce domaine et c'est pourquoi on demande quelque chose de plus spécifique.

MADAME RITA BÉDARD,

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

J'aimerais préciser que ce n'est pas le secteur bancaire seulement, mais qu'il y a aussi le secteur financier des caisses d'épargne et de crédit. Les caisses sont régies par une loi particulière, la Loi des caisses, qui est neutre et qui permet l'égalité des membres sans égard au sexe; et les politiques de crédit que Desjardins recommande à ses caisses ne font état d'aucune discrimination. En ce sens, notre approche vécue ne sera aucunement modifiée par une loi. D'autre part, le contrôle qu'entraînerait une telle disposition dans la Charte serait même une entrave à l'établissement et à l'application des politiques de crédit.

Cependant, on est conscient que le personnel des caisses doit être compétent et doit aussi ne pas être discriminatoire. On est aussi conscient qu'il est très important pour les femmes de se monter un dossier de crédit.

En conséquence, même si nous n'avons pas transmis de proposition écrite, nous nous engageons formellement, face à ce sommet, à ce qui suit: l'égalité des membres dans l'accès au crédit sera réaffirmée de façon claire et précise dans tout le réseau Desjardins; l'application des politiques de crédit sera vérifiée et des mesures correctives seront prises pour contrer toute discrimination qui pourrait être exercée par le personnel ou par les dirigeants.

Compte tenu de l'importance de se monter des dossiers de crédit, Desjardins diffusera les informations appropriées sur les moyens à prendre pour que chaque femme développe une crédibilité financière personnelle. Je rappelle que le réseau Desjardins est établi à travers le Québec.

De plus, le Mouvement Desjardins est disposé à collaborer à des activités de formation académique économique. Compte tenu de la structure des caisses qui leur est ouverte, les femmes seront spécialement incitées à se présenter comme dirigeantes des caisses et plus particulièrement aux commissions de crédit. De ce fait, elles pourront alors véritablement exercer une influence au sein du Mouvement Desjardins et c'est par leur action qu'elles pourront changer ou faire évoluer les mentalités.

Il est très révélateur de constater que sur nos 18 000 dirigeants, 13% seulement sont des femmes; on les retrouve à 20% au conseil de surveillance qui est le conseil que certains disent le plus passif; elles sont, par ordre d'importance, au deuxième rang au conseil d'administration avec 13% et, à la commission de crédit, qui a la seule autorité de consentir les prêts, elles ne sont qu'à 7%.

MADAME LOUISE FECTEAU,

Association des manufacturiers canadiens

Si vous n'avez pas reçu nos propositions, si vous n'avez pu lire nos propositions en ce qui a trait à l'accès au crédit, c'est que nous venons de les déposer. Je vous en fais part.

Nous sommes d'accord avec la Chambre des notaires à l'effet qu'il n'est pas nécessaire d'adopter des lois spéciales pour traiter les femmes comme les hommes, puisque la Charte défend déjà toute forme de discrimination, y incluant évidemment l'accès au crédit.

Et nous félicitons le ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'engagement qu'il a pris à l'effet de former et d'informer sa clientèle de femmes au niveau des dossiers de crédit. Nous le supporterons d'ailleurs et nous sommes prêts à collaborer avec lui.

MONSIEUR CLAUDE GINGRAS,

Centrale des syndicats démocratiques

Contrairement quand même à ce qu'on vient d'entendre, on est à même de constater, après avoir discuté de toute la procédure des institutions financières, on est en mesure d'affirmer, et hors de tout doute, qu'il y a de la discrimination qui se pratique encore; il y a beaucoup à faire de ce côté-là, avant d'en arriver à un traitement égal des hommes et des femmes en matière de crédit.

C'est pourquoi nous demandons de légiférer, en fait pour interdire toute forme de discrimination. Les formes de discrimination sont très subtiles, ce ne sont pas nécessairement des formes de discrimination qui sont toujours avouées et vraiment publiques.

Il faut absolument qu'il y ait ce traitement qui permette d'abolir de façon définitive toute forme de discrimination; et ce qui est important, c'est que ceux qui se sentent lésés par rapport à cet aspect bien particulier de l'égalité dans le crédit, ou celles qui se sentent lésées puissent faire revoir les décisions supposément litigieuses grâce à la mise en place d'un mécanisme d'appel.

Parce qu'actuellement, on a affaire à du personnel; peut-être que dans les intentions générales des sièges sociaux des institutions bancaires, on voudrait appliquer certains principes, mais on fait affaire avec des institutions locales, la plupart du temps, et on fait affaire avec des personnes, et il se pratique de la discrimination. Alors, s'il y avait ce genre d'institution d'appel, ni plus ni moins, dans les cas de discrimination, à ce moment-là, ça permettrait à ces sièges sociaux d'être beaucoup plus sensible, et

d'informer leur employés pour leur permettre de donner la véritable égalité qu'on réclame, en matière de crédit.

Alors, en ce qui a trait à la CSD, bien sûr, nous allons nous impliquer personnellement dans la sensibilisation des travailleuses syndiquées, à l'importance de se monter un dossier de crédit; nous avons l'impression que cette mesure devrait permettre aux femmes de mieux connaître leurs droits, d'être mieux informées sur les pratiques discriminatoires.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nicol Pageau Goyette

Nous parlerons de cet aspect-là, je crois, sous l'aspect sensibilisation.

MONSIEUR CLAUDE GINGRAS,
Centrale des syndicats démocratiques

C'est ça, mais cependant, c'est assorti. Quand même, quand je l'assortis, je vous dis: ça va être notre responsabilité à nous autres. Mais quand on demande de légiférer, c'est parce que ces choses-là nous échappent.

Alors, même si on faisait de l'éducation et de la formation, on sent actuellement, que ces décisions-là débordent le cadre de nos instances particulières, et malgré ces informations-là, nous n'atteignons pas cette égalité dans l'accès au crédit, pour les femmes.

MADAME SUZANNE PARADIS,
Déléguée des femmes

J'aimerais intervenir à deux niveaux. Premièrement, au niveau de la loi: on nous dit que la Charte est suffisante en soi pour éviter la discrimination. C'est vrai que la loi le dit et d'autre part, la réglementation n'est pas

assez sévère, n'a pas de caractère dissuasif de discrimination, ce qui est très important et très différent. Et même si la Charte le dit, sans réglementation, il se passe ce qui se passe présentement, soit dans les banques ou dans les caisses populaires, et j'ose espérer que c'est à votre insu, madame Bédard et monsieur Santos, qu'effectivement, cette discrimination existe.

Et j'aimerais demander à madame Bédard de bien vouloir nous informer des mesures correctives qu'elle entend prendre. Et comme madame Ouellette disait tantôt, aux États-Unis, il y a une loi spéciale qui existe; il y a aussi des mesures très spéciales, législatives, qui existent dans trois autres provinces du Canada, qui tendent du moins à enrayer la discrimination avec toujours ce caractère dissuasif.

Alors aux États-Unis, qu'est-ce qui se passe? Une femme a un formulaire à remplir - une remme ou un homme devrais-je-dire - je devrais moi-même ne pas faire de discrimination - alors, quelqu'un se présente, remplit un formulaire en bonne et due forme tel que demandé par les institutions législatives; la banque ou l'institution financière répond dans les 30 jours et son refus doit être écrit, ce qui crée une preuve s'il désire aller devant les tribunaux. Alors dans les 30 jours, si l'institution bancaire refuse et que l'individu n'est pas d'accord, il a la possibilité d'aller en appel, ce qui rejoint ce que proposait monsieur Gingras.

C'est dans ce sens que nous voulons être protégées et la Charte en soi n'est pas suffisante. Donnez-moi un changement législatif, que ce soit dans une loi ou par règlement à caractère dissuasif, sinon c'est trop utopique.

MADAME DENYSE ROCHON,
Déléguée des femmes

Ce serait pour ajouter à ce que madame Paradis a demandé à madame Bédard; compte tenu par exemple de l'autonomie de chaque caisse populaire, comment allez-vous faire pour obliger? Si c'est seulement de l'incitation, je pense que ça ne donnera pas grand-chose, parce qu'il y a trop de différences

d'ouverture d'esprit parfois entre certaines caisses populaires, et ce n'est pas demain matin que les femmes seront majoritaires au conseil d'administration.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Je pense que tout l'aspect qu'on traite ici ne réfère pas très spécifiquement à la loi! Faut-il ou non une loi spécifique? Je pense que votre proposition, madame Bédard, était davantage une proposition qui touche à la sensibilisation, si je ne m'abuse; vous m'avez donc dit que vous étiez contre une loi spécifique, d'accord? À ce moment-ci, peut-être faudrait-il que monsieur Biron qui, en principe, représente le gouvernement, et qui est celui qui pourrait passer une loi, peut-être faudrait-il que monsieur Biron nous dise si, oui ou non, il y aura une loi.

MONSIEUR RODRIGUE BIRON,

Ministre de l'Industrie et du Commerce

Je pense que s'il y a une loi dans ce domaine-là, ma collègue, la ministre déléguée à la Condition féminine, sera beaucoup plus qualifiée, dans un mois ou dans quelques semaines, pour piloter ce projet de loi... Je l'espère!

Je voudrais dire un mot, quand même, sur une expérience, avant de parler de certains engagements du gouvernement; je voudrais dire un mot sur les expériences que j'ai vécues au cours des deux dernières années, avec des programmes d'intégration de jeunes à la direction d'entreprises, comme propriétaires ou comme gestionnaires.

D'abord, le mandat du ministère s'adresse à une classe particulière de citoyens et de citoyennes, c'est-à-dire les chefs d'entreprises et les dirigeants d'entreprises. Nous avions certains programmes pour aider les jeunes à s'intégrer à la direction d'entreprises: Uni-PME ou petite gestion, ou

bourse d'affaires; il y a 40% des étudiants en sciences économiques commerciales qui sont des étudiantes, 40% de filles. Lorsqu'on arrive au programme d'intégration de ces jeunes-là au niveau de gestion d'entreprise, nous n'avons plus que 30% de filles. Uni-PME ou petite gestion, c'est 30%. Quelque part dans le décor, on a perdu un 10%.

Et lorsqu'on arrive au niveau chef d'entreprise, avec des programmes comme bourse d'affaires, pour partir leur propre entreprise, il ne reste plus que 15% de filles qui font appel à ces programmes. Alors, ce qu'on s'est posé comme question au ministère, et Gisèle Desrochers a travaillé là-dessus, c'est: coment peut-on faire pour sensibiliser davantage de diplômées universitaires en gestion, en économie, pour qu'elles puissent véritablement prendre la place qui leur revient?

Et on essaie pourtant d'être le plus juste possible envers tous les candidats, toutes les candidates. Alors, il semble qu'en cours de route, on a perdu des gens, des femmes, des filles, parce que peut-être on ne les a pas assez sensibilisées à la possibilité pour elles d'occuper ces postes de gestion ou d'être propriétaires de leur propre entreprise.

Et c'est là que j'en arrive avec des engagements qui ne sont pas des engagements de passer des lois, pour le moment, mais des engagements au moins pour sensibiliser davantage les filles et les femmes, pour qu'elles puissent occuper la place qui est prête pour elles, mais pour laquelle nous n'avons pas de candidates.

Alors comme première chose, on veut informer la clientèle féminine, et la former à devenir dirigeante d'entreprise ou gestionnaire d'entreprise. Donc, on va développer, à l'intérieur du ministère de l'Industrie et du Commerce, des outils de formation et d'information destinés à la clientèle des femmes qui veulent se lancer en affaires ou qui veulent diriger des entreprises. Sur tout ce qui regarde la direction d'entreprise, l'accès au crédit, vous avez raison, ça peut faire peur lorsqu'on a trop souvent des nons.

Alors nous avons une campagne de formation et d'information qui pourrait avoir un budget de 100 000$, au cours des deux ou trois prochaines années.

Une deuxième campagne consisterait à sensibiliser, de concert avec le Secrétariat à la condition féminine, les différents intervenants, et inciter les femmes à se constituer de l'épargne personnelle. On va peut-être dire: on n'a pas d'épargne, on ne peut pas commencer, donc constituer une partie, une base très élémentaire d'épargne personnelle. Or, on pourrait avoir à ce sujet, au cours des trois prochaines années, encore une fois, des budgets qui viendraient de la Condition féminine, de l'ordre de 200 à 225 000$.

Il y aurait également une autre campagne du Secrétariat à la condition féminine, cette fois-là pour informer les femmes et les sensibiliser encore davantage à se constituer un dossier de crédit, afin de ne pas arriver à la banque, à l'institution financière, à la caisse populaire, avec rien dans les mains. Une campagne qui pourrait coûter 90 000 à 100 000 $ pour une période de trois ans, encore une fois.

Et finalement, pour sensibiliser et modifier la mentalité de plusieurs intervenants du milieu économique et financier - heureusement on en a certains qui ont déjà modifié leur mentalité mais il y en a d'autres à modifier - pour modifier la mentalité des invervenants du milieu financier et économique afin de permettre aux femmes d'occuper une plus grande place ou d'être mieux reçues par ces intervenants nous lancerions une campagne qui pourrait nous coûter 50 000 $.

L'ensemble de ces campagnes de sensibilisation visant à la fois les femmes et les intervenants financiers et économiques représente environ 400 000 $. Tout cela dans le but de permettre aux femmes d'occuper la place qui leur revient et d'être mieux reçue dans ce milieu.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Merci, monsieur Biron. Donc, pas de loi, mais des incitatifs. Madame Guylaine Saucier.

MADAME GUYLAINE SAUCIER,

Chambre de commerce du Québec

Il faut quand même considérer qu'il y a eu une évolution marquée de la mentalité des milieux financiers envers les femmes, depuis une dizaine d'années. Alors étant donné cette évolution, la Chambre de commerce appuie beaucoup plus un travail de sensibilisation, comme monsieur Biron vient de le mentionner, et je pense que les caisses Desjardins, d'une part, et les banques, d'autre part, l'ont bien démontré à date.

Alors actuellement, la Chambre de commerce du Québec appuie la position de la Chambre des notaires, entre autres, qui ne désire pas une loi spécifique pour donner l'accès au crédit aux femmes.

MADAME ROSETTE CÔTÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Moi, ce que j'ai compris, c'est qu'on était ici pour des mesures concrètes. L'évolution des mentalités, ça, c'est un objectif à long terme, on le sait, ça fait dix ans qu'on travaille dessus, et on n'est pas rendu très loin.

Une loi, c'est une mesure concrète qui n'empêche pas une politique de sensibilisation très large et qui n'empêche pas non plus le monde et l'ensemble des gens de prendre conscience de la réalité.

Ce dont on parle avec la loi, ce n'est pas juste pour aider les femmes qui se lancent en affaires; c'est aussi pour régler, dans le quotidien, actuellement, au moment où on se parle, et dans les prochaines années, les problèmes de crédit qu'ont les femmes, de petit crédit quotidien. On a toutes, autour de nous autres, des femmes, du monde qui, à un moment donné, ont dû avoir un pedigree beaucoup plus long et des garanties beaucoup plus grandes, et on ne m'a pas encore démontré, à moi, qu'à revenu égal, une femme a le même accès au crédit.

Une loi, c'est une mesure concrète! Depuis le début du processus, on nous chante que c'est des mesures concrètes qu'il nous faut; à ce moment-là, on n'attendra sûrement pas que les mentalités aient évolué pour faire en sorte que les problèmes quotidiens des femmes aujourd'hui soient réglés dans les sept prochaines années, quand les mentalités auront évoluées.

Je pense que ce qu'il faut regarder, c'est ça: quelle mesure concrète on se donne? Actuellement, une loi permettrait aux femmes qui ont des problèmes de crédit quotidiens, de les régler et surtout de régler les pratiques discriminatoires envers elles, eu égard à leur salaire, eu égard à leur statut civil.

MONSIEUR HUMBERTO SANTOS,

Association des banquiers canadiens, section Québec

Je voudrais juste réitérer notre position. Je pense qu'on est évidemment d'accord avec la Chambre des notaires et le ministère de l'Industrie et du Commerce, mais nous partageons vraiment ce que monsieur Gingras vient de dire tout à l'heure, et on l'avait certainement admis au début, lors de notre présentation: il est possible et peut-être même probable qu'il y ait des exceptions à la règle; il y a des politiques au niveau des banques qui sont très claires pour qu'il n'y ait pas de discrimination. En plus de ce que nous avons dit ce matin, nous nous engageons définitivement à faire une campagne de sensibilisation à l'intérieur des banques à charte pour que cesse la discrimination quant à l'accès au crédit pour les femmes.

J'aimerais réitérer que s'il y a des questions exactes, les personnes lésées, hommes et femmes, peuvent s'adresser aux sièges sociaux et nous vous garantissons que toute plainte va être suivie de très près, non seulement sur la discrimination en question de crédit, mais sur d'autres services.

MADAME MICHELLE OUELLETTE,
Déléguée des femmes

On nous fait part de beaucoup de bonnes intentions internes, chacun face à son institution, pour l'avenir; sauf que je pense que nous, les femmes, on se dit: finalement, quelles sont les mesures concrètes qui vont empêcher la discrimination? Quels sont les recours auxquels on va avoir droit si on est discriminé? Je n'ai pas encore de réponse là-dessus et c'est pourquoi on proposait une loi ou une réglementation quelconque qui nous permette d'obtenir ça.

Il y a plusieurs points qui méritent d'être connus par les utilisateurs de crédit; par exemple, chaque banque a des politiques de crédit, sauf que, souvent ces politiques-là sont internes et on ne les connaît pas. On aimerait pouvoir les connaître. On aimerait connaître comment sont établis les critères de solvabilité. On aimerait pouvoir, au moment où on a un refus de crédit, connaître par écrit les raisons de ce refus-là. On aimerait savoir aussi pourquoi les pensions alimentaires ne sont pas considérées comme des revenus quand on vient pour faire un prêt. Pourquoi les renseignements oraux ou écrits qui sont demandés aux femmes sont si nombreux et concernent autre chose que leur propre état financier.

Alors, j'aimerais ça qu'on me donne des réponses! Et il me semble que ce n'est par une réglementation quelconque qui fera en sorte que l'ensemble des Québécoises seront satisfaites et ne subiront plus de discrimination.

Que chaque institution se fasse un règlement interne, ça, je pense qu'il y en a déjà; en tout cas, j'ose espérer. Sauf que d'une succursale à l'autre, elle n'est souvent pas appliquée et que le résultat, au bout de compte, ne change pas beaucoup.

MADAME MARIE-REINE LABERGE,

Déléguée des femmes

Mon intervention porte sur les critères d'admissibilité au crédit, surtout dans le crédit spécialisé, le crédit agricole, par exemple. Je ne veux pas faire référence à ce dont monsieur le ministre de l'Industrie et du Commerce parlait tantôt, mais il reste quand même que c'est peut-être deux niveaux qui peuvent se comparer. Effectivement, dans le cas des collaboratrices par exemple, qui n'ont parfois pas de difficulté à prouver leur implication, leur travail et leur intérêt dans l'entreprise, quand on sait que tous les critères d'admissibilité sont basés sur la propriété et quand on sait à quel point c'est difficile pour elles d'avoir accès à la propriété, cela devient un cercle vicieux parce qu'évidemment, pas de propriété pas de crédit, pas de crédit pas de propriété!

Les statistiques mentionnent qu'elles possèdent 1% de la propriété, fournissent les deux tiers des heures de travail et ne retirent que 10% des revenus. Alors, on a vraiment l'impression de ne pouvoir jamais s'en sortir!

Nous croyons donc que pour éviter toute forme de discrimination telle que nous en constatons souvent et toute forme d'arbitraire, les critères devraient reposer sur des bases objectives. À cet effet, nous considérons que l'Office du crédit agricole devrait inclure, par exemple, dans ses critères, les capacités de gestion des exploitantes et des exploitants; ça permettrait de vraiment prendre en compte un aspect qui donnerait une certaine chance, en tout cas, aux femmes qui ont fait leurs preuves à ce niveau-là, d'obtenir du crédit et de pouvoir être moins discriminées sur ce plan-là.

Un deuxième critère pourrait mesurer l'expérience et la compétence acquises soit par la pratique, comme je le disais, ou encore par la formation. Parce que dans bien des cas, c'est effectivement la femme collaboratrice qui s'occupe de l'administration et de la gestion. Alors, ça allait pour cet aspect d'un crédit spécialisé, qui aurait avantage à être raffiné dans ses formes et ses modalités.

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

Sur la question de la législation, malgré le sens de l'humour de mon collègue, nous avons fait des recherches au Secrétariat à la condition féminine et nous nous sommes informées auprès de la Commission des droits, et, ce qu'on nous a dit: les dispositions actuelles de la Charte voici un bon instrument, et il y a justement, dans le Bulletin de la Commission sont des droits de la personne, des exemples de recours à la Commission des droits, dans le cas de dossiers de crédit, où on demandait aux femmes davantage,... où on ne se satisfaisait pas d'un dossier de femme qui avait des revenus pour subvenir à ses besoins; la Commission a fait enquête et la situation a finalement été rétablie.

Alors on s'est informée si une telle loi aurait pu améliorer la situation. On n'aurait eu aucune objection à la mettre de l'avant, sauf qu'on nous a dit que ce qu'il y a en ce moment est suffisant. Parce qu'il faut se dire aussi, entre nous, que ce n'est pas parce qu'il y a une loi, que cette loi-là se traduit dans tous les gestes quotidiens. Il faut, bien sûr, que quelqu'un qui se trouve lésé fasse le geste aussi d'intervenir et de porter plainte ou qu'il sache qu'il peut porter plainte.

Alors, peut-être que si on savait davantage que la Charte des droits protège les femmes sur cette question de la discrimination au crédit, et qu'on avait davantage recours à la Commission des droits, avec les mesures dont parle le Mouvement Desjardins, peut-être qu'il pourrait y avoir des changements.

Cependant, il faut que j'ajoute, et c'est important, que la Charte québécoise n'a juridiction que sur les caisses populaires et les sociétés de crédit et qu'elle ne peut pas avoir juridiction sur les banques, qui sont de juridiction fédérale, et qu'il y aurait - il y a des observateurs du fédéral dans la salle - des actions à coordoner de ce côté-là.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Donc, pas de consensus sur une loi, mais sur l'utilisation de la Charte des droits, et des recours à la Commission des droits de la personne. À ce moment-ci, c'est ce que j'ai noté.

MONSIEUR JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de commerce du Québec

Nous parlons présentement, de changer fondamentalement des attitudes; les moyens peuvent être différents, mais c'est de ça dont on parle.

Je désire indiquer qu'à notre avis, il y a actuellement, nous en sommes témoins, de l'action vraiment concrète; en tout cas pour nous, dans notre perception, c'est de l'action concrète: le ministre nous dit qu'il va y avoir pour 400 000 $ - c'est bien ça, le chiffre mentionné? - de fonds publics qui vont être investis pour la sensibilisation des gens et nous avons des engagements publics, devant l'ensemble de la population du Québec, des institutions financières visant à faire en sorte que chez elles, les situations qui peuvent être résiduelles de ce côté-là seront corrigées.

Et finalement, il y a une loi qui existe déjà. Et ce qu'on demande, c'est une autre loi pour mettre par-dessus la première qui existe déjà. Pour nous, il semble qu'il y a là un espoir mal placé de régler le problème à travers les lois, encore une fois.

Nous constatons depuis plusieurs années dans notre milieu, qu'il y a trop de lois au Québec, trop de paperasserie, trop de bureaucratie et trop de coûts pour l'entreprise, ce qui a pour effet de la rendre moins compétitive chez nous et, en fin de compte, parce qu'elle est moins compétitive, elle devient moins capable de créer des emplois. Alors, plus on crée des lois, plus on crée de la bureaucratie, de la paperasserie, plus on ajoute aux dépenses publiques qui s'ensuivent, plus on rend difficile pour l'entreprise la

création d'emplois, un objectif bien plus fondamental que nous avons tous ensemble ici aujourd'hui.

Donc, c'est dans cet esprit que nous nous rallions à la position et que nous croyons que c'est vraiment du concret lorsque les institutions financières s'engagent publiquement comme elles viennent de le faire, vous montrent la voie de l'utilisation des lois qui existent déjà et que le gouvernement, de son côté, et nous, de notre côté, allons supporter les efforts qui seront faits dans ce sens-là.

MADAME GISÈLE ARCHAMBAULT,

Chambre des notaires du Québec

Après avoir entendu les différents participants autour de la table, et malgré certaines positions prises en faveur de l'adoption d'une loi spéciale, la Chambre des notaires maintient sa position sur l'accès au crédit. Tout d'abord, comme on le disait tout à l'heure, il y a une loi qui existe déjà, qui est la Charte des droits et libertés de la personne, qui défend déjà toute discrimination, dont l'accès au crédit, et on se demande comment une loi spéciale pourrait dissuader la discrimination, si la Charte des droits et libertés de la personne n'y parvient pas.

Alors, on a davantage confiance à la sensibilisation et à l'information et je pense que la collaboration du secteur financier et du ministère de l'Industrie et du Commerce, en particulier, semble être acquise à cet effet-là.

Évidemment, la Chambre prétend qu'un programme d'information est aussi une mesure concrète et qui, souvent, peut s'avérer plus efficace qu'une loi. La Chambre des notaires est prête aussi à collaborer à un tel programme d'information.

MADAME RITA BÉDARD,

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Vous me permettrez, madame Côté, de me dissocier de votre position. La Loi des caisses, actuellement, a un mécanisme d'appel en cas de refus d'un prêt par la Commission de crédit. Le conseil d'administration a entière autorité pour revoir le dossier et consentir le prêt.

Je suis dans le Mouvement Desjardins depuis dix ans et, à ma connaissance, on n'a jamais eu un cas d'appel; ce n'est donc pas la loi qui manque, c'est l'action, ce sont les mentalités, c'est la volonté d'agir.

Et il y a, d'autre part, l'assemblée annuelle des caisses, où on élit chaque année les commissaires de crédit - qui peut-être font de la discrimination - et le conseil d'administration - qui peut-être en fait aussi. Chaque année, on réélit souvent les mêmes personnes. Des cas de discrimination, en assemblée annuelle, à ma connaissance encore, quoique je n'ai pas suivi toutes les assemblées, ça n'a jamais été soulevé.

Donc, on a deux mécanismes dans la Loi des caisses, qui étaient là avant la Charte et qui n'ont jamais été utilisés. Une loi ne règle donc pas tout; je répète, c'est l'action qu'il faut.

Maintenant, j'ai été interpellée par deux personnes; je ne voudrais pas passer pour naïve! Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de discrimination au Mouvement Desjardins. Si on dit que la politique de non-discrimination sera réaffirmée et que des mesures correctives vont être prises, c'est qu'on veut s'assurer qu'il n'y en a pas et qu'on est conscient qu'il peut y en avoir. Mais je n'ai jamais affirmé qu'il n'y en avait pas.

Quant aux mesures correctives, vous avez raison madame Rochon, les caisses sont autonomes. Cependant, la loi les oblige à s'affilier à des fédérations; ce faisant, elles adoptent un règlement d'adhésion à leur fédération et dans tous les règlements Desjardins, les caisses s'engagent à respecter différentes politiques qui sont établies de concert avec leur fédération.

Quant à des moyens plus précis de correction, je pense que c'est prématuré; c'est en septembre et en décembre qu'on vous donnera le suivi de nos engagements.

MADAME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Un petit commentaire: si les pensions alimentaires ne sont pas considérées comme des revenus pour le crédit, elles le sont certainement pour les impôts!

Je m'étonne ici d'entendre particulièrement les représentants des banquiers dire qu'il n'y a pas de problème. Est-ce à dire qu'ils ne sont pas d'accord avec le constat qui est fait par les femmes à l'effet que, oui, il y a une difficulté d'accès au crédit? Et si, effectivement, les pratiques actuelles des banquiers sont au-dessus de tout soupçon, comme on tente de le laisser croire, je me demande pourquoi ils s'objectent à ce qu'on ait des règlements et des lois plus spécifiques qui ne viendraient que confirmer donc, leur pratique selon eux.

D'autre part, au niveau de la Charte, il est excellent que la Charte interdise effectivement la discrimination dans ce champ. Cependant, il m'apparaît que le mécanisme prévu à la Charte pour se plaindre d'avoir été victime de discrimination dans ce champ-là est peut-être un petit peu trop long et lent dans sa solution pour des questions, finalement, qui sont de l'ordre du crédit et qui ont besoin d'une réponse et d'une solution plus immédiates que des délais d'un an, un an et demi ou deux ans.

MADAME DANIELLE MAUDE GOSSELIN,

Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec

Mon intervention ressemble très sensiblement à celle de madame Simard, je ne reprendrai pas tout ce qu'elle a dit. Juste un exemple pratique cependant: quand votre "minoune", comme on dit en bon québécois, tombe en morceaux, vous

avez besoin d'une voiture neuve, vous n'êtes pas équipée pour attendre un an que la Commission des droits de la personne rende un verdict pour dire que vous avez été victime de discrimination. Et c'est ce qui fait que les femmes victimes de discrimination au crédit vont aller chercher l'endosseur, même si elles savent que ce n'est pas correct.

Quand t'es mal prise et que t'as besoin d'argent, ce n'est pas le temps d'aller porter plainte, t'es pas équipée pour ça, t'as pas les moyens d'attendre! Tu vas aller chercher l'endosseur qu'ils te demandent et tu vas fonctionner comme ça. Tu n'iras pas porter plainte parce que souvent les gens ont l'impression que c'est un service qu'ils nous rendent, c'est quasiment une faveur et c'est encore dans les mentalités, cette histoire-là.

Et c'est pour ça qu'on doit avoir une législation, et avec des dents; parce qu'effectivement, à la Commission, c'est beaucoup trop long, ça prend des mesures concrètes. Le fait d'obliger les institutions à avoir une politique permettrait à la Commission d'agir plus rapidement, parce qu'il y aurait un document écrit noir sur blanc sur lequel ils pourraient s'appuyer, et non pas une longue enquête comme ça se fait actuellement.

MADAME SUZANNE PARADIS,
Déléguée des femmes

Ma position rejoint celle de mes deux collègues. Cependant, elle rejoint aussi celle de madame Lalonde. C'est vrai que la Charte, c'est un bon instrument, si elle est utilisée; c'est tellement un bon instrument que son utilisation pourrait être vindicative, en tant que telle. Mais voici, elle est là depuis quelques temps, et elle n'a pas empêché la discrimination encore.

Alors moi, je pose la question directement au gouvernement: qu'est-ce qui, d'après vous, même si vous me dites que vous allez donner des cours, que vous allez investir 450 000 $, qu'est-ce qui, entre-temps, va empêcher la discrimination? Parce que sur le plancher des vaches, si vous me permettez l'expression, cela se passe de la façon suivante: la dame vient nous voir et

dit: écoutez, on m'a refusé du crédit, on a fait ci, on a fait ça, qu'est-ce que je fais? - Avez-vous des papiers, madame? - Non! - Bon, c'est une question de crédibilité, de preuve devant le Tribunal, vous savez, ça va être un peu lourd à supporter, ça va vous coûter X montant pour les frais judiciaires etc.

Alors, où est-ce que c'est, la plainte, où est-ce qu'on s'en va, concrètement? Parce qu'on est ici pour régler des choses concrètes, alors je me pose de sérieuses questions, surtout quand on pense aussi à la longueur des débats et à la longueur du fait qu'on pourrait revenir devant la Commission des droits au bout d'un an.

Madame Bédard nous dit qu'il y a une révision, une demande de révision qui peut être faite. C'est bien, mais à ma connaissance, ce n'est pas un tribunal judiciaire, ni quasi judiciaire et même pas administratif. Ils ne sont même pas obligés de nous entendre. Alors, il ne faut pas se leurrer! J'abonde dans le sens de madame Côté et je réitère tous ses commentaires là-dessus.

Je terminerai en disant que la prolifération des lois n'est pas mauvaise en soi, parce que le gouvernement, à ma connaissance, continue à en passer; une de plus, une de moins, je ne pense pas que ça ait une grande incidence, vous savez!

Alors, je repose ma question au gouvernement et je suis curieuse de demander à madame Bédard ce que ce serait, pour une institution financière, des mesures correctives.

MADAME RITA BÉDARD,

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

C'est un dossier. Quand je dis qu'on va d'abord vérifier l'application de nos politiques, il va falloir analyser s'il y en a, comment elle se pratique, quels sont les problèmes qu'on vit; et ensuite, il faudra intervenir directement. Mais à ce stade-ci du dossier, c'est prématuré.

MADAME LISE PAQUETTE,

Déléguée des femmes

Moi, je trouve très louables les intentions qui ont été exprimées depuis le début de la discussion sur l'accès au crédit, toutes les intentions d'information et de sensibilistion. Je trouve ça important, aussi.

Mais si tous les intervenants aujourd'hui partent en nous disant: ayez confiance, on va faire de l'information et on va faire de la sensibilisation chacun chez nous, malgré les bonnes intentions exprimées, quelles sont nos garanties? Quelles sont nos garanties que les critères de solvabilité vont être les mêmes pour les hommes et pour les femmes, dans les faits et dans la pratique, surtout dans la pratique?

Quelles sont les garanties qu'on va connaître par écrit les raisons des refus? Quelles sont les garanties que les pensions alimentaires vont être considérées? Quelles sont les garanties que les mêmes renseignements vont être demandés aux hommes et aux femmes sur les formules de demande de crédit?

Que pour un prêt hypothécaire, le revenu d'une femme va être considéré dans son entier? Il y a des faits qui sont indéniables, même s'ils ne font pas, peut-être, l'objet d'études approfondies. Il y a même des femmes qui se font refuser des ouvertures de compte dans des institutions financières, parce qu'elles n'ont pas de revenu propre.

Alors, qu'est-ce que vous nous offrez pour nous garantir que ces mesures-là vont être selon nos demandes? C'est pour ça que nous, on se dit: il faudrait qu'il y ait des lois quelque part, pour nous apporter cette garantie-là. Est-ce que vous suggérez des comités avec plusieurs intervenants? C'est quoi, les moyens, les garanties que vous nous offrez, que ça va vraiment se faire?

MADAME LOUISE FECTEAU,

Association des manufacturiers canadiens

J'étais inquiète jusqu'à l'intervention de madame Lalonde, parce que moi aussi, je commençais à me poser des questions au sujet de la Commission des droits de la personne; je me disais: si demain matin, il y a une modification législative qui fait en sorte que, finalement, on empêche toute forme de discrimination, spécifiquement quant à l'accès au crédit, est-ce qu'on a un recours de plus que celui qu'on a en ce moment?

Ma deuxième question s'adresserait aux gens de la Commission des droits de la personne: si demain matin, je suis victime de discrimination de la part d'une institution financière, est-ce que la Commission va pouvoir me défendre? Je vous assure que si la Commission ne pouvait pas me défendre, je me défendrais moi-même et j'irais jusqu'au bout! Autour de cette table, j'ai l'impression qu'on veut faire le procès des institutions financières et ce n'est pas ça. On est ici pour évaluer s'il faut une loi spéciale quant à l'accès au crédit ou pas.

MONSIEUR CLAUDE GINGRAS,

Centrale des syndicats démocratiques

Je reviens à la charge, je pense quand même que les interventions qu'on a entendues de la part des institutions financières ou du monde des affaires ne m'ont absolument pas convaincu des intentions profondes de régler le problème d'égalité dans l'accès au crédit des femmes.

Je pense, comme l'ont dit certains intervenants, qu'il est nécessaire de prévoir un mécanisme d'appel rapide pour ces cas-là, parce que ce sont des problèmes vécus quotidiennement.

On parlait, et j'y souscris entièrement, de la Charte des droits et libertés, des recours qu'elle offre et de l'affirmation de l'égalité; je pense que tout

le monde s'entend là-dessus, on n'a même pas besoin de se demander si ça existe, on le sait que ça existe. Mais c'est dans le quotidien que ça ne règle rien!

Parce que même s'il y a eu amélioration, certains l'ont souligné, il y a encore des problèmes, et des problèmes sérieux d'accès au crédit pour les femmes, en termes d'objectifs fixés par la Charte des droits et libertés.

Je pense que lorsqu'on parle d'organisme d'appel, on ne parle pas d'un organisme d'appel interne, au niveau des caisses populaires, au niveau de chaque institution bancaire. Je pense que ça, ça n'aurait pas nécessairement l'effet d'assurer la crédibilité qui est absolument nécessaire pour que ça rende service aux institutions. En même temps, il faut que la population sente qu'il y a un mécanisme rapide qui va examiner les situations litigieuses et dire, s'ils ont tort ou s'ils ont raison et en avisera l'institution en cause.

Je pense qu'il faut que cet organisme ait une crédibilité, et qu'il ne soit pas à l'intérieur des structures. On se plaint, qu'à l'intérieur des structures il y a une certaine forme de discrimination qui s'exerce. Ce qu'on recherche, c'est vraiment un organisme crédible, rapide, qui pourra donner des effets à cette égalité qu'on recherche, un mécanisme qui aura aussi un pouvoir; parce qu'il ne doit pas avoir uniquement une fonction d'analyse, mais avoir aussi le pouvoir de faire changer une décision qui a été rendue et qui est en contradiction avec les objectifs affirmés par la Charte des droits et libertés. Je pense qu'il est absolument nécessaire qu'on mette en place un tel mécanisme. Celui-ci aurait deux fonctions: non seulement de redresser des torts, mais aussi de forcer, de forcer peut-être un peu plus rapidement l'éducation des personnes à l'intérieur des institutions financières, de façon que ces personnes-là s'acquittent de leur responsabilité de favoriser l'accès à l'égalité.

MADAME CHARMAINE AUBUT,

Association des banquiers canadiens, section Québec

Comme banquière, je suis très triste d'entendre toutes ces références à la discrimination.

J'aimerais bien souligner, par exemple, que quand un banquier décline un prêt, ce n'est pas nécessairement de la discrimination; souvent, le problème est peut-être que le dossier de prêt, de crédit, n'est pas monté comme il pourrait l'être.

Pour aider tous les gens à faire ça, femmes et hommes, les banques, incluant la mienne, qui est la Banque Royale, ont consacré du temps et engagé des consultants pour mettre en place des documents. Je ne sais pas s'il y en a quelques-unes parmi vous qui sont entrées dans nos succursales; tous les aspects de crédit que madame a mentionnés, les critères de liquidité, stabilité, profibilité et croissance, sont tous décrits dans ces documents disponibles. Comment évaluer vos inventaires, vos garanties, comment évaluer votre fonds de roulement, comment évaluer vos besoins de prêt opérationnel, à termes, à quel taux et ainsi de suite, c'est tout décrit.

Il faut tirer profit de ces documents gratuits mis à votre service disponibles dans toutes les banques et les utiliser pour monter un bon dossier. À ce moment-là, moi, femme entrepreneure, je pourrais regarder monsieur le banquier dans les yeux et lui dire: s'il vous plaît, dites-moi pourquoi vous me refuser, monsieur! Et les faits, s'il vous plaît, pour ce refus! Et, si je ne suis pas satisfaite, à ce moment-là, je lui demanderais le nom de son patron. Nous, les clients, on a beaucoup de pouvoir. Je veux juste souligner deux faits: le fait que l'information c'est le pouvoir, qu'on a accès à cette information et qu'on devrait l'utiliser; et le fait que les recours sont là et qu'il ne fait pas diminuer le pouvoir du client dans l'industrie financière.

MONSIEUR DENIS BEAUREGARD,

Conseil du patronat du Québec

Après avoir entendu toutes les interventions qui ont été faites autour de cette table sur ce sujet-là, je suis encore plus convaincu qu'au fond, on a ce qu'il faut au plan législatif; je ne suis pas prêt à dire que la situation est parfaite, mais le moyen est en place.

Et le problème qui se pose, ce n'est pas au niveau du moyen, mais au niveau de la connaissance du moyen que les gens qui auraient à s'en servir possèdent. La Commission des droits est là, fédérale ou provinciale, dans les deux cas, à ce sujet-là; l'une n'est pas meilleure que l'autre, ni pire que l'autre: les deux garantissent la même chose. Ce que l'on reproche, semble-t-il, c'est la lenteur de l'intervention et c'est la difficulté d'intervenir pour les femmes qui savent qu'elles peuvent s'adresser à ces instances-là.

Alors, je crois qu'ajouter un autre moyen qui, définitivement, ne sera pas plus connu que le premier, ne réglera absolument rien! Ça va prendre une campagne d'information pour faire savoir à tout le monde intéressé qu'il y a maintenant une deuxième loi qui est accessible. Pourquoi ne le ferait-on pas avec le premier moyen et faire connaître ce premier moyen qui est là.

La Commission des droits, c'est un organisme qui dispose d'un personnel de communication, j'imagine, puisqu'on en entend parler une fois de temps en temps, alors je pense que le problème est à ce niveau-là: informer les gens de leurs droits.

Mais n'ajoutez pas moyen par-dessus moyen! C'est une question carrément d'information, il faut que les gens sachent quels sont leurs droits, quels sont leurs recours et que la Commission qui doit rendre ce service-là le rende.

MADAME ROSETTE CÔTÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Bien sûr que les pratiques sont différentes d'une institution bancaire à une autre, je pense que ça, on ne peut pas le nier. Par contre, les résultats des pratiques sont souvent aussi dans la tête des administrations.

Moi, quand j'étais enseignante et que je me rendais compte qu'un outil n'était pas utilisé, c'est souvent parce qu'il n'était pas adapté. La Charte des droits et libertés, effectivement qu'elle existe, sauf qu'elle n'est pas adaptée dans le temps et dans les procédures à suivre.

Si je lis ce qui est marqué à la page 8 du document - synthèse sur les propositions d'action, à moins que je ne sache pas lire, ce qui est bel et bien dit, c'est une politique officielle et claire qui rejoint l'ensemble du personnel des institutions bancaires. C'est aussi un moyen de sensibilisation, cette politique-là; c'est aussi un élément qui permettrait aux gens de s'entendre sur un droit et sur les mécanismes d'exercice de ce droit-là.

On n'est pas là pour régler les cas à la pièce. Bien sûr qu'il y en a qui en vivent moins, de la discrimination; bien sûr qu'il y en a qui en vivent plus! Notre objectif, c'est d'actualiser un droit, qu'il soit accessible à l'ensemble des gens et qu'il y ait des normes et des règles strictes, définies dans une politique, permettant à l'ensemble des gens de savoir les droits qu'ils ont, comment y recourir et, en même temps, ça va avoir un effet sur les mentalités. Parce que ça va s'en aller dans l'ensemble du personnel et il y a des gens qui vont devoir faire des bouts de réflexion sur cette question-là!

La discrimination et l'oppression des femmes, elle est souvent dans la tête du monde, aussi. Et la majorité des femmes qui se présentent pour avoir du crédit, les personnes qui les reçoivent évaluent avec ce qu'ils ont dans la tête et avec ce qu'ils ont appris des femmes!

MADAME MICHELLE OUELLETTE,

Déléguée des femmes

Pour commencer, je me demande presque ce qu'on fait ici, s'il n'y a pas plus de problèmes que ça sur le crédit!

Il y en a, des problèmes. On nous fait part de très bonnes intentions, chacune dans leurs institutions respectives; je pense bien qu'on ne veut pas être négatives, nous, les femmes, en partant, sauf qu'on aimerait bien avoir quelques garanties que ça fonctionne, vos politiques internes que vous voulez mettre en pratique ou que vous voulez continuer de mettre en pratique. Quelles sont ces garanties-là?

On ne veut plus parler de loi, la loi est supposée déjà nous permettre tous les recours possibles. Sauf qu'il y a des échéances, sauf qu'il y a des choses qui font qu'en réalité, on n'y a pas recours. Il serait au moins essentiel qu'on mette sur pied une espèce de comité, peut-être un peu comme il se fait pour la publicité sexiste, formé des représentants des institutions financières, des représentants de la Commission des droits de la personne, des représentantes des groupes de femmes, où on verrait peut-être à établir une espèce de code d'éthique, où on verrait à mettre sur pied des recours rapides et efficaces pour acheminer les plaintes et faire en sorte qu'on reçoive des réponses à nos expressions d'injustice, quand on est victime de discrimination.

C'est très beau de recevoir autant de garanties données de part et d'autre, sauf que pour nous, le problème, il reste tel quel. On nous dit: on n'a jamais fait de discrimination, il y avait déjà en place les moyens de recours, sauf qu'il manque l'information. Je suis bien d'accord, on va en accepter de l'information, il en faut.

Mais il faut aussi qu'on se donne un mécanisme pour aller plus loin dans ce que vous proposez. Si ce n'est pas une loi, que ce soit un comité qu'on mette sur pied qu'on exerce une surveillance, qu'on établisse le code d'éthique, qu'on permette des nouveaux recours rapides qui nous satisfassent plus

et qui nous permettent cet accès-là au crédit. Parce que c'est par ce biais-là que passe l'autonomie financière des femmes.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Le mot de la fin avec madame Francine Lalonde, ministre déléguée à la Condition féminine.

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

Il me semble qu'on a déjà beaucoup avancé pendant cette heure. Si on s'entendait pour demander à la Commission des droits - j'ai parlé à monsieur Lachapelle - d'intervenir plus rapidement dans des questions semblables et joindre ça à la mise sur pied rapide des différents outils de sensibilisation et d'information; si on s'entendait pour prendre note de l'intention d'agir - personne ne nie qu'il n'y a pas eu de discrimination - exprimée par les représentants des banques, des institutions financières et du Mouvement Desjardins et vérifier, au mois de décembre, ce qui aura été fait relativement à tout cela?

Je vais vous dire que pour moi, ça me semble beaucoup plus concret et efficace que de s'entendre aujourd'hui pour faire une nouvelle loi qui irait beaucoup plus loin que la Commission des droits, pas forcément d'ailleurs parce que celle-ci, me dit-on, est bien faite. Il faudrait attendre minimalement à l'automne pour mettre la loi en chantier; une fois passée, il faudrait recommencer avec toute une équipe à bâtir, à diffuser de l'information et on se retrouverait en décembre, il me semble, strictement et rigoureusement dans la situation où nous sommes aujourd'hui.

Alors il me semble qu'il faut plutôt profiter des mesures concrètes. Puis-je vous dire une chose? Il me semble que s'il n'y avait pas eu cette con-

férence, on n'aurait pas mis 400 000 $ en programmes de sensibilisation pour l'accès au crédit; je ne le pense pas, j'en suis sûre! Et je pense qu'on n'aurait peut-être pas entendu, non plus, madame nous dire: bien écoutez, nous autres, on prend acte, on le sait, on a des moyens et on va continuer.

Il y a un momentum de créé par ça et je pense qu'il faut en profiter. Et de toute façon, dans tous les groupes ou associations, il y en a peut-être qui n'étaient pas sensibilisés à cette question du crédit non plus. En tout cas, moi, je serais portée à suggérer un consensus de ce côté-là, jusqu'en décembre.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Est-ce que ça va pour le consensus suggéré par madame la ministre? Non?

Nous allons donc passer au deuxième volet du premier thème, la sensibilisation et l'information. Alors, même si nous en avons beaucoup traité, nous allons quand même reprendre les propositions qui sont faites et si vous désirez - madame Pinsonneault, vous demandez la parole?

MADAME MARIE PINSONNEAULT,

Fédération des travailleurs du Québec

Je m'excuse, là, excusez mon ignorance, mais qu'est-ce qui arrive, là? Est-ce que c'est la position de madame la ministre Lalonde qui est retenue?

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Il n'y a pas de consensus.

MADAME MARIE PINSONNEAULT,

Fédération des travailleurs du Québec

Alors on ne fait rien? Parfait!

MADAME LOUISE FECTEAU,

Association des manufacturiers canadiens

J'aimerais qu'il y ait au moins un consensus sur la proposition du ministère de l'Industrie et Commerce. Je veux dire: si on ne s'entend pas sur le consensus de la loi spéciale, on devrait à tout le moins s'entendre pour qu'il y ait de l'information qui soit donnée aux gens.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

La sensibilisation et l'information, nous en parlons maintenant. Est-ce que j'enregistre qu'il n'y a pas de consensus sur la proposition telle que faite par madame la ministre? La clameur allait dans ce sens-là. Du côté des femmes, des déléguées des femmes, il n'y a pas de consensus sur cette proposition-là?

MADAME LISE PAQUETTE,

Déléguée des femmes

Non, je ne pense pas. Mais je pense qu'il faudrait finir la discussion là-dessus. Je pense qu'au départ, la scission qui a été faite dans les sujets n'était peut-être pas adéquate; on a mêlé, en tout cas, la sensibilisation...

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

D'accord; alors nous allons lire ces propositions.

MADAME LISE PAQUETTE,

Déléguée des femmes

Peut-être que c'est après la discussion qu'on pourrait voir s'il y a moyen d'avoir un consensus quelque part.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Alors nous allons lire ces propositions-là et nous allons continuer la discussion. Ça va?

Donc, les déléguées des femmes proposent qu'un programme d'information et que des instruments didactiques soient élaborés afin que les femmes comprennent l'importance de se monter un dossier de crédit. Cette proposition était adressée au ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux recommande qu'en plus de l'information personnelle, les institutions bancaires et de crédit entreprennent un véritable programme de sensibilisation de leur personnel en matière d'égalité des droits et des conditions féminines.

La Centrale des syndicats démocratiques s'engage à sensibiliser les syndiquées à l'importance de se monter un dossier de crédit; cette mesure devrait permettre aux femmes de mieux connaître leurs droits et d'être mieux informées sur les pratiques discriminatoires. C'est donc un engagement de leur part.

La Chambre des notaires appuie la proposition des représentantes des femmes.

Et comme l'a fait monsieur Biron tout à l'heure, le ministère de l'Industrie et du Commerce s'engage à former et à informer sa clientèle de femmes propriétaires-dirigeantes d'entreprises sur les principaux aspects de la négociation du financement commercial et industriel. Cette mesure est prévue pour une durée de trois ans et coûte 100 000 $.

Nous reprenons donc la discussion sur l'ensemble de ce thème d'accès au crédit.

MONSIEUR DENIS BEAUREGARD,
Conseil du patronat du Québec

Madame la présidente, l'absence de consensus enregistré plus tôt, est-ce que ça signifie qu'il n'y a pas de consensus sur les propositions qui étaient sur la table avant que la discussion ne commence, qu'il n'y en a pas non plus sur la proposition de madame la ministre et donc, qu'il n'y a absolument rien là-dessus, c'est-à-dire qu'il n'y a pas non plus de campagne par le ministère de l'Industrie et Commerce? On se ramasse avec rien, là, c'est ça que ça veut dire?

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Nous poursuivons les discussions, monsieur Beauregard.

MONSIEUR DENIS BEAUREGARD,
Conseil du patronat du Québec

Je voudrais discuter en toute connaissance de cause!

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Il n'y a pas eu de consensus sur la proposition du ministre, il n'y avait pas de consensus non plus sur une loi spécifique. Il n'y avait pas, je crois, de consensus non plus sur le fait qu'on utilise seulement les moyens en place.

Quant à l'information, je pense que tout le monde était assez d'accord sur les moyens d'information, mais comme on devait en traiter à cette partie-ci, ils ont été évacués du premier secteur.

Alors nous pourrons donc reprendre la discussion à ce moment-ci. Mais il n'y a véritablement aucun consensus sur la proposition telle que définie par madame la ministre, en finale, tout à l'heure.

MONSIEUR DENIS BEAUREGARD,

Conseil du patronat du Québec

Mais la proposition du ministre de l'Industrie et Commerce, quant à des campagnes d'information totalisant 400 000 $, retombe en discussion au deuxième point; c'est ça que vous me dites?

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Très juste.

MONSIEUR DENIS BEAUREGARD,

Conseil du patronat du Québec

Ah bon, O.K.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Parce qu'il s'agit d'information et de sensibilisation.

MADAME DANIELLE MAUDE GOSSELIN,

Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec

Si on a demandé un programme de sensibilisation du personnel en matière d'égalité des droits et de condition féminine, c'est que la discrimination, nous croyons, dans le domaine de l'accès au crédit comme dans tous les autres, est un phénomène de discrimination "systémique", en ce sens que même si les institutions de crédit se dotaient d'une politique, et c'est à souhaiter, ça ne changerait pas nécessairement les mentalités des gens qui accordent le crédit.

Je pense que même si on disait: bien, on doit accorder le crédit de façon équitable, ça ne veut pas dire que dans la tête des agents de crédit, il n'y aura pas encore des réactions du genre: bien tu sais, les femmes! - Parce qu'il y a encore des croyances là-dessus, même si ce n'est plus exact - elles ne seront pas longtemps sur le marché du travail, ça me prend peut-être un peu plus de garanties, celle-là risque d'avoir un bébé, de laisser son emploi, elle risque de ne pas rembourser aussi bien si elle peut retourner à la maison, et si c'est une femme à la maison, tiens, un revenu comme une allocation familiale ou autre chose, ce n'est pas un vrai revenu, etc.

C'est pour ça que je pense qu'on devrait sensibiliser l'ensemble de ces gens-là à ce qu'est la situation réelle des femmes, aujourd'hui parce que souvent, ils ne la connaissent pas, ils jugent à partir de leur vécu à eux, et non pas sur une situation d'ensemble. Pour démontrer que les femmes, de la même façon que les hommes maintenant, peuvent avoir besoin de crédit et qu'elles sont des clientes fiables.

MONSIEUR JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de commerce du Québec

J'avais levé la main au moment de la discussion sur le point d'ordre, tout simplement pour signaler qu'à mon humble opinion, la proposition principale était: devrait-il y avoir, oui ou non, législation? Et que c'était uniquement sur ce point-là qu'il n'y avait pas consensus. Le reste peut venir dans les discussions.

MADAME LISE PAQUETTE,
Déléguée des femmes

Je pense qu'on n'aura pas de problème à faire un consensus sur les mesures de sensibilisation et d'information, ce n'est pas là l'objet du débat, c'est trop facile, en tout cas c'est plus facile d'organiser des campagnes de formation et de sensibilisation.

Je ne répéterai pas les questions que j'ai posées tout à l'heure quant aux garanties, sauf que j'aimerais ça que les intervenants en parlent, de quelle façon ça pourrait se faire pour nous apporter les garanties qu'on souhaiterait, nous, par une réglementation.

Moi aussi, je trouve qu'il y a de la confusion, par rapport au consensus qu'il y a ou qu'il n'y a pas. La proposition du ministère de l'Industrie et du Commerce, je pense qu'elle est valable, je pense qu'on y accorde toute l'attention qu'elle mérite et on ne la rejette pas. Le début du crédit pour les femmes, ce n'est pas avec le MIC, c'est avec les institutions financières et c'est là qu'est le problème majeur; le premier pas que les femmes ont à faire, c'est avec les institutions financières. J'essaie juste de clarifier, là, consensus ou pas consensus.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

D'accord, on y va. Alors y a-t-il consensus sur l'utilisation des lois et mécanismes en place, si possible, a dit madame la ministre, en améliorant le temps de réaction des organismes? Je reprends: utilisation des lois et mécanismes en place, et madame la ministre a ajouté là-dessus qu'on tenterait d'améliorer le temps de réaction de ces organismes. C'est ça, madame la ministre?

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

Oui, oui.

MONSIEUR CLAUDE GINGRAS,

Centrale des syndicats démocratiques

Je pense qu'il y a un point important à clarifier, par rapport à la proposition de la ministre. Si la proposition de la ministre vise à mettre en place un organisme de redressement rapide, exécutoire et tout ça, il faudrait connaître les détails; si ça rencontre la proposition qu'on formulait, si c'est ça qu'elle vise, il faudrait le savoir. Parce que là, écoutez, ça semble vouloir se rejoindre et on ne sait pas jusqu'à quel point.

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

Écoutez, le président de la Commission des droits de la personne m'informe qu'ils vont s'organiser pour intervenir de façon plus rapide et plus générale sur cette question-là.

MONSIEUR CLAUDE GINGRAS,
Centrale des syndicats démocratiques

Six mois au lieu d'un an, c'est ça?

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine.

Ce n'est pas le délai dont il a été question dans notre courte discussion.

MADAME SUZANNE PARADIS,
Déléguée des femmes

Pour ma part, je renonce, je ne suis pas d'accord avec le consensus, d'une part parce que c'est implicitement un aveu comme de quoi il y a place à l'amélioration à la Commission des droits, et que là, bien, si on est gentil, on va peut-être faire ça en six mois au lieu d'un an; c'est ça que ça veut dire, qu'il y a possibilité de le faire. Je ne sais pas pourquoi, ce qu'ils vont faire davantage, comment ils vont faire pour aller plus vite, mais c'est avouer qu'ils perdent du temps, ou je ne sais pas quoi. Mais je ne suis pas d'accord sur un consensus comme celui-là.

MADAME RITA BÉDARD,
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Je comprends qu'on est pressé parce qu'on a beaucoup de chemin à faire, mais je me demande si là, on n'est pas rendu à la réunion du mois de décembre. On parle de moyens, comment est-ce que la Commission va améliorer ses délais d'audition, est-ce que les institutions financières vont donner des refus par écrit, est-ce que les politiques vont être connues? On est vraiment dans la partie du mois de décembre.

Et je pense qu'il y a eu des déclarations qui découlent des textes d'orientation, qui sont des propositions concrètes et si on continue à se demander si ça va être six mois au lieu d'un an, on va être encore ici au mois de décembre et on va se parler de la même chose!

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Est-ce qu'on est d'accord pour utiliser les lois et mécanismes qui sont déjà en place et si possible les améliorer? Sommes-nous d'accord avec cette proposition?

MADAME LISE PAQUETTE,

Déléguée des femmes

Je ne sais plus si je veux le droit de parole. Parce qu'il y a quelque chose qui me dérange dans l'histoire du mois de décembre! À moins que je me trompe, j'attendais d'autres interventions mais il m'apparaît que l'accès au crédit, ce n'était touché qu'aujourd'hui, qu'à cette partie du sommet. C'était très clairement indiqué, tout au long de la démarche que nous, les femmes, nous avons poursuivie.

Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas, au mois de décembre, se donner de l'information sur ce qui a été fait, mais par rapport à ce qu'on demandait concrètement pour l'accès au crédit, c'est aujourd'hui qu'on devait avoir des moyens; à moins que l'information n'ait pas été la même, pour les intervenants, qu'elle l'a été pour nous, les groupes de femmes.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Il est prévu que la première partie de la session du mois de décembre est destinée à un suivi des actions qui seront prises...

MADAME LISE PAQUETTE,

Déléguée des femmes

Un suivi en termes de nous dire: ce qu'on vous a promis, c'est rendu à quoi! Mais par rapport aux garanties, il me semble que c'est avant qu'il faudrait les établir, pour savoir si vraiment, c'est efficace.

MADAME RITA BÉDARD,

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Si je comprends bien le sens des mots "suivi des engagements", si, au mois de décembre, j'arrive et je vous dis: nous allons prendre des mesures correctives, là je pense que vous auriez raison de m'interpeller et de me demander des détails. Mais c'est quoi, le suivi des engagements? On vous dit: on va faire telle chose. Madame Lalonde dit: bonifions les moyens existants.

Si on tient le même discours au mois de décembre, je pense que là, il va y avoir des démarches à faire, mais autrement, on est censé arriver avec des engagements précis, avec des moyens, des délais, des objectifs. C'est ça, un suivi!

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

On va essayer d'y aller positivement. Est-ce qu'on s'entend sur le fait qu'on a besoin de sensibilisation, de formation sur tous les moyens qui sont proposés et si on en trouve de meilleurs et d'autres, on y va; est-ce qu'on s'entend là-dessus? Ça va?

Du côté gouvernemental aussi, on s'entend sur la sensibilisation, les moyens d'information, sur tout ce qui est proposé ici? Vous avez un O.K. de principe, là, ça va, lancez-vous!

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

Oui, c'est sûr.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Vous avez ajouté à ça, madame Lalonde, la mise en place rapide de ces moyens d'information. Est-ce qu'on s'entend encore là-dessus, sur le phénomène rapidité, qu'il ne faut pas attendre six mois pour le faire, il ne faut pas attendre de se concerter une autre fois, on les met en place; on s'entend là-dessus? Toujours sur les moyens d'information et de sensibilisation. Ça va? Est-ce qu'il y a des interventions là-dessus?

MADAME DANIELLE BOURGAULT,

Fédération des syndicats professionnels d'infirmières du Québec

Mon intervention ne touche pas spécifiquement la campagne d'information et de sensibilisation, mais le consensus que vous nous demandez de faire sur l'utilisation de la Charte des droits et libertés de la personne.

Vous nous demandez de faire un consensus sur quelque chose qui existe déjà et qui peut être déjà utilisé. Je suis bien prête à faire des consensus, je ne remets pas et il n'y a personne ici qui remette en question la Charte des droits et libertés de la personne et son application; je n'ai pas entendu ça.

La question que je veux poser au secteur financier, au gouvernement du Québec, au secteur des affaires, est la suivante: messieurs, quand vous allez dans une banque - non, non, je m'adresse aux hommes - si vous allez dans une banque et que le gérant de la banque, la commission de crédit ou je ne sais qui vous dit "Je ne te prête pas de l'argent pour ton hypothèque", est-ce que vous êtes d'accord pour utiliser le recours de la Charte des

droits et libertés de la personne? Est-ce que c'est ça? Vous allez attendre un an et demi - deux ans! C'est pas significatif, ça veut rien dire.

On aura beau vouloir diminuer les délais, diminuer ceci, diminuer cela, on voudra bien que ce soit un an au lieu d'un an et demi, nous réclamons une loi significative et applicable pour empêcher la discrimination à ce niveau-là. C'est ça qu'on veut! Moi, je ne ferai pas consensus sur une Charte des droits et libertés de la personne! Je vais dire aux membres du syndicat de l'utiliser, mais pour le crédit, c'est peut-être pas très, très, très efficace! C'est dans ce sens-là! Ne nous demandez pas de faire un consensus sur une loi qui est là!

MONSIEUR JACQUES PROULX,
Union des producteurs agricoles

Madame Bourgault vient de dire en partie ce que je voulais dire; en fait, on ne fait uniquement que constater, à l'heure actuelle. On sait tout ça, ce qu'on s'est dit!

On a fait bien attention de ne pas se dire tout ce qu'on a peur de se dire, en fait! Et puis en disant ça, je ne suis pas certain, si on avait voté à main levée, que j'aurais voté pour une loi; je vais vous dire pourquoi: il y en a tellement de lois que je suis certain qu'il y en a une quelque part qui devrait donner ce qu'on a!

Sauf que je suis persuadé que tant qu'on va se cabrer de part et d'autre en disant qu'il y a une priorité à une affaire plutôt qu'à une autre, on commet une erreur! C'est évident qu'il faut mettre des mécanismes en place qui vont éliminer la discrimination, éliminer complètement la discrimination. Et en même temps, il faut savoir éduquer, former le monde; il faut que ça se fasse conjointement, sinon on manque notre coup.

Parce que le gouvernement, des lois, il en passe, il n'a même pas le temps de savoir combien il en passe! Même que j'ai vu, ces jours-ci, dans les journaux - une petite blague en passant - qu'ils votent parfois des amende-

ments qui ont déjà été votés! Et ça, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les journaux qui l'ont dit.

Alors à partir de là, madame la présidente, je pense que ça va être difficile de faire un consensus, d'un côté ce qu'une partie veut, et de l'autre côté ce qu'elle ne veut pas, c'est bien évident. Mais je pense que s'il avait été avancé, par les gens d'affaires par exemple, la garantie qu'ils vont éliminer, demain ou lundi matin - j'avance quelque chose qui est peut-être farfelu - éliminer toute spécification quant au sexe sur les formulaires à remplir, rien que ça, je pense que ça aurait peut-être déjà démontré certaines garanties, une certaine volonté quotidienne. Je ne le sais pas, c'est peut-être farfelu d'avancer ça, mais des petites affaires de même! Et ça irait vite, à partir de là. Et je pense qu'on n'aurait plus besoin de loi.

Déjà, on identifie, avant de partir, si c'est un homme ou une femme; on identifie au bout! On fait déjà une discrimination énorme; comment tu veux la corriger, la discrimination, quand t'en fais une? Même les déléguées des femmes en font, elles parlent de "messieurs les banquiers" et il y a une dame banquière. C'est tellement ancré dans nos moeurs qu'on en fait malgré nous autres.

Alors, commençons donc par corriger le quotidien et je pense que c'est ça qu'on voudrait comme garantie aujourd'hui, en tout cas, qu'on prenne l'engagement ferme qu'on va corriger des petites affaires de même. Et je suis persuadé que ça irait très, très vite.

MADAME SUZANNE PARADIS,
Déléguée des femmes

J'aimerais ajouter que même si on enlevait le mot "sexe", de quel sexe êtes-vous, je ne pense pas que mon prénom porterait à confusion; Suzanne, il n'en existe pas beaucoup des gars qui se nomment de même, en tout cas!

Ce que je voudrais savoir maintenant, c'est: quels sont les moyens? Les garanties en tant que telles, c'est vrai que nous en voulons, monsieur Proulx. On nous a demandé un consensus sur ce qui avait été édicté une première fois, maintenant on me demande une deuxième fois, je suis un petit peu mêlée, madame la présidente, et je voudrais qu'il y ait un petit peu d'ordre là-dedans, parce que le deuxième consensus sur des moyens de sensibilisation, moyens et façons qu'on n'a pas encore énumérés, sauf - et je pose la question à monsieur Biron - d'expliquer le 450 000 $ qu'il a énoncé tantôt, parce que j'ai compris d'une part qu'il y avait une grosse partie qui venait pour le MIC, pour l'"entrepreneurship"; ça, avec l'accès au crédit, c'est peut-être moins incident, mais faites-nous donc le détail de tout ça.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Juste avant de vous donner la parole, monsieur Biron, madame Aubut, madame Fecteau et monsieur Beauregard, vous avez demandé la parole mais je crois que nous allons tirer la ligne à ce moment-ci, dès que monsieur Biron aura terminé. Nous devons avancer sur les autres thèmes également et nous n'avancerons pas sur le consensus "faut-il une loi ou pas de loi", je pense que c'est clair. Alors, monsieur Biron.

MONSIEUR RODRIGUE BIRON,

Ministre de l'Industrie et du Commerce

C'est quatre programmes, que j'ai énumérés tout à l'heure. Un programme qui s'adresse spécifiquement à celles et à ceux qui veulent diriger des entreprises et qui sont plus intéressés à la gestion jusqu'à propriétaires des entreprises, donc les femmes qui sont déjà en affaires ou celles qui veulent se lancer en affaires. Et trois autres programmes qui s'adressent, à travers le Secrétariat à la condition féminine, à l'ensemble des femmes, touchant à la fois la sensibilisation à ce qu'est le crédit et à l'importance de se constituer de l'épargne personnelle. Et enfin, un programme qui s'adresse

directement aux institutions financières, pour les sensibiliser et changer leur mentalité. Je pense qu'il y a un accord de principe, là-bas, à ce qu'il y ait des choses qui se fassent, même si on dit: oui, il y a encore des problèmes, même si on fait un effort. Continuer à changer ce qu'il reste à changer, pour une meilleure acceptation des dossiers des femmes.

Mais ça, ça ne se fera pas à coup de publicité, on va essayer d'atteindre la masse; ça va se faire à coup d'ateliers de formation, on va rejoindre les gens qui décident, à travers les groupements de femmes et à travers vous autres, on va essayer de rejoindre le maximum de femmes.

Moi, je ne crois pas, en tout cas, qu'on doive faire une publicité partout à travers les médias d'information pour ça; c'est mieux d'en discuter. Et celles qui ont reçu la formation, elles peuvent la transmettre beaucoup plus facilement à d'autres.

Alors dans ce sens-là, les quatre programmes de 400 000 $ s'adresseront à la fois à l'ensemble des femmes, aux femmes chefs d'entreprise et aux institutions financières.

LES FEMMES COLLABORATRICES ET LES FEMMES EN AGRICULTURE

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Nous abordons donc maintenant le deuxième grand thème, soit celui des femmes collaboratrices et des femmes en agriculture.

Les propositions concernant les femmes collaboratrices sont les suivantes:

- Les représentantes des femmes proposent que les entreprises familiales soient régies par le droit commercial afin que la reconnaissance du travail des femmes collaboratrices se fasse en dehors de leur statut matrimonial. Que les femmes collaboratrices aient accès aux droits et avantages sociaux et/ou professionnels reconnus aux salariés ou entrepreneurs.

  Pour ce faire, elles demandent la création d'une loi-cadre pour régir les entreprises familiales auxquelles une femme collaboratrice contribue par son travail et qu'une déclaration volontaire de statut dûment enregistrée, soit de salarié, soit de conjoint-collaborateur, soit prévue dans la loi-cadre.

- Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec appuie cette demande.

- La Chambre des notaires ne favorise pas la création d'une loi-cadre pour régir les entreprises familiales. Puisque des lois existent déjà en droit commercial et que ces lois peuvent s'appliquer tout aussi bien à l'entreprise familiale, la Chambre des notaires propose que cette dernière soit régie, comme toute autre entreprise, par notre Code civil, s'il s'agit d'une société, et par la Loi sur les compagnies ou la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, s'il s'agit d'une incorporation.

La Chambre des notaires mentionne que d'autres mesures fiscales pourraient être prises pour inciter les époux à considérer leur conjoint comme un partenaire à part entière dans l'entreprise ou le commerce, comme on l'a déjà fait en permettant au mari de déduire le salaire payé à son épouse.

De plus, puisque notre Code civil ne reconnaît pas l'union de fait, la Chambre des notaires propose que les partenaires qui ne sont pas mariés légalement, signent à l'instar du contrat de mariage, une convention entre concubins pour régir leurs relations patrimoniales.

- Le ministère de l'Industrie et du Commerce s'engage à analyser avec l'Association des femmes collaboratrices, les incidences de leur proposition par rapport aux règles régissant le financement des entreprises industrielles et commerciales.

  À cet effet, il mettra à la disposition de l'Association, les services d'un expert financier de la Société de développement industriel à raison de 2 jours/semaine. Le rapport devra être déposé d'ici septembre 1985.

Nous commençons donc les discussions, madame Marie-Reine Laberge, représentante des femmes.

MADAME MARIE-REINE LABERGE,
Déléguée des femmes

J'allais exprimer une certaine appréciation, mais par contre, avant de prendre définitivement la parole, je voudrais vraiment déplorer aussi le fait que je pense qu'il y avait un certain nombre de personnes, en tout cas, qui était complètement en récréation, si je peux m'exprimer ainsi, au moment où la présentation du dossier a été faite. C'est un thème qui a son importance, et j'espère que tous ceux qui auront à intervenir sont quand même très conscients de ce qui a été lu, de ce qui est proposé, et des réactions qui ont été apportées.

Je suis contente qu'il y ait un certain calme qui s'installe, parce que j'avoue que tous les thèmes ont autant d'importance les uns que les autres.

Nous apprécions le fait que différents partenaires aient admis la réalité que constitue la situation des femmes collaboratrices, soit dans les énoncés de ce matin ou dans les documents que nous avons reçus.

Ce thème ne comportera qu'une seule demande; cependant, nous espérons que toute l'attention lui sera apportée. Une seule demande et je présente ici une seule statistique!

Il y a au Québec 125 000 femmes collaboratrices dont le quart travaillent en agriculture. Plus de la moitié travaillent dans ce qu'on appelle, nous, les PME, c'est-à-dire des commerces, des entreprises de services, des petites fabriques, etc. 7% d'entre elles se retrouvent dans des bureaux de professionnels.

À ce moment-ci, je voudrais faire un petit ajout au texte que vous avez entre les mains, en ce qui touche notre souhait d'avoir une loi-cadre qui régirait les entreprises familiales; je demanderais d'ajouter à ça: "les entreprises familiales concernées". Je voudrais rassurer peut-être certains partenaires, là: on n'a pas l'intention de faire régir l'ensemble des entreprises familiales, mais celles où il y a une femme collaboratrice. Je veux attirer l'attention aussi sur le fait que la déclaration qui serait reliée à l'application de la loi-cadre demeurerait volontaire.

Ce que nous demandons, en fait, ce ne sont pas des mesures protectionnistes, mais ce sont des mesures progressistes qui s'insèrent très bien dans le cadre d'une conférence comme celle-ci. Toute la raison de la demande concernant ce thème repose sur le fait que les 125 000 femmes collaboratrices du Québec constituent en soi une catégorie tout à fait spécifique de personnes, qui fournissent du travail productif; et que pour faciliter la reconnaissance de leur apport à l'économie qui, on nous le dit si souvent, est basée sur la petite entreprise, pour faciliter la reconnaissance de leur apport, il faut des mesures tout à fait spécifiques.

Nous croyons fermement que les partenaires sociaux ont une responsabilité sociale face à cette question. La sécurité économique des femmes collaboratrices ne sera obtenue que si on accepte enfin de reconnaître le droit au partage équitable pour le travail qui est fourni et non comme une augmentation des dépenses de l'entreprise.

Nous sommes convaincues que même si toutes les entreprises du Québec n'avaient qu'une employée, la législation accorderait à cet employé ou à cette employée, ce travailleur ou cette travailleuse, un droit indéniable lui permettant de réclamer ce qui lui revient pour son travail.

Je fais référence, en finissant cette intervention, à une question d'image qu'on a soulevée ce matin par rapport au Prince Charmant. Dans le cas des entreprises familiales, la Belle au Bois Dormant conquise et assumée par le Prince Charmant n'a jamais été une réalité. Au contraire, le Prince Charmant a toujours largement profité du travail de sa belle, qui était loin de toujours dormir!

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Quelqu'un veut-il intervenir sur la proposition qui est faite d'avoir une loi-cadre?

MONSIEUR JACQUES PROULX,

Union des producteurs agricoles

Dans un premier temps, c'est pour justement appuyer cette demande de l'Association des femmes collaboratrices. D'ailleurs, on les a appuyées depuis le début déjà, depuis la déposition de cette demande-là, pour plusieurs raisons. C'est bien évident qu'on a toujours travaillé en étroite collaboration parce que toutes les femmes en agriculture sont justement des femmes collaboratrices.

Deuxièmement, c'est évident qu'il y a une difficulté énorme à l'heure actuelle, au niveau de la petite entreprise sur le plan légal. Particulièrement, cette forme de compagnie ne convient absolument pas à la petite entreprise. Elle ne convient pas parce qu'elle est dispendieuse, qu'elle entraîne des coûts assez importants, qu'elle demande de remplir des formulaires continuellement et parce que l'entreprise n'a pas à sa disposition, la plupart du temps, les personnes compétentes pour justement remplir tous ces formulaires-là et être capable de répondre adéquatement aux exigences qu'il y a. Il y a eu, lors du dernier budget, c'est bien évident, une amélioration de ce côté-là, au niveau de la taxe sur les compagnies, mais c'est encore trop peu; c'est un début, mais c'est encore loin de satisfaire tous nos besoins.

C'est bien ça qu'on aimerait avoir par une loi-cadre, de nouvelles formules, au moins une, mais préférablement peut-être un certain choix de nouvelles formules qui répondent adéquatement aux besoins de la petite entreprise.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Comme les lois sont passées par le gouvernement, le gouvernement souhaite-t-il répondre à ce moment-ci? M. Duhaime.

MONSIEUR YVES DUHAIME,

Ministre des Finances

Je vais réagir très rapidement.

Nous accueillons bien sûr favorablement la proposition qui est faite. La seule interrogation que j'ai à ce stade-ci des travaux, est la suivante: est-ce que c'est vraiment nécessaire qu'on s'en aille dans un cadre aussi large - excusez le jeu de mots - d'une loi-cadre? Je suis plutôt de l'avis de monsieur Proulx. J'ai écouté très attentivement son intervention tout à l'heure sur un autre sujet; c'est vrai que les gouvernements légifèrent trop,

vous avez raison. C'est vrai qu'il y a trop de règlements et je puis vous dire que quand il y a une loi qui passe devant l'Assemblée nationale, dites-vous bien qu'il y en a peut-être deux qui ont été écartées.

Il est bien certain que si on aborde le problème avec l'approche de vouloir simplifier les choses - j'ai pris connaissance des documents en préparation de cette rencontre, et je vous avoue que je crois qu'en France, ils ont fait un bon bout de chemin. Au nom du gouvernement, je pourrais dire que nous pourrions envisager, pour toutes les formes d'entreprises familiales, peu importe leur secteur d'activité - parce que je suis un peu étonné qu'on fasse de la discrimination entre les femmes collaboratrices d'une façon générale, et les femmes collaboratrices en agriculture. Je conçois que les problèmes soient bien différents, mais je pense qu'il n'y a pas d'opposition, il y a des problèmes très spécifiques et très particuliers - la proposition que je ferais va dans le sens, sous une rubrique générique, si vous voulez, qui pourrait s'adresser aux entreprises familiales à but lucratif, que ce soit dans le secteur agricole, le secteur des PME d'une façon générale ou dans le secteur professionnel, et nous accepterions le principe de la création d'une déclaration volontaire de statut, enregistrée par les deux conjoints, pour les entreprises familiales à propriétaire unique.

Est-ce que ça va jusqu'à une loi-cadre, je vous avoue que je me pose moi-même la question, mais ce qu'on proposerait également, afin de préciser les modalités, puis donner un sens au suivi des travaux c'est de travailler à la concordance. Et pour ce faire, on formerait un groupe de travail qui comprendrait les représentants du ministère de la Justice, des Finances, Industrie et Commerce et du Secrétariat à la condition féminine. Nous pourrions aller de l'avant et déposer un projet de déclaration, comme je l'indiquais tantôt, à la table de décembre. Bien sûr que ce comité ne travaillera pas dans un désert, on va maintenir les ponts avec le suivi de cette rencontre et je pense qu'on est possiblement capable d'attacher tout ça, sans pour autant compliquer la législation. Je pense que ce qui est important, c'est de faire un premier déblayage pour s'assurer que les législations vont concorder et que ce faisant, on ne complique pas davantage les choses, mais qu'on répond rapidement à la volonté qui a été exprimée.

Si vous me permettez, mon collègue me mentionne que j'ai fait une omission bien involontaire. Cette déclaration de statut irait aussi rejoindre l'Association des femmes collaboratrices. Alors, on essaierait de régler l'ensemble de la question; je ne sais pas quelle est votre réaction là-dessus. En France, ils l'ont fait tout récemment, je pense que c'est la loi française du 10 juillet 1982. On n'est pas obligé de plagier ce que les Français font, mais quand ils font un bon coup, on peut peut-être s'en inspirer!

MONSIEUR JACQUES PROULX,

Union des producteurs agricoles

Monsieur le ministre m'a mal compris, je n'ai pas fait de discrimination, parce que je représente le secteur agricole et qu'alors il était normal que je souligne les femmes collaboratrices en agriculture. En fait, quand je dis qu'on a appuyé ces demandes, dans le temps on travaillait plus intensément avec les femmes collaboratrices parce que ça regroupe ces femmes-là; pour moi, ça doit les couvrir toutes. Je parle bien de petite entreprise en particulier. Je venais de dire qu'il y avait trop de lois, j'étais mal placé pour dire ce que j'ai dit, mais je reste convaincu quand même puis je suis certain que le ministre l'a compris aussi; c'est peut-être des aménagements, c'est peut-être de la concordance entre différentes lois, c'est peut-être tout ça mis ensemble, c'est un ensemble de choses, autant au niveau de la fiscalité, qu'il va falloir regarder, que de l'aménagement d'un certain nombre de choses qu'on possède à l'heure actuelle, mais qui ne répondent pas nécessairement aux besoins. Dans d'autres provinces à l'heure actuelle, même ici au Canada, dans d'autres provinces il y a des possibilités, au niveau coopératif par exemple. C'est juste des aménagements, en fait. Dans d'autres pays, il existe des choses. Mais dépêchons-nous, on le sait qu'elles existent, puis on sait que c'est un besoin ici. Puis, si ce n'est pas une loi-cadre, faisons autre chose, mais réagissons rapidement, parce que ça devient de plus en plus un problème énorme.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Est-ce que la proposition de monsieur le ministre Duhaime vous satisfait dans ce sens-là?

MONSIEUR JACQUES PROULX,

Union des producteurs agricoles

Bien, avant de dire qu'elle me satisfait, j'aimerais qu'on élabore, puis qu'on travaille ensemble pour voir. Je suis prêt, par exemple, on est prêt à travailler justement ensemble, puis je pense que c'est là qu'on va avoir une loi satisfaisante.

MADAME MARIE-REINE LABERGE,

Déléguée des femmes

La proposition qui est faite répond bien sûr à un des deux volets inscrits dans le cadre de notre demande, c'est-à-dire qu'elle représente l'établissement d'un certain mode de fonctionnement en entreprise, pour les entreprises familiales, qui différerait un peu et qui simplifierait les choses par rapport aux sociétés telles qu'on les connaît et par rapport à l'incorporation. Nous sommes d'accord avec cela.

Cependant, le document est clair à l'effet qu'il y a deux éléments dans la formulation et les modalités qui s'y inscrivent, et j'ai bien mentionné tantôt que nous étions ici à un sommet pour obtenir, pour les femmes, des équivalents qui correspondent plus à ce qu'elles font, pour obtenir enfin des droits. La négociation en vue d'une entente pour opérer selon le mode de fonctionnement préconisé est la même que pour s'entendre pour n'importe quel autre. Pour couper court, ça ne donne pas d'autre pouvoir à l'épouse pour faire reconnaître son travail que le pouvoir de persuasion. Aussi, dans le cadre d'une loi prévoyant une déclaration conjointe, nous souhaiterions que s'il n'y a pas entente, cette déclaration puisse se faire unilatéralement; le

seul fait qu'elle puisse se faire unilatéralement place les deux négociateurs dans des positions, dans des rapports plus égalitaires. Autrement, il s'agit d'obtenir le consentement de celui avec qui on veut s'associer; s'il n'y a pas consentement, il n'y a aucun recours.

MONSIEUR YVES DUHAIME,
Ministre des Finances

Je suis parfaitement d'accord avec ce que vous venez d'avancer là. C'est évident que si le sort de l'un est un peu à la merci du consentement de l'autre, ça n'ira pas tellement loin. Il est évident que les relations peuvent varier d'un ménage à l'autre, c'est parfaitement normal.

Je n'ai aucune espèce d'objection sur le plan du principe, à ce qu'il y ait un aspect coercitif en quelque sorte qui donnerait un bon moyen de pression pour faire avancer les choses.

Ma seule réserve, c'est que je ne suis pas convaincu que ce soit nécessaire d'envisager, à ce stade-ci, une loi-cadre; on va faire avancer les travaux, l'équipe interministérielle va travailler là-dessus et si on en vient à la conclusion qu'il faut une loi-cadre, bien, allons-y!

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Est-ce que cette réponse vous satisfait, madame Laberge?

MADAME MARIE-REINE LABERGE,
Déléguée des femmes

La proposition concrète est de former un comité quelconque pour étudier la question?

MONSIEUR YVES DUHAIME,
Ministre des Finances

Plus que ça, plus que ça madame. L'idée est d'en arriver à proposer un projet de déclaration de statut de conjoint et ça, c'est très concret. On fait un puissant bout de chemin en allant dans cette direction-là et je pense que ce serait une maladresse de la part du gouvernement que de vouloir rédiger tout ça en solitaire, en quelque sorte; c'est pour ça que je pense qu'avec le suivi de cette rencontre, il va y avoir un comité de suivi, j'imagine, il va y avoir le Secrétariat à la condition féminine, mon collègue à la Justice, le ministère des Finances, le ministère de l'Industrie et Commerce, mais il faut que les femmes soient associées à ces travaux-là.

Alors, il y aura un comité - je vous ai dit ce que nous allons fabriquer de notre côté - mais il est bien évident qu'on va faire des ponts pour s'assurer que d'ici décembre, il y aura quelque chose de concret et de précis.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Alors, madame Laberge, vous êtes satisfaite?

MADAME MARIE-REINE LABERGE,
Déléguée des femmes

Bon, à ce moment-là, je regarde un peu cette proposition qui a un certain aspect positif, mais j'aimerais connaître la réaction des partenaires sociaux, de d'autres partenaires.

MONSIEUR JEAN GARON,

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Moi, ce qui m'a frappé dans ce qu'a dit madame Laberge, c'est qu'elle dit, au fond, que certaines personnes ne veulent pas l'association, et qu'elle voudrait qu'une loi-cadre la force, en quelque sorte.

Je vais vous dire qu'on a établi dans le domaine agricole des nouveaux mécanismes de financement, avec des prêts sans intérêt d'un montant de 50 000 $. En faisant nos vérifications, on a eu la surprise, quand on a compilé les chiffres en vue de la conférence, de constater qu'il y avait 46,7% des entreprises où la femme était associé. Moi, je pense que la mentalité est pour beaucoup là-dedans - c'est pour ça que vous avez touché le problème de fond - les jeunes qui s'établissent aujourd'hui acceptent beaucoup plus facilement que le couple s'établisse dans une société ou dans une entreprise comme couple. Mais ce sont les gens plus âgés dont les biens sont déjà accumulés en grande partie, qui ne veulent pas les partager facilement. Et j'ai l'impression que vous avez touché le point central quand vous avez dit, au fond, que les gens ne voudront pas le faire sur une base volontaire. J'ai trouvé ça très intéressant de voir que dans les établissements, au cours des premières années, depuis qu'on a mis cette Loi sur l'établissement des jeunes agriculteurs, que les jeunes s'établissent comme couple d'une façon quasiment spontanée, alors que ce n'était pas le cas antérieurement.

Je suis persuadé que le point central, vous l'avez touché, au fond c'est une question de mentalité. Quand vous parlez des femmes collaboratrices, vous parlez souvent des gens, des couples qui sont établis depuis un certain nombre d'années et qui ne se sont pas établis à ce moment-là, avec la mentalité de s'établir comme couple. Ce n'est pas le cas seulement du domaine agricole, mais d'autres secteurs aussi. Je pense aux épiciers, je pense à toutes sortes de petits commerces où les gens autrefois s'établissaient d'une autre façon. Si on cerne le problème, si on regarde ça bien comme il faut, on constate que ce sont les gens plus âgés, je pense, qui sont plus défavorisés, tandis que les jeunes procèdent d'une façon plus normale.

MADAME RITA BÉDARD,

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

C'est un fait, comme dit monsieur Garon, que les mentalités ont évolué, et que s'il y a des problèmes, c'est peut-être à cause de certaines mentalités actuelles. Personnellement, en tout cas, la déclaration volontaire de statut, ça me fait un peu peur. Quand vous dites que si l'association ou la société n'est pas possible, on aura la possibilité d'enregistrer cette déclaration volontaire de statut, je me dis que les relations commencent à aller mal et je vois mal, malgré la déclaration volontaire, les associés continuer à travailler le lendemain matin, dans quelque entreprise que ce soit.

La position de Desjardins dans le dossier est qu'effectivement, il faut reconnaître quand même un statut aux femmes collaboratrices; il y a des lois actuelles qui méritent, je pense, d'être étudiées et d'être bonifées sans doute. Il y a le contrat de société qui est possible, qui n'est peut-être pas la formule idéale, qui peut avoir des conséquences négatives sur certains aspects, peut-être vis-à-vis les lois fiscales; à ce moment-là, on peut peut-être envisager d'améliorer les lois fiscales.

Il y a l'incorporation aussi. Je pense que le gouvernement, en adoptant la nouvelle législation sur les corporations, a considérablement amélioré le régime corporatif; ça demeure, c'est sûr, encore tracassier, problématique. Ce serait peut-être une excellente occasion pour les femmes de s'éduquer au droit corporatif, si elles s'incorporaient.

Et si on n'est pas capable de s'associer puis de s'incorporer, parce que le conjoint ne veut pas ou bien qu'on n'ose pas lui demander, est-ce que c'est une loi-cadre et une déclaration volontaire de statut qui vont venir régler tous les problèmes? Je suis en désaccord avec le ministre Duhaime lorsqu'il parle d'un groupe de travail et d'une formule d'une déclaration des deux conjoints à propriétaire unique, mais encore là, on confirme le statut du propriétaire unique, et il faudrait évaluer en tout cas quels droits ça donne aux conjoints!

Moi, j'ai plutôt l'impression qu'il faut peut-être fouiller les lois actuelles, les faire mieux comprendre, les faire mieux connaître, les bonifier s'il y a lieu, sur certains aspects. Il y a une proposition du MIC, à la fin de la section des femmes collaboratrices, où on dit que le MIC s'engage à analyser l'impact d'une déclaration volontaire sur le financement, parce que ça aussi, il va falloir en tenir compte.

Dans n'importe quel contrat de demande de prêt qui est faite à tout prêteur que ce soit, on regarde qui est propriétaire, qui a l'autorité de décision, qui est le décideur; et s'il y a une éventualité qu'à un moment donné, il y ait une déclaration volontaire de statut qui soit enregistrée, bien, il y a peut-être du financement qui va devenir plus serré.

Regardons ce qui est arrivé avec la déclaration de résidence: la Chambre des notaires a recommandé finalement aux prêteurs d'exiger la signature des deux lors de l'acte hypothécaire. Pour avoir le prêt, parce que le ménage en a besoin, la femme signe; est-ce qu'on a réglé le problème? Il y a beaucoup d'aspects à fouiller et en ce sens-là, Desjardins souhaiterait être informé du déroulement d'un groupe de travail ou peut-être même y collaborer en tant qu'institution financière.

MONSIEUR JACQUES BEAUREGARD,

Association des banquiers canadiens, section Québec

Pour nous, il est bien évident qu'en matière de financement, au point de départ, il faut essayer de conserver la façon d'opérer la plus simple possible. Il y a même des expressions qui peuvent sembler scabreuses, qui s'emploient dans d'autres pays pour décrire cette idée de toujours conserver un dossier simple; quand ça se complique, ça coûte cher à livrer et souvent, ça devient non manoeuvrable.

L'essentiel, au point de départ, si on parle de collaboration, il est évident que c'est d'abord une meilleure relation possible entre les parties. S'il y a des impacts fiscaux, voyons à régler, avec la Loi sur les impôts, comment ça peut se régler. Et si ça a un impact sur le financement, il serait bon

que nous en soyons avisés assez rapidement, pour entrer nous-mêmes dans le processus, pour faire en sorte que le produit final demeure simple. Comme disait madame Bédard, il est évident que la modification du Code civil, en 1981, quand elle a instauré la déclaration de résidence, a eu comme conséquence que nous, comme avocats des banques, avons dû demander à nos membres d'exiger la signature des deux parties, en raison d'un nouveau droit résiduaire qui apparaissait. Ce qui veut dire qu'à la fin, ce qui peut sembler étrange, on est revenu à quelque chose qui est presque semblable à l'ancien système de communauté de propriété qui était supposé avoir été supprimé! Et c'est revenu par la bande. Et c'est l'effet d'une loi. C'est bien important de regarder toujours l'impact d'une législation non pas en termes de ce qui est écrit, mais de son impact sur les institutions d'une société, de ses conséquences.

Il y a une autre chose sur laquelle j'attirerais votre attention. Au cours des derniers jours, il y a eu ici à Québec le congrès du Barreau canadien, au cours duquel s'est tenu un atelier où on s'est penché sur la question de la prestation compensatoire et dont il est ressorti assez clairement, chez les avocats, que ce qui semblait être une question fermée est effectivement une question ouverte, puisqu'un juge de la Cour suprême du Canada a laissé entendre, à ce moment-là, qu'ils accepteraient que le dossier reparte et qu'on recommence, et les avocats ont compris cela comme un appel à recevoir des nouvelles causes pour rouvrir tout le dossier. Par conséquent, il ne faut pas calculer que cette question de prestation compensatoire va se régler par une simple loi. Les juges ont demandé qu'on reprenne le processus judiciaire.

MADAME ROSETTE CÔTÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Moi, je me fie à l'expertise des femmes collaboratrices, et je sais que ça fait plusieurs fois et depuis assez longtemps qu'elles demandent la loi-cadre. Moi, je pense qu'un comité de travail pourrait suivre l'acquiescement d'une loi-cadre donné par le gouvernement, lequel comité de travail définirait les termes de la loi-cadre, en tenant compte de ce qui a été énoncé par

madame Bédard et monsieur Beauregard. Parce que si vous acceptez un comité de travail tout de suite, pouvant aller jusqu'à une loi-cadre - mais il n'y a rien qui dit que ça va se rendre jusque-là - qu'est-ce qui vous reste ensuite comme moyen pour être capables d'obtenir les droits que vous revendiquez?

Moi, je pense que le comité de travail est important, il y a des incidences à regarder, parce que c'est un phénomène qui n'est pas nouveau, il est moins connu qu'on le pense et à ce moment-là, un comité de travail, après l'engagement d'une loi-cadre, permettrait de définir les termes et de regarder l'ensemble des incidences sur la question.

En tout cas, moi, je pense que vous le réclamez depuis fort longtemps, et il ne faudrait peut-être pas que vous laissiez passer l'occasion de recevoir un engagement sur cette question-là.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Monsieur Denis Beauregard du Conseil du patronat du Québec; j'aimerais ça que vous manifestiez votre accord ou votre désaccord sur la proposition de monsieur le ministre!

MONSIEUR DENIS BEAUREGARD,

Conseil du patronat du Québec

Je voudrais peut-être poser une question d'éclaircissement avant de parler d'accord ou de désaccord. Je comprends bien le problème, je pense qu'il est important et qu'il faut trouver un moyen pour le régler mais, si j'ai bien compris la proposition, non pas celle de monsieur le ministre, mais la vôtre, madame Laberge, on arriverait dans des cas où un des deux partenaires, disons, n'étant pas d'accord, une loi forcerait cet accord-là et donc, mettrait sur pied une entreprise sans que l'une des deux parties ne soit d'accord; est-ce que c'est bien le sens de votre proposition?

MADAME MARIE-REINE LABERGE,

Déléguée des femmes

Il ne faut pas parler de forcer, mais de susciter une négociation qui ne s'entame pas présentement, surtout, je pense, dans les cas auxquels le ministre Garon faisait référence. Ces couples ont l'impression que les modes de fonctionnement traditionnels ne sont pas pour eux et le seul fait qu'il existerait un moyen nouveau et original, mis en place justement en fonction de ce besoin-là, ferait que les gens s'installeraient plus facilement pour en parler simplement et que dans un très grand pourcentage des cas, on découvrirait que c'est vraiment l'outil dont on a besoin, que c'est vraiment le bon mode de fonctionnement parce que, comme monsieur Proulx le disait, on n'aime pas les complications, on aime les choses simples. Et en utilisant ce terme, je me réfère au dernier intervenant qui parlait de simplicité, en évoquant la question de la prestation compensatoire. Je me pose des questions, à savoir si c'est la façon la plus simple de faire reconnaître la valeur économique d'un travail qui est fourni quotidiennement. Je n'appelle pas ça des mesures simples. Mais le fait que l'implantation d'une telle mesure susciterait la négociation chez des gens qui ne sont pas habitués à en avoir, parce qu'ils ont les traditions bien ancrées, serait déjà quelque chose de très positif.

MONSIEUR JACQUES PROULX,

Union des producteurs agricoles

Je voudrais seulement rappeler que c'est justement pour simplifier les choses qu'on amène cette proposition. Ce n'est pas compliqué, à l'heure actuelle, dans la petite entreprise, il y a trois façons de s'établir: il y a le propriétaire unique, il y a la société, puis il y a la compagnie. Propriétaire unique, bien, c'est ça qui existe en masse; la compagnie, c'est trop compliqué, ça coûte trop cher, puis ça ne répond pas aux besoins; la société, ça ne répond pas nécessairement aux besoins.

Alors moi, je pense que c'est quelque chose de simple justement qu'on veut, de très simple, et qu'il y ait des opportunités qui répondent vraiment aux besoins; on ne demande pas ça pour quand ça va mal, ce n'est pas à ce moment qu'on a besoin de ça. Quand ça va mal, il y a d'autre chose, il y a les avocats qui interviennent pour partager le bien. Ce n'est pas ça qu'on demande. Quand ça va mal, ce n'est plus le temps de commencer à passer des choses, c'est avant que ça aille mal qu'il faut le faire, c'est au début.

Juste un petit correctif, et terminant. Je ne voudrais pas que les gens restent sous l'impression de l'avancé de monsieur Garon, que je ne nie pas, sur les 46% d'entreprises où la femme est associée. C'est 46% d'un petit nombre. Je veux dire que ce n'est pas 46% de l'ensemble, par exemple, en agriculture - parce que je pense que monsieur Garon parle d'agriculture - il ne faudrait pas laisser les participants sous l'impression que ça marche très bien dans ce sens-là et ainsi de suite. C'est vrai que dans les dernières années, les jeunes couples qui sont entrés dans une entreprise, soit agricole ou ailleurs, ont trouvé un moyen, même s'il n'est pas complètement adapté, mais ce n'est pas 46% de l'ensemble des petites et moyennes entreprises.

MONSIEUR YVES DUHAIME,
Ministre des Finances

Je prendrais pour acquis, madame la présidente, que ce que j'ai fait valoir tantôt était un comité interministériel pour indiquer qui seraient les intervenants de notre côté, mais je prendrais pour acquis également que, du côté du suivi de ce sommet, on ne s'installera pas à quatre ministères pour essayer de fabriquer ça tout seul. On va établir des ponts et c'est un dossier qui est très complexe; je ne suis pas tellement impressionné par le fait que des avocats considèrent que le dossier est toujours ouvert - je n'en connais pas beaucoup d'avocats qui considèrent que les dossiers sont fermés! Je pense qu'en matière, par exemple, de statut corporatif des entreprises agricoles, on a fait un bon bout de chemin.

Il y a des problèmes qui se règlent, il faut le reconnaître. Au dernier budget, par exemple, on a réglé un problème énorme qui se posait dans les entreprises agricoles, toute la question des successions. Les droits successoraux, c'est terminé. L'impôt sur les dons, c'est terminé. Et on exempte le premier 300 000 $ d'une entreprise agricole qui a un statut corporatif de payer des taxes sur le capital. Ça représente beaucoup d'argent.

C'est beau l'argent, oui, mais toute la démarche va dans le sens de simplifier les choses et on sait qu'une structure corporative n'est pas nécessairement la meilleure formule que peut épouser l'entreprise agricole. Moi, je veux bien qu'on essaie de simplifier les choses, mais je retiens ce que madame Bédard et monsieur Beauregard ont dit, il ne faut pas s'aventurer là-dedans en improvisant. Mais je pense que si on se donne un bon six mois - ça donne à peu près ça d'ici décembre - il y a des morceaux du Code civil qu'il faut examiner, il y a une législation qui est éparpillée, il va falloir ramasser tout ça, pour être bien certain qu'on ne complique pas davantage la situation, en ayant l'intention de la simplifier. C'est dans ce sens que va mon intervention.

MADAME CAROLE ROBERTSON,

Fédération des travailleurs du Québec

Madame Laberge a fait appel tantôt aux partenaires sociaux, pour savoir ce qu'ils pensaient de la proposition gouvernementale. Comme ma consoeur de la CEQ, effectivement, si l'engagement que nous avons ici, à ce stade-ci, c'est un comité qui va étudier une législation adaptée, pour répondre aux besoins des entreprises familiales avec une réponse au mois de décembre, bien, alors, je pense que ça irait. Parce que le problème des femmes collaboratrices, il existe; il n'y a pas seulement les femmes collaboratrices en agriculture; qu'on pense à toutes les femmes qui, à domicile, ne font que prendre des appels téléphoniques. Pour l'entreprise familiale, c'est quand même une collaboration et moi, j'aimerais bien savoir où cette collaboration-là peut être reconnue.

Le problème des femmes collaboratrices, c'est le problème d'égalité des femmes. Le travail des femmes a longtemps été considéré comme un dû, comme quelque chose faisant partie de la nature des femmes et à ce stade-ci, ce que vous demandez, c'est que votre travail soit reconnu et ce, partout.

Si on veut bien d'emblée, pour 46% des cas dans l'agriculture, le reconnaître maintenant, bravo à l'évolution des mentalités, mais il reste 54% des cas à régler et c'est pour ça que nous avons besoin d'une législation.

MADAME SUZANNE PARADIS,
Déléguée des femmes

J'aimerais répondre à mon confrère, monsieur Beauregard. Voici: au niveau de la prestation compensatoire, les juges de la Cour suprême veulent qu'on y revienne, mais c'est simplement pour le travail effectué au foyer et non pas pour le travail de collaboration, qui est une chose bien différente. Si vous avez lu les documents de l'Association des femmes collaboratrices, on fait appel strictement au travail de collaboration à une entreprise, une activité qui est en soi bien principale. Le juge de la Cour suprême veut qu'on y retourne pour savoir si le fait de laver vos chemises, c'est payant!

Ensuite, concernant la déclaration de résidence familiale, je comprends la réticence des institutions financières, quant il s'agit maintenant de savoir si oui ou non il y a un lien direct; la déclaration de résidence familiale, comme le statut de déclaration de collaborateur, ne crée pas un droit de propriété, elle crée tout simplement une réserve, et c'est par prudence que vous demandez aux deux de signer. Et c'est justement pour ça que ça existe, la déclaration de résidence familiale, pour au moins que vous demandiez la permission à l'autre, et si ça ne lui convient pas, bien, ça lui fait une porte de négociation pour le travail qu'elle aura fait au foyer, bien que ce soit sous-entendu et non pas reconnu, d'une part. Monsieur Duhaime a fait mention de ce qui se fait en France. J'ai également étudié la législation française. On fait une déclaration, un enregistrement d'une déclaration de statut de collaborateur, c'est une présomption et ce n'est pas une preuve. Ensuite, ça peut se faire unilatéralement et en France, comment ils en

arrivent à déterminer si elle va prendre le statut d'associée à 50%, à 30% ou à 10%, ou si c'est un statut de salarié; ce sont les deux conjoints qui vont devoir y aller pour le faire, sinon il y aura une présomption, peut-être, dépendamment de ce que le comité décidera de tout simplement égalité, comme nos sociétés existent.

Et on ne peut pas entrer ce genre de droit dans le droit familial et dans les sociétés, parce que la liquidation, la cessation de vie commune, ce sont toutes des choses bien différentes qui ont un régime de vie particulier.

MADAME MARIE-REINE LABERGE,
Déléguée des femmes

Compte tenu de la teneur de la proposition qui comporte quand même un certain intérêt, si les partenaires sociaux du monde agricole et du monde des affaires sont d'accord pour participer au groupe de travail auquel faisait allusion le ministre Duhaime, pour le moment, en tenant compte qu'il y a une deuxième rencontre en décembre, et en mettant fortement l'accent encore là sur l'urgence et la nécessité absolue qu'il faut en venir à une solution, si ce n'est pas celle-là, il faudra voir à en trouver d'autres d'ici ce temps-là; on pourrait peut-être demander le consensus là-dessus et nous accepterions dans les circonstances.

MONSIEUR JEAN GARON,
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

J'ai remarqué tantôt que le ministre des Finances avait fait une omission. Nous autres, du ministère de l'Agriculture, on souhaiterait être sur ce comité-là. Deuxièmement, le ministre des Finances a été bien occupé dans les dernières semaines avec ses assurances, mais il a oublié de mentionner - il n'a peut-être pas eu le temps de l'indiquer - qu'une barrière importante pour les femmes a été enlevée avec l'abolition de l'impôt sur les dons. On sait que dans les assurances notamment, ou dans d'autres domaines, l'impôt sur les

dons créait certaines barrières et que son abolition permet, sur la question de gain de capital, le transfert sans problème entre mari et femme. Alors, on peut dire que sur le plan fiscal, ça vient d'ouvrir une grande porte peut-être pour avancer plus rapidement vers ce que vous souhaitez.

MONSIEUR YVES DUHAIME,
Ministre des Finances

Est-ce que je peux donner mon accord à la proposition de mon collègue? On va accueillir le ministre de l'Agriculture avec bonheur!

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Nous accueillons toujours les accords avec beaucoup de plaisir. Nous passons maintenant au thème des femmes en agriculture. Les propositions sont les suivantes:

- Les représentantes des femmes demandent que le travail des femmes en agriculture soit reconnu par un partage des revenus des enteprises, par l'accès à la propriété des moyens de production, par l'accès au crédit, par l'accès aux avantages sociaux et par le partage des prises de décisions dans les exploitations agricoles et dans les organismes agricoles et sociaux.

- Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux appuie ces demandes.

- En ce qui concerne l'accès à la propriété pour les agricultrices, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation propose de réaliser une vaste campagne d'information auprès des agricultrices (et en particulier auprès de celles qui sont en voie d'établissement en agriculture), des conseillers des bureaux régionaux du MAPAQ et de l'Office du crédit agricole et des autres conseillers/ères auprès des agricultrices

afin que les possibilités actuellement offertes aux femmes d'accéder à la propriété soient connues et utilisées.

- En ce qui concerne la place des femmes au MAPAQ et dans les organismes qui relèvent de lui, ce ministère se propose d'intensifier ses efforts pour que la place des femmes, au ministère et dans les organismes, reflète de façon plus adéquate leur présence de plus en plus marquée dans les différentes professions liées au monde agro-alimentaire.

- En ce qui concerne la participation des agricultrices aux organismes agricoles, le MAPAQ est prêt à collaborer par exemple par la recherche de données, ou la réalisation d'opérations d'information et de consultation. Le ministère s'engage aussi à collaborer au développement des comités de femmes en agriculture en développant à l'intention des responsables nationales et régionales un programme de formation de leaders en vue de permettre de constituer des équipes de travail efficaces et autonomes.

- Finalement, l'Union des producteurs agricoles s'engage:

  . à s'assurer que l'ensemble des politiques qu'elle défend sont exemptes de discrimination à l'égard des productrices agricoles;

  . à promouvoir ou à appuyer toute démarche visant à l'élimination immédiate de dispositions discriminatoires ou de préjugés sexistes pouvant encore exister à l'égard des productrices agricoles;

  . à promouvoir ou à appuyer toute demande visant à assurer à l'ensemble des femmes en agriculture un accès plus juste aux différents programmes d'avantages sociaux; à faire de même en vue de l'obtention, dans les meilleurs délais, de services de gardiennage mieux adaptés à la réalité rurale et agricole;

  . à promouvoir ou à favoriser en accentuant ses efforts de sensibilisation, d'information et d'éducation, une meilleure reconnaissance de l'apport des femmes dans chaque exploitation; à poursuivre ses

recheches et ses réflexions sur des modèles de fermes qui permettraient plus facilement d'en arriver à cet objectif;

. à promouvoir et à encourager une meilleure participation des femmes au syndicalisme agricole; dans ce but, à travailler, en étroite collaboration avec les intéressées, à la détermination des moyens pour y arriver et à la solution des problèmes juridiques qui se posent pour celles qui ne sont pas productrices agricoles;

. dans la mesure de ses moyens et dans la mesure où les intéressées exprimeront le désir de continuer à oeuvrer dans les structures du syndicalisme agricole, à continuer de soutenir, financièrement et autrement, les structures des femmes en agriculture; aux mêmes conditions, à leur offrir une place juste et équitable au sein de notre organisation;

. enfin, d'une façon plus générale, à continuer à favoriser, par son hebdomadaire "la terre de chez nous" notamment, l'amélioration de la condition économique et sociale de l'ensemble des femmes vivant en milieu rural.

Je voudrais souligner aux participants et participantes que la question des avantages sociaux sera traitée lors de la conférence de décembre, et que la question des services de garde sera discutée lors du thème services de garde, demain après-midi.

Pour lancer le débat, je demanderais aux femmes en agriculture de préciser leurs propositions. Madame Lise Sarrazin, s'il vous plaît.

MADAME LISE SARRAZIN,
Déléguée des femmes

Concernant la proposition sur les femmes en agriculture, nous aimerions dire qu'il y a cinq demandes précises à adresser à deux intervenants principaux qui sont le ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec, et l'Union des producteurs agricoles.

Nous sommes heureuses d'avoir obtenu une réponse positive à certaines de nos demandes, de la part du MAPAQ, comme la vaste campagne d'information pour les conseillères et les conseillers de l'Office du crédit agricole, et tout ceci avec l'aide du matériel d'information approprié.

Nous considérons que pour toute la question de l'accès au crédit, pour les femmes en agriculture, l'information va jouer un rôle prépondérant. À ce titre, nous suggérons que le programme d'information et de formation que le ministère veut initier soit aussi disponible et accessible à tous les officiers et gérants de crédit des institutions bancaires, aux notaires et aussi aux comptables.

J'aimerais dire aussi que nous sommes contentes que le ministère se soit engagé à fournir de la consultation, de la recherche, des instruments d'animation et d'information, ainsi que, ce qui est très important, un programme d'information pour les leaders du Mouvement des femmes en agriculture.

En conclusion, nous voulons assurer le ministre que nous travaillerons en collaboration avec le ministère, pour la réalisation de ses programmes d'information, d'animation et de consultation.

Mais j'arrive à la première demande! Nous avons aussi vu, dans l'engagement que le ministère a pris, qu'il était prêt à fournir une aide spécifique pour que les femmes en agriculture se développent une organisation. Nous aimerions être assurées que nous aurons une aide financière, sans laquelle il nous sera impossible de jouer le rôle que nous sommes prêtes à jouer et que nous voulons jouer en agriculture. Ceci est la première demande au MAPAQ.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Monsieur Garon, vous êtes directement interpellé!

MONSIEUR JEAN GARON,

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Les femmes ont toujours joué un rôle dans l'agriculture du Québec et peut-être encore plus aujourd'hui qu'hier, parce qu'elles ont été libérées davantage avec les moyens mécaniques modernes, des tâches physiques qu'elles assumaient autrefois. Elles peuvent encore aujourd'hui, comme hier, et même encore plus aujourd'hui qu'hier, assumer des fonctions importantes dans la comptabilité, la recherche d'information, les négociations avec les vendeurs, la planification et la gestion.

Sur presque toutes les fermes, une femme donne du temps de travail à l'agriculture; c'est parfois 10 ou 20 heures par semaine, c'est souvent aussi plus de 60 heures par semaine. Les entreprises rentables qui, pour différentes raisons, doivent augmenter le volume de leurs opérations, exigent des femmes des investissements en argent ou en temps. Aujourd'hui, l'évolution est autant fonction de l'amélioration de la gestion que des progrès au niveau des techniques de production.

Dans ces deux domaines, traditionnellement, les femmes ont joué un rôle, qu'elles jouent encore aujourd'hui, et elles sont prêtes à l'intensifier. Traditionnellement, les femmes étaient souvent plus instruites que les hommes; c'est pour ça que sur les terres, autrefois, les femmes jouaient un rôle très important au point de vue de la gestion.

Cependant, les femmes d'aujourd'hui ne veulent pas jouer sans garantie ces rôles économiques dont elles connaissent la valeur. En échange de leur investissement, en temps de travail, en argent, en compétence et en préoccupations, elles veulent l'accès aux revenus, l'accès à la propriété, l'accès aux bénéfices sociaux et la possibilité de participer aux organismes agricoles. Et face au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et aux organismes qui relèvent du ministère, l'accès aux emplois, l'accès à la formation, l'accès au crédit.

Accès à l'emploi: l'accès des femmes aux postes de professionnels et de techniciens est passé, depuis 1976, à la Régie des assurances agricoles, de 0% à 29% en 1984. À l'Office du crédit agricole, il est passé de 2% à 19%. À la Commission de protection du territoire agricole, créée en 1978, 29% des postes de techniciens et de professionnels sont occupés par des femmes. Quant au ministère même, plus vieux, l'accessibilité à ce type d'emploi se fait plus lentement, en raison du nombre réduit de nouveaux postes, mais les portes sont ouvertes pour l'avenir, surtout avec les nouveaux développements dans le domaine de l'inspection des aliments, de la qualité des aliments, où beaucoup de femmes occupent des fonctions.

Je souhaite personnellement qu'un jour, et j'en fais non pas seulement comme un voeu pieux, mais un objectif à réaliser, je souhaite qu'un jour il y ait autant de femmes que d'hommes, pas seulement au ministère et dans ses organismes, mais aussi à l'Union des producteurs agricoles, dans les différentes associations vouées à la mise en marché, dans l'industrie et le commerce alimentaire, de façon à ce que les femmes puissent influencer les choix et les décisions touchant la vie agro-alimentaire du Québec. Les femmes ont toujours joué un grand rôle dans le contrôle des achats alimentaires des ménages québécois. Quand j'étais à l'université en 1962, une grande enquête patronnée par le Mouvement Desjardins avait démontré que 75% des budgets des ménages québécois étaient administrés par les femmes. Elles ont une meilleure perspective des marchés, une plus grande sensibilité à la qualité des produits et davantage le réflexe de penser en fonction des intérêts des consommateurs.

Actuellement, les défis de l'agro-alimentaire se situent autant du côté de la mise en marché que du côté de la production, et l'apport des femmes dans l'atteinte d'un équilibre entre ces deux aspects pourrait être inestimable.

Accès à la formation: la participation des femmes aux différentes instances décisionnelles ira en s'accroissant à mesure que de plus en plus d'entre elles sortiront de nos institutions spécialisées, où des programmes universitaires qui touchent de près ou de loin au monde agro-alimentaire. À ce niveau, il est significatif de constater que les femmes constituent entre 35% et 57% des étudiants inscrits dans les différents programmes de formation du

secteur agro-alimentaire, qu'il s'agisse des instituts de technologie agricole de Saint-Hyacinthe ou de La Pocatière, ou des universités comme l'Université Laval, McDonald ou dans les cégeps, dans les programmes de formation agricole.

Accès au crédit: la Loi sur l'aide à l'établissement des jeunes agriculteurs a favorisé la prise en charge d'entreprises agricoles par des femmes. Vous serez peut-être surpris de constater que 17,2% des personnes qui se sont prévalues, à titre individuel, du prêt de 50 000 $ sans intérêts offert dans le cadre de la Loi favorisant l'établissement des jeunes agriculteurs, sont des femmes. Et comme c'était un peu incroyable, j'ai demandé de recompter deux fois, parce que je ne pensais pas que les chiffres étaient tels. Dix-sept pour cent des entreprises avec propriétaire unique dans les nouveaux établissements, dans le cadre de cette loi-là, sont des femmes. Elles sont maintenant propriétaires à part entière de leur exploitation. Lorsqu'on considère le nombre de femmes ayant des participations à capital-actions ou dans une société, dans une entreprise agricole qui a bénéficié de cette loi, la proportion grimpe à 46,7%.

L'accès au crédit sans discrimination de sexe a certes contribué à une reconnaissance du travail accompli sur la ferme par les femmes. Bien sûr qu'il faut faire davantage, et pas seulement en termes quantitatifs. Cette ressource humaine que sont les femmes s'avère encore plus importante pour l'avenir que ne le sont les sols, l'énergie et les techniques de gestion. Elles sont en droit de recevoir considération, reconnaissance, revenus et vie convenables.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a développé un plan d'action pour atteindre cet objectif. Sans entrer dans les délais, j'aimerais brièvement vous expliquer les principes qui l'ont inspiré.

Information sur les possibilités offertes: avant de créer de nouveaux services, il semble davantage profitable de faire connaître aux femmes agricultrices ce qui existe déjà au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation; ces services sont ouverts autant aux femmes qu'aux hommes. Encore trop peu de femmes profitent de toutes les possibilités qui

leur sont offertes actuellement, et il faut développer les mécanismes permettant d'aller les rejoindre efficacement et de leur faire connaître les voies qui s'offrent à elles.

Formation plutôt que prise en charge: le rôle du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec n'est pas d'organiser lui-même le regroupement des femmes, leur participation aux organismes, leur perfectionnement professionnel. Le choix des formes de regroupement, les moyens d'action, les statuts qu'elles veulent se donner leur appartiennent entièrement. Cependant, pour les aider à faire ces choix, il nous faut leur fournir une aide, un appui technique et financier, pour qu'elles puissent donner à leur action l'ampleur et l'efficacité exigées par la tâche qui les attend avec comme objectif de mieux utiliser les ressources déjà disponibles grâce au tandem information-formation et avec une préoccupation constante, l'économie, un tel plan d'action ne peut que réussir.

C'est pourquoi, à votre demande d'aide financière, nous serons très heureux de participer, pour que vous puissiez être plus libres de déterminer les statuts que vous voulez vous donner.

MADAME LISE SARRAZIN,
Déléguée des femmes

Je pense que notre demande est satisfaite.

Notre deuxième demande s'adresse à l'Union des producteurs agricoles. Nous avons constaté, à la lecture des engagements de l'UPA, leurs bonnes dispositions à promouvoir et à appuyer un meilleur sort pour les agricultrices du Québec. Nous trouvons cela très bien. Cependant, nous trouvons plus juste que ce soient les premières intéressées qui défendent elles-mêmes les demandes spécifiques qui leur tiennent à coeur. Il est certain qu'à moyen terme, nous voulons occuper une place importante au sein même du syndicalisme agricole, mais pour en arriver à occuper cette place, nous avons besoin présentement d'une aide substantielle pour rejoindre les premières intéres-

sées, les agricultrices du Québec. Nous demandons donc à l'UPA de fournir au Comité provincial des femmes en agriculture un budget substantiel hors de la politique des groupes en voie d'organisation.

MONSIEUR JACQUES PROULX,

Union des producteurs agricoles

Je peux commencer par répondre à la question qui m'est posée directement. Je pense que je n'ai pas à démontrer davantage le travail qui se fait à l'Union des producteurs agricoles pour les femmes collaboratrices. Depuis fort longtemps, et je l'ai dit à plusieurs occasions aujourd'hui, au départ avec l'Association des femmes collaboratrices et dans un deuxième temps avec le Regroupement des femmes en agriculture, on a toujours - pas fait d'efforts suffisants à cause des moyens financiers - on a toujours fait tous les efforts en équité avec les autres groupes, et on est prêt à faire des efforts supplémentaires, mais toujours sans discrimination envers qui que ce soit.

C'est clair et net pour notre organisme: c'est très important pour nous autres de trouver les moyens de corriger des situations qui font qu'une grande partie de notre monde ne peuvent pas participer à cause de législations ou d'autres facteurs, ne peuvent pas participer à part entière, dans toute la démocratie de notre organisme, à tout le travail qui se fait et à toutes les décisions qui se prennent. Ça, il n'y a aucun doute sur ça.

D'ailleurs, madame Sarrazin le sait, le mécanisme est en marche, il se fait des choses présentement, on les a rencontrées, d'ailleurs, elles travaillent chez nous, nous travaillons en collaboration; on les a rencontrées pour ce qui a trait directement au budget, on est à faire le budget actuellement pour la prochaine année, on va les rencontrer justement pour rediscuter, avant de prendre des décisions finales; je pense que de ce côté-là, il n'y a aucun problème de relation. Pour les réponses, je ne peux pas lui dire si ce sera X mille ou X dizaines de mille de dollars, mais j'aimerais quand même rappeler que c'est des dizaines et des dizaines de milliers de dollars qu'on consacre chaque année à ce dossier.

Je m'interroge par contre, je ne dis pas que je suis contre, les principales concernées semblent être d'accord, je m'interroge quand même sur une partie de l'engagement du ministère. Je trouve dangereux de faire financer par un ministère, quel qu'il soit, la formation puis la mise en place de structures syndicales. On est parfaitement d'accord que les ministres s'impliquent. Pour nous autres, le ministère de l'Agriculture doit s'impliquer en agriculture, il a une responsabilité, c'est évident; il doit s'impliquer à différents niveaux et particulièrement au niveau technique, autant avec les agriculteurs qu'avec les organismes agricoles; on est parfaitement d'accord là-dessus mais on s'interroge sur la façon dont c'est exprimé, en tout cas à l'heure actuelle. Je lis, par exemple: "... en développant à l'intention des responsables nationales et régionales, un programme de formation de leaders". Je pense que c'est aux groupes à faire ça.

Le ministère peut s'impliquer techniquement, il peut s'impliquer financièrement, mais à mon avis en tout cas, c'est extrêmement dangereux d'y aller de cette façon - là parce qu'on perd, par le fait même, notre liberté d'expression comme syndicalistes. C'est tout à fait normal et humain, je ne reproche cela à personne, on ferait probablement la même affaire si on était à leur place. Je peux vous dire, grâce à l'expérience qu'on a vécue dans le syndicalisme agricole, que tant et aussi longtemps qu'on ne s'est pas pris en main nous-mêmes, et qu'on ne s'est pas financé nous-mêmes, pour la partie structure, qu'on me comprenne bien, ça a toujours été des échecs. À deux ou trois occasions dans le passé, l'État est intervenu pour former, pour mettre en place des organismes syndicaux agricoles au Québec, et ça a été un fiasco. C'est uniquement et je veux être bien compris, au niveau technique, au niveau de la collaboration, qu'il se doit de s'impliquer. Je pense qu'à ce moment-là c'est très bien. Mais si c'est pour faire les choses à notre place, moi, en tout cas, ça m'inquiète.

MONSIEUR JEAN GARON,

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Il n'en est pas question justement, il n'est pas question de faire les choses à votre place. J'ai bien dit qu'on voulait justement ne rien faire de ce

genre. On dit: "le choix des formes de regroupement, les moyens d'action et les statuts qu'elles veulent se donner leur appartiennent entièrement". Cependant, pour aider les femmes à faire ces choix, il faut leur fournir une aide technique et financière, pour qu'elles puissent donner à leur action l'ampleur et l'efficacité exigées par la tâche qui les attend".

Au fond, les objectifs, les formations de leaders, ce n'est pas nous autres qui allons faire ça. Ce sont elles-mêmes qui vont définir leurs objectifs, on n'a pas l'intention de les tenir en tutelle. Vous parlez de formation de syndicats, j'ai rencontré le Comité des femmes en agriculture, elles ne m'ont jamais parlé de former de syndicats. Je leur permets de se donner des associations ou de se regrouper, la formule, elles ne l'ont pas encore déterminée; on n'a pas parlé de telle ou telle formule. Je trouvais ça triste un peu, au début, quand j'ai été nommé au ministère, de voir l'homme qui recevait le Mérite agricole, avec sa femme à ses côtés, dire: "Si ça n'avait pas été d'elle, je ne l'aurais jamais eu!" On a donc décidé de reconnaître les femmes et les hommes sur le même pied. Alors aujourd'hui, il y a une famille qui a le Mérite agricole, l'homme et la femme le reçoivent tous les deux. Cette année, on veut nommer une femme sur le jury pour le Mérite agricole, de façon à ce que hommes et femmes soient sur un pied d'égalité. Je pense aux entreprises: dans certains cas, il y a des femmes qui participent à 10%; si elles ont 10% des parts, ça va être correct. Si elles travaillent à 50%, qu'elles aient 50% des parts, je pense que c'est un objectif qui n'est pas mauvais. On voit que les jeunes le font.

Je pense qu'il y a un instrument qui a beaucoup collaboré à cela et c'est le document sur les cours par correspondance de l'Institut de technologie agricole de La Pocatière qui explique comment s'établir en agriculture. Le cours explique comment c'est possible de s'établir avec toutes les structures juridiques, avec toutes les modalités, comment c'est faisable concrètement; les femmes sont libres de choisir, mais si elles ne sont pas au courant, si elles n'ont pas l'information nécessaire, elles ne peuvent pas faire ces choix-là; puis comme en agriculture, les gens s'établissent jeunes, il faut que ces gens-là aient l'information quand il sont jeunes.

Nous disons donc que les femmes jouent un rôle, on leur donne un coup de main, mais pas pour prendre la place, et j'ai l'impression qu'elles seraient les premières à nous dire "mêlez-vous de vos affaires" si on essayait de leur dire comment s'organiser! Elles ont cependant besoin d'argent pour s'organiser; rien que pour réunir du monde de bord en bord du Québec ou pour faire des rencontres régionales, en partant, ça prend une aide financière; on va leur donner une aide financière pour s'organiser et pour faire leurs choix, mais on ne fera pas le choix à leur place!

MADAME LISE SARRAZIN,
Déléguée des femmes

Le ministre de l'Agriculture a donné en partie la réponse que j'allais faire à l'Union des producteurs agricoles. J'aimerais maintenant revenir à la demande que nous avons adressée à l'Union des producteurs agricoles. Monsieur Proulx nous a dit oui, il y aura un budget substantiel. Notre demande précise aussi: "hors de la politique des groupes en voie d'organisation".

MONSIEUR JACQUES PROULX,
Union des producteurs agricoles

On parle ici de discrimination et de non-discrimination, et je ne voudrais pas encourager la discrimination. Je ne suis pas capable de répondre plus que ça à votre question parce que je pense, vous le savez très bien aussi, que dans un syndicat, ce n'est pas uniquement le président qui prend les décisions.

Ce que je peux dire aujourd'hui, c'est qu'on est à élaborer présentement les budgets pour la prochaine année, on a discuté, on va rediscuter et je ne peux vraiment pas engager toute l'Union en disant qu'il y aura un budget hors des normes habituelles. Ce sera au Conseil général, ce sera à l'ensemble de la structure décisionnelle, si on veut, de décider, parce que je pense que je

ne jouerais pas mon rôle si aujourd'hui, je prenais la décision seul d'aller au-delà des normes qui sont déjà établies.

MADAME LISE SARRAZIN,
Déléguée des femmes

J'aimerais ajouter quelque chose sur la question "hors de la politique des groupes en voie d'organisation". Vous avez dit ce matin que nous étions un groupe disparate, je ne pense pas que ce soit le cas du tout, parce que quand on parle des femmes en agriculture, on parle de 40 000 personnes, on ne parle pas des producteurs de chèvre qui sont 332. J'aimerais apporter cette spécification-là.

Maintenant, il serait bien de passer, je pense, à la deuxième demande qui porte sur l'affectation d'une personne à demi-temps, d'une secrétaire expérimentée que nous pourrons choisir avec vous et définir ensemble l'organisation de son travail.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Je commence à me demander si ça fait partie de la proposition que nous discutons. Nous discutons sur les propositions que vous avez remises.

MADAME LISE SARRAZIN,
Déléguée des femmes

Cette proposition est très concrète. Elle se rattache à la participation aux organismes pour une meilleure prise de décision, la dernière partie; c'est une proposition très concrète par rapport à ça.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Et elle s'adresse, encore une fois, à l'UPA?

MADAME LISE SARRAZIN,
Déléguée des femmes

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Allez-y, monsieur Proulx.

MONSIEUR JACQUES PROULX,
Union des producteurs agricoles

Écoutez, je pourrais être malicieux et vous dire que la proposition n'est pas là, mais comme je ne suis pas malicieux, je répondrai encore la même chose: nous sommes en discussion continuelle, à l'intérieur de notre organisation à l'heure actuelle, on travaille ensemble pour trouver des solutions, je pense que c'est clair et net d'après les propositions qu'on a mises sur la table; on va élaborer là-dessus ensemble, mais je pense que cette conférence n'est pas l'endroit pour déterminer qui sera la personne qui va être secrétaire d'un comité. Je pense que c'est de la cuisine à définir ensemble ultérieurement. Je veux seulement rappeler aux gens qu'on met, comme confédération et comme fédérations régionales, plusieurs dizaines de milliers de dollars à la disposition du Comité des femmes en agriculture, comme à d'autres groupes aussi. On ne fait pas plus de "spécial" mais pas moins. Ce sont quand même des sommes importantes, c'est trop peu, malheureusement et ça, on le reconnaît. On est prêt dans l'avenir à faire encore davantage, mais je pense que

je ne peux absolument pas, ce serait antidémocratique, définir aujourd'hui qu'ils auront une madame X pour être secrétaire du Comité des femmes en agriculture!

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Peut-être devrions-nous revenir à la proposition principale qui est que le travail des femmes en agriculture soit reconnu par un partage des revenus des entreprises, par l'accès à la propriété des moyens de production, par l'accès au crédit, par l'accès aux avantages sociaux et par le partage des prises de décision.

Je pense qu'il faudrait peut-être revenir et relancer la discussion là-dessus.

Y a-t-il un consensus là-dessus? Je note qu'il n'y a personne qui demande le droit de parole.

MADAME LISE SARRAZIN,

Déléguée des femmes

J'ajouterais une dernière précision concernant la deuxième demande à l'Union des producteurs agricoles, avant de passer à un autre point.

Dans la demande qui a été faite, il ne s'agit pas ici de dire qui sera cette personne-là; nous demandons la possibilité d'avoir une demi-personne. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Comment peut-on tenir un secrétariat adéquat avec 20% du temps d'une personne? C'est absolument impossible. Donc, si nous voulons que les femmes puissent participer au syndicalisme agricole, qu'elles puissent se structurer, qu'elles puissent s'organiser, il va falloir qu'on leur fournisse les moyens pour le faire. C'est de ça à court terme qu'on a besoin, si on veut qu'à moyen terme, nous travaillions en plus étroite collaboration.

MADAME SUZANNE PARADIS,

Déléguée des femmes

Je parle évidemment au nom des femmes en agriculture. Nous avons une troisième demande à soumettre à monsieur le ministre Garon.

Nous avons analysé pour vous les possibilités qu'aurait le ministère de l'Agriculture d'encourager l'accès à la propriété pour les agricultrices; il s'agit de maintenir et d'indexer la prime à l'établissement, au montant de 8 000 $ et qu'aucune discrimination ne soit faite à l'égard des couples. On sait en effet qu'un propriétaire d'une entreprise agricole peut avoir cette subvention, si vous voulez qu'on l'appelle comme ça, de prime à l'établissement de 8 000 $, mais que la femme ne peut pas l'avoir, elle. Cette prime est importante, parce qu'elle constitue un moyen ou une politique incitative fournissant à la femme un capital pour partir en agriculture, un capital de départ qu'elle n'a pas souvent parce qu'ordinairement, l'entreprise se lègue de père en fils.

Nous devons représenter toutes les femmes, mais encore plus celles qui sont déjà en place et qui ont déjà beaucoup donné à l'agriculture. Vous avez résumé cela vous-même, monsieur Garon, en disant, pensons plus précisément à celles qui y sont et qui vivent dans un engrenage, pas ancestral, mais antérieur. Les femmes déjà en agriculture depuis plusieurs années n'ont pas le pouvoir d'emprunt; ce 8 000 $ était essentiel pour qu'elles puissent continuer et qu'elles puissent négocier avec leur mari de nouvelles ententes. Ce 8 000 $ servirait aussi de reconnaissance à l'endroit de ce que font les femmes pour l'agriculture. Alors, monsieur Garon, qu'en est-il, est-il possible d'avoir justement ce 8 000 $, qu'il ne serve plus de discrimination?

MONSIEUR JEAN GARON,

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Lorsque nous avons pris l'engagement électoral en 1981, de prêter 50 000 $ sans intérêt pendant cinq ans à l'entreprise agricole, il avait été dit en

même temps que le 8 000 $ disparaîtrait. Pourquoi? parce que le 8 000 $ est octroyé en vertu de la Loi sur l'amélioration foncière; ce qui veut dire que le 8 000 $ ne va pas à l'établissement comme tel, il va aux agriculteurs qui ont moins de 40 ans et qui vont faire des travaux de drainage, des travaux d'amélioration du sol ou d'amélioration des bâtiments. À ce moment-là, il était entendu que la loi serait abrogée. Toutes les lois qui étaient discriminatoires, nous les avons enlevées du ministère. Celle-là en était une qui devait être abolie mais elle a été prolongée de deux ans; on n'a pas changé le statut de la loi car elle doit disparaître à la fin de décembre 1985. Comme il n'y a pas de définition d'entreprise là-dedans, c'est simplement un 8 000 $ octroyé à une personne oeuvrant dans une entreprise agricole pour effectuer des travaux spécifiques; la loi n'a jamais joué le rôle que vous mentionnez. On n'a plus besoin de cette loi-là parce qu'aujourd'hui, il y a des subventions au drainage qui sont assez élevées, on vient d'augmenter les montants; il y a des subventions aux travaux mécanisés et il y a des subventions à toutes sortes de travaux qui sont réalisés au point de vue de l'amélioration foncière, même de la mise en valeur des terres. L'engagement du gouvernement portait sur le 50 000 $ sans intérêt qui, lui, s'adresse à l'entreprise. Il ne s'adresse pas à l'individu, il s'adresse à l'entreprise agricole, en vue d'un véritable établissement. C'est l'approche que le gouvernement a privilégiée et c'est pour ça que la prime doit disparaître à la fin de l'année 1985.

MADAME SUZANNE PARADIS,
Déléguée des femmes

Cette entreprise dont vous faites mention, monsieur Garon, elle appartient quand même au propriétaire; le propriétaire enregistré reste bien l'homme.

MONSIEUR JEAN GARON,

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Non. Le montant de prêt obtenu dépend du pourcentage que ceux qui s'établissent dans l'entreprise vont avoir. S'ils s'établissent à 20%, ils ont seulement 20% du 50 000 $; s'ils s'établissent à 30%, il ont 30% du 50 000 $. Pour avoir le 50 000 $ sans intérêt, cette loi-là force un peu l'établissement et on voit les résultats que ça a donné dans la réalité, tandis que l'autre montant a été perçu comme une mesure temporaire, additionnelle et il doit disparaître avant la fin de l'année. Cette loi ne s'applique pas à l'entreprise. Celle qui s'applique à l'entreprise, c'est la nouvelle loi qu'on a votée il y a trois ans.

MADAME SUZANNE PARADIS,

Déléguée des femmes

Alors, monsieur Garon, le 20%, le 30% ou le 40% dont vous me parlez quand vous dites "on va lui donner", c'est à qui, ça, pour commencer? Et soit dit en passant, étant donné que vous nous avez fait un aveu extrajudiciaire, est-ce qu'il y a d'autres lois discriminatoires que vous allez abolir?

MONSIEUR JEAN GARON,

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Je vais vous dire une chose: si on ne nous avait pas demandé de prolonger la mesure pendant deux ans, on ne l'aurait pas prolongé, le 8 000 $. La prime devait disparaître il y a deux ans, on l'a prolongée comme mesure transitoire, pour ne pas pénaliser certaines familles.

Comme il pouvait y avoir des cas de familles où il y avait des établissements partiels qui s'étaient produits au cours des années, parce que le 8 000 $ peut être décortiqué en différents montants - 2 000 $ dans certains cas, 4 000 $ dans d'autres, 6 000 $ dans d'autres - on a décidé, pour ne pas pénaliser des gens qui s'étaient embarqués dans le passé dans ce cadre-là et

qui ne pouvaient plus, ayant bénéficié d'une partie du 8 000 $, entrer dans le nouveau cadre du 50 000 $, on a décidé de prolonger la période temporaire, mais il est nettement plus avantageux d'avoir le 50 000 $ sans intérêt pendant cinq ans.

MADAME LISE SARRAZIN,
Déléguée des femmes

Je pense que la question fondamentale qui se pose ici, parce que le 8 000 $ constitue en soi, sans la source de discrimination, une politique incitative à l'accès à la propriété, la question qu'il faut se poser ensemble, je pense, c'est: est-ce que le ministre est favorable à l'accès à la propriété pour les agricultrices?

Premièrement, le 8 000 $, en soi, est un moyen pour arriver à favoriser l'accès à la propriété, et c'est pour cette raison que nous y tenons énormément. Deuxièmement, lorsque vous parlez d'établissement, il faut penser que les femmes qui travaillent en agriculture depuis cinq, dix, quinze ou vingt ans et qui, comme vous le dites si bien, font la fierté de notre agriculture québécoise, parce qu'elles y investissent autant que les agriculteurs eux-mêmes, ces femmes-là, il faut leur donner aussi la possibilité de s'établir, à elles aussi; ce n'est pas nécessairement en faisant de nouveaux emprunts qu'elles vont pouvoir s'établir, en obtenant un prêt sans intérêt de 50 000 $.

Est-ce que le ministère ne favorise pas une politique de grossissement des entreprises agricoles? Ce n'est pas ça, le besoin des femmes qui sont déjà en agriculture depuis cinq, dix, quinze ou vingt ans et qui ont besoin d'une reconnaissance de leur travail! Le 8 000 $ constitue en soi une politique incitative à l'accès à la propriété et nous nous devons, les femmes en agriculture, de défendre l'ensemble de la population, et peut-être plus spécifiquement celles qui sont déjà en agriculture, plus que celles qui sortent des instituts et qui veulent s'y lancer.

C'est pour ça que la prime à l'établissement, le 8 000 $ est si important. Monsieur le ministre, est-ce que vous êtes prêt à encourager l'accès à la propriété? Le 8 000 $ en soi est un moyen!

MONSIEUR JEAN GARON,

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le 8 000 $ va disparaître le 31 décembre 1985. C'est inscrit dans la loi actuellement. La mesure qui a été privilégiée par le gouvernement, c'est 50 000 $ sans intérêt, parce que les subventions à l'amélioration foncière existent déjà dans d'autres programmes. Le 8 000 $, c'est pas une loi à l'établissement, c'est la Loi pour les améliorations foncières. Or cette loi-là disparaît, cesse d'exister le 31 décembre 1985; elle a été abrogée; c'est déjà adopté par le Parlement, c'est ça qui va arriver.

MONSIEUR JACQUES PROULX,

Union des producteurs agricoles

Je veux réaffirmer que les demandes qui sont là, que les propositions qui sont là et qui sont adressées à l'UPA, que tout le travail qui se fait quand même en collaboration avec les femmes collaboratrices et les femmes en agriculture, qu'il faut prendre ça comme un strict minimum qui se fait à l'heure actuelle.

Je voudrais rappeler quand même qu'il y a 16 fédérations régionales en province en plus de la Confédération qui sont prêtes à y mettre énormément d'énergie, pour différentes raisons et, entre autres, pour une raison de justice. C'est évident qu'il est extrêmement important que la catégorie de femmes en agriculture qui ne sont pas productrices agricoles mais qui sont collaboratrices, aient une part entière à l'intérieur de l'organisation agricole. C'est très important et c'est pour ça qu'on doit y mettre toutes les énergies possibles et imaginables.

Je peux réaffirmer encore une fois que c'est un minimum comme organisme. À travailler ensemble, on va trouver des avenues pour aller encore un peu plus vite et je pense que si on est capable d'obtenir rapidement des résultats, ça va être profitable, autant pour nous autres que pour les femmes collaboratrices.

Enfin, il y a un fait qu'on n'a pas beaucoup souligné et qui est mentionné dans une des propositions, c'est que notre journal "La Terre de chez nous" qui a 56 ans d'histoire, a toujours accordé une large place - quand ce n'est pas, c'est pas méchant ce que je dis là, quand ce n'est pas trop de place - a toujours accordé, dis-je, une place très importante aux femmes collaboratrices ainsi qu'aux femmes en agriculture. C'est un autre outil important et disponible plus que jamais.

MADAME MARIE-REINE LABERGE,
Déléguée des femmes

Sur la question de l'accès à la propriété, comme thème de demande pour les femmes en agriculture, je m'inspire de l'attitude que monsieur le ministre de l'Agriculture a eue tantôt, en parlant de participation au comité dont il a été question avec monsieur Duhaime, qui a été la suggestion de monsieur Duhaime, et je prends pour acquis, avec l'ensemble des partenaires ici comme témoins, que les femmes en agriculture qui sont des productrices et aussi des collaboratrices, et qui sont peut-être le secteur d'activité qui est le plus organisé, seront présentes sur ce comité de travail.

MADAME LISE SARRAZIN,
Déléguée des femmes

J'aimerais peut-être répliquer un petit peu au ministre, en lui disant que c'est lui qui a le pouvoir, justement, de la maintenir cette prime à l'établissement. Je souhaiterais qu'ensemble, nous étudiions les moyens qui favoriseraient l'accès à la propriété par les agricultrices, dont la prime de 8 000 $, et que cette question revienne notamment dans le suivi pour la

conférence de décembre, comme un point spécifique très important pour les femmes en agriculture.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Je comprends qu'il y a, sur ce thème général, accord sur la proposition du ministère de l'Agriculture. Je comprends qu'il y a accord sur les propositions du MAPAQ, en termes d'aide technique et financière aux agricultrices, tout en respectant leur autonomie, bien sûr.

Je comprends qu'il y a accord sur cette étude dont vous venez de parlez, madame Sarrazin, est-ce que c'est exact? Est-ce que quelqu'un veut contredire ce consensus, surtout contredire; si on s'entend, on n'en parlera plus? Ça va! Alors, monsieur Garon, si vous voulez terminer.

MONSIEUR JEAN GARON,

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Je pourrais donner un bon truc sur le plan légal aux femmes: vous savez, l'emprunteur moyen, quand il s'établit dans une entreprise agricole, c'est 108 000 $ à peu près, c'est-à-dire 50 000 $ sans intérêt, 50 000 $ à 8% ou bien 55 000 $ à 8%. Mais comme les femmes sont obligées, comme disaient les emprunteurs hypothécaires, de faire une déclaration de résidence, vous pourriez dire aux femmes, contre la déclaration de résidence, d'exiger des parts, parce que le prêt est à l'entreprise. Or, la femme, si elle doit signer, elle pourrait demander une participation.

J'ai l'impression que si les femmes savaient ça au moment où elles signent, parce que c'est vrai que quand les femmes vont chez le notaire, elles ne savent pas trop; puis elles signent davantage par amour que par autre chose, mais si concrètement elles connaissaient plus leurs droits, en même temps qu'il y a l'établissement de l'entreprise agricole, ce serait une excellente

façon d'avoir une participation, et la participation devrait être dans la proportion du travail qu'elle fournit.

Une femme dit, moi, mon travail est à 10%, je veux avoir 10% des parts; c'est 20%, je veux avoir 20% des parts; on est à 50%, je devrais avoir 50% des parts. J'ai l'impression que c'est là que se trouve l'accès à tout ce que vous avez mentionné. Parce que quand vous avez l'accès à la propriété, le reste vient un peu par surcroît.

L'accès aux différentes demandes que vous avez faites, l'accès au crédit, dans ce cadre-là, l'accès à la propriété, ça veut dire l'accès aux revenus aussi, puis l'accès surtout, pour les femmes dans l'agriculture, ce qui est plus important que l'accès au revenu, c'est l'accès au gain de capital, parce qu'une ferme, vous savez, ce ne sont pas seulement les revenus qu'elle génère par année qui sont importants, c'est le gain de capital ou l'appréciation de la ferme. Une ferme qui aujourd'hui vaut 100 000 $, en fin de carrière, 20 ans plus tard, elle vaudra peut-être 600 ou 700 000 $. Dans le fond, c'est le fonds de pension de l'entreprise et c'est pour ça que la participation de la femme aux bénéfices de l'entreprise est très importante.

Dans ce cadre-là, la Loi des jeunes établissements, ainsi que les documents et les cours préparés par les Instituts de technologie agricole (ITA) donnent beaucoup de renseignements aux femmes sur ce qu'elles peuvent faire, je pense que vous avec choisi l'excellent volet: informer les femmes des possibilités qu'il y a. Je pense qu'il y a beaucoup d'instruments qui existent, mais qu'ils ne sont pas assez connus.

LES MAISONS D'HÉBERGEMENT

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Nous abordons maintenant le thème des maisons d'hébergement qui comporte cinq volets et nous allons les aborder un à un.

Le premier volet comporte donc la reconnaissance des maisons d'hébergement et leur niveau de financement; le second volet, la reconnaissance des charges familiales, afin que le plein montant d'aide sociale soit versé aux femmes hébergées; le troisième volet, l'aide aux victimes; le quatrième, l'information et la sensibilisation; et enfin, d'autres propositions émises par le Barreau du Québec.

Je fais donc lecture des propositions du premier volet qui touche, je vous le rappelle, la reconnaissance des maisons d'hébergement et leur niveau de financement.

- Les représentantes des femmes proposent que les maisons d'hébergement soient reconnues comme ressources alternatives et comme service essentiel; que le montant des subventions accordées aux maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence soit renouvelé automatiquement et indexé annuellement et demandent un financement de 81,4%.

- La CSD, les syndicats d'infirmières, le SFPQ et le Barreau se prononcent dans le sens de cette demande.

- Le MAS indique que sa politique qui sera rendue publique sous peu, portera sur la reconnaissance des ressources communautaires, le financement des maisons d'hébergement et des centres d'aide aux victimes d'agression à caractère sexuel.

Peut-être pourrions-nous, dès maintenant, demander au gouvernement s'il y a des précisions sur cette politique!

MADAME JEANNE-D'ARC VAILLANT,
Ministère des Affaires sociales

J'excuse mon ministre qui est à la Conférence des ministres de la santé à Winnipeg.

Concernant la reconnaissance des maisons d'hébergement et leur niveau de financement, la politique sur l'aide aux femmes violentées est une politique adoptée au ministère des Affaires sociales et elle sera rendue publique le 15 juin. C'est le premier point.

Le deuxième point concerne le fait que les maisons d'hébergement soient reconnues. Quant à nous, par le fait de la politique, les centres d'hébergement sont des organismes qui sont reconnus, reconnus comme des ressources communautaires. Au ministère des Affaires sociales, dans notre cadre juridico-administratif, nous avons des établissements, nous avons également des organismes autonomes qui sont de type communautaire, mais des ressources alternatives comme telles n'existent pas officiellement.

Donc, pour nous, la reconnaissance des maisons, nous la faisons via la politique, nous la faisons via une politique de financement également, et par une visibilité au niveau budgétaire.

MADAME HÉLÈNE WAVROCK,
Fédération des infirmières et infirmiers unis

Évidemment, les infirmières, appuient cette proposition. Cependant, nous aimerions beaucoup insister sur la notion d'essentiel et la notion de permanence.

Pour ce qui est de la notion de l'essentiel pour nous, et nous sommes contents d'apprendre que le ministère des Affaires sociales le reconnaît, c'est qu'il faut que vous soyiez, en tant que partenaires sociaux, sensibles au fait qu'il y a des statistiques qui sont quand même épeurantes relativement aux maisons d'hébergement. Il y a une femme qui est violée à chaque 29 minutes; alors, depuis l'ouverture de ce sommet, il y en a eu une quinzaine.

Il y a une femme sur cinq qui est victime d'agression au cours de sa vie. Il y a une femme sur dix qui est battue, et de ce nombre, il y en a huit qui le sont pendant leur grossesse. Une femme sur trois est battue chaque semaine, même chaque jour. Et le quart des femmes qui se présentent aux services d'urgence ou aux CLSC ont été soit violentées ou maltraitées.

Si on insiste tant sur les statistiques, c'est pour démontrer tout simplement la notion d'essentiel. Il est sûr qu'on doit reconnaître les maisons d'hébergement, mais cette reconnaissance-là, nous la souhaitons permanente.

Nous la souhaitons permanente et nous ne saurions trop insister sur l'importance de ceci, de même qu'au niveau du mode de financement permanent. Les raisons qui motivent notre demande de permanence sont fort simples: il y a une insécurité financière constante en ce qui concerne les maisons d'hébergement.

Premièrement, parce qu'on ne détermine pas de permanence, on enlève une certaine crédibilité à des ressources dites importantes. En plus, on crée une certaine instabilité et une insécurité financière chez les femmes qui dirigent ces maisons. Ceci a pour effet de créer un élément démobilisateur, et pour les usagers, et pour les travailleuses à l'intérieur de ces maisons d'hébergement.

Quand on nous dit que le ministère des Affaires sociales a adopté des politiques, a fait une reconnaissance, cette reconnaissance financière, il faut qu'elle soit permanente et c'est peut-être la question que je dirigerais maintenant au ministère des Affaires sociales.

Si la reconnaissance n'est pas permanente, on n'arrivera jamais à réglementer la question des maisons d'hébergement. Les maisons d'hébergement ont toujours eu à se demander d'une année à l'autre, si elles existeront le lendemain matin; ça crée, inévitablement, une panique parmi la population usagère. Alors, cette reconnaissance, j'aimerais savoir si elle va être permanente ou si elle va durer le temps des élections prochaines.

MADAME JOCELYNE ROBERT,
Déléguée des femmes

J'aimerais, pour le bénéfice des partenaires, et pour le bénéfice du MAS aussi, qui ne semble pas entendre toujours le sens de nos demandes, clarifier un peu ce que nous entendons par reconnaissance d'un service essentiel et reconnaissance que nous sommes une ressource alternative valable.

Nous, les femmes, considérons que les maisons d'hébergement dispensent à leur clientèle un service essentiel, parce que ce service se traduit sous forme d'aide, d'appui, de soins, de soutien aux femmes et enfants victimes de violence. Essentiel, au sens d'absolument nécessaire, par opposition à secondaire, puisque les femmes et les enfants victimes de violence sont menacés et atteints dans leur intégrité physique, morale, intellectuelle et sexuelle.

Essentiel, parce qu'unique et parce qu'aucun service semblable n'est offert à l'intérieur du réseau institutionnel. Essentiel, parce que les femmes et les enfants auxquels s'adressent nos services sont des victimes et que seules les maisons d'hébergement reçoivent depuis plus de dix ans et continuent de recevoir, ces femmes et ces enfants.

Essentiel, parce que les besoins des femmes et des enfants hébergés dans les maisons d'hébergement correspondent à des droits fondamentaux de l'être humain, droit à un toit et à la nourriture, droit à la protection, au respect, à la réparation, à l'intégrité et à la dignité humaine.

Essentiel, parce que plus de 35 000 femmes et plus de 30 000 enfants ont été hébergés à ce jour dans lesdites maisons d'hébergement, parce que 50 maisons d'hébergement fonctionnent présentement au Québec et offrent leurs services gratuitement sept jours par semaine, 24 heures par jour.

En conséquence, à la fin de cette décennie, nous redemandons au législateur de reconnaître, de façon congruante, ce service essentiel offert par les maisons d'hébergement, en exerçant son devoir de réparation envers ses citoyennes. Je voulais mentionner rapidement à quoi nous faisons référence quand nous parlons de ressource alternative valable, plutôt qu'en termes de ressources communautaires. Le mot alternatif n'est pas utilisé ici au sens de deux voies possibles, puisque la ressource constituée par les maisons d'hébergement est unique, originale, efficace et valable, l'histoire l'a prouvé.

MADAME JOHANNE CHOUINARD,
Déléguée des femmes

J'aimerais parler de financement, pour le bénéfice des gens autour de la table et j'aimerais expliquer la situation que nous vivons maintenant.

À l'heure actuelle, aucune des 50 maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence au Québec ne connaît le montant de sa subvention à recevoir pour l'année financière qui a débuté le 1er avril dernier et de plus, très peu de maisons ont reçu, à ce jour, la première tranche de leur subvention. Donc, nous sommes sans le sou depuis bientôt deux mois, menacées de fermeture et continuons à héberger, bien sûr, des femmes et des enfants.

Cette situation de profonde insécurité existe depuis dix ans. Curieuse décennie! Dix ans sans reconnaissance du travail des femmes pour les femmes victimes de violence. Nous demandons donc un statut particulier où nos subventions seraient augmentées, de façon à devenir réalistes, indexées annuellement et reconduites automatiquement.

Les travailleuses des maisons d'hébergement gagnent, en moyenne, 13 000 $ par année, et leurs salaires n'ont pas été indexés depuis trois ans (travail de jour, travail de nuit, travail de fin de semaine). Il y a, dand les maisons d'hébergement, plus de 4 000 heures de bénévolat par année par maison. Nous demandons donc un financement réaliste, c'est-à-dire une moyenne de 215 000 $ par année par maison, dépendamment du nombre de lits.

Nous avons actuellement un maximum de 100 000 $ par maison, ce qui est nettement insuffisant pour payer huit employées à temps plein, offrir un service 24 heures sur 24, 365 jours par année et servir 12 000 repas par année par maison.

Nous avons jusqu'à maintenant, survécu grâce à nos efforts de militantes, parce que nous avons toujours eu le souci d'offrir un service d'urgence pour les femmes battues et leurs enfants. Nous demandons qu'on nous subventionne conséquemment.

C'est la demande des femmes du Québec et des femmes victimes de violence.

MONSIEUR JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de commerce du Québec

C'est une question d'information. Il m'apparaît évident que le 81,4% que nous voyons à la page 63 n'équivaut pas au 270 000 $ évalué par le ministère à la page 75. Il n'y a pas d'adéquation entre ces deux? Bon, très bien.

Serait-il possible qu'on nous indique ce que peut représenter ce 81,4% d'abord; et ensuite, nous dire approximativement quel pourcentage des maisons d'hébergement satisfont à la demande ou aux besoins? Autrement dit, je comprends qu'avec les 50 maisons existantes, on fait ce qu'on peut, mais les statistiques qu'a mentionnées madame Wavrock tantôt me rendent un peu inquiet sur la nature des besoins aussi. En somme, c'est une information, une évaluation financière, comme il a été recommandé de faire pour chacune des

propositions ici à ce sommet, que j'essaie d'obtenir, l'envergure de la demande. 81,4%, ça équivaudrait à quoi immédiatement, et ce qu'on a actuellement, ça répond à peu près dans quelle proportion aux besoins qui ont été soulevés pour les femmes battues et les enfants?

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Cette question, je pense, s'adresse aux représentantes des femmes; est-ce que ce sera madame Chouinard qui répondra?

MONSIEUR JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de commerce du Québec

Ou peut-être au ministère!

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Alors, madame Chouinard d'abord.

MADAME JOHANNE CHOUINARD,
Déléguée des femmes

Je vais répondre pour la partie financière. Le 81,4%, actuellement, comme je l'ai mentionné tantôt, ça représente, en dépenses totales pour une maison d'hébergement, entre 202 346 $ et 248 585 $, dépendamment du nombre de places, de lits dans une maison. C'est ça que ça représente.

MONSIEUR JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de commerce du Québec

C'est de l'ordre de dix millions $ au total, si je comprends bien?

MADAME JOHANNE CHOUINARD,
Déléguée des femmes

Vous calculez vite! Je ne sais pas exactement, il faudrait le calculer par maison et statistiquement par nombre de places.

MONSIEUR JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de commerce du Québec

La question complémentaire c'est: "Actuellement, dans quelle mesure estime-t-on répondre aux besoins?

Autrement dit, pour répondre adéquatement aux besoins, ça en prend combien? deux fois plus ou enfin...

MADAME JOHANNE CHOUINARD,
Déléguée des femmes

Je pense que madame Robert peut répondre à ça.

MADAME JOCELYNE ROBERT,
Déléguée des femmes

Actuellement, on a des données qui nous précisent que chacune des maisons refusent à peu près 150 demandes par année.

Les maisons sont pleines; il y a 150 personnes reçues par année, en moyenne, par maison, puis il y a 50 maisons au Québec. C'est un chiffre conservateur!

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Madame Vaillant, voulez-vous répondre à la question de monsieur Létourneau?

MADAME JEANNE-D'ARC VAILLANT,
Ministère des Affaires sociales

Sur la question du financement, je pense qu'il faut situer les choses dans leur perspective, on parle de la décennie des femmes. En 1979-1980, il y avait onze maisons qui étaient subventionnées à 645 000 $.

En 1985-1986, il y a un budget de 6.5 millions $ qui va être attribué pour les services aux femmes en difficulté. Ça, c'est le premier point au niveau budgétaire.

Sur l'ensemble des demandes qui sont acheminées au ministère des Affaires sociales, nous avons des demandes concernant les femmes en difficulté, de l'ordre d'à peu près dix millions $ et nous répondons à 6,5 millions $, comme je viens de vous le donner.

D'autre part, il y a un élément que vous avez souligné et qui m'apparaît fort important au niveau de toute la violence et de la problématique de la violence qui est faite aux femmes. Nous parlons ici de la problématique des femmes battues, il y a également toute la problématique des femmes victimes de viol, il y a des centres également pour les femmes victimes d'agression sexuelle. Il y a également des centres de référence pour femmes. Il y a à peu près 10% des femmes au Québec qui subissent des agressions sexuelles, à des degrés divers, soit 250 000 femmes. Il y a un réseau de 900 établissements, avec un budget de quelque 7 milliards $ et ce que nous voulons, c'est

que pour répondre aux besoins, que ce soit en services médicaux, nursing, psychosocial, il faut également mettre à contribution le réseau public.

Il faut que dans les centres hospitaliers, il y ait des urgences qui soient organisées, des urgences sociales et de la protection sociale au niveau des services sociaux.

MADAME CAROLE ROBERTSON,

Fédération des travailleurs du Québec

Bien que la FTQ n'ait pas soumis de proposition concrète dans ce dossier, la FTQ est en accord avec le besoin de subventions des maisons d'hébergement.

En ce qui a trait à sa responsabilité en milieu de travail, la FTQ a dénoncé une forme de violence en milieu de travail qui s'appelle le harcèlement sexuel, et a publié à cet effet, des guides d'utilisation pour ces travailleuses et ces travailleurs. Dans les cours que nous dispensons, conditions de vie et de travail des femmes, nous entendons souvent parler de la violence faite aux femmes à la maison.

Or, il s'avère que les maisons d'hébergement sont effectivement essentielles et présentent, en même temps, une ressource alternative. Une femme violentée, une femme qui a mangé une "claque sur la gueule" n'est pas nécessairement un cas d'hôpital. Mais, si on ne veut pas qu'elle le devienne avec le temps ou que ses enfants le deviennent parce que souvent, quand une femme est violentée, ça donne aussi des enfants battus, si on ne veut pas devoir investir en frais médicaux, en frais hospitaliers, en frais de procès selon le Code criminel ou au Tribunal de la jeunesse, on doit intervenir assez tôt et permettre aux femmes qui sont victimes de violence de pouvoir, dans un premier temps, cesser d'avoir peur en ne devant pas rester là où elles craignent de subir de la violence et, dans un deuxième temps, pouvoir prendre des moyens concrets pour régler leurs problèmes.

Et il s'avère que les maisons d'hébergement présentent la seule ressource où les femmes peuvent s'adresser, sans crainte, en toute sécurité, où on ne leur demandera pas nécessairement tout leur pedigree, et où leur conjoint ne pourra pas facilement les rejoindre. On peut se poser des questions sur une société qui ne mettrait pas sur pied des moyens pour assurer la protection des femmes et des enfants victimes de violence.

MADAME HÉLÈNE WAVROCK,

Fédération des infirmières et infirmiers unis

J'abonde dans le même sens que madame Robertson. Je considère que la question des maisons d'hébergement, c'est une urgence nationale. C'est une question de priorité politique. Qu'on ne fasse pas ici, quant à moi, des états du coût.

Si je me suis permis au début de mon intervention tout à l'heure, de faire des remarques statistiques, j'aimerais souligner que ces statistiques-là sont à partir de faits connus. Depuis que je vous ai parlé, il y a une autre femme qui s'est ajoutée à la quinzaine qui se sont faites violentées, on est rendu à 16. Je pense qu'on est au-delà de l'élément monétaire.

Il y a un autre élément dont on n'a peut-être jamais traité, mais qui demande une certaine réflexion, c'est que bien qu'on offre des propositions concrètes, et qu'on tente de prendre nos responsabilités en main, on n'a jamais attaqué le vrai problème c'est-à-dire, la cause de cette violence-là! On soigne et on supporte les femmes qui sont battues, mais on n'a rien fait, à date, à ma connaissance, pour enrayer la source de tout ce mal-là, soit l'auteur de cette violence.

Il est impérieux, et je répète que c'est une urgence nationale, qu'on a beaucoup à faire sur le plan social à ce niveau-là, qu'on doit augmenter les services de dépistage, qu'on doit augmenter les services de consultation, de support, de thérapie obligatoire. Tout ça doit être mis en place, non seulement pour les femmes qui sont violentées, mais pour les auteurs de la

violence. Et il faut que cette violence-là cesse, parce que les violenteurs d'aujourd'hui, ce sont des hommes - dans certains cas peut-être, des femmes - mais ce sont aussi les enfants futurs. C'est une urgence nationale, il ne faut pas s'attarder et dire, il y a 10 millions $ de demandes, il y en a 6,6 millions $; je considère que c'est peu par rapport aux incidences statistiques de ce qu'on vit.

MADAME JOHANNE CHOUINARD,
Déléguée des femmes

J'aimerais aller dans le sens de ce que madame Robertson disait tantôt, quand elle disait que les femmes victimes de violence ne sont souvent pas des clientes d'hôpital; j'aimerais ajouter que pour nous, les femmes victimes de violence sont des victimes d'acte criminel et qu'assurément, elles ont besoin d'un lieu, d'un hébergement.

Et quand madame Vaillant disait tantôt qu'il y a d'autres problématiques, je crois que nous sommes toutes sensibilisées aux autres problématiques, aux autres formes de violence faite aux femmes. Mais je pense que la spécificité des maisons d'hébergement, c'est qu'on doit assurer un hébergement. Donc, on doit assurer les coûts qui sont liés à une maison, à la nourriture, à des per diem, à des salaires, à des travailleuses, etc. Et ça, c'est important.

C'est important, parce que les femmes qui sont là restent dans les maisons d'hébergement pour une moyenne de séjour d'environ trois semaines, un mois. Et ça, ce sont des coûts normaux qu'il faut assumer, qu'on doit assumer. C'est important de le spécifier, et j'aimerais questionner madame Vaillant sur les chiffres.

On a, depuis trois ans, un maximum de 100 000 $, pas indexés; j'ai expliqué tantôt qu'avec 100 000 $, huit salaires à 15 000 $, ça fait déjà beaucoup plus que 100 000 $; comment va-t-on faire pour assurer la survie des maisons d'hébergement dans les années futures, quand on sait qu'à l'heure actuelle, il y a des maisons, dix maisons peut-être, qui vont fermer dans les prochaines semaines parce qu'elles n'ont plus d'argent? Qu'est-ce qu'on va

faire avec les femmes victimes de violence et quels sont les chiffres que le ministère nous offre? La politique, ça fait cinq ans qu'on l'attend, ça fait cinq ans qu'on la demande. Nous sommes très contentes de savoir qu'elle va sortir le 15 juin, sauf qu'on n'en sait rien actuellement, et on aimerait la connaître.

MADAME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

C'est pour aller dans le même sens que les intervenantes précédentes. Je voudrais attirer l'attention sur le commentaire de madame Vaillant qui dit que les établissements publics actuels devraient prendre en charge ce type de service. Je conviens que les établissements publics actuels, effectivement, doivent davantage faire le dépistage, la prévention de ces formes de violence là. Mais si on se réfère à une ville comme Montréal et à l'état absolument déplorable des salles d'urgence où ces femmes arrivent, on ne peut pas faire autrement que d'appuyer la proposition de développer les ressources alternatives et de leur donner un caractère permanent. Il suffit d'avoir fréquenté les salles d'urgence des grands hôpitaux du bas de la ville à Montréal pour savoir que c'est la dernière place où ces femmes-là doivent être référées.

D'autre part, il me semble que - un petit commentaire de la fin - ce n'est pas trop demander que les impôts des hommes servent à développer des ressources, pour réparer les torts qu'ils causent aux femmes dans la société.

MADAME ROSETTE CÔTÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Je vais faire suite à l'intervention de Monique. Je voudrais revenir sur la ressource alternative. Ce qu'il est important de regarder par rapport à la violence et quand on parle des maisons d'hébergement - et je m'étonne un peu qu'on parle de chiffres à ce moment-là - c'est le suivi à donner à des femmes

qui sont brisées intérieurement. Je pense qu'il n'y a aucune institution médicale qui réponde à cela que l'institution intervienne avant ou après; c'est important qu'on développe dans les institutions médicales des moyens de dépistage. Sauf que quand il est question des femmes battues, il est question de brisure intérieure, il est question de difficulté qu'ont les femmes de pouvoir repartir en grande et il est aussi question de réalité de rapports femmes-hommes.

Je pense que c'est vraiment une réalité sur laquelle les chiffres ne devraient absolument pas nous interroger. Parce que quand on regarde les statistiques qu'on a en-dessous des yeux, et que d'un autre côté on a des femmes qui, dans leur vie, paient chèrement, il faut trouver les moyens pour que le soutien soit apporté, un soutien qui va aussi dans le sens de la prise en charge par les femmes elles-mêmes de leur autonomie et de leur pouvoir sur leur propre corps. Je pense que c'est important.

MADAME JEANNE-D'ARC VAILLANT,
Ministère des Affaires sociales

La proposition ou les éléments de la politique - il n'y en a jamais eu de politique, et celle-ci va être officielle à la mi-juin - comportent les éléments suivants. Un, la reconnaissance des centres d'hébergement. Deux, reconnaissance également du caractère essentiel de cette ressource et des autres ressources comme les centres d'aide aux victimes d'agression à caractère sexuel. Troisième point, au niveau du financement des maisons, continuité et permanence à l'intérieur du cadre juridico-administratif. La base du financement, elle est portée de 70 000 $, sur une période de trois à quatre ans, à 115 000 $. Elle est à 100 000 $ actuellement, elle serait à 15 000 $. À ça s'ajoute un taux d'occupation de six dollars par jour par personne, femme ou enfant, qui se retrouve dans les centres d'hébergement.

Autres éléments, sensibilisation, accentuation, formation. Au niveau du développement de services pour les femmes violentées, dans les CLSC, entre autres, qui est le réseau première ligne; développement d'un protocole mieux adapté au niveau des centres hospitaliers; un programme de formation à

l'intervention auprès des femmes violentées, pour les intervenantes et les intervenants des établissements du réseau, fait en jonction avec des représentantes des centres d'hébergement; concertation, mécanisme de liaison permanent avec le ministère de la Justice, au niveau des poursuites, des services d'ordre juridique, de la référence entre le réseau judiciaire, les policiers et le réseau social. Et finalement, une grande campagne de sensibilisation et d'information de la population sur le phénomène de la violence faite aux femmes.

MADAME JOHANNE CHOUINARD,
Déléguée des femmes

J'aimerais simplement souligner que les offres financières que vous nous apportez aujourd'hui, ne représentent pas une augmentation. Le per diem qui est offert dorénavant par le ministère des Affaires sociales, à six dollars, allait anciennement, pour certaines maisons jusqu'à 15 $ et 16 $, ce qui est une nette diminution.

En ce qui concerne le plafonnement à 115 000 $, au lieu de 100 000 $, si on joue avec les deux chiffres, per diem et celui-ci, ça équivaut à très peu d'augmentation, sinon pas du tout.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Madame Chouinard, à part le financement, est-ce que le reste de l'annonce de madame Vaillant vous satisfait?

MADAME JOHANNE CHOUINARD,
Déléguée des femmes

Je ne suis pas prête à répondre là-dessus.

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

Je voulais dire que la situation des femmes victimes de violence et le travail des maisons d'hébergement a fait l'objet d'un travail important au Secrétariat à la condition féminine et au ministère des Affaires sociales.

Je dois ajouter à ce que dit madame Vaillant que les politiques, s'il est vrai qu'elles constituent une amélioration dans certains cas, il faut en convenir que pour les autres cas, il y avait des per diem plus élevés - mais, c'était pour un nombre limité de cas. On m'a dit qu'il y avait effectivement une dizaine de maisons qui étaient menacées. Il peut y avoir une phase de transition importante. Monsieur Chevrette m'a assurée que pour ces maisons-là, des modalités plus souples et particulières seraient prises pour s'assurer qu'elles ne ferment pas, justement à cause de la reconnaissance de la nécessité de ces ressources alternatives, différentes du réseau, et qui doivent conserver, avec l'autonomie nécessaire, ce caractère distinct du réseau, indépendant et autonome. Tout en produisant un minimum de rapports, cependant, mais dotés de moyens suffisants, compte tenu des ressources, bien sûr, mais suffisants quand même. Alors, cette assurance, il me semble important de la dire parce que pour moi, elle apparaissait essentielle. Quand j'ai su qu'après cette politique, il restait quand même des problèmes, je me suis dit, il faut absolument chercher à les régler. Alors ça, c'est une assurance que j'ai eue et que je dis à haute voix, et dont madame Vaillant est consciente.

De même que la volonté que j'avais entendu exprimer, de pouvoir collaborer avec les CLSC, sur la définition des politiques de formation; on m'a assuré également que ceci serait fait et contenu dans la politique.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Je comprends qu'il faut digérer une annonce comme celle-là; on pourrait peut-être y réfléchir et passer au deuxième thème, soit la reconnaissance des charges familiales, afin que le plein montant d'aide sociale soit versé aux femmes hébergées.

- Les femmes demandent que la loi de l'aide sociale et les règlements afférents soient modifiés en ce sens.

- La CSD et le SFPQ appuient cette demande.

- Le MMSR entend reconnaître les charges familiales des femmes victimes de violence dans l'établissement de leur prestation d'aide sociale pour la durée de leur séjour en maison d'hébergement. En conséquence, le MAS ajustera les montants qui sont versés aux maisons d'hébergement pour la prise en charge des enfants des femmes victimes de violence. Le MMSR espère rendre opérationnel ce changemnt au cours des prochains mois. On évalue au plus le coût de cette mesure à environ 270 000 $ par année.

MADAME PAULINE GRANDCHAMP,

Déléguée des femmes

C'est bien, le ministère a donné une réponse pour les femmes qui sont sur l'aide sociale, et qui les plus démunies de notre société; même si, quand elles arrivent dans les maisons d'hébergement, ce sont des femmes de la classe moyenne ou souvent des professionnelles, quand elles repartent des maisons, ce sont des assistées sociales, pour une partie de leur vie.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu donne aux femmes le plein montant d'aide sociale, sauf qu'il leur coupe le 85 $, parce qu'elles sont dans nos maisons, même si elles ont un loyer à payer. Ce n'est pas parce qu'elles ont quitté leur mari qu'elles n'ont pas à payer leur

loyer; même si parfois, ces femmes sont obligées de payer pour mettre des meubles en entrepôt, elles ont le 85 $ de coupé sur leur chèque d'aide sociale. Quand on sait qu'une femme seule avec deux enfants reçoit 640 $ par mois, je ne sais pas qui d'entre nous autres pourrait arriver avec ce montant d'argent-là.

Et pour donner l'aide sociale aux femmes pour leur enfant, pour leur reconnaître leur enfant, on enlève le plein montant des per diem aux maisons d'hébergement. Quand on sait très bien que la femme qui est responsable de ses enfants dans les maisons d'hébergement en est responsable pour une partie, et que les maisons d'hébergement continuent à être responsables de la nourriture des enfants, de la location de la maison et de toutes les dépenses inhérentes à cela.

Alors, je comprends que le ministère écrive que ça va lui coûter 270 000 $; il prend d'une main et retire de l'autre.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Madame Marois, est-ce que c'est cela que votre suggestion veut dire?

MADAME PAULINE MAROIS,

Ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Je ne crois pas. Parce que si j'ai bien compris les propos et la proposition qui a été faite par madame Vaillant au nom de mon collègue, le ministre des Affaires sociales, on révise toute la base de financement et, tout compte fait, on y ajoute des allocations monétaires nouvelles aux maisons d'hébergement. Alors, à mon point de vue, c'est plutôt un plus. On réajuste le tout, c'est évident, mais il s'ajoute de l'argent. Il s'en ajoutera dans les maisons directement et il s'en ajoute ici.

Au problème que vous soulevez directement, soit le loyer, s'il y a effectivement un paiement pour cette personne de frais de loyer lorsqu'elle est hébergée, en sus du fait qu'elle est en maison d'hébergement, on le reconnaîtra! Ce qui fait qu'on n'enlèvera pas ce montant de 85 $ qui est la règle de façon générale, lorsque quelqu'un vit chez un parent ou a déjà un endroit où se loger.

D'autre part, ça va plus loin que ça. Si cette personne a été, je dirais, complètement évincée de sa maison et ne compte pas y retourner, parce que ce n'est pas possible pour elle de revivre cette situation et qu'elle doit se chercher un logis, on pourra reconnaître, à ce moment-là sous l'angle d'un besoin de recherche de logis, la portion qui était autrefois enlevée et qui pourrait équivaloir à ce 85 $.

Donc, elle recevrait, cette personne, l'allocation complète couvrant charges familiales et l'aspect du logement. On rendra à cet égard nos directives les plus claires possible. Je sais qu'il y a certaines interprétations qui se font des directives, je les ai vues moi-même, je les ai au cahier, et on s'assurera qu'à cet égard, les directives soient très claires, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Et à la limite, vous savez aussi que s'il y avait ambiguïté, que quelqu'un se sentait lésé, il y a évidemment des mécanismes de révision interne, au ministère, qui sont de plus en plus sérieux dans le sens où ils sont de plus en plus articulés. On a fait des efforts pour les raffiner, pour les améliorer, etc.

Je crois que ça répond quand même très largement à la demande qui était présentée, ou sinon largement, du moins concrètement et précisément, ce qui fait qu'on traite équitablement les personnes concernées par de tels besoins.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Madame Vaillant, souhaitez-vous compléter cette proposition. Avez-vous quelque chose à ajouter?

MADAME JEANNE-D'ARC VAILLANT,

Ministère des Affaires sociales

Sur la question du per diem. Il y avait un per diem qui était versé par certains centres de services sociaux à quelques maisons; j'ai la liste de ces maisons-là, surtout dans la région de Montréal. Ce que nous avons fait dans la politique de financement, c'est de reconnaître qu'il fallait un taux d'occupation. Si on se souvient, les maisons n'avaient qu'un budget de base, et les centres de services sociaux, dans certains cas, ont ajouté, en utilisant la dénomination "famille d'accueil", en reconnaissant les maisons comme des familles d'accueil, un certain per diem.

Dans la majorité des régions du Québec, et j'ai un relevé de ça, les maisons n'avaient absolument pas de reconnaissance du taux d'occupation. Nous avons révisé complètement le financement en ayant un budget de base et en ajoutant un taux d'occupation qui, lors de la consultation, était à cinq dollars. Il était à six dollars lorsque les groupes que nous avons rencontrés nous ont proposé huit dollars. Donc, comme le disait madame Lalonde tantôt, il y a des maisons qui voient, à cause d'un per diem très élevé et d'une situation particulière, leur budget de fonctionnement diminuer; ces quelque dix maisons-là, nous allons les regarder de façon ad hoc et faire en sorte qu'elles ne perdent pas au niveau de leurs subventions.

Mais pour la très grande majorité des maisons, et j'ai les chiffres devant moi, il y a une augmentation du financement, parce que s'est officialisée la reconnaissance d'un budget basé sur un taux d'occupation. Une maison de douze places, à un taux d'occupation de 70%, signifie une augmentation de 20 000 $ au budget. Je voulais juste apporter cette précision.

MADAME CAROLE ROBERTSON,

Fédération des travailleurs du Québec

Je voulais poser une question, parce que le texte ne m'apparaissait pas très clair. Quand on disait, à la deuxième proposition, "en conséquence, le MAS

ajustera les montants qui sont versés aux maisons d'hébergement, pour la prise en charge des enfants des femmes victimes de violence".

À ce moment-là, c'était un montant supplémentaire qu'on venait ajouter aux maisons d'hébergement, et la demande était: La reconnaissance des charges familiales, afin que le plein montant d'aide sociale soit versé aux femmes hébergées. Donc, les femmes ont une demande d'aide sociale, parce qu'il est bien évident que lorsqu'on passe trois semaines dans une maison d'hébergement, on ne peut pas demander à son ex-mari, conjoint, etc., appelez-le comme vous voudrez: Chéri, je suis partie, veux-tu me donner des sous pour que je puisse vivre! Si on veut aller chercher un logement, si on veut avoir accès, pas au crédit, mais à ce qui s'appelle un bail - règle générale, on doit donner des garanties qu'on est capable de payer - ce n'est pas un très beau curriculum que de dire: je suis une femme battue, j'ai quitté la maison il y a un mois, j'ai trois enfants, j'ai passé trois semaines en maison d'hébergement, je n'ai pas un sou.

La proposition qui était là m'apparaissait ne pas répondre à la deuxième demande, mais répondre en partie à la première demande. J'aimerais savoir, par le biais de mes questions, à combien on peut évaluer le coût de revient au moment où on se parle, d'un lit dans un hôpital par rapport à un lit dans une maison d'hébergement?

MADAME PAULINE GRANDCHAMP,
Déléguée des femmes

J'aimerais demander à madame Marois, quand une femme a ses meubles en consignation, est-ce que le 85 $ pourra lui être donné pour le temps qu'elle passe en maison d'hébergement?

Et ensuite, selon le règlement #34 de l'aide sociale, l'aide lors d'un incendie ou de tout autre sinistre. Prenons l'exemple d'une femme qui est en séparation de biens, elle a trois enfants. Elle va garder ses enfants, mais comme elle est en séparation de biens et que le juge accorde les meubles au

mari, est-ce que la femme pourrait avoir recours à ce règlement-là et demander l'aide du 1 000 $ et 500 $ par enfant, est-ce que ça sera possible?

MADAME PAULINE MAROIS,

Ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

C'est un peu difficile de répondre globalement à la question, mais ce qu'on essaie de rendre possible, c'est effectivement cet esprit. Cela va prendre des amendements à nos règlements. La reconnaissance des charges familiales, cela va de soi. Pour le reste, cela peut demander, en fait, pas cela peut, cela demandera des amendements à notre règlement, parce qu'il faut transformer ce qu'on appelle allocation logement, en une forme de couverture reliée à des effets de manque de logement ou de recherche de logement ou de couverture comme ce que vous soulignez pour les meubles. D'accord.

L'esprit de ce qu'on présente ici veut couvrir ce que vous demandez. Et maintenant, il s'agit de trouver la formule qui va nous permettre de le faire. Je crois que ça peut être rapide; on a mis ici quelques mois. L'idée, en fait, c'est de le faire assez rapidement et même très rapidement et qu'à partir de, j'imagine en quelque part cet été, ce sera opérationnel. Parce que j'ai aussi à passer à travers évidemment, comme d'habitude, les approbations autour de ça, sur le règlement comme tel.

MADAME JOHANNE CHOUINARD,

Déléguée des femmes

J'aimerais apporter une correction. Peut-être qu'on n'a pas les mêmes chiffres, mais quand madame Vaillant tantôt a parlé des maisons qui avaient un taux de per diem, j'ai des chiffres précis. Sur 30 maisons, il y a 27 maisons qui ont un per diem, lequel varie, non pas très peu, mais entre, pour les femmes, entre 3,02 $ et 15 $ par jour et pour les enfants, entre 3,35 $ et 11,63 $ par jour.

J'aimerais aussi dire qu'on a fait une étude sur 35 maisons, suite aux propositions que vous nous faites maintenant et qu'il y a, pour 35 maisons, si on compare l'année passée et ce que vous nous proposez pour la future année, il y a une diminution totale de 224 549 $ de per diem. On y perd, et c'est clair. Ce n'est pas une augmentation.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Peut-être pourriez-vous vous rencontrer pour échanger vos statistiques?

MADAME JOHANNE CHOUINARD,
Déléguée des femmes

C'est une bonne idée.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Il me semble qu'il y a tout de même un accord sur la proposition du ministère de la Main-d'oeuvre, concernant le plein montant d'aide sociale accordé aux femmes.

MADAME JOCELYNE ROBERT,
Déléguée des femmes

J'aimerais dire à madame Marois que le plus qu'elle soulignait tantôt, je pense qu'on a beaucoup de difficulté à le voir de notre côté de la table. Je ne doute pas de la sincérité des bonnes intentions et de la bonne volonté des partenaires.

Cependant, nous n'en sommes plus, nous, à l'étape de la sensibilisation et de l'information; on en est à l'étape des mesures concrètes. Je ramène la question de départ, ce que nous demandions, c'était, un, d'être reconnues comme offrant un service essentiel, deux, comme une alternative valable et conséquemment, nous demandions que nos subventions soient doublées, en termes de montant.

Ce que vous nous proposez, c'est un statu quo révisé alors que nos demandes allaient dans le sens d'une refonte totale de la question de la perception des maisons d'hébergement.

Dans ce sens-là, nous demandions qu'on nous accorde, qu'on ouvre une brèche dans une filière quelque part pour qu'on ait un statut particulier, statut particulier qui ferait en sorte qu'on cesse de fonctionner ventre à terre. Et d'après ce que vous nous offrez, c'est évident qu'on va continuer de fonctionner ventre à terre, on n'aura pas tellement le choix.

MADAME PAULINE MAROIS,

Ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Je ne voudrais pas revenir sur les maisons d'hébergement proprement dit. Je pense qu'il y a des changements qui sont apportés, qui vont dans un sens positif, qui ne sont pas toute la demande, c'est évident.

En ce qui a trait à la Main-d'oeuve et à la Sécurité du revenu, ce ne sont pas des hypothèses; c'est vraiment une orientation claire, c'est concret, c'est précis. Je vous dis même, dans le temps, voici l'échéance qu'on s'est donné, voici quand ce sera opérationnel. Et je crois que c'est un plus par rapport à ce qui était vécu, où il y avait des distorsions, où on traitait les gens différemment. Je suis très consciente de ça, et ce qu'on propose dans le fond, c'est d'avoir une approche beaucoup plus complète, beaucoup plus universelle, et reconnaissant la réalité des problèmes vécus.

MADAME PAULINE GRANDCHAMP,
Déléguée des femmes

Madame Marois, je pense que madame Robert s'adressait à madame Vaillant et non à vous.

C'est évident que pour les femmes sur l'aide sociale, ça va être un plus; mais pour les maisons d'hébergement, on ne peut pas arriver à un consensus à ce moment-ci, parce que dans les maisons d'hébergement, on ne peut pas arriver à un consensus quand on va vers un moins.

MADAME JEANNE-D'ARC VAILLANT,
Ministère des Affaires sociales

Au niveau du financement comme tel, quand nous disons, pour nous, c'est un plus, ça veut dire ceci. Ça veut dire, d'une part, que les maisons sont reconnues officiellement dans une politique, ce qui n'est pas le cas actuellement - vous faisiez état de la grande insécurité qui prévaut au niveau des organismes comme tels - ça, c'est quand même un plus. Il y a un engagement officiel d'un ministère qui reconnaît les centres d'hébergement. Je pense, moi, que c'est un plus. On a souligné partout la grande insécurité.

Le deuxième point. Quand on parle de la reconduction budgétaire qui risque de ne pas se faire, reconnaissance officielle indique reconduction budgétaire avec une base de financement. Ça veut dire que s'il y a 70 000 $ ou il y a 100 000 $ que vous aviez comme budget en 1984-1985, en 1985-1986, vous allez avoir au moins un plancher de 100 000 $. Je pense que là également, c'est un plus pour les maisons, parce que vous avez fait état tout autour de la table, et nous en étions très conscientes, de la grande insécurité de ne pas savoir quel montant vous auriez. Avec une fourchette qui va de 70 000 $ à 115 000 $.

Le troisième point, je ne veux pas débattre des données statistiques, nous échangerons en apartè, madame la présidente, sauf que ce que nous savons, c'est que le per diem qui était donné variait de 2,84 $ à 16,84 $, et

dépendait du bon vouloir des centres de services sociaux. Et il y avait un grand nombre de maisons qui n'en avaient pas. Il y a des maisons qui sont regroupées, il y a des maisons qui sont non regroupées; il faut tenir compte de cette réalité-là aussi. Il y a des maisons d'hébergement qui ne font pas partie du regroupement.

Pour nous, c'est un plus, dans le sens qu'il y a reconduit une base budgétaire de 70 000 $ à 115 000 $; elle était à 100 000 $ antérieurement, elle passe à 115 000 $. Il y a là une augmentation de 15 000 $. Il y a une dizaine de maisons qui sont pénalisées, c'est vrai; nous allons les traiter de façon ad hoc.

Il y a un engagement du ministre des Affaires sociales à cet effet.

Au niveau du per diem, le fait de le reconnaître officiellement dans la politique comme telle et de le garantir à toutes les maisons, de le garantir après trois mois de fonctionnement pour une première année de fonctionnement, ça aussi, quant à nous, c'est un plus. Le centre d'hébergement n'aura pas à aller négocier avec le CSS, le centre de services sociaux, pour savoir s'il l'a ou ne l'a pas. C'est en ce sens-là qu'il y a, pour nous, un plus.

Là où on ne s'entend pas, madame la présidente, c'est évidemment au niveau du montant du per diem. Et là-dessus, quand vous faites vos calculs et que vous dites, c'est un moins, quant à nous, globalement, cela représente - le budget de l'an dernier était à 4,8 millions $ et le budget de cette année va être de 6,5 millions $ - c'est 1,7 million $ de plus qui est ajouté, soit 30% du budget de l'an dernier.

Nous pourrons, en aparté tantôt, comparer nos chiffres, mais la proposition que nous mettons sur la table présuppose, quant à nous, une augmentation du financement dans un bon nombre de maisons. Il y a une dizaine de maisons qui, à cause de leur situation antérieure, n'auront pas d'augmentation substantielle, mais celles-là, nous voulons les traiter de façon ad hoc.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Payeau Goyette

Nous allons clore cette partie et passer à l'aide aux victimes.

- Les syndicats d'infirmières et d'infirmiers proposent:

  1) La mise sur pied d'équipes d'intervention habilitées à l'accueil et aux soins, afin de répondre aux besoins particuliers des femmes violentées;

  2) que des ressources suffisantes, tant humaines que financières, soient mises à la disposition des établissements de santé pour la mise sur pied et le fonctionnement de ces équipes d'intervention;

  3) que les CLSC publicisent les services qu'ils offrent à ce niveau.

- Le MAS indique son intention de développer de tels services dans son réseau d'établissements et de mettre sur pied un programme de formation pour les intervenants et intervenantes de ces établissements.

MADAME PAULINE MAROIS,

Ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

On m'avait signalé le fait qu'on voulait soulever ici une question qui pouvait me concerner, en ce qui a trait aux rentes.

Alors, je ne veux pas m'en cacher ou me sauver, si cette question peut être soulevée, je vais tenter d'y répondre.

MADAME LISE PAQUETTE,

Déléguée des femmes

Je pense que vous connaissiez peut-être la question avant que je la pose, mais, madame Marois, lors du lancement de la politique de sécurité du revenu "Agir maintenant pour demain", vous avez, tout en annonçant le choix que vous avez fait, de ne pas permettre la contribution des travailleuses au foyer au Régime des rentes du Québec, annoncé qu'au sommet de mai, vous suggéreriez une autre hypothèse pour contrer la pauvreté des femmes au foyer à la retraite.

Même si à ce moment-ci, ce n'est pas l'objet de la discussion, nous voulons profiter de votre passage pour vous permettre de remplir cette promesse d'hypothèse à nous présenter.

MADAME PAULINE MAROIS,

Ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Effectivement, et je n'ai pas de décision sur cela, ce sont des hypothèses sur lesquelles on travaille. Mais les éléments principaux de cette hypothèse seraient les suivants.

Nous regardons un projet qui viserait à remplacer une partie du revenu identifié au moment de la retraite, une partie du revenu basé sur le salaire industriel moyen. Nous songeons à 50% de ce salaire industriel moyen, qui est actuellement de 23 400 $, et le Régime de rentes prévoit un remplacement à 50% sur cette première moitié. On appliquerait, au fond, les règles du Régime de rentes, mais en l'appliquant sur la moitié du salaire industriel moyen, et en versant en termes, non pas d'assurances, mais en termes de transfert, la valeur du même montant qui aurait été accumulé par une personne ayant cotisé sur cette base-là, pour des personnes au foyer qui auraient pris soin de jeunes enfants de zéro à sept ans, sur une période maximale de 30 ans. Ce qui est à peu près le maximum. Le maximal, mais c'est aussi le maximum.

Je m'explique! On pourrait aller jusqu'à reconnaître le fait que quelqu'un peut avoir pris soin de jeunes enfants pendant 30 ans de sa vie active, en autant que ces jeunes enfants, évidemment, aient moins de sept ans. Vous allez voir que ça fait pas mal de distance d'âge entre les enfants - il faut que tu en aies pendant longtemps, et il faut que tu en aies à peu près quatre. Bon, mais ceci étant dit, sur la base de moyenne, ça pourrait être deux, donc onze ans, par exemple, qu'on reconnaîtrait, et on verserait en crédit de rentes la même chose que si cette personne avait cotisé, pendant cette période, à la moitié du maximum de gains admissibles qui est fixé sur la base du salaire industriel moyen.

C'est donc la reconnaissance, on s'entend bien, du rôle social que jouent les femmes lorsqu'elles prennent soin de jeunes enfants, lorsqu'elles en prennent soin complètement.

C'est sur la base de cette hypothèse que nous travaillons. Les questions, évidemment, sont, est-ce que notre base, pour établir une cotisation théorique, parce que ça serait une cotisation théorique, est-ce que la base est la bonne? Jusqu'où allons-nous dans le temps? Est-ce qu'on rétroagit? Pendant combien d'années on rétroagit? Parce qu'il faut être bien conscient qu'à ce moment-là, si on veut régler concrètement le problème de la pauvreté actuelle des femmes, il faut rétroagir; sinon, ça n'a pas d'effet. Et pour l'avenir, ça pourrait en avoir, mais comme le taux de participation actuel des femmes au marché du travail est plus élevé, elles cotiseront de toute façon, pour une majorité d'entre elles, au régime.

Alors, c'est sur la base de ces éléments-là que nous travaillons un projet. Il est prévu, je crois, une autre rencontre dans le cadre de la fin de la décennie qui traitera essentiellement de l'aspect économique et de l'autonomie des femmes. À ce moment-là, j'espère pouvoir arriver, et peut-être même avant, on verra, avec une proposition très concrète, mais qui irait dans le sens de ce que je vous présente comme les éléments d'hypothèse que nous regardons actuellement.

MADAME LISE PAQUETTE,
Déléguée des femmes

Et j'imagine que vous ne vous attendez pas à ce qu'on réagisse à cette hypothèse-là. Il nous apparaît très important que cette proposition plus clairement définie nous parvienne avant l'autre étape du sommet, pour qu'on ait vraiment le temps d'analyser les retombées de cette hypothèse-là. Parce que l'accessibilité des femmes au foyer au Régime des rentes du Québec, c'est une priorité de toutes les femmes du Québec.

Alors, il ne faudrait pas que ça nous arrive comme élément de surprise lors de la deuxième étape du sommet et sur laquelle on devrait réagir; il faudrait qu'on ait le temps, nous aussi, de préparer notre réaction, et puis voir si c'est acceptable ou pas.

MADAME PAULINE MAROIS,
Ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Un petit deux minutes, madame la présidente. Il faut bien comprendre que ce n'est pas une participation au Régime de rentes.

MADAME LISE PAQUETTE,
Déléguée des femmes

Ça, c'est très bien compris.

MADAME PAULINE MAROIS,
Ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

À l'automne, enfin à la fin de l'été, début de l'automne, nous comptons faire une large consultation quant à la politique "Agir maintenant pour demain". Dans le cadre de cette consultation et de ces sorties que nous ferons, il pourrait être imaginable que dès ce moment-là, on puisse présenter un projet tel que je le définis maintenant. Les variables pourraient changer, on

s'entend bien, parce qu'actuellement, il est en train de se travailler, mais une hypothèse qui irait dans ce sens-là pourrait être déposée au début de l'automne. Je crois que la conférence est quand même prévue un peu plus tard, en décembre, alors ça donnerait suffisamment de temps pour avoir l'occasion de regarder la proposition, de l'analyser, de la présenter à vos membres et de la discuter.

MADAME MARIE PINSONNEAULT,
Fédération des travailleurs du Québec

J'ai le goût de faire une remarque ici, madame la présidente. Vous avez mentionné qu'il y aura un cocktail après; je présume qu'il y a eu des budgets alloués pour ce cocktail. Peut-être que cela aurait été plus profitable que les montants ou les budgets alloués pour ce cocktail soient versés aux maisons d'hébergement et servent une bien meilleure cause!

MADAME JOCELYNE ROBERT,
Déléguée des femmes

C'est une question que je voudrais poser - je ne me tromperai pas cette fois-là - à madame Vaillant. Tantôt, elle a parlé d'une certaine reconnaissance, et elle a parlé aussi que cette reconnassance-là impliquerait une reconduction budgétaire.

Est-ce que cette reconduction budgétaire, dans le sens où vous l'entendez, implique que les maisons d'hébergement n'auront pas à refaire chaque année la preuve du bien-fondé de leur existence?

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Madame Robert, vous êtes vraiment hors d'ordre, nous discutons du thème de l'aide aux victimes. Je regrette infiniment. Donc, vous êtes en accord avec les propositions du syndicat d'infirmières et d'infirmiers?

MADAME JEANNE-D'ARC VAILLANT,

Ministère des Affaires sociales

Les propositions qui sont faites par les syndicats d'infirmières et d'infirmiers se rerouvent comme telles dans la politique. Il va y avoir, au niveau des CLSC entre autres, de l'organisation de services; il y a un budget de sept millions $ qui a été dégagé pour organiser et parachever le réseau première ligne et également, au niveau de la publicisation des services, ça sera fait également.

Donc ces propositions-là comme telles se retrouvent dans la politique.

MADAME HÉLÈNE WAVROCK,

Fédération des infirmières et infirmiers unis

Je comprends, avec l'intervention de madame Vaillant, qu'on parle de ressources suffisantes, on parle de ressources financières de sept millions $ pour les CLSC; est-ce que je dois présumer que ça inclut les ressources humaines?

Parce que pour nous, ce qui est important dans le cadre de l'aide aux victimes, c'est d'avoir les ressources humaines aussi.

On a parlé tout à l'heure d'un programme d'information et d'un protocole qui serait mis de l'avant, un genre de protocole d'information pour tous les intervenants impliqués au niveau des centres hospitaliers, etc., mais j'ose espérer que ce fameux protocole de même que les programmes d'information, ne seront pas dirigés simplement vers les personnes qui sont en place

présentement. Parce que comme a indiqué madame Simard tout à l'heure, le problème des urgences, le problème des CLSC, ce sont des manques de personnel, faute de budget; ce sont des fardeaux de tâche présentement.

Alors, si on laisse la situation telle quelle et si on n'augmente pas les ressources dites humaines, on est au même point.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Madame Vaillant, est-ce que votre proposition concernait les deux aspects?

MADAME JEANNE-D'ARC VAILLANT,
Ministère des Affaires sociales

Oui, ressources financières et humaines.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Il n'y a pas d'autres interventions sur ce sujet? Il y a donc un accord sur la proposition du ministère des Affaires sociales, j'en conviens?

Nous avons une demande du Barreau du Québec, à l'effet de traiter les deux points suivants ensemble, et si vous n'y voyez pas d'objection, je vais faire la lecture.

L'information et la sensibilisation et autres propositons du barreau

- Le Barreau propose que le gouvernement mette sur pied une campagne de publicité et d'éducation populaire sur la violence familiale, comme il s'est fait récemment en Ontario, de même qu'un programme d'éducation dans les écoles adressé aux élèves de tous les niveaux scolaires, avec les adaptations nécessaires, sur les effets néfastes de la violence familiale tant sur les comportements individuels que familiaux.

  Le Barreau propose également que tous les intervenants soient sensibilisés à l'importance de retourner à la responsabilité des tribunaux la solution des problèmes causés par la violence familiale, considérant que dans la grande majorité des cas, les enfants sont témoins de telles scènes de violence.

  Que des sessions d'information soient données aux policiers, aux procureurs de la Couronne et de la défense de même qu'aux juges siégeant en matière criminelle afin de les sensibiliser à la nature et à la gravité de la violence conjugale et familiale.

  Que soient sensibilisés les avocats oeuvrant en droit de la famille à l'ampleur du problème de la violence familiale et à l'existence de groupes ou d'organismes susceptibles d'informer leurs clients et de les mieux préparer à leurs recours en matière familiale.

- Le MAS dans la politique qu'il rendra publique sous peu, entend sensibiliser et informer la population sur le phénomène de la violence faite aux femmes.

- La CSD s'engage à:

  . faire une campagne de sensibilistion sur le sujet;

  . fournir à tous les syndiqués(es) une liste de ressources disponibles dans chaque région;

- stimuler l'intégration de clauses pour "personnes en difficultés familiales" afin de mieux protéger ces personnes dans les cas de congédiement;

- cette démarche devrait être effectuée sous l'égide des divers comités régionaux de condition féminine et ce, d'ici un an.

Et maintenant les autres propositions du Barreau:

- Que la désignation de ce genre d'incident (violence conjugale et familiale) soit modifiée de façon à ce que le répartiteur qui envoie les policiers sur les lieux d'une scène de violence familiale désigne l'incident comme étant un assaut ou des voies de fait et non plus comme une dispute de ménage afin que les policiers y accordent toute l'importance voulue;

- Que les policiers acheminent à la Couronne, dans tous les cas, les rapports d'intervention de voies de fait contre les auteurs présumés de violence familiale, le tout afin de faciliter la démarche de la victime violentée et d'éviter qu'elle subisse les pressions de l'accusé pour abandonner sa plainte;

- Qu'un rapport présentenciel soit préparé dans chacun des cas où l'auteur présumé est trouvé coupable de voies de fait à l'égard de son conjoint ou de ses enfants;

- Que soit privilégiée une approche curative afin d'exiger que toutes les personnes trouvées coupables de voies de fait à l'égard de leur conjoint ou de leur enfants soient encadrées dans une ordonnance de probation comportant une thérapie obligatoire lorsque jugée nécessaire par le tribunal;

- Que soit mis sur pied un service de persones spécialisées dans le traitement de la violence familiale qui travaillerait de concert avec la police afin d'intervenir auprès du couple dans les vingt-quatre heures de la survenance d'un assaut;

- Que soit assurée, pour les maisons d'hébergement, la disponibilité de services juridiques afin que les victimes soient rapidement informées de leurs droits et profitent de l'aide nécessaire à leur exercice.

Je demanderais au Barreau peut-être de faire une présentation globale de cette proposition ou de ces propositions, devrais-je dire.

MADAME MYRIAM BORDELEAU,
Barreau du Québec

Alors donc, parmi les quelque 30 000 femmes qui ont été hébergées dans les maisons d'hébergement au Québec, depuis 1977, les statistiques démontrent que moins de une sur 300 d'entre elles ont porté plainte, et le tiers seulement de ces plaintes ont engendré des mises en accusation formelles.

Il semble que souvent les divers intervenants du système n'accordent pas l'importance voulue au signalement de la violence familiale. Cette situation est tellement déplorable qu'elle conduit à des voies de fait graves et même à des meurtres qui auraient pu être évités. Et cette situation est historique, parce que jusqu'au XX^{e} siècle, le statut légal des femmes était celui d'un bien mobilier, appartenant au père, puis au mari; et ce n'est qu'en 1920 que fut retirée du Code Napoléon, base de notre droit civil actuel, la phrase suivante: "Les épouses, comme les arbres donnant des noix, doivent être battues régulièrement". C'était il y a 65 ans qu'on s'exprimait de cette façon!

Aujourd'hui cependant, en vertu du Code civil et de la Charte des droits et libertés de la personne, toute personne a droit à son intégrité physique, morale et psychologique, et l'État, par les agents du système judiciaire, se doit de veiller à la protection des personnes, et d'assurer une réparation dans les cas où ces droits ont été bafoués.

Alors en conséquence, il faut faire en sorte de débarrasser les victimes de violence de la honte qu'elles ressentent, et de leur redonner le respect d'elles-mêmes. La société doit aider les victimes à démontrer à leur

agresseur qu'elles n'accepteront plus de subir la violence et qu'elles sont déterminées à prendre les moyens nécessaires pour y arriver.

Ces moyens-là sont d'abord ceux qui sont déjà à leur disposition et ceux qui sont proposés. Et le Barreau se déclare prêt à collaborer à cette démarche, comme il le manifeste ici dans toutes ces recommandations spécifiques que vous venez de lire.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Il y a dans ces recommandations une partie information, sensibilisation, vous interpellez le gouvernement en demandant une campagne de sensibilisation. À ce moment-ci, le gouvernement voudrait-il...

MADAME LOUISE HAREL,

Ministère de la Justice

Ça va me permettre d'expliquer ma présence à la table gouvernementale, moi qui suis une parlementaire. C'est que je serai maintenant associée très étroitement à la réforme du Code civil qui devrait s'accélérer dans les jours et les semaines qui viennent; et donc, à ce titre, je suis maintenant adjointe au ministre de la Justice.

Et je dois vous dire, enfin, sur ces recommandations du Barreau, que j'ai pris connaissance de la mise en place d'un groupe de travail au ministère de la Justice. Peut-être connaissez-vous en fait ce groupe qui est composé de cinq procureurs de la Couronne et d'un juge du Tribunal de la jeunesse, de même qu'une coordonnatrice qui, au ministère de la Justice, est maintenant chargée du suivi de ce dossier.

Il y a eu, semble-t-il, consultation auprès de toutes les directions régionales, et il devrait y avoir, m'a-t-on dit, un rapport soumis par ce groupe de travail d'ici, je pense, le début de l'été.

Et ce que je peux faire à ce moment-ci, évidemment, c'est prendre activement acte de vos recommandations et vous assurer, enfin, comme on m'a assurée moi-même, qu'elles seront prises en sérieuse considération avant la publication du rapport.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

C'était sur l'approche, madame Harel, ou sur la campagne de sensibilisation?

MADAME LOUISE HAREL,
Ministère de la Justice

C'est, en fait, toutes ces recommandations qui s'adressent essentiellement à une intervention qui soit mieux adaptée de la part, je pense, tant des intervenants - parce qu'il y a recommandation très ferme pour qu'on ne parle plus de chicane familiale, mais de voies de fait - et pour que les policiers transmettent tout de suite à la Couronne les rapports d'intervention sur les voies de fait et qu'il y ait des services juridiques qui soient mis à la disposition des personnes qui sont hébergées dans les maisons.

Alors, pour l'ensemble de ces recommandations, je pense que tout ça devra évidemment faire l'objet de la considération de ce groupe de travail.

Quant à cette campagne de sensibilisation, je pense que ça ne peut se faire qu'en concertation, alors je vais laisser à ma collègue ministre d'État à la Condition féminine le soin de répondre.

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

Je sais qu'au Secrétariat, nous avons demandé une recherche justement sur une campagne d'information visant à ce que les femmes victimes de violence

réagissent. Je n'ai pas les résultats de ça, mais nous sommes fort intéressées.

Cependant, je n'ai pas de réponse ce soir en ce qui concerne les budgets, parce que pour que ça veuille dire quelque chose, une entente de principe ne serait pas satisfaisante, j'imagime, mais bien que nous le fassions effectivement. Alors il faut savoir de quel ordre sont les budgets relatifs à une campagne qui puisse être le moindrement efficace, mais c'est quelque chose dont nous nous sommes préoccupés justement récemment.

Alors, je peux voir et donner des réponses demain, si vous permettez.

MONSIEUR JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de commerce du Québec

Concernant les campagnes de sensibilisation à la violence familiale, je voudrais signaler une contribution, je pense, très significative du secteur privé à travers le groupe qu'on appelle Societal qui a fait une campagne sur les enfants battus.

Et je pense qu'il s'est fait là quelque chose qui a, enfin, qui avait une valeur monétaire assez considérable, si on calcule la contribution qui a été apportée de plusieurs sources du secteur privé, y inclus les stations de télévision et de radio. Cela a été fait, et je ne vois pas pourquoi d'autre chose du même genre ne pourrait pas continuer, comme contribution du secteur privé à cette situation de violence familiale.

Et incidemment, je me suis fait demander déjà par des employeurs, qui étaient fort dépourvus dans des situations de femmes battues, qui étaient leurs employées, ou dans ces situations où ils avaient des employés qui étaient de l'autre côté de la situation, quelle attitude et quelles initiatives ils pouvaient prendre, et ils sont très dépourvus, un peu hésitants. Si quelqu'un peut songer aux conseils pertinents qui peuvent être donnés aux employeurs pour ces femmes battues ou de gens qui les attaquent, bien, peut-

être que ça pourrait nous être utile. Nous nous ferions un plaisir de véhiculer cette information.

MADAME LOUISE FECTEAU,
Association des manufacturiers canadiens

Je ne voudrais pas revenir sur le débat du financement des maisons d'hébergement, mais j'aimerais qu'on regarde les propositions du Barreau. Et certaines de ces propositions-là m'apparaissent excellentes, comme la première: Le Barreau propose que le gouvernement mette sur pied une campagne de publicité.

Et quand on regarde "que des sessions d'information soient données aux policiers, aux procureurs de la Couronne et de la défense, de même qu'aux juges siégeant en matière criminelle, afin de les sensibiliser à la nature et à la gravité de la violence conjugale". Mais j'espère qu'ils le sont déjà, sensibilisés.

Et la deuxième également, au niveau des avocats. Et ça coûte des sous pour sensibiliser tout ce beau monde-là. Moi, j'aimerais bien mieux si on acceptait de faire cela, qu'on prenne ces argents-là, puis qu'on les donne aux maisons d'hébergement.

MADAME MYRIAM BORDELEAU,
Barreau du Québec

Si vous permettez que je réponde à ceci! On fait souvent le reproche aux victimes de violence, de ne pas suffisamment utiliser les services judiciaires qui sont à leur portée, et il faut comprendre un peu qu'elles ont raison.

Présentement, les policiers appelés à constater sur place les effets des scènes de violence ne les considèrent souvent que comme de simples disputes de ménage et ne les acheminent pas au procureur de la Couronne, ce qui fait

que des procédures ne peuvent pas être entamées. Et quand elles le sont, cas rarissimes, on arrive, après de très longs délais en Cour, et là, finalement, on s'aperçoit que la victime est traitée avec souvent peu de cordialité, voire sa crédibilité affectée, et les sentences prononcées sont absolument dérisoires. Il s'agirait souvent d'amendes de 25 $ à 50 $, et toutes ces mesures sont de nature à décourager les victimes de violence conjugale, à utiliser les tribunaux.

Alors évidemment, l'ensemble des recommandations du Barreau permet d'améliorer, de bonifier le système judiciaire, parce que nous avons la démonstration évidente, d'après les statistiques des causes criminelles, que lorsque les plaintes ont été signalées et qu'elles ont été traitées par voie judiciaire, il y a beaucoup moins de taux de récidive que lorsque la victime ne s'est pas plainte. Alors, je pense que si on veut donner un bon service judiciaire aux victimes, il va falloir commencer à mettre des fonds dans la formation des intervenants judiciaires.

C'est un peu le sens de notre intervention sur cette proposition-là en particulier.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Avant de passer la parole à madame Pagé, je voudrais qu'on s'entende pour dire qu'il y a un accord pour prendre en compte les propositions du Barreau sur l'approche judiciaire.

Et qu'il y a un accord sur les besoins d'information et de sensibilisation.

MADAME LOUISE FECTEAU,

Association des manufacturiers canadiens

Ce n'est pas pour souligner un désaccord, pas du tout. Je trouve ça bon, il faut prêcher pour la vertu, mais les deux propositions sur lesquelles je me suis objectée, il me semble que cette information-là - je suis moi-même avocate - on l'apprend quand on fait notre cours d'avocate, que c'est important, la violence! Je veux dire, c'est grave, la violence.

MADAME LOUISE HAREL,

Ministère de la Justice

Je crois, madame Fecteau, maître Fecteau, qu'il faudrait peut-être placer tout ce débat dans un contexte de société où les femmes violentées ne font appel à la ressource d'hébergement dans les maisons que souvent après des années où elles ont été victimes de ce qu'on peut appeler de voies de fait, entre vous et moi qui suis aussi avocate. C'est donc dire que tout ce réseau, tout ce réseau qui intervient, et qui parfois intervient de façon très maladroite, eh bien! tout ce réseau a intérêt à être bien mieux équipé pour faire face à cette réalité qui nous a été décrite cet après-midi.

MADAME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Non, je ne suis pas avocate, je suis maîtresse d'école! Nous venons de faire un autre consensus, en tout cas, cela en a tout l'air, sur la sensibilisation. Je dois vous dire que tout en reconnaissant les vertus de la sensibilisation, j'ai atteint un seuil de tolérance assez grand. Cela doit être à peu près la cinquième campagne de sensibilisation qu'on adopte aujourd'hui! On va se sensibiliser sur les services juridiques, on va se sensibiliser sur l'aide aux victimes, on va se sensibiliser sur les maisons d'hébergement, on va se sensibiliser sur l'accès au crédit!

J'espère que toutes ces campagnes de sensibilisation vont faire que les femmes vont devenir plus revendicatives et cesser d'être patientes, parce que je trouve que vraiment, là, je ne voudrais pas être sexiste, mais ça commence à ressembler à un chien qui court après sa queue!

MADAME PAULINE GRANCHAMP,
Déléguée des femmes

Rassurez-vous, je ne suis pas une avocate, je suis une spécialiste pour les femmes victimes de violence. Je veux répondre à monsieur Létourneau, et lui dire que s'il y a une maison d'hébergement dans son coin, les employeurs, les commerçants, les entreprises privées pourraient faire appel justement à ces spécialistes, puisque déjà, la sensibilisation, il y a des maisons qui en font depuis pratiquement dix ans. Il y en a d'autres où ça fait moins longtemps, selon le moment où elles ont ouvert.

Mais ça fait partie de notre bénévolat, la sensibilisation; on a commencé.

MADAME DANIELLE ALLARD,
Déléguée des femmes

Justement, au niveau de la campagne de sensibilisation, c'est bien beau, mais ce que j'aimerais savoir de la part des partenaires, c'est quelle place ils ont accordée aux intervenantes des maisons d'hébergement qui, à mon avis, sont spécialistes justement, comme disait madame Grandchamp, de dix ans d'expérience dans le domaine?

Alors, j'aimerais savoir, dans les campagnes de sensibilisation et d'information, quelle place - j'ai beau lire et je ne retrouve nulle part - est accordée aux intervenantes des maisons d'hébergement?

MADAME MYRIAM BORDELEAU,
Barreau du Québec

J'aimerais certainement préciser que le Barreau du Québec voit les maisons d'hébergement comme une ressource absolument essentielle, et cela fait d'ailleurs l'objet de notre approbation au point 1 des discussions, lorsqu'il est mentionné que le Barreau approuvait la demande de la reconnaissance des maisons d'hébergement et du niveau de financement.

Nous devons vous dire que pour plusieurs avocats qui se retrouvent aux prises avec des problèmes de violence familiale qui sont souvent déclencheurs de procédures judiciaires matrimoniales, par exemple, la séparation physique des parties, les mesures accessoires, il n'y a, comme seule ressource aux avocats, que de référer leurs clientes et leurs enfants aux maisons d'hébergement.

Je dois vous dire que nous avons beaucoup de sympathie pour la position des maisons d'hébergement, leur reconnaissance officielle et leur financement adéquat aussi.

Et évidemment, toute participation des maisons d'hébergement dans les campagnes de sensibilisation ne ferait que rendre un service à tous les intervenants judiciaires.

MADAME MARIE-THÉRÈSE COULOMBE,
Centrale des syndicats démocratiques

Il est clair que la CSD est fortement consciente de l'ampleur des femmes battues, puisqu'elle s'est engagée, et mon intervention est dans le but justement de faire quelques précisions via notre engagement.

Quand on dit que la Centrale va fournir une liste de ressources disponibles à tous nos syndiqués et ça, dans chaque région, il est bien entendu qu'à ce moment-là, on consultera peut-être les responsables des maisons d'hébergement

ou quelque représentant du Comité des femmes, afin d'avoir vraiment une liste à jour et complète de toutes ces maisons d'hébergement.

En ce qui concerne les futures conventions collectives, la CSD stimulera l'intégration de clauses "pour personnes en difficulté familiale", ce qui va nous empêcher de vivre ce qu'on a vécu voilà pas longtemps. Une femme battue se déclare, à mille et une reprises, absente de son travail, naturellement, elle ne dit pas qu'elle a été battue, parce qu'elle est gênée de le dire, elle se sent coupable à tort. Donc, l'employeur ferme son dossier, parce qu'elle ne répond plus, naturellement, aux critères de son engagement.

Je pense qu'avec une telle clause, on aurait beaucoup plus de facilité à défendre une femme "pour difficultés familiales que pour absences répétitives."

Tout ceci aussi dans le but d'en dégager une politique et de sensibiliser, de façon à les retransmettre à toutes nos assemblées sectorielles aussi, ce qui permettrait, je pense, à ces endroits-là aussi d'en discuter plus ouvertement et puis que les femmes cessent d'être gênées, de se sentir coupables à tort.

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

Je dois dire que dans l'ensemble, je suis contente de cette journée, qui a été pénible pour moi à quelques moments, parce que je voudrais, je me sentirais bien plus à l'aise du côté de celles qui poussent que du côté de celles qui comptent.

Cependant, je vais encore chercher d'ici demain matin, et sur la question des maisons d'hébergement, et sur la question d'accès au crédit, à travailler à faire en sorte qu'on puisse sortir d'ici avec des positions communes minimales. Alors, je n'aurai pas le temps bien longtemps de boire avec vous.

Volume

2

Les conférences socio-économiques du Québec

Rapport de la conférence des 16 et 17 mai 1985

Volume 2

Québec

Les conférences socio-économiques du Québec

DÉCISIONS 85

CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES QUÉBÉCOISES

Québec 16 et 17 mai 1985

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 MAI 1985

Accès à l'égalité..... 1

Formation des filles et des femmes 54

Femmes des communautés culturelles 124

Accès à des services de garde 148

Accès au crédit et maisons d'hébergement (suite) 206

Synthèse des travaux 218

NOTE:

On retrouve dans ce rapport la transcription des délibérations de la Conférence sur la sécurité économique des Québécoises, Décisions 85, tenue à Québec les 16 et 17 mai 1985. La transcription d'interventions orales n'étant pas toujours facile à lire, il a fallu dans certains cas en retoucher la forme pour faciliter la compréhension. Là où la clarté n'est pas en cause, la transcription est reproduite fidèlement, d'où ce caractère de langage parlé qu'on retrouve tout au long du rapport.

SÉANCE DU 17 MAI 1985
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

1. Commission parlementaire sur la réglementation

- Les représentantes des femmes proposent qu'une commission parlementaire sur la réglementation se tienne dans les plus brefs délais et que rapidement soit adoptée la réglementation découlant de la Charte des droits et libertés de la personne concernant la mise en application des programmes d'accès à l'égalité.

  Les femmes proposent également plusieurs éléments qui doivent être inclus dans cette réglementation, tels que: prévoir que les programmes d'accès à l'égalité soient obligatoirement négociés là où il y a un syndicat. Là où il n'y en a pas, qu'un comité "d'action positive", constitué d'une représentante des travailleuses soit formé et que les programmes d'accès à l'égalité soient complets; qu'ils incluent obligatoirement des mesures d'égalité, de redressement et de soutien.

- Cette proposition est appuyée par le SFPQ et la CEQ.

- La FTQ appuie également cette proposition et est d'accord avec le contenu proposé par les représentantes des femmes concernant cette réglementation. Elle y ajoute entre autres des mesures concrètes d'égalité, de soutien et de redressement; des mesures liées à la politique d'achat du gouvernement et à l'attribution des contrats aux employeurs qui rencontrent les lignes directrices de la législation; cette réglementation doit également inclure une définition des groupes-cibles et l'obligation de négocier ces programmes avec les syndicats là où ils sont présents.

- Le Barreau du Québec se propose de faire les pressions nécessaires afin que les programmes d'accès à l'égalité prévus à la Partie III de la Charte des droits et libertés de la personne entrent en vigueur dans les plus brefs délais.

- Le CPQ propose que les entreprises qui acceptent volontairement de mettre sud pied des programmes favorisant l'embauche prioritaire de femmes doivent pouvoir le faire et la réglementation pertinente découlant de la Charte des droits et libertés doit être déposée. Le CPQ précise que l'imposition de quotas d'embauche clairement exprimée (ou camouflée) doit être exclus.

- Dans le même sens, la Chambre de commerce du Québec propose que des mesures incitatives seulement soient retenues pour favoriser efficacement l'égalité des chances dans l'emploi pour les femmes.

2. Politique d'implantation des programmes d'accès à l'égalité

- Les représentantes des femmes proposent qu'une politique d'implantation de réels programmes d'accès à l'égalité pour appliquer le principe de l'égalité des sexes et pour favoriser l'accès des femmes au marché en emploi soit adoptée.

- Cette proposition est appuyée par le SFPQ et la CEQ. La CEQ précise qu'elle mène des recherches sur la discrimination systémique et des publications sur le sujet paraîtront à l'automne.

  Elles proposent des règles strictes d'accès à l'égalité dans l'emploi, principalement dans des secteurs décisionnels et non traditionnels d'avenir, afin de permettre aux femmes d'atteindre d'ici 10 ans l'égalité numérique au niveau des postes occupés majoritairement par les hommes dans tous les secteurs d'emploi.

Elles proposent que tous les employeurs soient obligés de fournir annuellement au gouvernement un rapport détaillé de la situation comparée des emplois occupés par les femmes et les hommes dans les entreprises.

Elles proposent l'obligation pour les entreprises subventionnées de mettre sur pied des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes.

- La FTQ donne son accord avec cette proposition mais propose que les programmes d'accès à l'égalité s'inscrivent dans l'optique d'une lutte pour le plein emploi axée sur la réduction du temps de travail et qui passe par le droit à la syndicalisation; elle propose de plus que le contenu des programmes inclut, en plus des mesures de rattrapage, un ensemble de moyens qui se rattachent aux mesures d'égalité et de soutien.

- Par la suite, un grand nombre de mesures est proposé par la FTQ.

- La FTQ propose de plus l'instauration de programmes d'accès à l'égalité au niveau des programmes de formation professionnelle.

- Tel qu'énoncé antérieurement, le CPQ et la Chambre de commerce suggèrent des programmes volontaires et incitatifs.

- Les représentantes des femmes proposent de permettre aux femmes des communautés culturelles d'avoir accès au marché du travail dans tous les domaines sur un même pied d'égalité que les femmes en emploi sans être confinées dans des ghettos d'emplois féminins et/ou ethniques.

  Elles demandent des cours de formation accessibles aux femmes immigrantes pour que celles-ci puissent être compétitives sur le marché du travail et l'obligation pour tout employeur privé ou public d'établir un programme d'action positive véritable; elles incitent le gouvernement à rendre ces mesures opérationnelles et ce, dans les plus brefs délais.

- Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, devant l'importance du dossier des femmes des communautés culturelles, a créé un poste de cadre à temps plein affecté à ce dossier. Le suivi des recommandations émanant de la Conférence sur la sécurité économique des femmes sera donc assuré dans le cadre du mandat confié à l'agente ministérielle pour le dossier de la femme immigrée.

  De façon plus spécifique, les retombées de la Conférence seront prises en considération dans le plan d'action du MCCI à l'intention des femmes immigrées.

Finalement, dans le cadre de cette politique d'implantation des programmes d'accès à l'égalité, des organismes ont fait part d'engagements spécifiques.

- La CSD s'engage à mener une enquête dans toutes les entreprises dont le syndicat est affilié à la CSD, qui regroupent moins de 20% de personnel féminin afin de voir les raisons qui sont à l'origine de cet état de fait et propose d'établir un plan d'action pour amener les correctifs voulus.

- La Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec propose de se doter de mécanismes d'action pour en arriver à une juste représentation des femmes à tous les niveaux de la structure de la Corporation.

- L'UMRCQ entend inciter ses municipalités et ses MRC membres à appliquer une politique d'égalité dans l'emploi: à travail égal salaire égal".

- L'UMRCQ informera également ses membres sur tout programme ou politique visant l'application du principe de l'égalité des sexes afin de favoriser l'accès des femmes au marché du travail.

- L'UMRCQ offre également son entière collaboration à tous les participants à cette conférence afin d'atteindre cet objectif d'égalité dans l'emploi.

3. Création de fonds d'aide

- Les représentantes des femmes proposent que soit créé un fonds d'aide public, géré par un groupe autonome de femmes, en vue de financer toute femme ou tout groupe de femmes voulant porter plainte pour discrimination en emploi.

- De son côté, le Barreau du Québec propose que la Commission des droits de la personne dispose d'un fonds spécial, géré par un comité indépendant de toute intervention politique, devant servir au financement des recours en justice intentés par les personnes victimes de la violation d'un droit prévu à la Charte.

MADAME LISE LEDUC,

Déléguée des femmes

Lors de la Conférence sur l'électronique et l'informatique, à laquelle participaient la plupart des partenaires ici présents, un consensus avait été obtenu, reconnaissant l'importance des programmes d'accès à l'égalité comme moyen d'assurer aux femmes une participation équitable dans la réorganisation du marché du travail qu'entraînera l'implantation des nouvelles technologies.

Le contenu de ces programmes devait être défini et débattu ultérieurement; nous en sommes donc arrivés à ce moment.

L'idée des programmes d'accès à l'égalité n'est pas récente, et on connaît amplement les mesures mises en place dans d'autres pays et leurs résultats. Afin d'éviter toute confusion, je voudrais exprimer ce qui, pour nous, les femmes, est un programme d'accès à l'égalité et ce qu'il doit comprendre.

Il doit tout d'abord être basé sur un diagnostic de la situation qui s'établit par une analyse d'effectifs, de disponibilité de la main-d'oeuvre et du système d'emploi. Cette analyse permettra d'établir les objectifs à atteindre, afin d'augmenter la représentativité du groupe-cible. Ces objectifs seront atteints à l'aide de mesures de redressement, visant à corriger les situations constatées, et un échéancier d'implantation sera déterminé, afin de permettre des mesures de vérification pour évaluer le résultat des programmes mis en place et y apporter les correctifs nécessaires s'il y a lieu.

Je voudrais demander à monsieur Johnson si cette définition d'un programme d'accès à l'égalité est aussi la sienne, et s'il est prêt à l'inclure dans un texte législatif.

MADAME CHRISTIANE JOBIN,
Déléguée des femmes

La plupart des intervenants autour de la table hier ont admis l'inégalité des femmes, et chacun s'est entendu pour faire quelque chose; puis, on a tous convenu, ou à peu près, qu'il fallait faire quelque chose de concret. Nous avons dit également qu'il fallait agir en ce qui concerne les femmes sur tous les plans à la fois.

L'accès à l'égalité pour nous, c'est une chose extrêmement importante. Pour qu'un programme d'accès à l'égalité soit efficace, à notre point de vue, il faut qu'il y ait une forme - que ce soit plus que de l'incitation. C'est très important pour nous que ce soit bien encadré.

Ce ne sont pas les conditions suffisantes, mais ce sont des conditions nécessaires. Dans ce cadre-là, nous tenons à ce qu'une réglementation précise accompagne l'adoption de tout projet parce que nous pensons que, d'une part, sans cadre précis, on peut difficilement vérifier si le programme d'accès à l'égalité est conforme et que, d'autre part, des mesures simplement incitatives ne mènent pas à grand-chose, comme cela a été prouvé aux États-Unis, au

Canada et ailleurs. La situation des femmes n'a pas tendance à s'améliorer ou si peu, lorsqu'on laisse faire les choses.

C'est la raison pour laquelle nous tenons absolument à ce qu'il y ait un règlement et que ce règlement ait un caractère d'obligation. Un programme d'accès à l'égalité doit comprendre, par ailleurs, tous les volets dont il a été question lors de la précédente intervention.

MADAME AOURA BIZZARRI,
Déléguée des femmes

Les femmes des communautés culturelles sont présentes en grand nombre sur le marché du travail. En 1981, nous représentions 3,6% de la population active au Québec et pourtant, nous brillons par notre absence dans la Fonction publique où nous représentons 0,6% des effectifs totaux. De plus, le pourcentage des femmes immigrées employées comme professionnelles et techniciennes a diminué d'une façon importante, passant de 29% en 1961 à 18% en 1981.

Les femmes immigrées sont concentrées dans certains secteurs d'emploi et presque absentes dans d'autres. Par exemple, un grand nombre d'entre elles travaille dans l'industrie du vêtement, du textile ou dans les services, comme la restauration, l'hotellerie et l'entretien ménager. Ce sont des emplois difficiles et mal payés. Ils ne nous plaisent pas plus qu'à vous, mais on n'a pas le choix!

Nous sommes capables aussi de faire autre chose. Il y a, parmi nous, des femmes compétentes, scolarisées et bien préparées. Elles doivent souvent refuser un emploi à cause de leur couleur ou de leur accent. Celles qui ne sont pas scolarisées et qui n'ont pas de métier n'ont jamais la chance d'en apprendre un.

Je considère qu'il est temps d'offrir à ces femmes la possibilité de suivre des cours de langue et des cours de formation adaptés à leurs besoins et à ceux de la société québécoise.

Afin que nous aussi ayons accès au marché du travail dans tous les domaines, proportionnellement à notre nombre et pour arrêter d'être confinées dans des ghettos d'emplois féminins ou ethniques, nous demandons des mesures de redressement privilégiées pour corriger la double discrimination dont nous avons été et sommes encore victimes comme femmes et comme femmes immigrantes. Nous demandons que le projet de règlement actuel et les conditions qui y sont rattachées soient mis en vigueur par le gouvernement. Nous demandons aussi l'obligation légale, pour tout employeur public, parapublic, municipal, d'État, privé et syndical, d'établir un programme d'action positive véritable et de mettre en place des moyens de contrôle appropriés.

Nous pensons, quoi qu'en disent nos partenaires socio-économiques, que la bonne volonté ne suffit pas. Qu'on se réfère à l'expérience américaine où les programmes d'accès à l'égalité obligatoires et assujetties à un contrôle ont donné des bons résultats, alors que les programmes volontaires ou sans contrôle n'ont pas changé grand-chose, sauf de rassurer la conscience de tous et chacun.

Nous ne sommes pas venues ici pour demander des cadeaux, mais plutôt un partage équitable.

MADAME DENYSE ROCHON,
Déléguée des femmes

À ce stade-ci, nous aimerions avoir des réponses de monsieur Johnson, avant de poursuivre!

MONSIEUR PIERRE MARC JOHNSON,
Ministre de la Justice

Un vaste programme! Depuis 1982, la partie III de la charte prévoit, étant donné qu'elle en a établi le principe à son article 1 sur la non-discrimination, qu'il faut un encadrement dans ce qu'on a, de façon commune, appelé

la discrimination positive, c'est-à-dire des mesures de redressement de discrimination de système.

Effectivement, on se retrouve en 1985 et il n'y a pas de réglementation. Cela provient, premièrement, du fait qu'en 1982, la Charte obtenant la prépondérance sur l'ensemble des législations du Québec, le travail d'adaptation législatif était énorme; deuxièmement, dans le contexte de la récession que nous avons connue, se posait toute la problématique, au moment de l'élaboration du projet de règlement, des tensions absolument énormes qu'on trouve entre les différents groupes qui seront ultimement intéressés parce qu'impliqués dans ces programmes; et troisièmement, au moment où une nouvelle ministre arrive à la condition féminine, il s'agit de s'entendre sur des orientations et de ne pas poser des gestes - alors même qu'était en préparation ce sommet - qui auraient pu préjuger des résultats d'un certain nombre de décisions qui découleront de cette réunion.

Le facteur temps, je crois, pour l'essentiel, s'explique à partir de cela.

Les objectifs du gouvernement: la question n'est pas de savoir si on veut qu'il y ait des programmes d'accès; la question est de savoir quel est le meilleur moyen pour qu'il marchent! C'est en ces termes-là que la problématique se pose.

Je rappelerai que le chapitre III de la Charte ne prévoit pas d'obligation, et quand on parle du règlement, il ne faut pas s'imaginer que l'existence du règlement va entraîner automatiquement l'implantation des programmes. Il y a une espèce de tendance à s'imaginer, que parce qu'on adopte le règlement, ça va se faire le lendemain; ce n'est pas cela que la Charte prévoit et elle n'a jamais prévu cela. Le règlement est ici un instrument!

L'évaluation de l'évolution extrêmement rapide de ce dossier, notamment dans l'ensemble du Canada - je pense ici à la commission Abella - et de l'expérience australienne qui est la plus récente et apparemment la plus intéressement encadrée, amenait donc le gouvernement, il y a quelques mois, à réévaluer l'ensemble de son action et juger, s'il est inconcevable d'aborder l'implantation des programmes d'accès à l'égalité sans tenir compte d'autres

mesures qui, elles, ne relèvent pas vraiment de la Charte. Il s'agit d'assurer une cohérence dans ces actions.

Les deux difficultés qui se posent, à l'égard de la partie III, sont les suivantes! La première est relative au contrôle a priori de la Commission à l'égard de l'implantation d'un programme d'accès à l'égalité. Ça veut dire que pour qu'un programme soit implanté, donc pour que ça commence de fait à bouger, il faut que la Commission, à priori, approuve le programme dans chacune des entreprises.

Le projet de règlement qui a circulé, venant de la Commission des droits, dans tous les milieux, y compris dans les vôtres, a eu, entre autres comme effet - ça a été frappant et on a pu le constater à l'occasion de nos discussions, de nos nombreuses discussions, je dois dire, depuis quelques mois sur cette question - a eu comme effet de dire, mon Dieu est-ce qu'un règlement ne risque pas d'entraîner dans le contexte où la Commission a un contrôle à priori, des déplacements de personnel spécialisé de la Commission vers les entreprises pendant dix mois, avant qu'on finisse par faire des choses? Des expériences dans ce sens-là ont été particulièrement traumatisantes pour les groupes qui pensaient pouvoir obtenir des résultats alors qu'ils ont eu l'impression que rien ne débloquait à cause de la complexité du système.

Les dispositions que nous adopterons, suite à l'application de la partie III, doivent donc être comprises et conçues dans le contexte qui présuppose d'autres actions, dont mes collègues vous parleront tout à l'heure, notamment toute cette notion de "contract compliance" qui est un instrument d'intervention de l'État pour faire avancer très concrètement dans la réalité les dossiers. Le gouvernement, en plus d'avoir un rôle incitateur, par les moyens puissants dont il peut disposer, notamment sur le plan financier, fiscal, etc., a aussi un rôle de soutien et d'évaluation de ses programmes, auxquels doivent participer les groupes.

Dans ce contexte, nous croyons qu'il ne faut pas que 86.2, c'est-à-dire le contrôle à priori de la Commission s'exerce. L'ensemble de la partie III pourrait cependant être promulgué de telle sorte que ça n'ait pas d'effet de

désincitation auprès de ceux et celles qui voudraient commencer dès maintenant à appliquer un certain nombre de programmes.

L'alternative est la suivante: - et c'est peut-être pour ça qu'on aimerait vous entendre là-dessus - envisager que néanmoins, on procède à une commission parlementaire, mais où le règlement dont il serait question, dans la mesure où la Commission n'a pas de contrôle à priori, serait évidemment d'une autre nature, en principe moins lourd, essentiellement univers de référence-cadre relativement précis qui permette, lorsque les choses se retrouvent devant les tribunaux - puisque inévitablement, beaucoup de choses se retrouveront devant les tribunaux par contestation - d'avoir un encadrement qui nous assure qu'un certain nombre de principes permettant aux intervenants de trouver là, non seulement un guide, mais un format suffisamment adéquat pour ne pas qu'on aille dans toutes les directions au niveau de la jurisprudence.

Qu'on se comprenne bien, cela implique cependant un délai additionnel. Il faudrait que la Commission siège. Il faudrait que la Commission des droits, dans ce contexte-là, produise un règlement d'une autre nature, qui présume par le contrôle à priori.

Je crois qu'ainsi, il y a moyen, non seulement de faire progresser les choses, mais de leur donner un encadrement qui ne tuera pas des initiatives possibles au nom d'une normalisation qui est la réponse au type de préoccupations que nous entendons, au moins sur papier, mais il faut se rappeler qu'on peut avoir le plus beau règlement du monde, dans le contexte de l'application de la Charte que nous avons, il reste que ça présuppose l'initiative des citoyens de l'utiliser; il faut donc que le règlement ait quelque chose d'attrayant pour tous les intervenants. Dans ce contexte, la position gouvernementale serait la suivante: d'une part, que la partie III puisse être promulguée, mais sans 86.2, en incluant cependant l'obligation que le gouvernement se fait à lui-même, quant à l'application de programmes d'accès, et qu'on puisse procéder à l'étude, en commission parlementaire, d'un règlement dans cette perspective et dans cette approche que nous venons de décrire. Voilà!

MADAME DENYSE ROCHON,

Déléguée des femmes

Vos confrères vont nous parler tout à l'heure des réglementations qui s'appliqueraient, par exemple, dans le cas des obligations contractuelles. Quelle sorte de règlement est prévue, qui va prendre charge de ce règlement, qui va en faire l'application et de quelle nature seront les pénalités, par exemple, quand les contractants ne participeront pas à ces programmes?

Quand vous parlez de guide, pour nous, un guide, c'est assez flou, c'est comme peut-être un guide de voyage; on y met tout, mais peut-être qu'on n'y met rien dedans.

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

Il serait important, justement pour discuter du projet que nous vous soumettons ce matin, qui quand même a suscité pas mal de réflexion et de travail, de vous donner l'ensemble de notre position.

Outre la position dont a fait part le Ministre de la Justice et qui implique une nouvelle réglementation, l'obligation contractuelle, le gouvernement obligera la mise sur pied de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes, pour les entreprises de 100 employés et plus qui ont des contrats gouvernementaux d'une valeur supérieure à 200 000 $.

Conformément à ce qui est souhaité dans le rapport Abella, on essaiera d'harmoniser le plus possible avec ce qui se fera au fédéral, parce que parfois, les entreprises peuvent être les mêmes.

Deuxièmement, au niveau de la Fonction publique, le Conseil du trésor - et le ministre responsable du Conseil du trésor en fera part plus longuement - le Conseil du trésor donc, a adopté un ensemble de mesures relatives au programme d'accès à l'égalité dans la Fonction publique.

Troisièmement, le soutien aux institutions publiques des réseaux. Le gouvernement du Québec prendra des moyens pour inciter et soutenir les organismes des réseaux des affaires sociales, de l'éducation et du monde municipal, dans la mise en oeuvre de programmes d'accès à l'égalité.

Quatrièmement, le pairage avec des entreprises françaises dans le cadre d'une entente entre la France et le Québec; trois entreprises québécoises seront jumelées avec trois entreprises françaises qui ont actuellement des programmes d'accès à l'égalité. Tous les fils sont attachés, cette proposition devrait être concrétisée lors du voyage en France de monsieur Lévesque la semaine prochaine, auquel, vous le savez, je devais participer. Les entreprises québécoises seront jumelées avec des entreprises françaises oeuvrant dans les mêmes secteurs: secteur bancaire, secteur manufacturier et secteur public.

Cette entreprise de jumelage nous semblait importante, et comme caractère de modèle et pour profiter de l'expérience française. Nous savons tous et toutes que madame Roudy, ministre des droits de la femmes en France, a fait un travail important. Là-bas, le Code du travail est différent d'ici, et c'est à l'intérieur du Code du travail qu'il y a des mesures d'égalité en emploi, y incluant des mesures de redressement. C'est donc pour profiter de cette expérience-là que nous avons voulu faire ces jumelages.

Enfin, le gouvernement mettra sur pied un comité aviseur sur l'accès à l'égalité pour les femmes. Ce comité sera composé - c'est la proposition que nous faisons - de quatre personnes désignées par les organismes patronaux, de quatre personnes désignées par les organismes syndicaux, d'une personne représentant les travailleuses non syndiquées; la représentation des ministères et la présidence du comité étant à déterminer. Le comité aurait principalement pour but d'assister le gouvernement, les employeurs, les syndicats, les travailleurs et travailleuses, sur les façons de favoriser la mise en oeuvre de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes. Il pourrait éventuellement aussi suggérer des modifications législatives et réglementaires susceptibles de favoriser leur mise en oeuvre.

MONSIEUR MICHEL CLAIR,

Président du Conseil du trésor

En ce qui concerne la Fonction publique, comme chacune et chacun sait, depuis 1980, avec l'adoption de la politique d'égalité en emploi pour les femmes, le gouvernement a intensifié ses efforts de sensibilisation et de promotion pour l'avancement des femmes dans la Fonction publique. Qu'il s'agisse d'activités de sensibilisation auprès des cadres, de politiques pratiques, de descriptions des tâches qui ont été modifiées afin d'éliminer les pratiques discriminatoires, qu'il s'agisse de libération en emploi pour des fins de perfectionnement, c'est toute une série de mesures qui ont donné un certain résultat et qui vont continuer de s'intensifier.

Par rapport à 1980-1985, ces mesures ont donné comme résultats que l'effectif féminin, au sein de la fonction publique, est passé de 33,4% de l'effectif total à 36,8% en 1985. Les résultats peuvent sembler modestes, mais si l'on tient compte des contraintes sur le plan de l'évolution des effectifs, je pense qu'on peut constater qu'il y a quand même eu un progrès.

Deux autres grandes orientations sont retenues actuellement par le Conseil du trésor, en ce qui concerne l'implantation de la Loi 51, la nouvelle loi de la Fonction publique; nous tâchons, au maximum de profiter de l'implantation - c'est notre volonté au Conseil du trésor d'aller de plus en plus loin là-dessus - de profiter donc, de l'implantation de la Loi 51 pour faire en sorte que l'accès à l'égalité soit de plus en plus inscrit dans les pratiques quotidiennes de gestion. Et c'est la raison pour laquelle nous avons récemment mis en marche toute une série de nouvelles directives qui visent à faire en sorte que l'accès à l'égalité, non seulement pour les femmes, mais pour les quatre groupes-cibles qui sont reconnus par la Loi de la fonction publique - madame faisait référence tantôt aux communautés culturelles - nous visons à faire en sorte, par une approche qui sans être coercitive est de plus en plus directive, que l'effectif des groupes-cibles soit augmenté rapidement dans la Fonction publique.

Quatre mesures sont déjà en marche: des gestionnaires peuvent maintenant demander au Centre Travail Québec de leur référer spécifiquement des femmes qualifiées pour occuper des emplois à caractère occasionnel, ce qui est particulièrement intéressant pour les secteurs d'emplois non traditionnels. Par ailleurs, maintenant que nous avons la norme du rangement par niveaux: le sous-ministre, lorsque vient le moment de choisir la personne à être titularisée, suite à la tenue d'un concours, peut effectivement, non seulement retenir la première personne - ce qui était l'ancien système, il n'y avait qu'une personne qui pouvait être choisie - mais en plus parmi les personnes éligibles à la titularisation, nous faisons maintenant, en quelque sorte, l'obligation au sous-ministre de choisir la personne provenant du groupe-cible. Si le sous-ministre ne choisit pas la personne, à condition bien sûr qu'il y en ait une dans le groupe, nous faisons maintenant obligation au sous-ministre, aux dirigeants d'organismes, de justifier devant le Conseil du trésor la raison pour laquelle ils ne l'ont pas choisie.

Pour tous les emplois autres que les emplois d'encadrement, il est maintenant possible actuellement de tenir un concours réservé aux femmes, au moment du recrutement; et l'expérience de travail non rémunéré est considérée, lors de l'évaluation de l'expérience requise, pour être admissible à une classe d'emploi.

Je rappelle également que suite à l'élimination du classement moquette, nous avons mis en oeuvre un programme de perfectionnement, au coût de 5 millions $, pour les personnes qui étaient dans le ghetto du classement moquette jusqu'à tout récemment.

Afin d'aller plus loin également, en ce qui concerne l'accès à l'égalité, notamment en ce qui concerne les femmes, le Conseil du trésor a décidé de privilégier une approche non pas coercitive, mais certainement plus directive en matière d'accès à l'égalité pour les femmes. Après un analyse qui a été effectuée conjointement par le Secrétariat à la condition féminine, l'Office des ressources humaines et le Secrétariat du Conseil du trésor, nous avons choisi de retenir cette approche, de façon à ce que des programmes ou des mesures s'apparentant à des programmes d'accès à l'égalité soient élaborés

d'ici la fin de l'année 1985-1986 pour permettre aux femmes de se retrouver plus rapidement dans les classes d'emploi ou elles sont sous-représentées.

C'est ainsi qu'à l'automne 1985 seront déterminés des objectifs spécifiques de chacun des ministères et organismes. Les ministères et organismes auront donc des objectifs précis de représentation à rencontrer, dans des délais connus, et devront rendre des comptes annuellement au Conseil du trésor. Les réalisations ou l'état de développement seront connus publiquement, puisque le président du Conseil du trésor doit déposer annuellement les résultats à l'Assemblée nationale.

Les objectifs quantitatifs seront fixés en tenant compte notamment de la situation de chaque organisation: type de classe d'emploi, présence des femmes, compressions que doit effectuer l'organisation, taux de roulement, classes d'emploi où il y a sous-représentation féminine et celles qui comportent des chances de débouchés futurs.

Nous voulons aussi par l'établissement de mesures ou de programmes d'accès à l'égalité rentabiliser les investissements faits par les personnes et par les organisations et encadrer les projets déjà en cours. Des objectifs tiendront compte de la formation que se seront données les femmes ayant bénéficié de congés pour étude, afin justement de rentabiliser ces investissements.

Des échéanciers de réalisation précis aideront les ministères et organismes à effectuer un suivi attentif du déroulement des activités et à apporter au besoin les ajustements qui s'avéreraient nécessaires.

L'implication des sous-ministres, donc au plus haut niveau, et des dirigeantes et dirigeants d'organismes sera considérée lors de leur évaluation, car des attentes particulières leur auront été signifiées en matière d'accès à l'égalité.

Enfin, les résultats obtenus par les ministères et les organismes seront évalués, eu égard aux opportunités qu'ils auront eues; un ministère, par exemple, qui comble 100 postes aura eu 100 fois une décision à prendre quant

à la personne à choisir, et un ministère qui en comble 50 n'aura cependant pas eu la chance d'en nommer 60, cela est évident. Ce changement d'orientation s'inscrit dans un contexte général de compression d'effectifs, ce qui représente une intervention majeure en termes d'efforts de la part du Conseil du trésor.

L'établissement de programmes d'accès ayant des chances d'atteindre les résultats voulus implique, au dire des experts, une analyse très fouillée, et c'est ce que nous ferons. Les objectifs fixés, en plus d'être attrayants, doivent constituer, pensons-nous, des objectifs qui peuvent être atteints si on ne veut pas non plus démobiliser les gestionnaires dans l'atteinte de ces objectifs.

MADAME LOUISE FECTEAU,

Association des manufacturiers canadiens

L'AMC se réjouit des propositions que madame Lalonde et monsieur Johnson viennent d'annoncer. Au moins, on va pouvoir permettre aux entreprises qui veulent avoir un programme d'accès à l'égalité de le faire et de le mettre en place, parce qu'actuellement, on sait que l'entreprise privée ne pouvait pas le faire, les programmes d'accès à l'égalité ayant pu ou étant discriminatoires.

Quant aux mesures de la partie III touchant l'article 86.2, je pense qu'il est bon de préciser qu'il ne faudrait pas, pour l'entreprise privée, prévoir des mécanismes ayant pour effet de la désinciter à avoir un programme d'accès. C'est-à-dire que si on adoptait l'article 86.2, ça ferait peur à l'entreprise privée probablement, le fait d'aller voir la Commission des droits de la personne pour faire approuver un programme d'accès à l'égalité. Si on n'adopte pas l'article 86.2, ça va encourager l'entreprise privée à mettre de l'avant de tels programmes.

Quant au pouvoir réglementaire que monsieur Johnson a dans la Charte des droits et libertés, il serait bon que ce pouvoir soit fait de façon à définir

ce qu'est un programme d'accès à l'égalité, ce qui permettrait de démystifier ce type de programme auprès de l'entreprise privée.

Toutes ce mesures, constituent un gros pas en avant, puisque jusqu'à présent, il n'était pas permis d'avoir de programmes d'accès à l'égalité.

MADAME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Il est peut-être utile de rappeler ici pourquoi il a été réclamé par les femmes et par les syndicats et cela, depuis plusieurs années, que soit reconnu le concept de programme d'accès à l'égalité, d'action positive. C'est parce que tout simplement, sur le terrain, les règles habituelles de non-discrimination n'ont manifestement pas fonctionné et que ce qui prévaut encore très largement, c'est de la discrimination, une discrimination systémique.

La Commission des droits de la personne a été la première à le constater et a elle-même demandé au législateur d'amender la Charte, pour qu'on se dote de moyens plus forts pour obtenir dans les faits des résultats concrets.

On attend depuis deux ans et demi, trois ans, et on a une Charte qui a été amendée, des articles qui ont été conçus en fonction de l'adoption d'une réglementation. Je me souviens très bien que quand ces articles ont été présentés, on nous avait dit: ils sont écrits de telle façon, ils sont écrits dans des termes assez "généraux" mais ne vous inquiétez pas, il y aura une réglementation qui va préciser, dans le sens que vous le voulez, les mesures concrètes que doivent contenir ces programmes.

Aujourd'hui, ce que je comprends de la part du gouvernement - dans les relations de travail, on appelle ça du "back tracking" - c'est qu'il recule sur des positions qui avaient été avancées! Le ministre Clair vient de nous défiler une série de mesures qui vont s'appliquer dans la Fonction publique. Ce qu'on réclame, c'est que ce type de mesures, ce type de définition, soient aussi prévus. Parce qu'on ne se fera pas d'illusions; sur le terrain,

lorsque nous tentons de négocier des mesures d'accès à l'égalité, que nous tentons de négocier des correctifs à la discrimination dont sont victimes les femmes, et bien! règle générale, c'est une fin de non-recevoir! Et les travailleuses québécoises sont en droit d'avoir aujourd'hui l'engagement ferme du gouvernement qu'il y aura une réglementation qui définira les programmes dans le sens que les organismes féminins et les comités de condition féminine des syndicats l'ont réclamé depuis deux ans.

Il y a peut-être eu beaucoup de discussions dans les derniers mois mais à ma connaissance, nous n'avons pas été consultés, nous qui, depuis le début, avons appuyé le gouvernement dans une démarche pour effectivement implanter des programmes d'accès à l'égalité.

MONSIEUR PIERRE MARC JOHNSON,
Ministre de la Justice

À l'intérieur du gouvernement, c'est évident que ça peut être obligatoire dans la mesure où c'est une décision intrinsèque de l'appareil de l'État, d'agir en tant qu'employeur. Monsieur Clair a fait le bilan d'un certain nombre de choses, a fait un rapport d'étape de choses qui ont été mises en branle et annonce un certain nombre de mesures additionnelles.

Mais c'est l'État "employeur" face à lui-même. Si je pousse plus loin, en tout cas jusqu'à son aboutissement le raisonnement de madame Simard, j'en arriverais à la conclusion qu'elle voudrait que l'État impose la même chose à l'ensemble des entreprises.

Ça n'a jamais été cela, l'objet de la Charte. Ce qu'on veut, c'est que ça fonctionne. Quand on fait une comparaison avec l'État et qu'on veut obtenir la même chose, il faut voir que l'État, lui, a un pouvoir, en tant qu'employeur, sur son système.

Est-ce qu'on veut que l'État ait un pouvoir et impose un modèle qui est le sien à l'ensemble du secteur privé? Je pense que ce n'est pas réaliste.

Ceci dit, comment l'État peut-il intervenir pour favoriser ces programmes? Ce que nous disons, n'est pas différent de l'approche qui était prévue en 1982; mais à cause de l'évolution de la situation, puis du fait qu'on ne se ferme pas les yeux sur le façon dont ça évolue en pratique, c'est que dans le cadre d'une réglementation qui serait étudiée en commission parlementaire nous souhaitons voir émerger un cadre de référence qui soit applicable et qui ne désincite pas, dans la mesure où la Charte n'a jamais créé d'obligation. Il n'a jamais été question qu'il y ait une obligation systématique imposée dans la société, sans ça, on est dans la théorie des quotas et le reste; par ailleurs, l'État, lui, peut aussi prendre des mesures à l'égard du secteur privé pour le soutenir, amener les groupes, notamment les groupes qui sont ici, à évaluer la pertinence des expériences dans un cas et de ce qui est fait dans d'autres cas.

À l'occasion de la commission, il y a des choses qui vont ressortir, qui vont faire l'objet de préoccupations: premièrement, la nature et l'étendue de la réglementation qui, encore une fois, avait été conçue dans un contexte de contrôle à priori, alors qu'on dit, qu'il ne faut pas de contrôle à priori. Deuxièmement, les tensions intrinsèques qu'on trouve autour de ces problèmes-là. J'ai une bonne idée de ce que va nous dire le Conseil du patronat, j'ai une bonne idée de ce que va nous dire la CSN, la FTQ, la CEQ ou les groupes féministes; ce n'est pas exactement un débat nouveau. Et il y aura à cette commission les autres catégories de personnes visées par la Charte, qui peut-être réclameront aussi qu'on applique des programmes d'accès à l'égalité pour l'ensemble. Je vous dis que d'emblée, à l'égard des minorités qui sont originaires de ce qu'on appelle les communautés culturelles maintenant dans notre législation, le gouvernement, à cet égard aussi, entend ouvrir. Mais il faut bien voir que si on ne veut pas recommencer à zéro, il va falloir cibler de façon assez précise autour d'une réglementation qu'on considère comme possible et applicable.

MADAME DENYSE ROCHON,
Déléguée des femmes

Je vais renchérir sur ce que Monique Simard disait au sujet de la réglementation; pour nous, c'était absolument important, et le point 86.2 était pour nous une garantie de qualité.

Pour ce qui est de l'obligation contractuelle, je vous avais demandé des chiffres, monsieur Johnson, avant-hier, mais je vais vous les fournir maintenant. 2 750 fournisseurs de biens ont contracté avec le gouvernement dans les années 1983-1984. 400 de ces entreprises ont obtenu des contrats supérieurs à 50 000 $, soit 14,5%. De 50 000 $ à 100 000 $, c'est 7,1%. Si vous montez à 200 000 $, c'est zéro.

Et 100 employés et plus, il n'y en a pas beaucoup non plus. Donc, pour nous, ça nous apparaît vraiment trop haut comme base pour donner les contrats.

À propos du comité aviseur, on aimerait bien savoir quelle sorte de mandat il aura. Comme on a l'habitude au gouvernement, on y met une femme avec huit autres personnes, qui pourraient être des hommes. C'est ce qui s'est produit avec le comité de monsieur Dean, et c'est comme Daniel dans la fosse aux lions. C'est absolument épouvantable, de ne prévoir qu'une femme qui, elle, se défendra comme non syndiquée à l'intérieur d'un comité aviseur. Je pense que les groupes de femmes devraient être représentés pour se soutenir.

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

J'avais essayé d'avoir des chiffres avant de proposer ça et nous n'arrivons pas aux mêmes chiffres. J'arrive avec 335 entreprises; alors, c'est évident qu'il va falloir s'entendre là-dessus, parce que je peux vous dire madame Rochon que mon intention n'était pas que certaines entreprises ne soient pas couvertes. Mon intention est qu'il y ait des programmes d'accès, et tous ceux et toutes celles que j'ai eu le temps de voir dans le court laps de temps qui m'était imparti, l'ont été avec une volonté de faire en sorte qu'il

puisse y avoir des programmes d'accès et qu'il puisse y en avoir le plus possible.

S'il s'avérait que ce sont vos chiffres à vous qui sont vrais et non pas les miens, il faudrait, à ce moment-là, réviser les règles, bien sûr.

Sur le nombre de femmes au comité, nous avons pris pour acquis que dans les quatre représentants des employeurs et les travailleurs et travailleuses, il devrait aussi y avoir d'autres femmes mais là-dessus, je suis ouverte aux suggestions. Il me semblait qu'il était important minimalement d'assurer la présence d'une femme; c'est non conforme aux pratiques traditionnelles où il y a les employeurs et les travailleurs.

MADAME DANIELLE MAUDE GOSSELIN,

Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec

Monsieur Clair, vous avez parlé de l'égalité en emploi, parce que ça n'a pas été de l'accès à l'égalité, mais bien de l'égalité des chances en emploi dans la Fonction publique; moi aussi, je vais vous en parler!

La progression de 33,4% à 36,8%, ça n'atteint même pas le pourcentage normal des femmes québécoises dans la main-d'oeuvre et puis c'est une progression qui n'est pas due à cela, mais plutôt, à mon avis, à l'entrée des femmes dans la main-d'oeuvre générale et dans la Fonction publique comme ailleurs. Mais, ce n'est pas un taux très élevé quand on pense qu'une grande partie de la Fonction publique est un secteur de travail typiquement feminin, notamment pour tout ce qui s'appelle le clérical et le soutien.

Je peux vous parler aussi de ce qu'est l'égalité en emploi dans la Fonction publique. Savez-vous, par exemple, que les corps de professionnels où il y le plus de femmes et les corps de techniciens où il y a le plus de femmes, comme par hasard, sont moins payés que les autres? Et que là-dessus, malgré toutes nos demandes, on stagne sur des espèces de comités conjoints qui ne donnent pas grand-chose, un an et demi après l'adoption des décrets, puisqu'il n'y a pas de solutions concrètes qui sont amenées à cela? Que dans

le cas du classement moquette, on n'a pas amélioré leurs salaires? Que dans le cas des programmes d'étude, ce que ça donne comme résultat, je vais vous donner un cas pratique, puisque c'est partout comme ça! Une fille qui était dactylo au ministère des Affaires sociales et qui a fini son cours à l'université est toujours dactylo; on ne lui donnera rien de plus.

Savez-vous que le nouveau rangement par niveau, de la façon dont on l'applique, ce que ça donne, parce que le premier rangement par niveau, on était en accord avec ça, ce que ça a donné comme résultats, c'est que si les femmes n'avaient pas atteint le taux normal de participation, c'est-à-dire 40%, on devait aller les chercher par rangement par niveau. Maintenant, ils vont chercher qui ils veulent dans le niveau; si le taux n'est pas atteint, ils doivent justifier. Mais savez-vous ce que ça donne, des fois, pour des concours? C'est du harcèlement sexuel vis-à-vis des femmes, en leur disant, bien, si tu n'es pas gentille, tu ne l'auras pas nécessairement.

Et c'est pour ça que là-dessus on estime que ça n'a rien donné. Imaginez que si malgré toutes ces mesures-là, ça ne donne rien dans quelque chose qui est comme le gouvernement du Québec, qu'est-ce que ça va donner ailleurs, si on ne passe pas un règlement strict pour forcer l'application de cela?

Je pense qu'autrement, on perd notre temps, ça ne donne strictement rien. Si dans la Fonction publique, malgré toutes ces affaires et malgré cinq ans de fonctionnement de programmes d'égalité des chances, il n'y a pas de résultats tangibles, et qu'au bout de la ligne - moi, je représente les femmes - les employées de bureau sont désespérées et qu'elles se disent, ça ne donne plus rien, parce que j'ai beau aller prendre des cours, même s'ils me paient, s'ils me libèrent pour ça - encore là c'est de l'arbitraire parce que le syndicat n'est pas associé à ça, et c'est le service de personnel qui choisit tout seul, puis quand il ne veut rien choisir... Au bout de la ligne, elles sont formées et il n'y a pas plus de job pour elles.

Des mesures qu'on avait demandées, comme prioriser la promotion avant l'affectation et la mutation, pour permettre aux femmes d'accéder à des choses, ça ne se fait pas non plus.

Ça fait que ça ne donnera rien non plus ailleurs, ça nous prend un règlement, puis ça presse!

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Exceptionnellement, je céderai la parole à monsieur Johnson avant qu'il parte.

Je regrette, c'est la présidente qui décide.

MONSIEUR PIERRE MARC JOHNSON,
Ministre de la Justice

Si vous permettez...

MADAME MARIE PINSONNEAULT,
Fédération des travailleurs du Québec

Je m'excuse, mais nous, on est venu ici pour poser des questions à monsieur Johnson; si vous nous refusez la parole, c'est un manque de démocratie!

MONSIEUR PIERRE MARC JOHNSON,
Ministre de la Justice

Madame Pinsonneault, je veux bien être disposé à écouter, je comprends que normalement, il y avait deux heures et demie là-dessus; il y a un dossier aussi qui a une certaine importance, qui est aussi dans le décor aujourd'hui, qui est le fait que le gouvernement du Québec va rendre publique sa position en matière constitutionnelle. Comme vous savez, j'ai également des attributions au Conseil exécutif comme responsable des affaires intergouvernementales. Je m'excuse de ne pas pouvoir être là tout le temps. Je croyais que

vous aviez été avisés d'ailleurs de ça depuis deux jours - j'avais demandé à la présidente et je pense qu'elle a fait tout ce qu'elle pouvait faire en ce sens-là, pour essayer de faire cibler la première heure sur la Charte. Je comprends qu'il y a deux interventions que je viens d'entendre qui portaient déjà sur d'autres dimensions. Je pense que tout ça est un tout intégré et j'aurais bien voulu l'entendre. Je reverrai l'émission au complet, je verrai vos interventions, parce que je sais que c'est sur vidéocassette. J'ai l'intention d'y prêter toute l'attention.

Je tenais simplement, en terminant, à dire que donc, le gouvernement, à l'égard de la partie III, serait prêt à promulguer III, à l'exception de 86.2 pour le contrôle à priori, pour les raisons que j'expliquais.

Qu'il y ait une commission parlementaire, mais qui discute d'un règlement qui vient dans un autre contexte que celui qui était prévu précédemment.

Troisièmement, que nous nous attendions aussi à ce qu'au cours de cette commission soient soulevés des débats plus larges, par définition, que ceux qui vous préoccupent.

Quatrièmement, qu'il est fort possible qu'au cours de cette commission - madame Leduc évoquait tout à l'heure, je crois, l'intérêt que représenterait - il y ait des changements à la Charte elle-même dans la définition de la discrimination; et quand on parle de ça, on parle d'un pan de mur, on parle d'une Charte des droits et libertés qui est issue de ces discussions. Elle est issue de ce processus d'intervention des citoyennes et des citoyens, des groupes auxquels vous appartenez dans d'autres cas, qui ont des préoccupations à l'égard de l'évolution des droits et libertés. Chaque fois qu'on touche à cela, ça représente une sensibilité énorme, et les gouvernements n'ont pas à se réfugier derrière cette sensibilité pour ne pas faire avancer les choses. Je crois que nous les faisons avancer par les mesures et approches que nous proposons, mais nous entendons faire en sorte qu'un forum comme celui-là vous permette de l'exprimer, même au-delà de la réglementation, d'exprimer vos points de vue sur la Charte elle-même, et je présume qu'on entendra madame Leduc et d'autres à cette occasion. Je conclus en vous

remerciant, madame la présidente, et en remerciant les gens d'avoir bien voulu m'entendre.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Écoutez, on ne peut pas tout régler avant que monsieur Johnson parte. Il y a une question précise qui est posée, qui va peut-être régler le problème: À quel moment la commission parlementaire, monsieur Johnson?

MONSIEUR PIERRE MARC JOHNSON,

Ministre de la Justice

Il faudra que la commission siège, compte tenu du temps parlementaire qui est accordé en ce moment; on va obtenir que le Code civil soit étudié par une sous-commission de la Commission des institutions, de telle sorte qu'on puisse libérer dès que possible, compte tenu de la législation qui est devant l'assemblée, la Commission des institutions pour entendre. Donc, en pratique, ça veut dire quelque part immédiatement après la session qui est en cours; on n'est pas obligé d'attendre l'automne. On peut siéger entre les périodes de session.

Donc, en fonction des possibilités des groupes, en fonction de la disponibilité de la Commission elle-même qui a déjà devant elle une demi-douzaine de projets de loi, dès qu'il y aura quelque chose de libre, c'est-à-dire normalement quelque part au mois de juillet, ou fin juin, début juillet, nous pourrons procéder et vous serez avisés le plus rapidement possible.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Monsieur Johnson, je vous demanderais avant de partir peut-être d'entendre une dernière intervention qui est celle de Marie-Thérèse Coulombe de la CSD et ce sera tout pour ce qui est de monsieur Johnson.

MADAME MARIE-THÉRÈSE COULOMBE,

Centrale des syndicats démocratiques

Je comprends très bien que monsieur Johnson est super-occupé de ce temps-ci, mais nous, on a tout le temps qu'il nous faut, et je pense que si monsieur décide de sortir, nous pouvons aussi décider de le suivre et de sortir. On continuera là-bas!

Quand j'ai voté pour le Parti québécois, parce qu'aux dernières élections - je dis bien les dernières, j'ai voté pour le Parti québécois - ils m'ont dit: "va-t'en là-dedans, c'est là-dedans que le monde a le plus d'instruction. Là, je vous regarde aller, puis c'est vrai en maudit que vous êtes instruit. Vous avez une facilité de patiner et de vous enlever des vrais problèmes comme je n'en ai jamais vu"...

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Madame Coulombe, s'il vous plaît, l'essentiel de la proposition de monsieur Johnson est celle qui...

MADAME MARIE-THÉRÈSE COULOMBE,

Centrale des syndicats démocratiques

C'est très cohérent, je pense que c'est important. Depuis ce matin, l'essentiel est dit; depuis ce matin, j'ai entendu des grands mots, des grands mots

savants qui vont avec leur instruction, mais je n'ai pas entendu les mots importants que je voulais entendre, comme: Les syndicats, quelle place leur laisse-t-on dans la négociation? Je crois qu'il y a une proposition très claire à cet effet, on voulait avant tout avoir droit de négocier.

Deuxièmement, il y a un autre mot qu'on n'a pas entendu, ça fait bien longtemps; on a entendu ça à Montréal je pense la dernière fois, le mot partenaire. Vous avez une facilité extraordinaire de nous appeler partenaire quand ça fait votre affaire, mais c'est sûrement un manque de mémoire à un moment donné; vous oubliez de nous reconsidérer et de nous dire si toujours, on est partenaire ou non.

MONSIEUR PIERRE MARC JOHNSON,
Ministre de la Justice

Madame Coulombe, on parle de la Charte des droits et libertés, du progrès des femmes dans une société qui a commencé à se sensibiliser d'une façon un peu plus profonde depuis quelques années - vous voterez, madame, pour qui vous voudrez, ça vous regarde, ça fait partie de la liberté ça aussi et je respecte ça.

Je vous dis simplement que l'orientation du gouvernement, c'est de faire en sorte que la partie III soit promulguée, à l'exception du contrôle à priori de la Commission; deuxièmement, que nous allions en commission voir un règlement qui tienne compte de cette réalité pour que ce soit plus efficace et que ça marche.

MADAME CHRISTIANE JOBIN,
Déléguée des femmes

J'ai beaucoup de choses à dire, je vais essayer de résumer ce que je crois avoir eu ou pas eu depuis le début des interventions.

Il y a trois ou quatre volets. Il y a la question d'abord de la loi, sauf 86.2. On va avoir la promulgation de la loi qui existe de toute façon depuis longtemps; ça ne prenait pas nécessairement un sommet économique comme maintenant pour le faire. Première des choses!

Deuxièmement, la commission parlementaire. Ça fait longtemps qu'on en parle, pourquoi doit-elle se tenir pendant les vacances maintenant, alors qu'elle est prévue depuis très longtemps? C'est un petit peu curieux de nous offrir ça comme un gain; on la demande, c'est sûr, mais on la demande depuis longtemps et c'était déjà indiqué qu'elle aurait lieu. Alors ça, c'est le deuxième gain qu'on a fait aujourd'hui.

Troisièmement, pas de règlement. Forcément, il n'y a pas de commission parlementaire encore.

Quatrièmement, ça c'est un gain, le comité aviseur. Le comité aviseur, on m'a précisé son mandat plus haut, évidemment, mais comme on n'a pas eu le texte écrit, j'ai eu de la peine à savoir exactement ce qu'il allait faire. J'ai cru comprendre qu'il y aurait des femmes sur ce comité, mais je ne sais pas trop quel nombre; alors, il y aurait peut-être lieu de le savoir, quel serait son mandat exact et son pouvoir de coercition.

Si je me souviens des termes, un comité aviseur a le pouvoir de recommandation, mais n'a pas le pouvoir de contrôle; ce n'est pas un pouvoir judiciaire ou quasi judiciaire, loin de là. Un comité aviseur, ça me paraît simplement du conseil.

Cinquièmement, c'est qu'il y a, dans la Fonction publique, par monsieur Clair, un vaste programme, pas de coercition, mais des citations moins vagues que par le passé. D'une part - il y a peut-être une petite incohérence, je n'ai peut-être pas perçu la cohérence profonde du discours - mais j'ai cru percevoir que d'une part, on disait qu'il y avait eu des progrès d'environ 3% dans la Fonction publique féminine. Maintenant, ce qu'on ne dit pas et ce qu'on ne dit jamais entre parenthèses quand il s'agit des chiffres du gouvernement, à mon avis, c'est de quel type ces postes-là sont; est-ce que ce sont des postes à temps complet, des postes à temps partiel? Étant dans la

Fonction parapublique moi-même, je sais très bien qu'on peut faire cinq ou six postes à temps partiel, ou enfin, plusieurs postes à temps partiel pour un poste à temps complet.

Alors, pour dire qu'on a augmenté le taux de participation des femmes, il faudrait voir de quel poste il s'agit. Et est-ce qu'on va en tenir compte dans la coercition plus considérable qu'on va exercer dans le futur? peut-être. Mais ce qui me frappe dans ce que monsieur Clair a dit, c'est que le gouvernement se juge par rapport à un programme qu'il a établi lui-même pour ses employés.

Autrement dit, il y a une obligation de résultat, semble-t-il, mais le résultat est établi par la même personne qui a pensé au programme, qui a appliqué le programme. Ça me paraît un petit peu difficile.

Alors moi, ça me pose un problème. Si c'est autre chose, j'aimerais qu'on me le précise, mais je n'ai pas perçu, dans le texte écrit qu'on nous a lu, grand-chose à ce sujet-là.

Soit dit en passant, je déplore personnellement, et je pense que les autres le déplorent également, qu'on n'ait pas eu le texte écrit avant. On nous lit pendant cinq minutes un texte, on essaie d'en prendre des bouts, on n'a pas la substance et on est obligé de réagir à l'instant. Alors personnellement, je le déplore, en particulier pour ce texte-là qui aurait pu, étant donné que c'est une politique établie de longue main, nous être livré avant.

La dernière chose dont on n'a pas parlé du tout et qui devrait attirer l'attention, c'est qu'on a demandé des comités dans les entreprises syndiquées d'une part et non syndiquées d'autre part. Ce n'est pas simplement au niveau d'un comité aviseur général.

Dans les entreprises syndiquées, on veut que le syndicat, que les femmes participent à part entière comme représentantes; et dans une entreprise non syndiquée qui représente plus de 70% des femmes, nous voulons dans chaque entreprise un comité sur l'accès à l'égalité où les femmes sont participantes, le groupe discriminé, en l'occurence les femmes.

Alors, je pense qu'on devrait prendre en considération que ce que nous avons dit aujourd'hui, c'est encore vague.

MADAME SUZANNE PARADIS,
Déléguée des femmes

Pour commencer, j'aimerais apporter un correctif - dommage que mon interlocuteur principal ait disparu - mais enfin, je voulais éviter tout sens au "groupe féministe", pour m'appeler tout simplement un groupe de femmes.

Ensuite, je voudrais demander - et je vais faire d'une histoire longue une histoire très courte - une réglementation pour définir les modalités d'application du programme d'accès à l'égalité, y compris l'implication obligatoire des syndicats là où il y en a. Mais nous voulons aussi que soit adoptée la définition que nous avons déjà proposée quant à savoir ce que doit être un programme d'accès à l'égalité. Minimalement, nous entendons par cela, l'analyse préalable du personnel dans l'entreprise et les objectifs à atteindre. Essayer d'augmenter le nombre de femmes des communautés culturelles, par exemple, serait un objectif à atteindre, non pas pour leur donner du travail à temps partiel, mais bien permanent.

Ensuite, les mesures de redressement, un échéancier et des mesures de vérification, comme des rapports annuels. Ça, ce sont des mesures importantes, même si on enlève l'article 86.2 de la Charte.

MADAME MARIE PINSONNEAULT,
Fédération des travailleurs du Québec

Ce matin, lorsque monsieur Johnson a parlé, il a mentionné que dans la charte, on ne prévoit pas d'obligation. Je dois vous dire qu'à la FTQ, en 1981, nous avons déposé un mémoire sur les amendements à la Charte des droits de la personne. Les personnes qui étaient là du côté du gouvernement étaient madame Marois et monsieur Bédard. Je me souviens très bien que madame Marois nous avait interpellé en disant qu'on était les seuls à réclamer l'obligation

de négocier des programmes d'accès à l'égalité et à exiger que ce soit inclus dans la loi.

Et aujourd'hui, quand j'entends monsieur Johnson dire que la Charte ne prévoit pas d'obligation, nous à la FTQ, on l'avait vu dès 1981. Je trouve aujourd'hui que c'est une bien triste journée; je suis habillée tout en noir, je pense qu'on est en train de vivre un deuil des femmes québécoises ici à la conférence économique!

Nous, à la FTQ, on a toujours, toujours soutenu la même position. À plusieurs reprises, on a demandé au gouvernement de mettre ses culottes, de tenir une commission parlementaire, parce qu'on voulait, en tant que syndicat et partenaire, être dans le coup pour l'implantation, l'application et l'évaluation des programmes d'accès à l'égalité; on veut que ce soit négocié. Le gouvernement n'a rien compris. Ça ne leur tente pas.

On représente 52% de la population et du revers de la main, en faisant du beau patinage artistique ce matin, le ministre Johnson est venu nous dire: La Charte ne prévoit pas d'obligation, je ne vais pas reprendre tous ses propos, parce qu'il a parlé pour ne rien dire de toute façon!

Le 8 mars, à la FTQ, on a eu une conférence de presse et il y a une lettre qui a été envoyée à monsieur Johnson réclamant la tenue d'une commission parlementaire. Je vais vous lire une lettre, parce qu'on a appelé à nos bureaux de Montréal pour connaître la réponse de monsieur Johnson, ça va me faire plaisir de vous lire le mot à mot de ce que monsieur Johnson a écrit. La lettre est adressée à monsieur Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ:

> "J'accuse réception de votre lettre du 17 mars concernant la commission parlementaire sur les PAE et en ai pris note. Soyez assuré que ce dossier est toujours actif et que la commission parlementaire devrait se tenir dans un avenir prochain.

Je vous remercie de m'avoir fait part de vos inquiétudes à la FTQ; il me fera plaisir de vous informer en temps opportun de la tenue de cette commission parlementaire.

Veuillez agréer, cher monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments".

En tout cas, nous, nous sentons que nous avons été charriés, parce que ce n'est pas ça du tout que le mouvement syndical veut avoir et je pense que les autres interventions du mouvement syndical l'ont prouvé. Les interventions des groupes de femmes l'ont prouvé, on veut avoir une réglementation avec des dents qui va forcer les employeurs à négocier obligatoirement, là où il y a des syndicats, des programmes d'accès à l'égalité et là où il n'y en a pas, d'avoir un comité paritaire.

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

Il faut s'entendre ici ce matin sur ce qu'on est capable de faire. Moi, je suis arrivée là il y a trois mois, puis je me suis dit, oui, ça serait important que... bon, j'ai hérité du dossier. Comment faire pour, le plus rapidement possible, mettre, non seulement en vigueur la Charte; mais faire en sorte qu'il y ait vraiment des programmes d'accès.

Ce que vous réclamez, madame Pinsonneault, ce que j'ai entendu, c'est de transformer la Charte pour faire en sorte que les programmes soient obligatoires ou obligatoirement négociés. Bien, ce n'est pas avec l'application de la Charte qu'on obtient ça. Quatre-vingt-six point deux, si vous me permettez, non seulement n'imposait pas aux entreprises des programmes d'accès, mais leur disait, si vous vous décidez d'en faire, il faut passer par l'approbation préalable de la Commission des droits, y compris - et il me semblait que la FTQ avait fait des représentations même dans ce sens-là - y compris si une entreprise se met d'accord avec un syndicat; il fallait que sur le résultat, la Commission des droits fasse savoir son accord.

Or, il me semblait qu'il y avait là quelque chose qui était, il me semble toujours, qui est désincitatif. On aurait pu choisir ou j'aurais pu recommander qu'on modifie la Charte, mais modifier la Charte... ou si j'étais arrivée ce matin en vous disant, ou monsieur Johnson, en vous disant: écoutez, ça fait trois ans, il y a eu des choses qui se sont passées depuis et ce serait mieux de procéder autrement. Moi, j'ai lu attentivement le rapport Abella. Le rapport Abella recommande l'équivalent du fait que 86.2 ne soit pas là nommément, un. Deux, le rapport Abella recommande qu'il n'y ait pas - il va plus loin - qu'on laisse les entreprises, et on les jugera au résultat.

C'est ça qu'il recommande, le rapport Abella, que plusieurs ont cité déjà, parce qu'il y a une étude qui montre que des programmes d'accès à l'égalité, il faut que ce soit voulu par l'entreprise, par les travailleurs et travailleuses aussi. Alors, il y a une job à faire partout, y compris dans les syndicats.

J'ai travaillé aussi avec le monde du secteur privé, et il y a du travail à faire. Alors moi, ce que j'ai recherché, c'est la perspective qui nous permettait, compte tenu de la Charte actuelle, de trouver les moyens qui permettaient d'aller le plus rapidement possible vers l'action.

Et c'est ça, pour moi, que vous avez sur la table ce matin, et je vais vous dire que toutes celles et ceux qui ont travaillé depuis longtemps à faire qu'il y ait un tel programme, devraient être, minimalement au moins, contents; vous pouvez dire que ça aurait dû être fait avant, mais ce matin, on arrive, il me semble, avec un paquet qui est non négligeable.

Le "contract compliance", les décisions qui ont été prises au Conseil du trésor, le soutien aux institutions publiques des réseaux, c'est parce qu'on a vu comment ça fonctionnait. En Ontario, effectivement, dans l'éducation, il y a eu du travail de fait, il y a une manière de le faire, et c'est une manière; il y a une expertise là, et c'est une expertise en tout cas que moi, je trouve intéressante. Je vous ai parlé tantôt du pairage avec les entreprises et je ne comprends pas non plus votre réaction, quand je propose la mise sur pied d'un comité aviseur sur l'accès à l'égalité pour les femmes,

composé de quatre personnes désignées par les employeurs et quatre, désignées par les organismes syndicaux pour assister le gouvernement, les employeurs, les syndicats et suggérer au gouvernement des modifications.

Cette modification de l'obligation négociée pourrait être discutée là.

Il s'agit de partir avec ce qu'on a, parce que se lancer dans une modification de la Charte, à ce stade-ci, il me semble que ce serait un processus plus long. Si, à l'expérience, on trouve qu'il faut la changer, bien, il me semble qu'il faudra la changer effectivement et le comité pourra le recommander en conséquence.

Mais maintenant, il s'agit de mettre ensemble les efforts de tout le monde, des entreprises, des syndicats, des femmes.

Pour ce qui est de la demande de madame Rochon et des autres, pour ce qui est de la demande d'avoir des comités de façon obligatoire, ça prendrait une disposition législative, puis cette disposition législative, ça voudrait dire, ou un amendement à la Charte ou une nouvelle loi. Moi, il me semble que c'est une des choses qu'on pourrait effectivement proposer dans la continuité de la démarche.

Est-ce que vous ne pensez pas que ce qui est important, c'est que cette démarche d'accès à l'égalité soit enfin commencée, qu'on acquierre enfin de l'expertise et qu'on y aille au maximum, avec les moyens qui sont à notre disposition maintenant. Moi, c'est ce que j'ai recherché et il me semble que c'est ce qui est là.

Que la colère représente le travail non fait avant, oui; sauf que la colère s'adresse à ce qu'il y a là ce matin et je vous avoue que je ne la comprends pas.

MADAME GUYLAINE SAUCIER,

Chambre de commerce du Québec

La Chambre de commerce du Québec est quand même heureuse de voir qu'on fait des pas face à la discrimination qui peut avoir eu lieu dans les entreprises et à tous les niveaux, et que le gouvernement donne les moyens pour avoir les programmes volontaires, pour en arriver à une égalité, à l'accès aux femmes sur le marché du travail; nous le voyons de façon très positive.

Par contre, nous sommes un peu craintifs face aux mesures coercitives quelles qu'elles soient. Leur adoption éventuelle pourrait évidemment créer, à notre point de vue, de nouvelles bureaucraties, plus de paperasse, des coûts peut-être disproportionnés à certains niveaux et souvent, des tensions additionnelles.

Madame Lalonde, vous avez mentionné en début que votre marge de manoeuvre financière comme gouvernement est réduite; je pense que de la part des entreprises, c'est la même chose aussi. Nous nous objectons à toute forme de réglementation additionnelle qui pourrait actuellement ajouter à nos coûts, parce qu'on se doit de rester compétitif, parce que notre objectif, c'est de garder le maximum d'emplois à long terme. Mais il faut les garder, il faut avoir les moyens de les garder.

MADAME ROSETTE CÔTÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Tout au long des présentations du gouvernement, je me suis posé une question, je me suis demandé en quoi ça servait les femmes, un. Où était la volonté politique, deux. Puis je me suis rendu compte qu'on ne parlait pas le même langage et qu'on n'avait pas les mêmes objectifs.

Vous parlez de mesures, nous, nous parlons de programmes. Il y a une Charte, vous parlez de bouts de charte qui vont être réglementés, puis d'autres bouts qu'on va laisser tomber. Nous, on a toujours dit - en tout cas à la CEQ - il n'a jamais été question d'obligation, on a toujours dit qu'un programme

devait nous dire les objectifs, les mesures puis l'échéancier quant aux objectifs.

Il y a toujours bien un bout d'aller sur les attentes, de dire ce qu'on est capable de faire. Ça fait deux ans et demi qu'on attend ces règlements-là. On veut savoir le cadre dans lequel les gens vont s'inscrire quand il va y avoir un programme d'accès à l'égalité, où va être la place des syndicats et où va être la place des groupes non syndiqués.

Et je me rends compte que quand on dit qu'un programme d'accès à l'égalité doit questionner l'organisation du travail dans les milieux précis, on nous répond par un comité aviseur qui va être en grosse tête et qui, lui ne sera pas nécessairement une traduction de la réalité dans les boîtes où ça se passe. Il y a quelque chose là. Ça fait deux ans et demi qu'on attend cette réglementation-là, puis au bout du compte, ce qu'on nous offre, c'est des piécettes ici et là, ça ressemble un peu à ce qu'on a reçu hier.

C'est le temps qu'on manifeste une volonté politique de changer quelque chose. On dit qu'il y a de la discrimination, on nous a chanté depuis un an qu'il fallait arriver à des mesures concrètes, et lorsqu'il est question de programmes d'accès à l'égalité, on parle de mesures. Pour une fois, on a le bon langage, mais ce n'est pas ça qu'on veut.

On veut un programme d'accès à l'égalité, des règlements à l'intérieur desquels on va parler d'objectifs, de mesures qui répondent aux objectifs et d'échéanchiers mesurables aux objectifs fixés au début. Il n'est pas question là-dedans d'obligation; en tout cas, pour nous autres, il en est pas question. Vous avez vu circuler des projets de règlements, nous autres, on en a vu juste un, il y en a d'autres qu'on n'a pas vu, mais celui qu'on a vu disait: il n'est pas question de coercition. Et si on enlève le contrôle à la Commission, autant dire qu'il n'y en aura pas de programmes d'accès à l'égalité. Puis, si on parle seulement de 100 postes dans une entreprise, autant dire que dans les petites régions où il n'y a juste 30 personnes, il n'y en aura pas de programmes d'accès à l'égalité.

Ça fait qu'on va se le dire! La réglementation qu'on n'aura pas va faire en sorte qu'on va avoir eu un beau discours, puis dans la pratique, on aura eu encore rien comme d'habitude!

Alors donc, j'annonce que les groupes syndicaux, on va se lever un petit bout de temps après mon intervention, on va se lever un peu, une dizaine de minutes, on va aller se sensibiliser dans le corridor, puis on va revenir pour le deuxième sujet!

MADAME RITA BÉDARD,

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Je vais faire quand même mon intervention, mais je touve malheureux qu'il y ait le départ de ces femmes.

Je trouve qu'avec l'entrée en vigueur de la partie III, on fera effectivement un grand pas. C'est sûr que la majorité des entreprises, dont Desjardins, n'a pas adopté de programme d'accès à l'égalité; et ça va prendre l'entrée en vigueur de cette partie pour le faire. Les programmes demeurent volontaires, mais on semble oublier un article qui, selon moi, est encore plus important qu'une obligation d'imposer un programme d'accès et c'est l'article 86.3, qui donne à la Commission un pouvoir d'enquête. J'y vois peut-être une difficulté d'interprétation juridique, quand on dit que "la commission peut, après enquête, si elle constate une situation de discrimination"; est-ce que c'est dans l'application d'un programme, je ne pense pas. On dit: une situation de discrimination prévue par 86.1.

Donc, si la commission, après enquête, constate discrimination dans une entreprise, elle pourrait recommander une programme et si ce n'est pas suivi, elle peut s'adresser au tribunal. Je pense qu'à ce moment-là, il y a là un moyen pour les femmes de forcer les employeurs à accepter d'implanter des programmes plutôt que de se retrouver devant un programme recommandé par la Commission ou au pire, devant un programme imposé par suite d'une décision d'un tribunal. Je pense que les employeurs qui sont maintenant alertés par

rapport à la condition féminine, je peux même dire qu'ils sont coincés avec nous autres, vont agir.

À ce moment-là, un programme volontaire, flexible, adapté à la réalité de chaque entreprise, peut être mis en place. Je dis adapté à chaque entreprise et flexible. Je regarde par exemple dans Desjardins: on a des caisses, 500 caisses sur 1 400 qui ont cinq employés. À la Confédération, on est au-delà de 1 000 employés. Et c'est sûr qu'il nous faut des programmes adaptés. On a des caisses rurales qui sont très petites, il y en a d'autres qui sont grosses; il y a des caisses urbaines également de tailles différentes.

Les entreprises qui le voudront, et elles le voudront par l'action des femmes à l'interne, pourront, à ce moment-là, volontairement accepter de faire, par exemple, un rapport annuel sur l'évolution de la situation. Et cela, ce sera à nous, les femmes, de le demander à nos employeurs. Si on force l'employeur, comme dans le cas de la francisation ou de d'autres lois, à encore adopter des programmes, ça va être un fardeau; ça va être considéré comme une obligation.

Si on fixe des quotas numériques - parce qu'il faut des quotas numériques - les femmes vont être en poste: ça va leur prendre encore plus de temps pour confirmer leur compétence et on réaffirme de nouveau que les femmes, on a besoin de protection pour accéder à des choses.

Moi, depuis hier, je suis un peu déprimée. En crédit, il y a des moyens, on ne les prend pas; en formation; il y a des moyens... Les femmes collaboratrices, les femmes en agriculture ont dit aussi, qu'il fallait améliorer les lois actuelles, on n'est pas sûr qu'on est capable de les appliquer. Je trouve qu'il y a eu le joug du mari, puis du père dans le Code civil, puis il y a eu le joug des hommes dans le milieu de travail, puis là, on est rendu avec le joug du législateur qui, d'ailleurs, sont en majorité des hommes. Et depuis hier qu'on leur dit, indiquez-nous quels sont les moyens qu'on va prendre, pour mettre en vigueur les lois que vous nous avez données... si on n'est pas assez imaginatives, je déprime!

MADAME MICHÈLE BROUILLETTE,

Fédération des travailleurs du Québec

On est ici à Décisions 85, on demande aux groupes de femmes et aux supposés partenaires de faire des propositions. Je commence à me demander, les avez-vous lues au moins nos propositions?

On demande qu'une commission parlementaire sur la réglementation se tienne dans les plus brefs délais, pour que soit adoptée une réglementation découlant de la charte, pour que soient enfin en application les programmes d'accès à l'égalité.

On demande aussi de prévoir que des programmes d'accès à l'égalité soient obligatoirement négociés. Madame Lalonde nous dit qu'elle a déjà été dans le syndicat, elle a déjà été dans le public, vous souvenez-vous ce que c'est, négocier avec des patrons? Est-ce que vous savez comment c'est difficile de gagner des choses? Et vous êtes en train de nous répondre, après supposément avoir lu nos propositions, qu'on n'a même plus besoin d'aller négocier, que le gouvernement n'a même pas besoin de susciter ou d'obliger de les implanter, que les boss, tout d'un coup, puis d'un grand élan de coeur, du jour au lendemain, vont tous nous donner ça, parce qu'ils sont rendus bien fins. Je pense que ça n'a pas changé, ça! Que si on ne les négocie pas, qu'il n'y a pas l'obligation de les négocier, ce n'est pas vrai qu'on va avancer, ce n'est pas vrai que les femmes vont avoir quelque chose.

Le gouvernement a peur de donner l'exemple. Il nous parle de se forcer, de favoriser au maximum; il va y avoir des mesures qui s'approchent des PAE. Je comprends que vous ne voulez pas que 86.2 soit en application! Vos propositions ne seraient même pas acceptées par la commission que vous proposez pour le secteur public.

Moi, je pense qu'on est en train de faire un pas en arrière. Je ne sais pas si le gouvernement a perdu la carte, mais je pense qu'on est en train de perdre la charte, nous autres!

On nous avait dit, madame Lalonde, que le gouvernement ne devait pas agir seul, mais servir d'appui au mouvement des femmes. Les mouvements des femmes vous proposent des choses concrètes, et vous nous revenez... vous êtes loin d'être un appui, vous nous faites des embûches, vous nous donnez des coups de pied.

Moi, je pense que vous nous dites: l'égalité de droit, c'est une chose, l'égalité de fait, c'est une autre chose. Essayez d'en apprendre une autre: l'égalité au-delà des mots! Ça, je pense que vous ne le connaissez pas.

MADAME AOURA BIZZARRI,
Déléguée des femmes

Je voudrais répondre - madame Pinsonneault, j'ai juste à vous dire une chose: moi, je suis habillée en rose, mais faites comme si j'étais en noir - Je voudrais lire un paragraphe du rapport Abella pour notre bénéfice, le mien et celui de tout le monde. Alors, madame Abella écrit que:

> "Tous les employeurs réglementés par le fédéral soient tenus, de par la loi, d'adopter des programmes d'équité en matière d'emploi, que les mesures visant à supprimer les obstacles et les pratiques discriminatoires dans le domaine de l'emploi, soient appelées équité en matière d'emploi, plutôt qu'action positive".

Depuis l'adoption du plan d'action du ministère de l'Immigration il y a cinq ans, le gouvernement avait adopté un programme volontaire pour encourager l'engagement des femmes immigrées dans la fonction publique. Les résultats sont zéro.

Je reviens avec la proposition de madame Lalonde, pour le comité aviseur qui serait formé de quatre représentants du patronat, quatre des syndicats, un de travailleurs ou travailleuses non syndiqué(e)s. Je me demande où sont les femmes immigrées là-dedans? On sait très bien que la majorité des travailleurs, des travailleuses immigré(e)s ne sont pas syndiqué(e)s; alors, dans ce

comité-là, je me demande où est-ce que nous sommes!

Une autre chose. Hier, quelqu'un m'a dit que c'est aux Québécois de décider de leurs droits et libertés. Alors, vous avez des représentantes ici d'environ de la moitié de la population, et on vous demande des engagements concrets. Est-ce que cela, c'est suffisant?

On a aussi dit hier, je ne me rappelle plus qui, que le gouvernement légifère trop; bien, qu'il légifère une fois de plus, ça va faire notre affaire!

MADAME GUYLAINE SAUCIER,
Chambre de commerce du Québec

C'est simplement pour vous faire part d'une expérience personnelle. Quand on parle d'appliquer des programmes coercitifs, j'aimerais savoir comment on envisage de régler le problème suivant. Chez-nous, je pense que pour le secteur dans lequel je travaille, tout le monde sait que c'est une femme qui est à la tête de l'entreprise. Ça fait dix ans que je la dirige, et depuis dix ans, je me suis monté une équipe de vice-président finances, ressources humaines; j'ai engagé des ingénieurs forestiers, j'ai engagé des comptables, et dans tous ces domaines, il y a des femmes qui travaillent.

Je n'ai jamais eu une femme qui a posé sa candidature. Alors, comment on fait, dans un contexte semblable, pour appliquer un programme coercitif, si jamais il y en a un? Je pense que dans certains secteurs ou dans certains domaines, ça devient très difficile de le faire.

MADAME DENYSE ROCHON,
Déléguée des femmes

Nous sommes satisfaites du minimum que vous avez offert, mais évidemment, il y a beaucoup de points d'interrogation dans notre tête.

Quel délai le gouvernement va-t-il fixer à 86.7, par exemple, pour que le gouvernement et ses organismes, implante des programmes d'accès à l'égalité? Allez-vous adopter la définition des programmes d'accès à l'égalité que nous avons déjà annoncée?

Pour contrôler les résultats de l'obligation contractuelle, il nous faut un rapport annuel de statistiques détaillées. Est-ce que vous prévoyez mettre sur pied ce contrôle-là?

Je dois dire aussi qu'il est extrêmement regrettable que ce sujet si important n'ait eu qu'une heure trente de discussions. Et pour ce qui est de monsieur Johnson,je crois qu'il est absolument inadmissible que le gouvernement n'ait pas pris en considération la date de nos assises qui était connue depuis plusieurs mois. C'est absolument inadmissible.

Ce qu'il faut dire aussi, c'est que nous avions décidé - c'est-à-dire on avait fait une entente avec nos membres - que si nous n'avions pas la commission parlementaire, nous sortions aussi. Et nous appuyons le geste des syndicats, mais nous n'avons pas le mandat de faire la même chose.

MONSIEUR MICHEL CLAIR,

Président du Conseil du trésor

Brièvement, madame la présidente, pour répondre à des questions qui ont été posées, notamment par madame Jobin, en ce qui concerne l'évolution de 33% à 36,7%. Je voudrais lui dire simplement qu'il s'agit là effectivement d'effectifs réguliers autorisés et utilisés, donc du temps plein.

Et en ce qui concerne la répartition, l'évolution de la représentation féminine dans les différents corps d'emploi, nous avons de telles données; on peut constater, par exemple, que dans les emplois supérieurs, la proportion

est passée de 2,5% à 7%, que dans le cas du personnel de gérance, elle est passée de 12,3% à 14,7%. Dans le cas des professionnelles, de 15,4% à 18,49% et je pourrais continuer l'énumération.

Mais ce qu'il est important de constater, je pense - j'ai bien dit qu'il s'agissait de pas modestes mais réels cependant qui avaient été franchis - c'est que dans plusieurs de ces corps d'emplois, le volume d'effectif total n'a pas augmenté mais a même diminué. Je donne, par exemple, le cas du personnel de gérance: alors qu'il y avait 2 652 postes réguliers autorisés, il n'y en a plus que 2 520 et malgré cela, la proportion des femmes, par rapport à l'objectif global, a augmenté.

Je pense, par ailleurs, que ce sont ces mesures qui nous ont permis de nous rendre là où nous sommes rendus maintenant, c'est-à-dire d'être prêt à mettre en place ce qu'o pourrait appeler effectivement un programme d'accès à l'égalité, si je tiens compte des critères qu'on y mentionnait tantôt. Ce que j'ai annoncé comporte effectivement, pour chacun des ministères et organismes, des objectifs, des mesures précises, de même que des échéanciers.

Et là-dessus, je pense que dans la mesure où c'est depuis 1980 que le gouvernement, via préalablement le ministère de la Fonction publique, mais aussi le Conseil du trésor, s'intéresse et travaille à l'avancement des femmes dans la Fonction publique, nous étions maintenant prêts à aller plus loin et à entreprendre des mesures plus directives qui, sans être, je le reconnais, d'une coercition absolue, sont quand même très directives dans la mesure où, par exemple, le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme devra justifier au Conseil du trésor - et habituellement, le Conseil du trésor est plutôt vu comme le grand méchant du gouvernement - dans la mesure où les sous-ministres et dirigeants ou dirigeantes d'organismes devront venir justifier au Conseil du trésor la raison pour laquelle ils n'ont pas retenu une des personnes qui apparaissait dans le niveau comme appartenant à un des quatre groupes cibles, je pense que ce sont des mesures qui vont quand même très loin.

Je voudrais dire aussi qu'en ce qui concerne le diagnostic qui était posé tantôt par la représentante du Syndicat des fonctionnaires, je dois dire que oui, à plusieurs égards, le diagnostic qu'elle dressait est exact. On s'est

rendu compte, par exemple, qu'en ce qui concerne la formation de personnes de secrétariat ou d'agents de bureau, malheureusement, un trop grand nombre de personnes avaient effectivement développé leur potentiel personnel, mais n'avaient pu, pour diverses raisons, être promues dans d'autres fonctions. C'est la raison pour laquelle les mesures que j'ai annoncées tantôt visent ces problèmes-là, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas eu d'investissement inutile, tant dans la personne que dans les dépenses gouvernementales qui ont été encourues.

MADAME LOUISE FECTEAU,

Association des manufacturiers canadiens

C'est pour appuyer entièrement les demandes que madame Rochon vient de faire. Je pense que c'est le minimum qu'on doit leur donner.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Est-ce que j'enregistre donc votre satisfaction pour le minimum reçu? On a dit, ce matin, la phrase "est satisfaite du minimum offert", la phrase de madame Rochon.

MADAME LOUISE FECTEAU,

Association des manufacturiers canadiens

Je parle des recommandations et des demandes que madame Rochon vient de faire auprès de madame Lalonde, touchant surtout le délai dans lequel on va obliger les entreprises du gouvernement, les sociétés publiques, à avoir un programme d'accès à l'égalité. Je pense que le délai doit être court.

Et je pense qu'on devrait arrêter de parler de mesures coercitives. De toute façon, il n'y en a pas de mesures coercitives en adoptant la charte telle qu'elle est.

Et puis, le règlement, j'aimerais qu'on l'adopte pour définir ce que sont les programmes d'accès à l'égalité. Ca, c'est du bon chemin, c'est quelque chose de positif.

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

J'ai présenté un minimum, en effet, mais un minimum pas facile quand même à réunir, parce que tout ce qu'on a dit hier, c'est vrai, puis c'est vrai partout. Je peux vous dire une chose, je vais être, quoi qu'il arrive, contente d'avoir contribué à cela.

La définition du règlement, c'est clair que vous allez avoir à vous prononcer là-dessus aussi en commission parlementaire. Le règlement doit servir à donner des balises claires, et le règlement sur lequel on ira en commission parlementaire doit servir à donner des balises claires, mais faisables. Alors donc, à votre demande, la réponse est oui. 86.7, c'est celui qui fait référence à l'application de la loi pour les organismes, mais déjà, on a annoncé des mesures de soutien pour les organismes et les réseaux.

Troisièmement, contrôle et rapport annuel, c'est évident que cela en fait partie, sans que ces contrôles soient tatillons. Dans ce sens-là, Abella a tracé des voies. Ce qui s'est fait au niveau fédéral, ce ne sont pas des contrôles de tous les instants, mais à partir du moment où il y a le règlement, à partir du moment aussi où la commission reste là de toute façon... Et il va y avoir la responsabilité de l'application des "contracts compliance" qui reste à déterminer. Je n'ai pas vérifié cela, mais il va y avoir quelqu'un évidemment qui va en être chargé; alors je dis oui, il va y avoir un contrôle et un rapport annuel.

La date des assises de la commission parlementaire, c'est le plus tôt possible, parce qu'il y a des contraintes. Le plus tôt possible, fin juin, je vais pousser pour que ce soit fin juin.

Si c'est la dernière intervention, je veux juste dire que je pensais naïvement que l'accueil serait différent. Je constate que les gens ici présents reconnaissent que c'est un minimum, mais que c'est un minimum qu'on accepte actuellement, donc acceptable et ça, c'est le bout qui me fait plaisir. Pour l'autre, je regrette, parce qu'il me semble que les syndicats ont effectivement poussé beaucoup, et je ne comprends pas que tout ce qu'on leur présente ce matin ne soit pas reconnu comme étant le résultat d'un mouvement d'un travail auquel ils ont beaucoup contribué.

Alors, disons que ça va venir!

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Maintenant, le deuxième volet de la politique d'implantation des programmes d'accès à l'égalité; je lis les propositions qui se trouvaient sous ce thème.

- Les représentantes des femmes proposent qu'une politique d'implantation de réels programmes d'accès à l'égalité pour appliquer le principe de l'égalité des sexes et pour favoriser l'accès des femmes au marché en emploi soit adoptée.

- Cette proposition est appuyée par le SFPQ et la CEQ. La CEQ précise qu'elle mène des recherches sur la discrimination systémique et des publications sur le sujet paraîtront à l'automne.

  Elles proposent des règles strictes d'accès à l'égalité dans l'emploi, principalement dans des secteurs décisionnels et non traditionnels d'avenir, afin de permettre aux femmes d'atteindre d'ici 10 ans l'égalité numérique au niveau des postes occupés majoritairement par les hommes dans tous les secteurs d'emploi.

  Elles proposent que tous les employeurs soient obligés de fournir annuellement au gouvernement un rapport détaillé de la situation comparée des emplois occupés par les femmes et les hommes dans les entreprises.

Elles proposent l'obligation pour les entreprises subventionnées de mettre sur pied des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes.

- La FTQ donne son accord avec cette proposition mais propose que les programmes d'accès à l'égalité s'inscrivent dans l'optique d'une lutte pour le plein emploi axée sur la réduction du temps de travail et qui passe par le droit à la syndicalisation; elle propose de plus que le contenu des programmes inclut, en plus des mesures de rattrapage, un ensemble de moyens qui se rattachent aux mesures d'égalité et de soutien.

- Par la suite, un grand nombre de mesures est proposé par la FTQ.

- La FTQ propose de plus l'instauration de programmes d'accès à l'égalité au niveau des programmes de formation professionnelle.

- Tel qu'énoncé antérieurement, le CPQ et la Chambre de commerce suggèrent des programmes volontaires et incitatifs.

- Les représentantes des femmes proposent de permettre aux femmes des communautés culturelles d'avoir accès au marché du travail dans tous les domaines sur un même pied d'égalité que les femmes en emploi sans être confinées dans des ghettos d'emplois féminins et/ou ethniques.

  Elles demandent des cours de formation accessibles aux femmes immigrantes pour que celles-ci puissent être compétitives sur le marché du travail et l'obligation pour tout employeur privé ou public d'établir un programme d'action positive véritable et elles incitent le gouvernement à rendre ces mesures opérationnelles et ce, dans les plus brefs délais.

- Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, devant l'importance du dossier des femmes des communautés culturelles, a créé un poste de cadre temps plein affecté à ce dossier. Le suivi des recommandations émanant de la Conférence sur la sécurité économique des femmes sera donc assuré dans le cadre du mandat confié à l'agente ministérielle pour le dossier de la femme immigrée.

De façon plus spécifique, les retombées de la Conférence seront prises en considération dans le plan d'action du MCCI à l'intention des femmes immigrées.

Finalement, dans le cadre de cette politique d'implantation des programmes d'accès à l'égalité, des organismes ont fait part d'engagements spécifiques.

- La CSD s'engage à mener une enquête dans toutes les entreprises, dont le syndicat est affilié à la CSD, qui regroupent moins de 20% de personnel féminin afin de voir les raisons qui sont à l'origine de cet état de fait et propose d'établir un plan d'action pour amener les correctifs voulus.

- La Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec propose de se doter de mécanismes d'action pour en arriver à une juste représentation des femmes à tous les niveaux de la structure de la Corporation.

- L'UMRCQ entend inciter ses municipalités et ses MRC membres à appliquer une politique d'égalité dans l'emploi: "à travail égal salaire égal".

- L'UMRCQ informera également ses membres sur tout programme ou politique visant l'application du principe de l'égalité des sexes afin de favoriser l'accès des femmes au marché du travail.

- L'URMCQ offre également son entière collaboration à tous les participants à cette conférence afin d'atteindre cet objectif d'égalité dans l'emploi.

S'il n'y a pas de nouveau là-dessus, puisque tous ces thèmes ont à peu près été discutés, je vais immédiatement passer à la création de fonds d'aide, et je lis les propositions qui s'y trouvent.

- Les représentantes des femmes proposent que soit créé un fonds d'aide public, géré par un groupe autonome de femmes, en vue de financer toute femme ou tout groupe de femmes voulant porter plainte pour discrimination en emploi.

- De son côté, le Barreau du Québec propose que la Commission des droits de la personne dispose d'un fonds spécial gérê par un comité indépendant de toute intervention politique devant servir au financement des recours en justice intentés par les personnes victimes de la violation d'un droit prévu à la Charte.

MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON,
Ministre de l'Éducation

Je veux tout simplement mentionner qu'au ministère de l'Éducation, depuis plusieurs années déjà, on a travaillé à répondre le plus adéquatement possible aux préoccupations des femmes, et plusieurs de nos réalisations, je pense, en rendent compte.

Au cours des prochaines années, on entend renforcer les résultats, dans le sens des préoccupations des femmes.

Le plan d'action triennal, que j'ai déposé à cette conférence, en témoigne. Il indique également dans quel sens nos travaux seront orientés. Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir dans quelques minutes, au niveau des thèmes.

MADAME DENYSE ROCHON,
Déléguée des femmes

C'est une information pour compléter. Je pense que peut-être tout le monde sait qu'il y a eu, pour les femmes pour Action-travail des femmes, un fonds qui leur a été accordé par le gouvernement fédéral, pour se défendre dans la poursuite, c'est-à-dire l'appel que le CN a placé.

Et les groupes de femmes du Canada ont demandé à monsieur Mulroney de créer un fonds permanent d'un million $ pour aider les femmes qui iront en appel sur la discrimination, parce que ces poursuites sont extrêmement dispendieuses.

Et il y a un accord de principe là-dessus; évidemment, ce n'est pas encore voté, mais il y a un accord de principe.

Je pense qu'au Québec, on devrait aussi, proportionnellement évidemment à la population, mettre sur pied ces fonds de soutien pour les causes de discrimination. Ça pourrait être le ministère de la Justice qui mette ça sur pied ou le Trésor, on n'a pas établi lequel, je crois.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

D'accord. Nous référerons la demande au ministère de la Justice.

MONSIEUR DENIS BEAUREGARD,

Conseil du patronat du Québec

Madame la présidente, une intervention générale qui sera valable pour le sujet dont on parle ici, mais qui l'est aussi pour toute demande analogue à celle-ci.

C'est difficile, extrêmement difficile, au moment d'un sommet, d'une table, d'un sommet national, sectoriel, il y en a des dizaines, où on arrive à chaque fois avec des demandes très précises qui totalisent souvent au bout du compte quelques millions de dollars - au Québec, dans le monde où on était rendu, on a arrêté de les calculer à un moment donné, il y en avait trop - c'est extrêmement difficile de juger, de l'intérieur, d'une cohérence de l'administration des fonds publics, par rapport à des projets vraiment au compte-gouttes comme ça. Notre position là-dessus, et on va vous redire la même chose cet après-midi, sur les garderies, sur un tas de choses, c'est qu'il appartient au gouvernement, à l'intérieur de sa politique de gestion des finances publiques, d'écouter évidemment ce que les gens ont à dire, d'établir des priorités et d'allouer les fonds selon les priorités qui sont

établies à l'intérieur d'une enveloppe qui ne doit certainement pas augmenter par les temps qui courent.

Donc, ce que ça veut dire, c'est que si on juge absolument essentiel et prioritairement prioritaire ce sujet-là, on va enlever quelque chose ailleurs; mais il ne nous appartient pas de dire si c'est ça qui doit être financé ou autre chose. C'est au gouvernement à faire ces choix prioritaires à l'intérieur de sa philosophie.

MADAME MYRIAM BORDELEAU,
Barreau du Québec

La recommandation du Barreau va dans le même sens que celle qui est présentée par les représentantes des femmes. Nous proposions que ce fonds d'aide puisse être géré par la Commission des droits de la personne; ça pourrait être un organisme indépendant, un peu dans le style du fonds d'aide au recours collectif qui semble donner des résultats très intéressants.

Il pourrait y avoir sur ce comité des représentantes de la Commission des droits de la personne et d'autres personnes qui pourraient étudier les demandes de subvention pour utiliser leur recours et faire appliquer la charte.

Quant à nous, la proposition est très semblable, c'est une question de modalité, puis nous serions d'accord pour nous rallier aux représentantes des femmes.

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

Sans préciser le montant, je peux dire oui, je m'engage; vous avez dit proportionnellement, compte tenu qu'au fédéral, évidemment, ça couvre l'ensemble des provinces, oui, je m'engage à cela.

J'ai déjà commencé des démarches pour avoir des appuis concrets là où c'est nécessaire.

LA FORMATION DES FILLES ET DES FEMMES

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

D'abord, le matériel et les pratiques pédagogiques.

- Les représentantes des femmes proposent d'élaborer une politique stricte de révision des manuels utilisés en salle de classe et en bibliothèque ainsi que des nouveaux manuels soumis pour approbation afin d'éliminer les stéréotypes sexistes véhiculés par ces outils pédagogiques et que les comités de surveillance actuellement en place soient mieux connus et qu'ils voient leur pouvoir augmenté.

- Elles proposent également que tout le matériel didactique utilisé dans l'enseignement soit analysé afin d'y éliminer les stéréotypes sexistes et que les intervenantes et les intervenants en milieu scolaire soient sensibilisés en vue d'une approche non sexiste et féministe.

- Le SFPQ appuie ces demandes.

- La CEQ se dit d'accord avec ces objectifs et mentionne qu'elle aimerait être consultée et est prête à participer au comité de surveillance.

- La FTQ se prononce en faveur de la désexisation de l'école, dans les manuels scolaires et en ce qui concerne l'orientation.

- La CSD propose que le ministère de l'Éducation pousse plus loin la sensibilisation des filles à la désexisation en préparant à l'intention des concepteurs et des éditeurs de manuels, des modèles et des exemples permettant la désexisation des rôles sociaux pour leur faciliter la tâche et en produisant et diffusant des guides d'activités et des études soulignant la contribution des femmes dans divers domaines et présentant des femmes dans des rôles non stéréotypés.

- La Corporation professionnelle des conseillers d'orientation se propose de voir à ce que les tests psychométriques et le matériel utilisés par les conseillères et conseillers d'orientation soient analysés sur le plan de la discrimination envers les sexes et de faire des représentations en ce sens auprès des maisons d'édition et des organismes qui produisent ce matériel.

- L'AQISEP entend maintenir son plan de sensibilisation en vue d'une approche non sexiste et non discriminatoire des choix de programmes d'études des élèves des niveaux scolaires secondaire, collégial et universitaire.

- Le ministère de l'Éducation entend mettre en oeuvre un plan d'action de la désexisation des matériels scolaires. Les productions suivantes seront réalisées:

  . Guide d'activités destiné au personnel scolaire et aux parents leur permettant d'évaluer le matériel destiné aux enfants en regard du sexisme.

  . Campagne d'information visant à les sensibiliser à l'importance d'une telle évaluation du matériel.

  . Guide sur les solutions de rechange au sexisme destiné aux producteurs et productrices de matériels scolaires.

  . Implantation de stages pratiques sur l'élaboration des matériels scolaires non sexistes à l'intention des producteurs et productrices.

Le ministère entend aussi promouvoir et implanter le guide d'animation PAREILLE, PAS PAREILS auprès de diverses clientèles d'enseignants, d'enseignantes et de parents. Les coûts sont de 115 000 $.

Nous allons donc traiter de ce premier bloc. Les propositions du ministère de l'Éducation répondent en partie, je pense, aux demandes qui sont exprimées; celles et ceux qui ont besoin de précisions pourront les demander.

MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON,
Ministre de l'Éducation

Très rapidement, je voudrais reprendre un peu ce que j'ai mentionné. Depuis quelques années, je pense qu'on a essayé, au ministère de l'Éducation, de travailler dans le sens de répondre adéquatement aux possibles préoccupations des femmes.

Dans le futur, bien sûr, on entend renforcer les résultats, dans le sens de ces préoccupations. J'ai eu l'occasion de déposer à cette conférence le plan d'action triennal qui indique dans quel sens nos travaux sont orientés.

La désexisation des matériels scolaires est une préoccupation largement partagée par les partenaires assis autour de cette table; il s'agit également d'un dossier auquel le ministère a accordé une attention soutenue. Et nous sommes en mesure de vous présenter officiellement ce matin des engagements très opérationnels; le document, d'ailleurs, a été remis à l'arrière, le "Plan d'action de la désexisation des matériels scolaires".

Le détail apparaît dans un plan d'action que je viens d'illustrer. Pour l'année en cours, nos engagements sont de l'ordre d'un million $.

L'orientation essentielle qui anime l'ensemble des actions de désexisation au ministère est de faire en sorte que celle-ci s'amorce au moment même de la conception des matériels et non pas uniquement à posteriori, comme c'est actuellement le cas, par le biais d'une évaluation de nos différents matériels pédagogiques.

Les actions privilégiées par le ministère en matière de désexisation poursuivent les mêmes objectifs que les propositions que vous nous avez adressées; il y a différences au niveau des modalités bien sûr, c'est pourquoi, je pense, il y aurait facilement moyen de s'entendre en termes de consensus.

MADAME LOUISE ROCHON,

Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec

Comme commentaire général, je tiendrais à rappeler que les jeunes filles, quand nous les rencontrons dans leur milieu scolaire, sont déjà socialisées. Plus précisément, l'essentiel de leur socialisation a déjà pris place et produit ses effets, mais ces effets ne demeurent, ne s'ancrent dans leurs possibilités qu'en autant qu'elles sont renforcées quotidiennement pas leur socialisation actuelle et la nôtre. Parce qu'il s'agit bien de sujets socialisés qui viennent recevoir de l'aide de la part d'intervenants et d'intervenantes socialisés, à l'intérieur de la même société, du même système social.

Et les manuels, les normes et pratiques en usage dans les écoles, l'exclusion des femmes aux niveaux les plus élevés de la hiérarchie, tous ces éléments de la socialisation actuelle des adolescentes renforce les effets de leur socialisation passée. Il est faux de prétendre qu'elles font leurs choix en toute liberté.

En conséquence, il faut intervenir directement en dénonçant ouvertement le sexisme présent dans l'éducation, en fournissant de nouveaux modèles pour les filles et aussi pour les intervenantes et intervenants en éducation, et corriger certaines situations par des mesures incitatives.

MADAME DANIELLE ALLARD,
Déléguée des femmes

Les articles 10 et 11 de la Charte des droits et libertés de la personne reconnaissent le droit au respect et à l'égalité. Si l'accès à l'égalité passe par la formation, comme disait un partenaire hier, je crois que la formation, elle, passe par la désexisation.

Au Québec, en 1978, certaines analyses ont mis en lumière l'existence de stéréotypes discriminatoires dans les manuels scolaires; dès lors, un ensemble de critères d'évaluation ont été énoncés et ont donné lieu à l'élaboration d'une grille d'analyse.

Comme disait le ministre Gendron, le cahier nous a été remis hier, et à la lecture de ce document, il est vrai qu'il y a eu un travail important accompli dans ce dossier. Il est aussi démontré la volonté du ministère de poursuivre la démarche et même de la pousser plus loin.

Jusqu'ici, ça va, sauf que l'évaluation révèle que les actions effectuées à ce jour ont eu peu d'impact dans le milieu scolaire. Et malgré l'énergie et les ressources mises à éliminer les stéréotypes, les résultats ne se sont pas fait sentir dans le milieu scolaire. Et c'est pourtant là que la formation des filles se passe; c'est au niveau du milieu scolaire directement. Pour remédier à cette lacune, nous demandons l'élargissement de la représentativité du comité du MEQ et la mise sur pied d'un comité de surveillance dans chacune des commissions scolaires.

MADAME GERMAINE BOLDUC,
Déléguée des femmes

Pour faire suite à ce que madame Allard vient de dire, au sujet des matériels didactiques qui sont utilisés en classe. C'est vrai que pour les nouveaux volumes qui entrent dans les écoles, dans les classes, ils sont passés par l'approbation du bureau du ministère. Seulement, il y a beaucoup de

matériels utilisés en classe tels que les feuilles imprimées, les vidéos, les anciens manuels et les manuels de bibliothèque qui ne sont pas soumis à cette approbation présentement.

Nous voyons qu'il y a un bel effort du ministère de fait en ce sens; ce que nous demandons, c'est que le processus soit accéléré afin qu'il touche aussi ces matériels scolaires.

De plus, nous demandons la production de matériels non sexistes sur les rôles sociaux.

Nous demandons également la production d'études et d'activités soulignant la contribution des femmes dans les divers domaines de l'activité, et de les présenter dans des rôles non stéréotypés.

Il nous manque des volumes, il nous manque de matière pour remplacer ce qu'on sera obligé d'éliminer en bibliothèque. Il nous manque aussi une sensibilisation des enseignants et de tous les intervenants en éducation. Il faudrait leur donner l'information adéquate sur ce qu'est un manuel sexiste, parce que beaucoup ne voient pas le sexisme dans les manuels, alors qu'il existe sur une assez grande échelle.

Nous demandons donc que l'information adéquate soit donnée au personnel enseignant. Il est vrai qu'il existe des grilles d'évaluation, mais elles ne se rendent pas jusqu'aux enseignants.

Alors, on demande de faire un effort supplémentaire. Les grilles d'évaluation restent dans la haute direction ou parmi les gens qui composent les volumes ou chez les conseillers, mais à la base, sur le plancher, on n'a pas suffisamment d'information.

MADAME ROSETTE CÔTÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Nous sommes très satisfaites de la première partie du plan d'action du MEQ. Maintenant, j'ai une question à monsieur Bérubé: par rapport au ministère de l'enseignement supérieur, de la Science de la Technologie, est-ce qu'on doit comprendre, parce que vous n'avez pas présenté de plan d'action, est-ce qu'on doit comprendre que les différentes opérations de désexisation du matériel vont aussi s'appliquer, pour le matériel didactique employé dans les collèges et dans les universités? Parce que je pense que le sexisme n'est pas seulement présent au primaire et au secondaire, mais il se poursuit aux niveaux supérieurs; alors, parce que vous n'avez pas présenté de plan d'action, est-ce que ça va suivre aussi au ministère dont vous êtes le titulaire?

MONSIEUR YVES BÉRUBÉ,

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

En fait, nous participons avec le ministère de l'Éducation au programme de désexisation. Évidemment, au niveau universitaire, il faut quand même comprendre qu'il n'y a pas de manuels scolaires comme tel, que ce sont des textes qui peuvent être récupérés d'à peu près n'importe où dans le monde et qu'évidemment, on n'a pas de contrôle sur ce que les éditeurs européens ou américains peuvent imprimer, d'une part, et d'autre part, nous n'avons aucun contrôle, et n'en cherchons pas, sur l'emploi décidé par les professeurs, particulièrement au niveau universitaire.

Par contre, lorsque nous préparons des textes, au niveau collégial, à ce moment-là, oui, nous participons au même groupe de travail avec le ministère de l'Éducation.

MADAME ROSETTE CÔTÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Dans l'avis du Conseil supérieur de l'éducation qui a été publié l'an passé sur la discrimination dans l'enseignement, il y avait des exemples notés de sexisme dans les universités, et de textes dont on se préoccupait. Je ne parle pas nécessairement du matériel scolaire imposé, mais bien du matériel didactique et de toute la totalité. Il faut qu'on tienne compte de cet avis-là du CSE où il était clairement indiqué que le sexisme était très présent, et que même souvent, il était plus que présent; il continuait fortement le statut quo.

MADAME DANIELLE ALLARD,

Déléguée des femmes

Je remarque qu'il n'y a pas de réaction des commissions scolaires, face à la mise sur pied d'un comité, du comité de surveillance, et j'avoue que j'attendais des réactions.

MADAME DIANE DROUIN,

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

D'abord, au sujet du plan d'action que le ministère de l'Éducation a mis sur pied, on est prêt à apporter notre concours, à collaborer dans ce sens-là; c'est dans nos vues de toute façon.

Quant au comité de surveillance que vous proposez, je pense que c'est une proposition qui est intéressante, et comme je l'ai annoncé hier dans nos orientations, actuellement on ne peut pas avoir de choses concrètes à produire, parce qu'on avait un temps très court; on n'a pas consulté nos membres, mais je tiens à vous dire que cette proposition-là sera apportée à nos commissions scolaires, et qu'elle sera étudiée.

Il reste qu'il faut aussi voir qu'avec la nouvelle loi 3, il y a beaucoup de comités qui seront formés au sein des commissions scolaires et des écoles. Dans quelle mesure un de ces comités-là ne pourrait-il pas, par exemple, exercer ce rôle-là?

De toute façon, ce sont toutes des choses qui seront étudiées avec nos commissions scolaires et on en prend bonne note.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Donc, il se peut que vous réalisiez cette activité avant le prochain sommet?

MADAME DIANE DROUIN,

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Nous allons l'étudier sûrement.

MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON,

Ministre de l'Éducation

J'ai cru que pour ce thème, il y avait deux questions qui nous étaient adressées. Madame Allard a demandé l'élargissement du comité du MEQ, question très précise. On a essayé d'évaluer à quel comité vous faites allusion, pour être en mesure de répondre adéquatement, mais je ne suis pas capable d'identifier de quel comité vous parlez.

MADAME DANIELLE ALLARD,

Déléguée des femmes

Ce sont les personnes qui sont au bureau d'approbation. J'ai vu dans le cahier qu'il y avait des représentants, représentantes je l'espère, des

directions générales, en pédagogie, à l'éducation des adultes, etc. Et c'est dans ce sens-là que la demande était faite. C'est très bien qu'il y ait un comité dans les hautes instances, sauf que - et sur ça, je m'appuie encore sur l'évaluation qui est dans ce même document, qui dit que dans le milieu, il n'y a pas de résultat, et l'impact ne s'est pas fait sentir - alors c'est dans ce sens-là que je me dis, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'avoir des représentants. Et au niveau du comité des commissions scolaires, pourrait-il y avoir un lien, justement, entre le comité des commissions scolaires et le comité du MEQ, pour que justement, l'information se fasse plus facilement et plus adéquatement?

MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON,
Ministre de l'Éducation

J'ai mes précisions, et dans de sens-là, je ne pense pas qu'il y ait de problème effectivement à travailler plus étroitement, conjointement. Quand vous demandiez également dans l'autre partie de votre question, qu'il y ait une espèce de surveillant dans chaque commission scolaire, vous allez comprendre, et madame Drouin l'a évoqué, que c'est une responsabilité qui n'est pas nôtre, qui appartient aux commissions scolaires.

Je voudrais donner une courte réponse à madame Bolduc, qui demandait, je pense, qu'il y ait des efforts supplémentaires de fait pour qu'effectivement, les professeurs, les enseignants et enseignantes aient une meilleure formation, sensibilisation et information sur ce que sont véritablement les matériels utilisés avec des dispositions sexistes. Je pense qu'elle a raison, et dans ce sens-là, la réponse du ministère, c'est oui, ce sera fait pour essayer d'améliorer davantage la compréhension même du phénomène.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

On peut donc penser qu'il n'y a pas de désaccord profond sur ces propositions, il y a plutôt même un accord sur le plan d'action qu'on demande d'intensifier dans certains cas.

L'ensemble des propositions des agents sont également accueillies favorablement.

Nous passons donc au point de la formation des filles, formation de base.

- Les représentantes des femmes proposent que les programmes de mathématiques et de sciences soient réadaptés de sorte que l'enseignement de ces matières devienne obligatoire à tous les niveaux de secondaire.

- Elles proposent de plus que soit établi un programme de recherche afin d'identifier les raisons de la résistance aux mathématiques, aux sciences, à la mécanique et à la technologie chez les filles des niveaux primaire et secondaires et, qu'on explore les moyens destinés à contrecarrer cette résistance.

- Le Chambre des notaires propose que les maisons d'enseignement (écoles secondaires et cégeps), non seulement continuent d'inclure des cours d'initiation au droit dans leur programme, mais augmentent le nombre d'heures consacrées à ces cours.

MADAME GERMAINE BOLDUC,
Déléguée des femmes

Je vais parler premièrement des programmes de mathématiques et de sciences, à tous les niveaux et, dans une deuxième intervention, je reviendrai sur la résistance aux mathématiques.

Présentement, les programmes de mathématiques ne sont pas obligatoires au niveau secondaire V. Cependant, 70% des étudiants s'inscrivent à ce cours, parce qu'il est prérequis dans la plupart des options au Cégep. Avec les nouveaux programmes du ministère de l'Éducation, et la refonte des nouveaux programmes de mathématiques, effectivement ces programmes seront obligatoires à tous les niveaux; cependant, à contenu minimum, de sorte que l'étudiant qui voudra faire une carrière en sciences ou dans des techniques physiques devra s'inscrire à deux cours de quatre crédits en mathématiques, ce qui éloigne un peu les filles de ces carrières scientifiques. Les filles qui n'ont pas le goût pour les mathématiques s'éliminent d'elles-mêmes. Parce qu'avec ces deux options, ça rejoint le programme de mathématiques secondaire V actuel. On voudrait, à ce moment-là, mettre des mécanismes en marche pour inciter les filles à prendre des options, à étudier les mathématiques.

De même en sciences. Actuellement, les programmes de sciences du ministère ne sont pas obligatoires à tous les niveaux. En secondaire I, il y a l'écologie; en secondaire II, aucun programme obligatoire en sciences. Là, il y a une rupture. En III, il y a la biologie; en IV ou en V, l'étudiant peut choisir soit un programme de physique ou de chimie.

Ce que nous demandons, c'est d'assurer une continuité dans l'enseignement des sciences, en rendant obligatoire le cours de sciences physiques en deuxième secondaire. C'est un cours qui nous semble assez bien fait, mais il n'est pas obligatoire. Alors, il y a une rupture, un manque de continuité.

Afin de permettre aux filles d'acquérir le goût et les habiletés nécessaires pour poursuivre des études en sciences, et d'augmenter leur possibilité d'entreprendre une carrière scientifique ou technique, ce cours que nous suggérons vise à aider l'élève à découvrir les phénomènes physiques de son environnement, à développer chez lui des habiletés et des attitudes de démarches scientifiques.

La réponse des partenaires est à peu près muette là-dessus; alors, nous attendons des réponses à ce sujet.

MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON,
Ministre de l'Éducation

Je pense que la réponse va être assez claire, parce que oui, c'est vrai qu'on a eu à revoir un nouveau régime pédagogique. Très rapidement, si on regarde les deux éléments que vous avez évoqués, sciences et maths, le programme de sciences et de mathématiques inscrit dans les nouveaux régimes pédagogiques va être complètement obligatoire pour tous les niveaux; je reviendrai tantôt sur le vacuum de deuxième année. Dès 1986, il y aura un programme de sciences obligatoire, tel que demandé; donc ça, ça répond pour cette partie-là.

L'autre point, qui est plus fondamental, c'est de maintenir le discours qu'il y aurait une espèce de résistance des filles aux maths et aux sciences. Pour ce qui est du cours secondaire, ce n'est pas exact en statistiques. Les statistiques que l'on a nous prouvent qu'un, c'est pas exact du tout, puis deuxièmement, quand elles décident d'y aller, elles réussissent, règle générale, mieux. Elles réussissent, c'est important de le répéter, règle générale, mieux que les gars.

A partir du moment où elles n'ont pas de résistance, toujours au secondaire j'entends, à s'inscrire à des programmes de maths et de sciences, là où il y a une résistance, c'est dans le choix de certaines matières ou voies professionnelles à caractère scientifique et technique, pour le collégial. Et dans ce sens-là, je trouve que vous avez raison, qu'il va falloir faire une recherche, et c'est là l'engagement que je prends; on a un projet de recherche qui vise à comprendre les facteurs qui limitent les choix professionnels dans des matières à caractère plus scientifique ou mathématique, toujours dans la perspective du collégial.

Mais au niveau du cours secondaire, je conclus, maths et sciences seront obligatoires à tous les niveaux; nous allons, à partir de 86, avoir un programme de sciences en deuxième année du secondaire; quant à la cinquième année - et c'est mon dernier point - vous avez raison, il n'y a pas de sciences obligatoires, mais ceux qui ont pris le tronc commun, c'est-à-dire qui ont pris la concentration sciences en secondaire IV, sont obligés quand

même de prendre, pour avoir le nombre de crédits requis, deux cours de sciences en secondaire V, même si ce n'est pas obligatoire.

MONSIEUR GHYSLAIN DUFOUR,
Conseil du patronat du Québec

Je pense que le ministre Gendron a à peu près répondu à ma question; c'était pour appuyer justement cette demande des groupes de femmes quant à l'enseignement obligatoire des mathématiques.

Votre réponse est peut-être moins satisfaisante au niveau de l'enseignement des sciences. Vous dites qu'ils sont obligés de prendre deux crédits, mais qui ne sont pas obligatoires.

Dans les recherches qui sont faites, j'ai une publication notamment ici de l'université de Colombie-Britannique, on rend aussi l'enseignement des sciences de plus en plus obligatoire dans les curriculum. C'est à revoir, mais pour l'essentiel, je pense que vous donnez raison à cette demande-là.

Mais moi, madame la présidente, je ne peux pas désincarner ça d'une proposition qui vient de la CEQ. Il faut qu'il y ait des profs qui enseignent ces mathématiques et ces sciences. Il y a une proposition qui est intéressante, c'est qu'on ait plus de professeurs féminins formées justement pour donner ces cours, et que ce soit encouragé. Et justement dans cette recherche en Colombie-Britannique, on dit - et c'est une partie de la réponse qui est posée - comment amener justement les jeunes filles à s'intéresser aux maths puis aux sciences. Si elles peuvent justement incarner dans la personne qui leur donne des cours un vis-à-vis dans lequel elles se reconnaissent, dans ce sens-là, la présence du professeur féminin devient énormément importante.

Cette proposition de la CEQ nous intéresse énormément. Je ne sais pas si c'est votre responsabilité ou celle de la CEQ au niveau des négociations, mais je pense qu'il y a quand même quelque chose dans ce dossier-là.

MADAME GERMAINE BOLDUC,
Déléguée des femmes

Je suis totalement d'accord avec monsieur Gendron, lorsqu'il dit que le taux de réussite des étudiantes, des filles au niveau secondaire, et même Cégep, est aussi bon, même supérieur; j'ai des chiffres à l'appui. Il y a peut-être 1% de plus dans le résultat des filles par rapport aux garçons; elles réussissent un petit peu mieux, peut-être une différence de 1%, pour toutes celles qui s'y engagent.

Mais je veux parler un peu de la résistance aux mathématiques, des filles qui ne s'y engagent pas et qui pourraient le faire. Beaucoup de filles ne pourront jamais accéder à des carrières scientifiques, parce qu'elles ne sont pas conscientes des prérequis exigés au moment où elles font leur choix en secondaire III ou IV.

Le préjugé bien ancré que les filles sont moins douées que les garçons pour les mathématiques sape la confiance des filles dans leurs possibilités de réussite. L'absence d'instruments d'apprentissage appropriés dans l'environnement de la fille, jouets qui se montent et se démontent, maîtrise de l'espace - parce que le garçon est plus habitué à maîtriser par ses jeux de baseball, football, etc. - les préjugés aussi des parents et des enseignants, des conseillers en orientation qui n'encouragent pas autant la fille que le garçon. Les statistiques le prouvent, au Cégep, les filles ne représentent que 10% de la clientèle en technique physique. À l'université, à peu près le même pourcentage, pour les femmes diplômées en sciences appliquées: au baccalauréat 19%, à la maîtrise, 17%, au doctorat 1,7% des étudiants sont des femmes.

Alors, il faut chercher ailleurs que dans le manque de capacité à apprendre, ou dans le manque de dextérité comme l'énonçait le Conseil du patronat dans sa réponse à nos demandes.

C'est toute une mentalité, c'est tout un esprit qu'il faut changer. C'est peut-être aussi de nouveaux modes d'apprentissage propres aux filles.

C'est pourquoi nous demandons qu'un programme de recherche soit établi, comme on l'a dit dans notre proposition.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Je pense que ça a déjà été accepté, cette proposition.

MADAME GERMAINE BOLDUC,
Déléguée des femmes

D'accord. J'aurais quelque chose à ajouter. On pourrait s'inspirer des programmes américains d'incitation aux carrières scientifiques et aux métiers traditionnels pour les filles, où les institutions d'enseignement et l'entreprise privée, les groupes sociaux et les organisations féminines sont mises à contribution. La création de centres d'éducation de mathématiques pour femmes aussi.

Il y a aussi l'absence de modèle. À l'époque de l'enfance et de l'adolescence, où l'individu est à la recherche de héros et de modèles, on n'a pas de modèle féminin à offrir aux femmes en sciences et en mathématiques. On a fait une recherche; en sciences, il y a peut-être madame Curie dans l'histoire. Si son mari n'était pas décédé assez tôt, peut-être qu'on n'aurait jamais entendu parler d'elle!

On pourrait aussi profiter de conférences, organiser des conférences, des colloques, en invitant des femmes qui oeuvrent dans des domaines scientifiques ou technologiques. Peut-être aussi qu'il pourrait y avoir une ouverture de la part des syndicats, en ce sens, pour faire entrer plus de femmes dans l'enseignement des sciences et des mathématiques, parce qu'elles sont à faible pourcentage un peu partout.

MONSIEUR GHYSLAIN DUFOUR,
Conseil du patronat du Québec

Je veux juste demander à madame Bolduc ce qu'elle a compris de notre position, parce que ce n'est vraiment pas ça. Vous comprenez quoi?

MADAME GERMAINE BOLDUC,
Déléguée des femmes

Dans votre réponse aux partenaires, vous vous interrogez sur la dextérité, vous mentionnez que les filles ont moins de talent pour la mécanique et ont moins de dextérité: "Malheureusement, les filles ont en général moins de dextérité pratique et d'expérience".

MONSIEUR GHYSLAIN DUFOUR,
Conseil du patronat du Québec

Je regrette, je regrette! C'est la citation du Conseil des sciences! Nous citons, pour appuyer, nous, notre démarche, et on est d'accord avec ce que vous dites. Nous partons du Conseil du statut de la femme qui est cité, madame MacKenzie dans Le Devoir et après, nous citons page 39 du Conseil des sciences qui, lui, dit cela, mais nous, ne nous prêtez pas cela, madame!

MADAME LOUISE ROCHON,
Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec

Je voulais répondre à l'intervention de madame Bolduc, sur les conseillers.

Les conseillers aussi se buttent au problème des filles qui arrivent avec des notes fortes en sciences et en mathématiques en secondaire V et qui ne veulent pas aller au Cégep et disent, ça va être trop dur, on va échouer. Eux aussi sont en butte avec ce problème-là.

Il y a des éléments de réponse. Je pense que la recherche pourra aider à préciser plus le problème.

On a besoin de modèles, ça, c'est clair, puis de professeurs féminins, mais il y a sûrement autre chose qu'on pourrait mettre sur pied pour régler ce problème-là. Mais je pense que les conseillers font quand même un effort et essaient de trouver des solutions.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Vous pourriez peut-être vous rencontrer également pour trouver ces solutions-là.

Alors,

- Les représentantes des femmes proposent qu'on attribue des bourses d'études réservées aux filles et aux femmes qui se dirigent vers des secteurs d'études collégiales et/ou universitaires où les femmes sont traditionnellement moins présentes.

- Le SFPQ appuie ces demandes.

- La Corporation professionnelle des conseillers d'orientation demande que le système de prêts et bourses du ministère de l'Éducation cesse de considérer le revenu du conjoint dans l'attribution des prêts et bourses aux femmes et qu'on attribue des bourses d'études réservées aux femmes qui poursuivent des études universitaires de 2e et 3e cycles (entreprises, secrétariat d'État fédéral, associations, corporations professionnelles, fondations, chambres de commerce, etc.).

- Ce à quoi la Chambre de commerce du Québec répond qu'elle favorise l'égalité d'accès des filles ou des femmes aux bourses d'études mais qu'elle s'oppose à des bourses d'études réservées à des filles ou femmes seulement tout autant qu'à des garçons ou hommes seulement puisque de telles mesures

de discrimination n'apporteraient pas une réponse efficace aux déséquilibres observés.

MADAME MARIE MORIN,
Déléguée des femmes

Il nous apparaît essentiel que des bourses d'étude soient réservées aux filles et aux femmes. Nous souhaitons aussi, avec ces bourses, des stages de formation pratique qui constituent des mesures incitatives, facilitant et favorisant l'accès à l'égalité des chances, afin de combler justement cette absence de modèle au féminin.

Un des principaux problèmes de l'économie québécoise et canadienne, quant aux perspectives d'emploi pour la décennie 80, c'est que la main-d'oeuvre féminine sera incapable d'occuper les emplois disponibles, à moins qu'elle choisisse des options gagnantes.

L'Association des manufacturiers canadiens reconnaît que l'expansion de la main-d'oeuvre sera attribuable aux femmes dans plusieurs domaines. Il serait donc important de repenser les programmes de gestion des ressources humaines.

Le monde des affaires planifie soigneusement ses ressources physiques, mais a-t-il la même minutie pour planifier les ressources humaines? Cette planification devrait tenir compte du nombre croissant de femmes sur le marché du travail, et pour ce faire, offrir des stages de formation, recyclage aux nouvelles spécialités. Pour l'instant, selon les répertoires des bourses qui existent, apparemment, dans tout ce que j'ai consulté, seules les associations de femmes diplômées des universités offrent quelque chose; il y a aussi l'UQUAM qui offre une bourse pour les femmes en mathématiques, et on note parmi les compagnies des entreprises privées qui offrent des bourses, certaines ont déjà choisi une clientèle très particulière, soit les enfants des employés.

Alors on déplore, nous, que dans les universités, il y ait une quasi-absence des femmes professeurs dans les sciences pures et appliquées, mais il existe

des bourses, encore là spécifiquement, pour des professeurs en sciences administratives.

Je vais sauter un bout. Il est donc pensable, puisque ça se fait déjà où on choisit ses clientèles, pensable et compatible que des bourses soient attribuées plus spécifiquement; celles-ci devaient être entre autres plus substantielles. En plus des bourses, il faut des stages. Nous croyons même que des stages devraient comporter deux phases, une aide et un engagement. L'aide, quitte à ce qu'elle soit considérée comme un prêt, lorsque le stage est de longue durée; en d'autres mots, un salaire pour le temps fait ou le temps payé. Puis l'engagement régulier pour un certain temps, afin que les personnes puissent prendre l'expérience indispensable que l'on demande toujours, et en même temps rembourser petit à petit leurs prêts.

Je termine donc en disant qu'on aurait ainsi l'aide, l'employeur et l'expérience requise, sinon en l'absence d'une intervention efficace pour accroître leur participation dans les domaines scientifiques et techniques, les futures travailleuses connaîtront encore du chômage et de la pauvreté.

MADAME LOUISE ROCHON,

Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec

Je voudrais intervenir sur deux choses, les bourses d'abord. Le ministère de l'Éducation, considérant le revenu du conjoint, a pour conséquence que les femmes mariées qui veulent revenir aux études à temps plein doivent avoir l'autorisation de leur conjoint, doivent accepter de devenir dépendante de lui sur le plan matériel, ce qui les maintient dans un état de dépendance économique. C'est pourquoi on serait d'accord avec la proposition d'attribuer des bourses aux filles et aux femmes.

Au niveau de la corporation aussi. La recommandation des bourses d'étude pour le deuxième et rroisième cycle: il faut mettre sur pied des mesures incitatives qui encouragent les femmes à poursuivre une formation avancée pour leur donner accès aux postes-clefs qui influencent le développement de la société. Et c'est en faisant des études poussées que cela deviendra possible.

MADAME MYRIAM BORDELEAU,

Barreau du Québec

Je voudrais expliquer un petit peu la proposition que faisait le Barreau du Québec et que l'on ne retrouve malheureusement pas dans la synthèse.

Le Barreau du Québec demandait à ce que le ministère de l'Éducation s'applique dans ses programmes d'éducation à sensibiliser les élèves au partage égal des responsabilités familiales, afin d'éviter que ne se perpétue le conflit carrière-famille chez les femmes.

Et je voudrais peut-être donner quelques explications sur la situation de la profession juridique, pour étayer justement ce besoin-là.

Au sein de la profession juridique, il y a une démarcation encore très nette qui existe entre les champs d'exercice occupés par les avocats et les avocates. Elle est due non pas à la formation légale qui, au fond, est la même pour tous les aspirants à la profession, mais plutôt à une culture traditionnelle des membres du Barreau. Selon une enquête réalisée en 1981 auprès des membres inscrits au tableau de l'Ordre, il ressort clairement que les avocates se trouvent sous-représentées dans les cabinets privés et sur représentées dans la fonction publique, de même que dans les contentieux d'entreprises pour la recherche, la législation et l'enseignement.

Toute proportion gardée, la pratique des avocates est davantage orientée dans les secteurs de droit de la famille, du droit social et du droit administratif, alors qu'on retrouve plutôt le collègue masculin dans le droit corporatif, le droit de la faillite, le droit immobilier, le litige civil et commercial ainsi que le droit criminel.

Et il y a aussi d'autres statistiques assez intéressantes au niveau de l'accession à la magistrature. Nous avons présentement au Barreau 23% des membres qui sont des membres féminins, des avocates, alors qu'on ne retrouve que 4% des femmes juges présentement au niveau de toutes les juridictions. Alors évidemment, il y a une démarcation nette, qui peut s'expliquer toutefois historiquement, par le fait que la progression du nombre de candidates féminines

dans la profession juridique augmente seulement depuis les années 71, depuis environ dix ans.

Aujourd'hui, dans les universités et à l'école de formation professionnelle du Barreau, il y a présentement 50% de femmes qui ont l'intention de faire carrière dans le droit. Alors évidemment, il est entendu que le Barreau, quoiqu'en continuant de soutenir que l'excellence est le critère prioritaire qui doit guider les autorités affectées à la nomination des juges, de toutes les juridictions, nous avons quand même espoir que l'évolution de la situation de la femme dans la profession juridique fera en sorte que par voie de conséquence, le nombre de femmes accédant à la magistrature continue d'augmenter.

MADAME RITA BÉDARD,

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

On se demandait tout à l'heure si le secteur des affaires se préoccupait de la formation, j'interviendrai sur la formation dans l'entreprise. Mais au niveau des bourses, il y a, dans Desjardins, la fondation Vaillancourt qui s'adresse au public en général. Et dans la dernière année 1984-1985, Desjardins, par cette fondation, a donné 121 bourses. On en donne au niveau du bacc, à la maîtrise et au doctorat.

Certaines bourses ont même été données à des employés et dans ces cas, l'employeur a même contribué financièrement de façon supplémentaire à l'octroi de bourses.

D'autre part, un nouveau programme a été appliqué cette année; je ne peux malheureusement pas dévoiler le nom de la candidate. Il y a une subvention à la recherche de 25 000 $ qui a été octroyée à une femme, et sa thèse de recherche vise les impacts sociaux des nouvelles technologies, de l'informatique sur la gestion de l'entreprise.

On n'a pas de politique disant qu'on favorise les bourses aux femmes; cette année, 1984-1985, c'est à peu près cinquante-cinquante. Mais on me dit que

pour cette subvention à la recherche, la qualité du dossier de cette femme et le sujet qu'elle a choisi font en sorte qu'elle est récipiendaire.

MONSIEUR YVES BÉRUBÉ,

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

D'abord, en ce qui touche la poursuite des études des femmes, soulignons que nous avons apporté un assouplissement tout récemment. J'ai pas le détail complet de l'assouplissement, mais effectivement, en deçà d'un seuil qui est maintenant plus élevé pour l'ensemble des étudiants au Québec, nous ne prenons pas en compte, pour l'admissibilité, le revenu du conjoint.

Toutefois, l'assouplissement n'est pas complet; il faut comprendre que chaque fois qu'on accroît l'aide financière à des gens qui n'en ont pas matériellement autant besoin, il y a toujours le phénomène des vases communicants, c'est-à-dire qu'il va y avoir un groupe de la société qui a des besoins matériels reconnus et qu'on en pourra pas satisfaire. Donc, il y a toujours cette espèce d'équilibre à prendre en compte, ce qui nous a amenés à ne pas vouloir complètement libéraliser maintenant, faute des moyens nécessaires. C'est pas un manque de volonté, c'est tout simplement un manque de ressources.

Lorsque vous parlez cependant du problème plus spécifique de bourses d'étude réservées aux filles et aux femmes, je dois inscrire mon désaccord quant à la proposition. La raison est la suivante: lorsque nous examinons les taux d'accès, les taux de succès, collégial, en 1978, il y avait 43.6% de femmes qui accédaient aux études collégiales, au global; c'est maintenant à 61,8% d'accès aux études collégiales, global, si on prend toutes les projections et qu'on applique ça aux jeunes à l'heure actuelle. C'est 10,5% supérieur aux hommes.

Donc, le problème d'accès aux études collégiales semble moins grave pour les filles que pour les garçons, strictement parlant.

Je pourrais également faire la même remarque au niveau universitaire où là,

je devrais quand même ajouter une note, pour souligner que néanmoins, ce que l'on constate chez les filles, c'est une tendance à fréquenter l'université, plus à temps partiel et moins à temps plein. Nous avons donc encore un problème là, bien qu'à l'heure actuelle c'est un problème général dans nos universités et c'est en voie de correction très rapide.

Donc, globalement, l'accès aux études universitaires est plus élevé, à l'heure actuelle, pour les filles que pour les garçons de même qu'au niveau collégial.

C'est lorsqu'on regarde le problème de l'orientation - là-dessus, je pense qu'on vous rejoint - où l'on constate qu'en santé, il y a 83% de filles, en arts et lettres 71%, au niveau universitaire; ça tombe à 63% en sciences humaines, à 51% en médecine, à 44% en administration et finalement, à 32% en sciences et sciences physiques. Donc, on voit qu'il y a une diminution continue, au fur et à mesure qu'on s'éloigne, soit de la santé ou de la culture, pour se rapprocher des techniques; et là-dessus, je pense que c'est l'analyse que vous avez toutes faites, mais le problème n'est pas un problème d'accès; c'est tout simplement un problème d'orientation. Or, accorder des bourses à des jeunes filles qui, de toute façon, seraient allées en sciences physiques, n'accroîtra pas l'accès pour autant des filles. Tout ce que ça va faire, c'est que ça va diminuer le nombre de bourses total dont on aurait eu besoin pour couvrir d'autres clientèles qui ont des besoins financiers réels.

Donc, on aurait plutôt tendance à mettre l'accent sur l'orientation, puisque ce n'est pas un problème financier, qui empêche l'accessibilité des filles, et je comprends l'idée, mais je pense qu'on en met pas l'accent sur le bon problème.

MADAME LOUISE ROCHON,

Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec

Je voulais juste noter que même si actuellement le pourcentage des filles à l'université dépasse celui des garçons, le pourcentage de diplômés total, le pourcentage de filles diplômées total sur le pourcentage total de diplômés

est quand même inférieur actuellement, elles ont du rattrapage à faire.

Et quand je pensais aux bourses, je me demandais si ça ne pourrait pas être temporaire pour quelques années, pour donner une chance aux filles de rattraper la proportion de diplômés masculins.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Nous retenons cette question et nous continuons dans les propositions.

- Les représentantes des femmes proposent qu'un programme d'accès à l'égalité soit mis sur pied pour assurer une juste représentation des femmes à tous les niveaux des secteurs du système de l'éducation par l'entraînement et l'assignation de professeurs féminins dans l'enseignement des mathématiques, des sciences, des technologies et des métiers non traditionnels ainsi que dans des postes de gestion et de cadre. Ceci afin de favoriser la présence de modèles féminins dans ces disciplines.

- La CEQ répond qu'il est important de s'assurer que des professeurs enseignent les sciences ou dans des métiers non traditionnels mais ce, sous réserve des conventions collectives et des programmes d'accès à l'égalité qui seront mis en place. Tout comme il faut s'assurer que les comités de sélection de candidatures féminines aux postes de cadre soit composés de bon nombre de femmes capables de tenir compte de l'impact de la socialisation des femmes et des déficits conséquents.

Y a-t-il accord là-dessus? Madame Bolduc.

MADAME GERMAINE BOLDUC,

Déléguée des femmes

Il y a présentement des femmes qui sont formées dans les techniques et les métiers non traditionnels, qui sont capables d'assurer des postes, mais qui

ne sont pas choisies.

Il y a aussi dans le domaine scolaire où la majorité des intervenants sont des femmes, si on calcule primaire secondaire. Au Cégep et à l'université, c'est l'inverse, dans les postes cadres, vous ne retrouvez environ que 5 à 6% de femmes.

Il pourrait y avoir des mesures prises pour qu'il y ait un peu de rattrapage dans ce sens. Si vous faites application à un poste de cadre, on peut pas donner prétexte du syndicat.

Depuis une couple d'années, le pourcentage des femmes dans les postes cadres ont diminué quelque peu même, au lieu d'augmenter, selon le rapport du Conseil supérieur de l'éducation que j'ai ici.

MONSIEUR YVES BÉRUBÉ,

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

D'une part, je dois dire qu'effectivement, c'est ce que nous prévoyons à l'heure actuelle dans nos programmes de perfectionnement que nous mettons en place; nous prévoyons orienter dans les secteurs qui sont plus techniques davantage de femmes. Et 77% des candidatures qui sont présentement en recyclage pour répondre aux nouveaux besoins sont des femmes, dans des secteurs justement d'importance technologique plus grande dans le contexte économique actuel. Donc, nous partageons effectivement ce point de vue là.

Au gouvernement, nous avons des politiques, je dirais, d'égalité en l'emploi, puisque dans les concours, on a des critères, maintenant, qui favorisent le recrutement de cadres féminins. Je dois dire que dans le cas des commissions scolaires, dans le cas des réseaux, nous ne gérons pas les réseaux, et il faudrait laisser les commissions scolaires peut-être répondre quant à leur politique.

Le problème est assez universel, puisque nous avions hier une commission parlementaire pour discuter de réforme du régime de négociations, et il n'y

avait pas beaucoup de femmes assises à la table syndicale qui nous adressaient la parole. C'était presque uniquement masculin.

Le problème est assez universel, et il est généralisé; je pense que c'est un combat qui est à mener de tous les instants. Je dirais que l'organisme qui donne le plus l'exemple à l'heure actuelle, c'est le gouvernement dans l'appareil qu'il contrôle, c'est-à-dire la fonction publique.

Mais je dois dire que nous sommes ouverts, par exemple, à négocier avec les centrales syndicales, par exemple, des modalités qui feraient que les règles d'ancienneté pourraient être modifiées pour permettre de favoriser l'insertion de femmes dans les secteurs où elles ne sont pas traitées sur une base d'égalité.

Et ça, je pense qu'on a toujours exprimé notre intention, mais évidemment, ça implique des changements profonds dans les mentalités, le jour où, par une politique d'égalité à l'emploi, on décide de modifier, par exemple, les règles d'ancienneté. Ce n'est pas facile.

MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON,
Ministre de l'Éducation

Pour ce qui regarde le ministère de l'Éducation - préscolaire, primaire et secondaire - les représentantes des femmes proposaient qu'un programme d'accès à l'égalité soit mis en place pour les cadres des commissions scolaires. Monsieur Bérubé l'a évoqué, nous, on est d'accord, au ministère de l'Éducation, pour faire un effort additionnel d'exploration de modalités concrètes, mais avec les partenaires, parce que ça concerne d'abord et avant tout les partenaires réseaux. Il va falloir effectivement avoir des dispositions concrètes pour faciliter que dans le réseau des commissions scolaires, le pourcentage de cadres soit plus élevé chez le personnel féminin.

MADAME YOLANDE WIEGARD,
Association des commissions scolaires protestantes du Québec

En réponse à madame Bolduc, j'aimerais mentionner que la Commission scolaire Lakeshore a passé une résolution à l'automne dernier, et le Conseil des commissaires de la commission a adopté une résolution que je cite:

> "Un comité ad hoc soit mis sur pied afin d'étudier la situation, les pratiques d'embauche des femmes, pour les postes comportant un niveau élevé de responsabilité, et que le comité soit formé de représentantes du conseil, du personnel hors cadre, d'un directeur d'école et des associations professionnelles et du syndicat".

C'était au sujet des emplois cadres.

MADAME GERMAINE BOLDUC,
Déléguée des femmes

J'aimerais que les autres commissions scolaires suivent votre exemple, et j'aimerais avoir la version de la représentante de la Fédération des commissions scolaires.

MADAME DIANE DROUIN,
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Je dois dire d'abord qu'au sein des commissions scolaires, c'est certain que les postes cadres ne sont peut-être pas très nombreux du côté féminin. Mais il reste que le pouvoir politique est là quand même, parce que c'est peut-être la forme de gouvernement où les femmes élues sont les plus nombreuses. Les femmes commissaires sont à 35% commissaires dans nos commissions scolaires.

Et je peux vous dire que la présidence des commissions scolaires est assumée par des femmes dans 20% des cas, ce qu'on ne retrouve pas dans bien d'autres

gouvernements, aux autres paliers. Ceci pour dire que les femmes sont quand même, au scolaire, préoccupées par ce phénomène, et il reste qu'à un moment donné, on ne peut pas aller à l'envers du courant; on ouvre des postes de direction d'école, de cadres et il n'y a pas de femmes qui posent leur candidature. C'est assez difficile, mais je tiens à vous dire que la préoccupation, elle est là, parce que les femmes commissaires qui sont, comme je disais, en grand nombre, elles ont, dans la plupart des cas, cette préoccupation.

Quant à l'assignation des professeurs féminins dans l'enseignement des mathématiques et des sciences, sur le principe, on est très favorable, mais il ne faut pas oublier que tout ça passe par les conventions collectives et que jusqu'à présent, le moteur des conventions collectives était toujours le critère d'ancienneté. Lorsqu'il y aura des ouvertures de ce côté-là, nous serons sûrement prêts à embarquer.

Il reste la partie affectation-mutation, c'est quand même de négociation locale; alors ça revient à chacune des commissions scolaires, et en tant que fédération, on peut pas s'insérer là-dedans. C'est chacune des commissions scolaires qui doit débattre ce point-là.

MADAME LORRAINE PAGÉ,
Centrale de l'enseignement du Québec

Je n'avais pas prévu prendre la parole, mais les dernières interventions m'ont fait un peu sursauter. Je trouve que ça commence à ressembler à de la salade; on ne parle pas des affectations-mutations ici, on parle d'accès pour les femmes à des postes de cadres. Ça ne se fait pas par affectation-mutation, par ancienneté. Ça se fait par des comités de sélection qui reçoivent des candidates, qui font une évaluation, puis qui octroient des postes de cadres.

Nous avons deux problèmes à cet égard. Le premier problème, il est réel, on ne peut pas le nier, c'est le fait que les femmes postulent moins dans certains postes de responsabilité. C'est dû à la socialisation que les femmes ont reçue, et aux charges familiales aussi; mais dans des études et

des expériences en cours, par exemple, dans les conseils scolaires de l'Ontario, on voit que pour pallier ce phénomène-là, il se fait une forme de sollicitation plus directe auprès des femmes, pour leur dire qu'elles ont les capacités et pour les inviter à postuler. Ça, c'est une mesure concrète.

Deuxièmement, il y a un autre problème que nous avons. Ce sont les phénomènes d'exclusion imperceptibles que peuvent avoir les critères mis en place pour postuler à des postes de cadres.

Je vais donner l'exemple d'une commission scolaire au Québec qui dit: nous avons une politique tout à fait neutre; or pour postuler à un poste de direction d'école, il faudra avoir occupé un poste d'adjoint. Cela a l'air très neutre! Sauf que les femmes sont au primaire, et qu'il n'y a presque pas d'adjoints au primaire. Donc, comme elles ne veulent pas aller postuler pour un poste d'adjoint au secondaire, qui est un milieu qu'elles ne connaissent pas, elles ne pourront pas, compte tenu de ce phénomène-là, poser leur candidature à un poste de direction au primaire.

Ça a l'air insignifiant, ça a l'air neutre, mais c'est une mesure qui ne tient pas compte de la situation des femmes.

Alors, il faut vraiment déceler tous les impacts cachés quand on édicte des politiques pour l'embauche de personnel cadre.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Je vous remercie madame Pagé, et je ne note pas de désaccord sur ces propositions. Maintenant le bloc sur l'éducation des adultes et la formation professionnelle. D'abord en institution, le premier volet que nous traiterons.

- Les représentantes des femmes proposent que la politique d'éducation aux adultes soit accessible et adaptée aux besoins des femmes et tienne compte de leurs difficultés dans l'apprentissage de certains emplois.

Elles demandent des mesures de support pour favoriser l'insertion des femmes au marché du travail et des programmes de formation adéquats; un programme de retour aux études avec soutien financier; la reconnaissance des acquis d'expérience du travail au foyer, du travail effectué dans l'entreprise familiale et du bénévolat pour fins d'étude et d'intégration au marché du travail.

- La FTQ propose que l'accès véritable des filles et des femmes en matière de formation passe par le droit véritable à l'éducation (la scolarité), le perfectionnement et le recyclage non sexistes et que le gouvernement, parallèlement à la lutte pour l'accès à l'égalité en milieu de travail, continue à consacrer des efforts soutenus à l'amélioration de l'éducation dans le domaine scolaire et de la formation professionnelle des femmes, notamment par des efforts soutenus pour inciter les femmes à s'inscrire à des cours de formation professionnelle non traditionnels.

- La FTQ propose que le droit des femmes à l'éducation des adultes fasse l'objet d'une mesure législative et que les femmes fassent partie des groupes-cibles prioritaires en matière d'éducation aux adultes. La FTQ propose les moyens suivants: la gratuité de la formation aux niveaux secondaire et collégial, le droit au congé-éducation payé et des programmes spéciaux d'incitation et d'intégration des femmes dans des secteurs non traditionnels.

- La CSD demande que le gouvernement reconnaisse le droit au congé-éducation et établisse en collaboration avec les intéressés/es, une politique claire de reconnaissance des acquis dans tous les milieux de formation.

- La FTQ souligne que l'éducation acquise hors du réseau scolaire, par exemple dans les groupes populaires, devrait être reconnue.

- La Corporation professionnelle des conseillers d'orientation se propose de participer à la reconnaissance des acquis d'expérience du travail au foyer, du travail effectué dans l'entreprise familiale et du bénévolat pour fins d'étude et d'intégration au marché du travail et de favoriser le

libre accès à des programmes d'orientation de même qu'à des programmes de recyclage, de perfectionnement, de formation professionnelle favorisant la réinsertion des travailleuses et des travailleurs au foyer au marché du travail.

- Le ministère de l'Éducation propose de développer les outils requis à la reconnaissance des acquis expérientiels des femmes ce qui implique la réalisation de plusieurs productions:

  . Matériel d'évaluation des compétences acquises par les femmes dans les différents secteurs de leur vie.

  . Instruments identifiés par la recherche sur les besoins des femmes menée en collaboration avec l'Institut canadien de l'éducation des adultes.

  . Guide d'incitation visant à amener les femmes à procéder à la reconnaissance de leurs acquis et à s'orienter vers un retour aux études ou sur le marché du travail.

  . Implantation de guide auprès des groupes de femmes.

  . Activités de perfectionnement afin d'outiller les évaluateurs des institutions d'enseignement et les personnels des services régionaux accueil et référence à évaluer les acquis des femmes et à bien les orienter.

Le MEQ propose d'encadrer la participation de 22 représentantes de groupes de femmes siégeant aux tables de concertation éducation main-d'oeuvre et accueil et référence.

Le MEQ propose d'analyser les recommandations du rapport d'un comité mixte "Éducation-femme" et élaborer un plan d'action pour favoriser l'accessibilité des femmes aux divers programmes de formation et de recyclage menant aux emplois d'avenir. Les coûts sont de 124 000 $.

- Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu fait état d'un certain nombre de programmes existants qui touchent à la fois à la formation en institution et en entreprise.

Je voudrais qu'on m'exprime là-dessus un accord ou un désaccord; je ne veux pas qu'on reprenne les propositions, elles sont très longues, nous avons peu de temps, à moins qu'il y ait des éléments nouveaux. Mais je souhaiterais qu'on m'exprime un accord ou un désaccord de façon à ce que nous puissions avancer.

MADAME DENYSE ROCHON,
Déléguée des femmes

Nous voudrions que la politique d'éducation aux adultes soit accessible et adaptée aux besoins des femmes, par un programme de retour aux études avec soutien financier. Plusieurs femmes passent à travers "transition au travail" et sont prêtes à aller en stage ou à étudier, mais elles n'ont pas les moyens.

Les femmes qui ne sont pas des assistées sociales et qui ont plus de 30 ans ne sont pas parmi les clientèles cibles du gouvernement et donc, ne bénéficient pas actuellement de support financier adéquat.

Or, pour celles qui ont un conjoint avec qui il faut négocier pour se faire payer leurs études, c'est un obstacle majeur.

Pour ce qui est des programmes du MMSR, par exemple, on semble tenir compte de certains besoins des femmes et des jeunes, mais il est étonnant que les services d'accueil et de référence n'aient pas de mécanismes de suivi sur le terrain. Un grand nombre de femmes démissionnent après un certain temps, faute de soutien et d'encadrement, et les difficultés d'insertion sont grandes. Une démission pour elles signifie une perte de confiance en elles-mêmes, et cette confiance n'était pas déjà si grande.

Au programme de recyclage et perfectionnement de la main-d'oeuvre, on souligne que la proportion des femmes bénéficiant de ce programme sera inférieure à 10% de la clientèle totale.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau-Goyette

Monsieur Fernand Daoust, un accord ou un désaccord.

MONSIEUR FERNAND DAOUST,

Fédération des travailleurs du Québec

Il y a sûrement un accord quant à nos propositions, mais nous voudrions sensibiliser les participants à cette conférence sur les phénomènes que nous vivons tous.

Il faudra, chez l'ensemble des participants, au-delà d'une prise de conscience, des engagements assez fermes dans ce domaine-là. Nous vivons des mutations industrielles à nulle autre comparables. Les femmes n'ont pas accès au marché du travail; celles qui sont sur le marché du travail et celles qui y sont minoritairement, les femmes, connaissent des programmes de perfectionnement, de recyclage, de formation professionnelle. Il y a des lacunes, et un coup de barre s'impose, afin que les femmes puissent avoir accès à une véritable formation professionnelle.

Les pouvoirs publics devront intervenir et y mettre les fonds voulus, afin que les programmes d'accès à l'égalité puissent avoir un peu de mordant.

Les entreprises qui sont vivement préoccupées à l'égard de la formation de la main-d'oeuvre, d'une façon générale - ou devraient être vivement préoccupées - devront s'engager de façon un peu plus rigoureuse qu'elles ne l'ont fait dans le passé à accentuer le processus qui est indispensable.

Les programmes d'accès à l'égalité, je ne veux pas revenir là-dessus plus longtemps qu'il le faut, permettraient, s'ils étaient négociés, de visualiser dans l'ensemble des entreprises le phénomène de l'absence des femmes, et de trouver les redressements qui s'imposent. Et puisqu'il est question de formation professionnelle, de recyclage, des redressements s'imposent, afin que ne dure pas ce type de discrimination qui est séculaire maintenant.

On parle de congé éducation, on parle d'appui financier, on parle d'un ensemble de mesures qui doivent accompagner ce processus-là, afin que les femmes puissent enfin prendre la place qui leur revient sur le marché du travail.

Mais, je le répète, c'est une révolution que ça prend dans ce domaine-là, et non pas des mesures bourrées de bonnes intentions, mais qui nous remettent peut-être à l'an 2000 avant de voir apparaître sur le marché du travail le contingent de femmes qui s'impose, compte tenu de leur proportion dans notre société.

MADAME ROSETTE CÔTÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

C'est un accord, mais j'aurais une chose à ajouter. On sait qu'actuellement la politique de l'éducation des adultes est à l'intérieur de la Loi 3 où il est dit, à l'article 275, que la commission scolaire détermine les services éducatifs qui seront dispensés pour les personnes en éducation aux adultes.

Or, on sait que les services sont déterminés en fonction des règles d'attribution des ressources financières établies par le ministère. Je pense qu'il serait peut-être important qu'à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire, il y ait des mesures prioritaires pour l'éducation aux adultes. Parce qu'on sait que dans une commission scolaire où l'argent manquera, il n'y aura probablement pas de programme adéquat pour les femmes et en plus, possiblement qu'on ne tiendra pas nécessairement compte des carences des femmes et du besoin de cours adaptés à leur réalité.

Je pense qu'il y a quand même un lien à faire avec la Loi 3, et qu'on ne peut pas la négliger, parce que ce sont des mesures concrètes qui actualisent une déclaration de principe.

MONSIEUR DENIS BEAUREGARD,
Conseil du patronat du Québec

Je vais être très bref sur cette question-là, je veux seulement souligner que vous nous demandez un accord ou un désaccord sur un ensemble de choses qui font l'objet de discussions, de négociations depuis longtemps, notamment avec le Ministère de madame Marois.

Nous avons - et je ne prends que cet exemple-là - nous avons discuté depuis de longs mois, et même des années, toute la question du congé éducation, par exemple, qui est une question vaste comme le monde, et là, vous nous demandez de dire oui ou non à un ensemble de choses.

C'est justement de ça dont on discute, avec vigueur, et on l'a fait avec madame Jean et ses fonctionnaires.

Alors, on ne peut pas donner comme ça un accord à tout ce qu'il y a là-dedans, au-delà de toutes les négociations qui sont faites et qui sont à faire encore dans ce domaine-là. Il y a des programmes qui commencent, qui vont entrer en vigueur, madame Marois va certainement pouvoir les préciser, mais on ne peut pas, au-delà de tout ça, dire oui, on est d'accord avec cet ensemble-là. On ne peut pas faire ça.

MADAME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

Tout simplement, madame la présidente, pour signifier notre accord avec les propositions, et peut-être resouligner l'urgence de se doter de moyens concrets pour les réaliser.

MADAME PAULINE MAROIS,

Ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Dans l'approche que nous avons, au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, nous avons déjà appliqué des mesures d'accès à l'égalité, parce que des mesures d'accès à l'égalité, ça peut être des mesures reliées au fait qu'on retrouve des nombres, qu'on retrouve des proportions, mais c'est aussi des mesures d'incitation, de promotion, d'information. Alors, très concrètement, ça va me permettre d'aborder en même temps certaines propositions qui sont faites au cahier.

Il y a ce fameux programme d'information et de sensibilisation, cette campagne de publicité qu'on s'était engagé à réaliser, pour inciter les femmes à s'inscrire aux cours de formation professionnelle, dans les métiers non traditionnels; vous avez dû la voir sûrement cette campagne. Elle a utilisé les grands quotidiens, elle a utilisé les médias électroniques, plus la publication de brochures qui ramassent tous les programmes, qui ne s'adressent pas uniquement aux femmes, mais pour inciter les femmes à se préoccuper de ces programmes-là.

Dans les programmes, tant en institution que transition, - je pense à transition au travail, et à un certain nombre d'autres programmes, pour l'initiation aux métiers non traditionnels, - nous réservons des places, actuellement 30% des places aux femmes. Pour le retour aux études, nous avons privilégié le retour aux études secondaires et postsecondaires; nous avons un projet expérimental pour les chefs de familles monoparentales. Nous savons très bien que ce sont 90% des femmes qui sont concernées par cela.

Madame Rochon soulevait le fait qu'il serait intéressant de soutenir les femmes qui s'inscrivent dans le processus d'accueil et de référence. Nous avons déposé au gouvernement fédéral, qui met à notre disposition une somme d'environ 200 millions $ pour les programmes et de formation et d'aide à l'emploi, une proposition intégrée ne concernant que les femmes pour 50 millions $ - en fait 52 millions $ exactement, - pour un quart de la somme. En plus du fait - je vais me dépêcher de le dire - en plus du fait que pour

le reste de la somme, le 150 millions $, nos critères s'appliquent toujours, critères qui font qu'on doit tenir compte de la population, soit inscrite aux programmes ou demandant des services, dans la proportion où les femmes y sont représentées. Alors donc, dans le reste du 150 millions $, on se préoccupe aussi des femmes, mais spécifiquement 50 millions $ iraient vers une approche intégrée, renforçant transition au travail, assurant un suivi plus serré au niveau de l'aide à apporter aux femmes qui veulent réintégrer l'emploi par les services d'accueil, de référence ou d'insérer de la formation, et un certain nombre d'autres mesures aussi qui sont évidemment comprises sous l'angle, par exemple, d'allocations spécifiques.

Quand vous disiez, les femmes bénéficiaires d'aide sociale sont aidées, par contre elles ne sont pas aidées nécessairement. Les femmes qui se retrouvent en situation de dépendance tout simplement, mais pas bénéficiaires d'aide sociale. Alors nous avons des demandes pour augmenter les allocations.

Le congé éducation. Le programme de soutien à la formation en entreprise est prêt, les budgets sont dégagés, nous allons en informer les entreprises, les travaileurs, les travailleuses, les syndicats, les gens concernés, pendant la période estivale, pour qu'il soit opérationnel dès le début de septembre. Parce qu'on pense que l'été, ce n'est pas très bon pour mettre ça en place, même si on pourrait le faire, parce qu'il est prêt. On va plutôt faire le travail de promotion et d'information, et il est prévu, dans ce programme, un volet formation générale en entreprise, mais un volet congé éducation où il y a un partage avec l'entreprise et le gouvernement.

Ce congé permettra la reconnaissance de la formation de base aussi.

MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON,
Ministre de l'Éducation

C'est madame Côté ou Pagé, je ne sais pas, qui a parlé tout à l'heure de l'éducation des adultes. Je voudrais vous informer que dès septembre 1985, une des seules enveloppes qui demeurera ouverte, c'est celle de l'éducation

des adultes. Donc, à partir du moment où l'enveloppe est ouverte, toute la clientèle n'a pas de problème au niveau du financement.

MADAME GHYSLAINE TÉLÉMAQUE,
Déléguée des femmes

Nous avons un point, madame la présidente, qui s'adresserait particulièrement au MCCI qui est actuellement absent; je viens de voir repartir monsieur Godin. Est-ce qu'on pourrait reporter ce point-là, ce point qui relève de la formation professionnelle, au point 5, où on a une proposition très élaborée?

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau-Goyette

Nous en prenons note, je vous remercie.

MADAME GUYLAINE SAUCIER,
Chambre de commerce du Québec

Je veux faire un commentaire personnel, si vous me permettez, madame la présidente. C'est que je trouve que dans tout ce débat actuellement, on oublie un item important: la formation dans les métiers non traditionnels.

Je pense que les femmes, pour différentes raisons, justifiées ou non, n'osent pas; le changement d'attitude dont on parle doit se faire premièrement dans l'esprit des femmes. Nous n'avons pas de modèle et nous n'osons pas faire le premier pas dans certains domaines non traditionnels.

Alors, il va falloir se demander un jour: est-ce qu'on est capable, nous comme femme, comme individu, de le faire pour nous, de s'en aller dans ces

domaines-là. C'est essentiel à mon point de vue.

MADAME DENYSE ROCHON,
Déléguée des femmes

C'est qu'il faudrait absolument souligner que dans les centres de main-d'oeuvre, on oriente et conseille mal les femmes. On va même jusqu'à les décourager de prendre un métier non traditionnel, il y a sans doute une ignorance et un manque de ressources pour identifier les lacunes, et un ressourcement peut-être du personnel serait à envisager.

Pour les programmes mis sur pied pour le stage en milieu de travail, et aussi, dans les métiers non traditionnels, les préjugés prévalent sur la qualité potentielle de l'employée. Donc, les résultats sont minimes à l'embauche, et un travail non traditionnel, au fond, ce n'est pas une panacée. Il faudrait aider les filles à aller vers des options gagnantes.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau-Goyette

Je suis très inquiète pour notre horaire. Il est midi trente, il reste pas mal de stock encore à travers lequel nous devons passer. Et cet après-midi, on n'a pas de marge de jeu, on n'en a aucune, je ne sais pas trop comment procéder.

Je vais continuer à lire, je vous demanderais, encore une fois, de restreindre à l'essentiel.

Je reprends donc la formation en entreprise.

- Les représentantes des femmes proposent que l'accès des femmes aux emplois non traditionnels soit encouragé par des stimulants fiscaux aux entreprises qui intégreront des femmes dans les secteurs industriels non traditionnels, ou qui permettront aux femmes de se recycler dans des professions porteuses d'avenir.

La mise sur pied de programmes de recyclage dans des métiers non traditionnels à l'intention des femmes qui travaillent dans des secteurs en perte de vitesse et dans les secteurs marqués par les changements technologiques.

Elles proposent la mise en place du congé-éducation payé ou des politiques de recyclage en cours d'emploi.

Que la formation en entreprise soit à la charge des employeurs et qu'elle ne se limite pas à un simple apprentissage. Particulièrement en regard des nouvelles technologies, que cette formation puisse permettre une véritable maîtrise de l'outil et une compréhension générale des transformations du procédé de travail.

Que les entreprises, employant majoritairement une main-d'oeuvre masculine et bénéficiant ou désirant bénéficier de subventions gouvernementales, y aient accès conditionnellement à la présentation d'un plan d'embauche et/ou de recyclage pour les femmes.

- La FTQ propose que les femmes aient un véritable accès à la formation professionnelle et au recyclage par la mise en place de mesures de redressement pour la formation et le recyclage; par une formation professionnelle défrayée par l'employeur durant les heures de travail et par de la formation de base qui soit dispensée et vienne précéder la formation plus spécialisée afin de compenser l'absence de prérequis.

- La Chambre de commerce approuve l'objectif de faciliter l'accès des femmes aux emplois non traditionnels et aux professions "porteuses d'avenir" par des programmes volontaires encouragés par des stimulants fiscaux aux entreprises participantes et s'engage à diffuser à ses frais à ses membres l'information pertinente concernant de tels programmes.

- Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu fait état d'un certain nombre de programmes existants qui touchent à la fois à la formation en institution et en entreprise.

Là-dessus, il semble y avoir un accord sur les stimulants, sur l'utilisation de stimulants fiscaux. Sur le congé éducation payé, j'ai peur qu'on s'étende longtemps, il n'y aura pas, je pense, d'accord, si j'en juge par ce qui est écrit là.

Quelqu'un veut-il se prononcer là-dessus?

MADAME PAULINE MAROIS,

Ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Très brièvement, je suis d'accord avec les propositions qui sont là, et je pourrai parler de toutes les mesures qu'on a mises en place, qu'on est à mettre en place ou qu'on va mettre en place.

Je pense qu'au cahier, on peut les retrouver. La seule remarque que je ferais, et j'ai déjà eu de longs débats sur cela à d'autres tables, c'est en ce qui a trait aux stimulants fiscaux, dans le cadre de la formation professionnelle. On utilise le stimulant fiscal pour l'investissement, on l'utilise pour la recherche et le développement; dans ce cas-là, comme on vise des objectifs très précis, qu'on veut cibler à ce moment-là certains secteurs industriels et certaines entreprises, il devient très difficile de catégoriser quelle entreprise aurait accès à une certaine forme de stimulant fiscal plutôt qu'une autre.

Alors, le choix qu'on a fait à ce moment-ci - et je le dis, puis je l'ai déjà dit à d'autres tables - le choix qu'on a fait, c'était d'y aller avec de l'aide directe à l'entreprise, plutôt qu'avec le stimulant fiscal. Et à ce moment-ci, pour ce qui est de la formation professionnelle, c'est plutôt l'avenue qu'on privilégie. Je ne dis pas cependant qu'on doit exclure complètement l'autre aspect, que ça ne peut pas être intéressant; mais la difficulté, c'est que comme les besoins sont tellement grands, cerner le secteur industriel qu'on voudrait toucher s'avère très difficile et, à ce

moment-là, on n'atteint pas les cibles qu'on veut atteindre.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Donc, pas un désaccord profond sur les stimulants fiscaux, mais des réserves.

MADAME PAULINE MAROIS,
Ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Pas appliqués pour l'instant, en tout cas, à la formation professionnelle ou à l'incitation à la formation.

MADAME LISE LEDUC,
Déléguée des femmes

Concernant la formation professionnelle, j'ai sursauté à la remarque de madame Saucier qui dit que les femmes ne s'intéressent pas nécessairement aux métiers non traditionnels.

Je pense qu'il serait temps aussi que des entreprises se responsabilisent là-dedans. Quand je pense aux changements technologiques qui vont arriver dans les entreprises, ce que nous désirerions ici, ça serait que les entreprises qui prévoient des changements technologiques donnent des crédits et des argents à la planification des ressources humaines et, à ce moment-là, qu'ils prévoient s'ils vont fermer des postes. Ils vont certainement en ouvrir dans d'autres secteurs, et il serait intéressant qu'ils offrent aux femmes de leurs entreprises des ateliers où elles pourraient démystifier et voir qu'elles ont vraiment les qualités et les habiletés qui sont requises par la définition de tâche pour les autres postes qui seraient ouverts dans les entreprises.

C'est dans ce sens-là qu'on aimerait qu'elles se responsabilisent, et je suis d'accord avec madame Marois, que cela pourrait être des subventions directes, et non pas nécessairement des stimulants fiscaux, qui les aideraient à faire ces programmes-là.

MONSIEUR DENIS BEAUREGARD,
Conseil du patronat du Québec

Je veux juste réagir très rapidement à l'annonce que vient de faire madame Marois, et non pas reprendre le débat qu'on a déjà fait ailleurs.

Je répète que nous préférons, et de très loin, l'aide au plan fiscal. Je vous le dis, je vous le répète, je réitère mon opposition pour être bien sûr que ça ne fera pas l'objet d'un consensus par inadvertance, sur la question des congés éducation payés.

Au plan de l'aide fiscale particulière ciblée, il y aurait peut-être moyen d'utiliser un véhicule, - il faudrait en parler à monsieur Duhaime, - un véhicule qui pourrait ressembler à ce qu'on a fait avec le REA pendant un bon bout de temps, c'est-à-dire octroyer un dégrèvement fiscal plus important dans le cas de formation professionnelle destinée à certaines femmes ou aux femmes de façon générale, par rapport à ce qui est accordé aux hommes.

C'est une voie, il y en a bien d'autres, mais le plus possible l'aide fiscale plutôt que l'aide directe.

MADAME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

C'est pour souligner que nous ne sommes pas en accord avec la formule des stimulants fiscaux; il y a d'autres formes d'aide qui pourraient être envisagées. Dans le même sens que madame la Ministre, madame Leduc, je pense qu'il faut considérer d'autres types d'aide.

MADAME GUYLAINE SAUCIER,

Chambre de commerce du Québec

Je veux souligner qu'effectivement, quand on parle de changements technologiques, ça fait quelques fois qu'on en parle, on oublie un sens. Les changements technologiques dans nos entreprises ont aussi ouvert des postes aux femmes, surtout dans les entreprises où dans le passé, on avait beaucoup besoin de force physique. L'amélioration technologique a fait qu'on n'a plus besoin de cette force physique. Je pense que ça, actuellement, c'est très important dans notre économie, et on ne le mentionne jamais.

MADAME PAULINE MAROIS,

Ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Sur ce débat qu'on a, est-ce que les femmes sont intéressées, est-ce qu'elles veulent, est-ce qu'elles ne veulent pas, est-ce que les entreprises font des efforts, n'en font pas, je pense qu'il faut travailler sur tous les fronts. On ne peut pas négliger un front ou l'autre.

Le problème est réel, il existe; on parle de la formation des filles: il y a un problème et le comportement qui en découle fait en sorte que les femmes n'y vont pas effectivement, dans les métiers non traditionnels. Il faut faire de l'information, de la stimulation, de la motivation. Moi, je crois à ça.

Il faut agir donc sur ce front-là, il faut agir aussi sur le front des entreprises qui font de l'embauche et qui vivent des mutations technologiques.

Je pense que c'est tous ces fronts qu'il faut prendre ensemble, c'est ce qui rend d'ailleurs notre tâche très difficile, si on veut atteindre les objectifs qu'on se fixe.

Dernière chose, dans le programme de formation en entreprise. On prendra en compte, de façon très spécifique, les changements technologiques qui

affecteront d'abord des métiers de femmes. Lorsque des changements technologiques s'introduiront dans certaines entreprises, on tiendra compte de ce fait, pour faire en sorte que les femmes aient plus facilement accès à certains programmes. Je souligne que le bon d'emploi plus est comme ça, accès à l'égalité. La subvention est plus importante quand on embauche une femme, dans le cas d'un bon d'emploi plus. Dans le cas du soutien à la formation d'entreprise, on pourrait songer à ce que la proportion de la subvention soit plus importante.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Nous passons aux autres propositions.

- La Chambre des notaires pourrait, à l'occasion de certains cours de formation continue donnés aux notaires, mettre en garde ces derniers contre une attitude qui risquerait d'être qualifiée de "sexiste" et par la même occasion, les sensibiliser à la situation économique des femmes.

- La Chambre des notaires est également prête à collaborer avec le ministère de la Justice à la rédaction d'une documentation sur les régimes matrimoniaux, qui serait ensuite publiée et distribuée au grand public par le gouvernement.

- Le Barreau propose que soient sensibilisés les avocats oeuvrant en droit de la famille à l'existence de groupes ou d'organismes susceptibles d'informer leurs clients et de les mieux préparer à leurs recours en matière familiale.

- La Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec s'engage à intégrer dans le programme d'inspection professionnelle de la CPCOQ la dimension de la discrimination envers les femmes et à mettre sur pied des programmes de sensibilisation et de perfectionnement pour amener les membres de la CPCOQ à réfléchir sur le sexisme et ses manifestations,

à modifier leurs attitudes discriminatoires envers les femmes et à s'instrumenter pour intervenir de façon à favoriser l'orientation des femmes et des filles.

MADAME DANIELLE BOURGAULT,

Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec

C'est une demande que j'ai à vous faire, parce que c'est un sujet qui est important. J'ai l'impression que c'est un vrai marathon, vous l'avez vous-même souligné. Est-ce que c'est possible d'aller dîner, puis revenir et reprendre un temps là-dessus, quitte à compresser toutes les interventions. Je pense qu'il y a des choses que des gens veulent dire et qu'on n'a pas le temps ou on est trop serré dans le temps.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Le thème, en début d'après-midi, c'est les services de garde, est-ce que vous voulez comprimer les services de garde?

MADAME DANIELLE BOURGAULT,

Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec

Il est vraiment impossible de finir un petit peu plus tard en après-midi?

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

C'est impossible. La télévision commence en direct à trois heures trente. Il faut donc qu'à trois heures trente nous entreprenions la synthèse des

travaux, c'est absolument impossible.

Alors, je continue!

MONSIEUR JULIEN MACKAY,
Chambre des notaires du Québec

Concernant la deuxième recommandation faite par la Chambre des notaires, je désire informer que le ministère de la Justice avait précédé notre demande et en même temps qu'on la faisait, quatre brochures d'information étaient distribuées par le ministère de la Justice, par l'intermédiaire de sa direction des communications, et qui s'intitulent "le mariage", "l'union libre", "séparation et divorce", "succession et testament".

Je vous en recommande la lecture, elles sont très bien faites, et couvrent pas mal tout le droit matrimonial.

MADAME ADRIANA NUNEZ,
- Déléguée des femmes

Mon intervention est au sujet du temps alloué à chaque personne qui veut s'exprimer. Je trouve qu'on est tellement coincée et on est tellement pressée qu'on n'a pas le temps de dire ce que vraiment nous pensons; on est ici pour se parler, on a pris le temps de préparer toutes nos interventions et si on ne nous laisse pas le temps de nous exprimer, je ne vois pas comment on va se comprendre.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet à ce moment-ci? Essayez de comprendre la difficulté également pour ma part.

MADAME LISE LEDUC,

Déléguée des femmes

Je comprends la difficulté, la télévision va être ici à trois heures trente, mais je ne vois pas pourquoi ils ne filmeraient pas ce qui se passe ici à trois heures trente. Je trouve que c'est un impératif bien gros de dire: il faut absolument terminer et passer des choses à la vapeur, parce que les gens de la télévision arrivent à trois heures trente; ce sera en différé ou ça sera en supplémentaire ou ça sera comme vous voudrez!

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Je crois que tout le monde s'est entendu sur un bloc horaire et sur un programme horaire, et il n'y a pas lieu à ce moment-ci de revenir là-dessus malheureusement. Moi, je n'ai pas de pouvoir là-dessus.

Madame Rochon, vous aviez demandé la parole?

MADAME DENYSE ROCHON,

Déléguée des femmes

C'est pour dire la même chose que Lise. Nous sommes victimes de la technologie.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Nous passons à information et sensibilisation.

Madame Allard, excusez-moi, est-ce que c'est là-dessus que vous vouliez parler?

MADAME DANIELLE ALLARD,
Déléguée des femmes

Oui, je regrette, je crois que la situation n'est pas réglée, et puis elle devra se régler avant de continuer. L'horaire a été conçu comme ça, mais si je me souviens bien hier, ça devait finir à sept heures et on a fini à huit heures moins quart!

Alors, je pense qu'il y a sûrement possibilité de faire quelque chose; ou on arrête là, on arrête pour la journée et c'est fini ou on continue.

Mais ce n'est pas possible de continuer dans des conditions comme ça, et je refuse également, ainsi que mes collègues, de voir que, parce que la technologie va être là à trois heures trente, qu'un travail de...

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Alors, voici ce que nous allons faire. Je vais laisser le personnel s'occuper de ça; je vais lire les propositions pendant ce temps-là, et on va leur donner cinq minutes pour nous arriver avec une solution, ça vous va?

Parce qu'il faut que des gens voient si c'est possible, quelles sont les possibilités; alors, donnons-leur cinq minutes, ça va me donner le temps de lire les propositions et donc d'avancer.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Maintenant, le volet information et sensibilisation

- Les représentantes des femmes demandent que le programme de formation générale à tous les niveaux contienne des éléments de sensibilisation aux

réalités des rôles sociaux et leur impact dans le choix de la vie familiale, professionnelle et sociale. Elles suggèrent des sessions d'initiation aux métiers non traditionnels et que des femmes actives dans ces domaines sensibilisent les élèves. La sensibilisation au sexisme devrait aussi être introduite dans les programmes de formation des maîtres et des conseillères et conseillers d'orientation et dans les programmes de perfectionnement.

- La Corporation professionnelle des conseillers d'orientation est prête à participer à la création d'une pochette d'information portant notamment sur l'évolution du marché de l'empoi, à participer à la mise sur pied de sessions d'initiation aux métiers non traditionnels, à prendre part à la sensibilisation aux réalités des rôles sociaux, à inciter les conseillères et conseillers d'orientation à utiliser des outils de sensibilisation tels que le jeu Vire-vie et à participer à la table nationale sur l'éducation des adultes pour mettre sur pied des programmes d'orientation adaptés aux besoins des femmes.

- Les représentantes des femmes demandent également la création de comités de condition féminine pour les étudiantes dans les écoles.

MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON,
Ministre de l'Éducation

Je voudrais mentionner, madame la présidente, que s'il y a une proposition à laquelle vous avez accordé une très grande attention, c'est bien celle qui a trait à la nécessité de mener une action vigoureuse, énergique, pour inciter les filles et les femmes à opter pour des formations non traditionnelles.

A cet égard, je suis content de pouvoir annoncer ce matin que le ministère de l'Éducation s'engage, au cours des trois prochaines années, à la mise en oeuvre d'un programme d'incitation, pour amener la clientèle féminine à s'orienter dans des disciplines non traditionnelles; cela ne fait pas partie

du document qu'on vous a remis.

En 1985-1986, nous engagerons un demi-million de dollars dans ce programme. Notre objectif est triple: premièrement, produire les outils nécessaires à la réalisation d'activités d'incitation dans les institutions d'enseignement; deuxièmement, engager les recherches nécessaires pour mieux guider les interventions; troisièmement, sensibiliser le personnel scolaire quant à la pertinence d'un tel programme d'incitation. La liste détaillée des productions qui seront ainsi réalisées et présentées dans le plan d'action triennal auquel j'ai fait référence cet avant-midi.

Au cours des deux années subséquentes, soit les années scolaires 1986-1987, le ministère s'emploiera, par des mesures d'encadrement adéquats, à stimuler et susciter l'organisation d'activités d'incitation dans les institutions du réseau de l'éducation. La réalisation d'un tel programme ne peut se faire sans l'active collaboration de tous les partenaires du monde de l'éducation, mais je profite de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour la solliciter, cette collaboration, afin de faire de ce programme un succès dans l'atteinte des objectifs qu'il poursuit, parce que c'était effectivement un "must", c'était une priorité. Et je pense que le programme du ministère que j'annonce ce matin permettra effectivement d'inciter, d'une façon concrète, les filles à avoir un peu plus de possibilités dans les métiers moins traditionnels.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

J'avais une note dans mon cahier qui disait que je devais passer à travers l'ensemble des propositions. Je vais donc poursuivre; on me souffle à l'oreille de ce côté-ci qu'on est en train de négocier une solution à notre problème de compression de temps.

La sensibilisation à la réalité des rôles sociaux - je vais continuer la lecture et on reprendra les interventions...

MADAME DANIELLE ALLARD,
Déléguée des femmes

Est-ce qu'on pourrait éviter la lecture et passer directement aux discussions?

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Je suis parfaitement d'accord; vous les avez lues, j'imagine, et vous en avez pris connaissance. (voir propositions annexe).

MADAME GERMAINE GOLDUC,
Déléguée des femmes

Je voudrais ajouter que les filles continuent de se diriger majoritairement dans les emplois traditionnels et qu'environ 30% d'entre elles considèrent le marché du travail comme transitoire avant le mariage, selon une étude du Conseil consultatif canadien publiée récemment. Les jeunes filles continuent de se faire une idée peu conforme de ce que sera probablement leur vie d'adulte. Elles ne prévoient ni chômage, ni divorce, ni pauvreté.

À cet égard, plusieurs partenaires présents à la table sont d'accord pour qu'il y ait des campagnes et de la formation dans ce sens.

Il est devenu urgent que les filles soient mieux informées sur l'évolution du marché de l'emploi, sur l'impact du développement technologique sur les emplois féminins et sur les réalités des femmes d'aujourd'hui. C'est pourquoi nous vous demandons d'être le maître-d'oeuvre, comme vous nous l'avez dit un peu tout à l'heure, et d'intégrer tous les partenaires comme soutien, comme personnes ressources.

Nous demandons aussi la mise sur pied de sessions d'initiation aux métiers non traditionnels, en y incluant des volets spécifiques destinés aux parents,

aux éducateurs et éducatrices.

Nous vous demandons aussi une sensibilisation des jeunes. Que ce soit vraiment sur le terrain, que vous y alliez.

C'est beau de faire des grands projets, des documents, mais sur le terrain, à l'école... Il y a eu le document "explorons", d'accord, qui est sorti en février, je crois, et dans les écoles, on a mentionné que ça existait, mais on n'a pas perçu que ça existait, on ne l'a pas vu.

Actuellement, on projette de le présenter aux étudiantes, mais dans plusieurs écoles, on n'a rien vu jusqu'à présent. À la télévision, ça a fonctionné, mais pas plus.

MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON,
Ministre de l'Éducation

Je pense que vous avez, madame Bolduc, passablement raison, ce n'est pas pour rien que j'annonçais qu'il y avait lieu de faire plus. Quand on fait une publication d'un document comme celui-là, d'envergure, d'importance, sur lequel on a travaillé énormément, on veut qu'il ait une retombée significative dans les milieux éducatifs où ça se passe, c'est-à-dire l'école, les commissions scolaires, vous avez 400% raison.

Mais je ne sais pas si j'avais la même attention de votre part, quand j'ai dit au point trois: Sensibiliser le personnel scolaire quant à la pertinence d'un tel programme d'incitation et tel outil de sensibilisation. Mais vous avez raison, on a dit: on va le divulguer, on va essayer de le rendre public. Il n'y en a pas partout de ces problèmes-là à régler.

A partir de septembre, ça devient un outil, un outil pédagogique d'utilisation par tout le personnel, les conseillers en orientation, tous ceux qui devront oeuvrer dans le milieu scolaire pour qu'il y ait véritablement dans tous les milieux l'occasion d'être informés et sensibilisés sur la

nécessité d'en prendre connaissance d'abord, puis deuxièmement, plus tard éventuellement, de faire les bons choix qui s'imposent.

Le programme d'actions concrètes après la diffusion, je l'ai mentionné tantôt, il est prévu sur trois ans, avec des ressources financières. C'est pour ça que j'ai parlé tantôt d'un demi-million de dollars, parce qu'il y a des commissions scolaires qui nous ont dit: ce sont des crédits, mais on n'a pas d'argent pour le diffuser. Alors on règle ça à partir de l'année scolaire 1985.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

La proposition qu'on me fait à ce moment-ci est la suivante, je vous la lis. "Que nous allions dîner et que nous revenions dans une heure en finissant le thème "formation". Donc nous reprendrions sur le thème formation.

Il y a deux possibilités ensuite. Nous pourrions, soit faire la synthèse puis passer à la télévision ou soit remettre la synthèse après les services de garde. On met alors les services de garde où ils étaient supposés être, soit après le thème formation. Il y aurait les services de garde, mais pas de synthèse télévisée.

Ou alors, on met la synthèse télévisée et les services de garde ensuite.

Est-ce que vous voulez une synthèse télévisée? Je veux un oui majoritaire ou un non majoritaire.

MONSIEUR FERNAND DAOUST,

Fédération des travailleurs du Québec

Il y a vraiment un consensus pas trop loin, là, à l'effet que la synthèse se fasse quand tout sera terminé.

MONSIEUR DENIS BEAUREGARD,

Conseil du patronat du Québec

La synthèse doit arriver à la fin de tous les travaux, sinon ça n'a plus d'allure.

Qu'elle ne soit pas télévisée, en tous cas, nous, ça ne nous importe absolument pas.

MADAME DANIELLE BOURGAULT,

Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec

J'ai une question à poser. Il y a la technologie, mais on sait que quand il y a des catastrophes, des accidents, des blessés, des morts, la technologie s'adapte à ça. Est-ce que c'est possible que la sysnthèse soit faite effectivement après et qu'elle soit retransmise en différé à un moment donné?

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Si je ne m'abuse, on doit faire une émission complète sur nos travaux, alors ça s'inscrira dans ce cadre-là, sauf qu'il n'y aura pas une diffusion en direct.

SÉANCE AJOURNÉE À QUATORZE HEURES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
FORMATION DES FILLES ET DES FEMMES (SUITE)

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Nous reprenons à la formation des filles et des femmes.

MADAME LOUISE ROCHON,
Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec

Je vais juste souligner une chose, avant de commencer mon intervention. Monsieur Bérubé n'est pas ici cet après-midi, et il n'a pas répondu à une de nos demandes, il n'a rien offert non plus aux femmes, en ce qui concerne ce ministère; et nous souhaiterions qu'il y ait la condition féminine à l'intérieur de ce ministère, aussi. Ce n'est pas encore acquis.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Nous nous assurons de lui transmettre votre demande, madame Rochon.

MADAME LOUISE ROCHON,
Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec

Alors c'est au sujet de Éducation, choix de carrière et Vire-vie. Nous savons qu'on a commencé l'implantation progressive du programme Éducation, choix de carrière, c'est-à-dire que présentement, ce programme se donne obligatoirement en Secondaire I, II et III, et que d'ici l'année scolaire 1985-1987, il se donnera en Secondaire IV et V. Nous savons aussi que dans le matériel pédagogique utilisé, on a puisé assez abondamment des éléments de l'excellent document du CSF dont nous avons parlé ce matin "Explorons de nouveaux espaces". De plus, on a emprunté plusieurs séquences du vidéo accompagnateur de ce document, pour les insérer dans l'autre vidéo utilisé au programme Éducation choix de carrière. Ce sont des choses positives, ça, finalement.

Le jeu Vire-vie, qui a été expérimenté, mais qui est maintenant en application de façon volontaire, déclenche une prise de conscience de l'importance de terminer ses études pour une meilleure préparation au marché du travail; il comporte aussi une sensibilisation aux rôles sociaux et leur impact sur la vie familiale, professionnelle et sociale.

En ce qui concerne Éducation choix de carrière, l'aspect plus global des rôles sociaux des hommes et des femmes, y compris les interrelations entre la vie familiale et professionnelle, pourrait être plus explicitement abordé, et sur ce plan, Vire-vie serait un complément pédagogique indispensable. Parce que si le jeu Vire-vie, comme nous le recommandions - nous revenons un petit peu à notre recommandation - si le jeu Vire-vie devait être donné obligatoirement à travers ce programme, au rythme des cycles, c'est-à-dire sept à dix jours, l'intérêt serait émoussé et les résultats sûrement moins bons.

Dans ces perspectives, nous appuyons le ministère de l'Éducation dans sa volonté de relance de Vire-vie dans sa formule revisée, et nous recommandons qu'en soit assurée une large diffusion, qu'une promotion incitative soit organisée afin que même sur une base volontaire, il soit utilisé et que dès septembre, il soit utilisé comme alternative en Secondaire IV et V. Qu'il soit considéré comme un matériel complémentaire au programme Éducation choix de carrière.

D'autre part, l'utilisation dans les cours d'histoire du "mini-quiz féministe" proposé par la CEQ nous apparaît être une idée excellente.

MADAME JEANNINE PICARD,
Déléquée des femmes

Il est essentiel de favoriser une désexisation des pratiques éducatives, selon nous. Nous avions fait une proposition: Que la sensibilisation au sexisme soit introduite et deux volets dans les programmes de formation des maîtres et des conseillers et conseillères en orientation, par des cours obligatoires en problématique féministe adaptés aux différents secteurs de formation professionnelle. Nous adressions notre demande aux universités, nous n'avons eu aucune réponse.

Le deuxième volet, dans les programmes de perfectionnement des maîtres, surtout des intervenants au niveau scolaire, par des journées pédagogiques, conférences ou colloques. Nous nous adressions aux commissions scolaires, et la réponse que tout le monde a entendue des commissions scolaires est qu'ils en sont à la consultation, au dialogue pour sortir un portrait de la situation au mois de décembre.

On voudrait, si possible, étant donné que les commissions scolaires ont quand même un pouvoir important, accélérer le processus, car nous trouvons que ce n'est pas seulement une problématique féminine, c'est aussi une réalité sociale qui touche directement l'éducation des jeunes et des moins jeunes.

Nous demandons donc que la Fédération des commissions scolaires fasse en sorte que le processus de cette sensibilisation au sexisme auprès des intervenants scolaires et des parents s'accélère le plus tôt possible, dès septembre.

MADAME JOCELYNE ROBERT,
Déléguée des femmes

C'est en rapport avec la proposition des femmes concernant les éléments de sensibilisation aux réalités des rôles sociaux. Monsieur Gendron nous faisait part d'engagements, pour les trois prochaines années.

Je voulais lui demander: En rapport avec le programme de formation personnelle et sociale, qui est en voie d'implantation supposément, je pense, depuis plusieurs années, et qui est constamment retardé - pourquoi ce programme-là en particulier, parce qu'il rencontre partiellement le contenu de la proposition - je voulais lui demander si c'était exact que pour le primaire, il a récemment été reporté en 88, comme date d'implantation obligatoire, et en 86 pour le secondaire.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Madame Lalonde, sans doute, pourra répondre. Nous allons passer à une autre intervention, entre-temps.

MADAME MYRIAM BURDELEAU,
Barreau du Québec

Mon intervention va exactement dans le sens de celle de madame Picard tout à l'heure. On parle beaucoup de la formation des filles, mais le Barreau, quant à lui, se préoccupe beaucoup de la formation des jeunes, et nous pensons qu'il faut aussi changer les attitudes des jeunes garçons. Cette éducation-là doit se faire très tôt et très jeune dans les écoles.

J'ai brossé brièvement, ce matin, le tableau de la situation de la femme avocate dans notre monde juridique, et tant que les mentalités ne seront pas changées très jeunes, il y a de fortes chances que le conflit carrière-famille persiste, ou alors que si les femmes insistent pour faire une carrière, ce sera probablement les hommes qui se sentiront dévalorisés; ce sera peut-être les maris de l'an 1990 qui prendront les Valiums!

Alors il faut préparer nos jeunes, il faut leur montrer que le partage égal des responsabilités familiales, ça doit être quelque chose qu'on apprend très tôt, pour faire en sorte qu'on puisse vraiment donner le choix aux femmes de faire carrière.

C'est une préoccupation importante et en cela, ça rejoint aussi ce qu'a mentionné madame Saucier ce matin, lorsqu'elle dit: Il y a de la place pour des femmes dans des carrières et des emplois non traditionnels, mais en autant que les femmes s'y présentent. Et elles ne s'y présenteront pas tant qu'on n'aura pas changé les attitudes, les mentalités.

Ma question devait s'adresser au ministre de l'Éducation. Je n'ai pas entendu, dans le programme qu'il a proposé ce matin, quoi que ce soit concernant la formation des jeunes garçons, des jeunes filles, très tôt au niveau scolaire. On parle du programme de l'accès aux emplois non traditionnels, le Barreau en soi ne s'identifie pas nécessairement comme un emploi non traditionnel; la problématique est beaucoup plus vaste que ça. Et je constate qu'il n'y a rien de prévu, au ministère de l'Éducation, dans le programme qui nous a été dressé ce matin.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Madame Lalonde, souhaitez-vous répondre, peut-être, à l'intervention de madame Robert?

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

Pour la première, oui. Ce qu'on me dit, c'est qu'il est exact que ledit cours a été reporté.

Cependant, ce qu'on me dit, c'est que c'est une entente avec les syndicats d'enseignants, pour laisser à ceux-ci un temps suffisant de préparation.

MADAME LOUISE ROCHON,

Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec

Je suis très heureuse d'entendre cette réflexion sur l'importance de travailler au niveau des garçons aussi; je pense que c'est essentiel. C'est une des raisons pour laquelle on n'avait pas favorisé l'utilisation obligatoire de Vire-vie dans les écoles. On trouvait que ça pouvait empêcher le développement d'autres moyens, dont des moyens qui pourraient toucher les garçons, et qui seraient plus faciles à appliquer, aussi, dans des groupes classe.

Quant au programme "Explorons de nouveaux espaces", il y a un travail de sensibilisation qui va se faire au prochain congrès de la Corpo, la semaine prochaine, où les conseillers vont être sensibilisés, il vont pouvoir l'apprendre, et explorer ce que c'est exactement.

L'intervention que je veux faire porte sur la proposition de la Corpo au sujet de la pochette; il y a un des éléments qui a été omis ici et qu'on avait rajouté sur cette pochette: c'est un volet sur l'orientation des femmes et des filles. Je crois que c'est important qu'on fasse un travail auprès des filles pour les informer, aussi, leur faire faire un cheminement sur l'importance de bien orienter leur vie.

Et l'autre élément, l'autre proposition sur les représentations auprès des universités, il y a un autre élément qu'on voudrait rajouter: La corporation entend faire des représentations auprès des universités qui dispensent la

formation aux conseillers-conseillères afin que les professeurs soient sensibilisés au sexisme et qu'ils traitent explicitement cette question dans les cours de formation des conseillers.

On veut aussi organiser un perfectionnement pour les conseillers, qui serait fait à l'université, au niveau de l'inspection professionnelle, on pourrait vérifier s'ils ont des attitudes sexistes et, après ça, les obliger à suivre un programme de perfectionnement qui serait mis sur pied par la corporation, pour modifier des attitudes.

MADAME DANIELLE ALLARD,
Déléguée des femmes

Dans un premier temps, le programme de formation générale, à tous les niveaux. On demande que ce programme contienne des éléments de sensibilisation aux rôles sociaux. L'intervention s'adresse aussi au ministre de l'Éducation, qui brille par son absence!

On aimerait qu'à l'intérieur de tous les cours, et non pas seulement au cours de formation générale et sociale, les intervenants, les enseignants, les enseignantes se servent de tous les cours, finalement, pour sensibiliser les étudiants, les étudiantes.

Sur ce, nous disons qu'il faut, au départ, que les intervenants, les enseignantes, les enseignants soient déjà sensibilisés. Nous avons regardé les cours, et je pense que, lorsque le professeur est sensibilisé, cela se fait d'une façon plus naturelle. Que ça ne soit pas un cadre précis, donné, par exemple: Aujourd'hui, nous faisons de la sensibilisation! Mais que ça se fasse tout au long des cours.

À ce sujet-là je pense qu'il y a un travail à faire auprès des enseignants et des enseignantes.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Un élargissement, peut-être, jusqu'aux enseignants.

Madame Lalonde, avez-vous une réponse?

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

Oui, et ça rejoint un peu, je pense, votre préoccupation sur la sensibilisation des filles et des garçons au sexisme.

Il y a le guide d'animation "Pareille pas pareils", je ne sais pas si vous en avez parlé plus tôt ce matin, mais qui est destiné à ceux et celles qui interviennent auprès des enfants de l'élémentaire, qui a été préparé et produit avec le CSF. Il poursuit les objectifs suivants: Sensibiliser les enseignants au sexisme, leur permettre d'identifier les manifestations et essayer de les contrer. C'est un guide d'animation.

MADAME ROSETTE CÔTÉ,
Centrale de l'enseignement du Québec

Je voudrais intervenir sur le bloc de sensibilisation au sexisme par rapport au harcèlement sexiste et sexuel à l'école, où les représentantes de femmes demandent qu'une personne soit engagée et habilitée à régler les problèmes entre les parties.

À partir de l'enquête que nous avons réalisée auprès de 2000 filles, à l'école, on s'est rendu compte que les étudiantes, lorsqu'elles vivent des problèmes de harcèlement sexiste et sexuel, ne savent pas où aller. Selon les personnes qui interviennent sur cette question-là, la présence dans les institutions d'enseignement d'une personne-ressource connue des jeunes filles

permettrait d'aider celles qui ont des problèmes d'apprentissage dus au harcèlement, de lever le silence sur cette question-là, et en même temps, permettrait aux filles d'avoir des conditions objectives de poursuite de leur apprentissage avec égalité.

Il est peut-être important qu'on retienne ce que les représentantes de femmes demandent, parce que si on veut que les filles aient un accès égalitaire à l'apprentissage, un apprentissage en lien avec tout ce qu'on a appris sur les femmes, je pense qu'il faut se donner des moyens concrets pour que ça change, qu'on lève les obstacles.

MADAME DANIELLE ALLARD,
Déléguée des femmes

Je voudrais seulement faire une réponse à partir de ce que madame Lalonde disait. Le guide "Pareille pas pareils", effectivement, existe et il est là, mais malheureusement, je ne connais ni enfants, ni enseignants qui en parlent et qui l'utilisent. Alors c'est un fait qu'il est là, et qu'il est intéressant, mais c'est toujours au niveau de l'action, au niveau de l'utilisation qu'un problème se pose.

MADAME MICHEL GERVAIS,
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

En regard de la proposition des représentantes des femmes à l'effet que la sensibilisation au sexisme devrait être introduite dans les programmes de formation des maîtres et des conseillers en orientation, je m'excuse de ne pas l'avoir relevée ce matin, mais il y avait des contraintes qui nous commandaient l'économie du droit de parole. Je dois dire qu'il existe de tels cours, dans certaines universités; à titre d'exemple, en me préparant pour cette conférence, je glanais quelques titres de cours comme ça, et je notais par exemple un cours sur la psychologie des femmes, un cours sur l'éducation et la condition féminine, un cours de Councelling féministe, un cours sur la sexualité sexiste au primaire.

Je ne saurais dire si ces cours sont obligatoires, je ne saurais dire non plus s'il y en a dans tous les programmes universitaires. Ce que je peux m'engager à faire, cependant, c'est de transmettre cette recommandation au Comité des affaires académiques de la conférence des recteurs, qui l'étudiera avec beaucoup d'attention.

MADAME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Sur les contenus des programmes de formation de base, pour travailler à éliminer le sexisme dans nos pratiques scolaires, la Centrale de l'enseignement du Québec, dans son avis sur la politique familiale, a soumis que trois contenus de programme devraient faire une part importante à ce volet-là: le cours d'éducation sexuelle, alors que le programme préparé à ce moment-ci ne donne pas assez d'ampleur à cette réalité-là; le cours d'éducation au choix de carrière, et le cours d'économie familiale pour désexiser les rôles.

Deuxièmement, dans le cahier de propositions que nous avons acheminé, nous ne retrouvons pas ça dans la synthèse, mais la Centrale a produit un cahier d'intervention pédagogique sur les rapports femmes-hommes, et nous sommes tout à fait ouverts à travailler avec le ministère de l'Éducation pour essayer de faire de ce manuel un manuel reconnu par le ministère. Ça pourrait être une édition revisée, mise à jour, et constituer une expérience très intéressante qui rendrait du matériel pédagogique accessible dans toutes les écoles.

C'est une expérience, par exemple, qui a été faite au Nouveau-Brunswick, et je pense qu'il y aurait là une piste à regarder.

Le troisième élément sur lequel je veux attirer l'attention, c'est que tout ce travail pour combattre le sexisme repose sur les épaules et entre les mains des enseignantes et des enseignants; et comme ils ont la même socialisation que toutes et tous dans la société, ils ont besoin et elles ont besoin

de mesures d'appui et de perfectionnement. Or, présentement, le perfectionnement consenti à 141 $ par année, avec la quantité de nouveaux programmes à implanter, fait que bien souvent cet aspect-là est un laissé pour compte, dans le recyclage et la mise à jour des intervenants en éducation.

Il faudrait que le ministère s'occupe de ça, aussi, dans les meilleurs délais.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

D'accord, nous transmettrons votre offre de collaboration au ministère, ainsi que vos commentaires.

MADAME JOCELYNE ROBERT,
Déléguée des femmes

Je ne suis pas certaine d'avoir exactement compris le sens de l'intervention de monsieur Gervais.

J'aimerais savoir s'il est en accord avec la proposition et avec le moyen proposé par les femmes, à savoir un cours obligatoire en problématique féministe adapté aux différents secteurs de formation professionnelle?

Si vous me permettez, est-ce que je veux enchaîner avec une intervention au niveau de la proposition d'embauche d'une préposée à la condition féminine, qui aurait à traiter et à recevoir les cas de harcèlement sexuel? On s'est référé, entre autres, à l'étude de la CEQ et l'étude faite au CEGEP de Rosemont, sur cette question.

Pour vous donner des chiffres totaux et très sommaires dans l'ensemble, je pense que 3526 filles ont été interrogées, et la très grande majorité de ces 3526 filles avaient fait face à des comportements et à des attitudes de harcèlement sexiste et sexuel, dans une période récente.

Dans les milieux étudiants, la dénonciation est peu fréquente, soit par crainte des représailles des harceleurs, qui sont souvent en position hiérarchique, soit simplement parce qu'on ne sait pas à qui s'adresser, ce qui, à notre point de vue, justifie la demande d'intervenantes spécifiquement embauchées pour traiter de ces questions.

Nous pensions que la création d'un poste d'intervenante à la condition féminine permettrait, en permanence, aux élèves et aux étudiantes de savoir non seulement où, mais à qui précisément s'adresser, à l'intérieur de leur établissement.

MONSIEUR MICHEL GERVAIS,

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Je suis complètement d'accord, personnellement, avec la recommandation qui est faite. Maintenant, je ne peux pas engager les autres universités, alors je me suis engagé à soumettre la chose au Comité des affaires académiques de la conférence des recteurs qui réunit les vices-recteurs aux études des différents établissements du Québec.

Pour ce qui est du second aspect, enfin on a parlé d'une personne-ressource intervenant sur les questions de harcèlement sexuel, je puis vous dire qu'on a créé un tel poste à l'université, et que ça donne d'excellents résultats. C'est pour ça que là aussi, je suis complètement d'accord avec cette proposition-là.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Donc, au prochain sommet, nous pouvons compter sur votre...

MONSIEUR MICHEL GERVAIS,

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Oui, une réponse de la Conférence des recteurs sur le point.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Ce sera peut-être déjà mis en place!

MADAME DIANE DROUIN,

Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec

Je voulais simplement ajouter, suite à ce que madame Rochon avait dit tout à l'heure, qu'en plus des moyens déjà en place comme Vire-vie, Explorons de nouveaux espaces, le programme Éducation choix de carrière qui est maintenant obligatoire, il ne faudrait pas oublier aussi les cours qui étaient optionnels autrefois, et qui sont maintenant obligatoires. Je veux parler de Sciences familiales et de Initiation à la technologie.

Autrefois, quand ces cours étaient optionnels, toutes ou à peu près toutes les filles se dirigeaient vers les sciences familiales, et les garçons prenaient l'initiation à la technologie, alors que maintenant, tous les étudiants et étudiantes, en Secondaire II, suivent le cours de sciences familiales, et tous les garçons et les filles de Secondaire III suivent le cours d'initiation à la technologie. Je pense que c'est un aspect positif qu'il fallait souligner.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Je vous remercie, je n'ai plus d'intervention, à ce moment-ci, sur ce point.

J'en conclus donc qu'on s'entend sur les grandes lignes de ce qui est proposé ici. Je note cependant que vous souhaitez un élargissement des moyens, notamment aux professeurs. Vous demandez l'intensification de la diffusion et de l'utilisation des moyens proposés.

MADAME JEANNINE PICARD,
Déléguée des femmes

Je n'ai pas eu l'impression d'avoir une réponse des commissions scolaires, pour accélérer le plus tôt possible la désexisation dans les écoles.

MADAME DIANE DROUIN,
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Il y a plusieurs propositions qui sont intéressantes, et celle-là est très bien notée. Ce sera soumis à nos membres, et dans les plus brefs délais, je peux vous l'assurer.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Vous reviendrez avec les réponses, aussi.

LES FEMMES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Nous allons passer au cinquième thème soit, les femmes des communautés culturelles.

- Les représentantes des femmes proposent la reconnaissance des diplômes des femmes immigrantes, des cours de français obligatoires et sans délai avec allocations sans distinction de catégorie ou de nombre d'années au pays. La référence des analphabètes dépistés dans les cours de français aux services compétents des commissions scolaires. Le reconnaissance des acquis d'expérience et de formation obtenus au Québec ou ailleurs. Elles demandent également que les critères d'accès aux allocations et aux cours de français offerts en COFI soient élargis afin d'inclure toutes les femmes immigrantes. Elles incitent enfin le gouvernement à rendre ces mesures opérationnelles dans les plus brefs délais et demandent que soit créé un mécanisme devant assurer le suivi.

- En ce qui concerne la reconnaissance des diplômes le comité MEQ-MCCI a déjà envisagé la possibilité d'élaborer des instruments permettant d'émettre des attestations d'équivalences par contenu de cours plutôt que par programme. Cette démarche n'en est qu'à l'étape préliminaire, mais le MCCI croit que cette nouvelle approche devrait permettre une meilleure évaluation des dossiers et facilitera l'intégration de la clientèle des communautés culturelles au système scolaire québécois.

- En ce qui a trait à la référence des analphabètes dépistés en COFI, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration étudie présentement la question avec les différents intervenants intéressés et ce, tant au niveau gouvernemental, parapublic, que communautaire, dans le but de s'entendre sur un mécanisme approprié.

- En ce qui concerne les acquis d'expérience, le MCCI fait valoir auprès des organismes concernés les besoins de la clientèle des communautés culturelles et participe aux efforts des organismes gouvernementaux concernés.

MADAME ADRIANA NUNEZ,
Déléguée des femmes

Nous, les femmes des communautés culturelles, avons élaboré nos propositions sur la formation en tenant compte des besoins urgents des femmes immigrées.

D'une part, nos propositions visent celles qui sont dirigées, par leur formation, vers les ghettos d'emploi. D'autre part, nos propositions touchent les problèmes rencontrés par les femmes qui, ayant une formation technique ou universitaire, ne trouvent pas les moyens pour s'intégrer au marché du travail.

Spécifiquement, nos propositions ont abordé quatre dimensions: la formation linguistique, l'analphabétisme, la formation professionnelle, la reconnaissance des diplômes et des acquis.

Nous avons constaté, avec déception, qu'il n'y a pas de réponse concrète et claire, à cet égard. Au niveau de la formation linguistique par exemple, peut-être que le gouvernement considère que la tâche est déjà remplie par les divers cours de français qui sont offerts actuellement, à savoir: cours à temps complet dans les COFI, cours à temps partiel, cours sur mesure, cours intensif.

Cependant, notre expérience nous dit, ainsi que nous l'avons exprimé et répété dans les différents colloques et rencontres auxquels nous avons assisté, que ces cours ne répondent pas aux besoins spécifiques des femmes immigrées. Ils limitent l'accessibilité de ces femmes à une formation linguistique de base.

Il faudra, comme on l'avait déjà recommandé, tenir compte des programmes adaptés, d'aménagement d'horaires et d'équipement dont le plus important, un service de garde gratuit et universel.

En plus, le cours de français offert actuellement élimine une partie importante de la population féminine dont toutes les femmes réfugiées en attente de statut qui, avant, pouvaient y assister.

Nous avons demandé aussi que le cours soit accordé avec allocation, sans distinction de statut et des années de résidence au pays. Il faudra bien se rappeler qu'il y a encore un nombre important des femmes immigrées qui bien qu'arrivées depuis quelques années au pays, ne parlent pas pour autant le français, ni l'anglais; elles sont confinées, par ces mêmes faits, aux ghettos d'emploi.

La question des femmes analphabètes constitue aussi une préoccupation. En regardant les chiffres, on constate qu'en 1981, il y avait au Québec, 35,2% des femmes immigrées qui étaient analphabètes ou quasi analphabètes. Nous nous demandons combien de temps va durer l'étude de ce dossier; en attendant un projet-pilote, à qui réfère-t-on toutes ces femmes?

Depuis 1980, les communautés culturelles dénoncent, dans les divers colloques, la gravité de ces problèmes, sans avoir eu, jusqu'à présent, une réponse concrète. Nous reconnaissons l'effort des COFI pour accorder une attention spéciale aux analphabètes; mais nous exigeons un vrai programme à cet égard, en consultation avec les groupes concernés.

MADAME GHISLAINE TÉLÉMAQUE,
Déléguée des femmes

Nous avons recommandé des cours de formation accessibles aux femmes immigrées, afin qu'elles puissent être compétitives sur le marché du travail et sortir des ghettos d'emploi dans lesquels elles sont confinées.

Malgré une foule de programmes de formation professionnelle disponibles au Québec, nous devons malheureusement constater que des obstacles, à plusieurs niveaux, ont pour effet de rendre ces cours peu accessibles à un nombre important de femmes immigrées.

Pourquoi? Premièrement, il y a la formation linguistique qui est insuffisante face aux exigences de ces cours. Ensuite, on ne prévoit pas de mesures spéciales visant à assurer une plus grande représentation des femmes immigrées. La troisième cause réside dans des approches pédagogiques qui sont

peu accessibles aux besoins des stagiaires accomplissant leur formation dans une langue seconde ou de celles ayant à s'adapter à la culture technologique québécoise; d'autres approches se basant plus sur des techniques audiovisuelles, sur des jeux par exemple, pourraient répondre à ces besoins spécifiques, sans nuire aux objectifs visés de formation.

Quatrièmement, nous avons constaté que plusieurs femmes venant des communautés culturelles visibles ont eu des expériences déplorables au niveau des programmes offrant des stages de formation dans l'entreprise. Rendues à l'étape du stage, ces femmes-là se sont vu refuser le stage par l'employeur.

Alors qu'on témoigne du peu d'accessibilité des cours de formation, et qu'on demande au Gouvernement du Québec qu'il fasse pression en tant qu'interlocuteur, auprès du gouvernement fédéral, on se réfère à tous ces obstacles divers, dont les effets sur les femmes immigrées sont souvent cruels.

Concernant la reconnaissance des acquis, on constate que comme les autres femmes du Québec, les femmes des communautés culturelles éprouvent des difficultés énormes lorsqu'elles essaient de se faire reconnaître des compétences et des apprentissages non scolaires et ce, tant par les institutions scolaires ou professionnelles que par les employeurs. Cependant, les femmes des communautés culturelles vivent des problèmes qui découlent de la non-reconnaissance des acquis d'expérience et de formation qu'elles ont obtenus à l'étranger. Plusieurs d'entre elles ont eu de très riches expériences d'apprentissage non scolaire, dans leur pays d'origine, mais elles ne peuvent pas faire évaluer le degré de transférabilité de ces expériences aux fins d'études et d'emploi, dans le contexte québécois; elles se voient ainsi exclues de certains emplois pour lesquels elles croient avoir acquis une expérience, une compétence.

Pour remédier à cette situation, il s'agira, bien sûr, d'implanter un système de reconnaissance des acquis d'expérience ou de formation relié tant à un processus de reconnaissance scolaire qu'aux critères et normes du marché du travail. Et nous sommes conscientes, bien sûr, de la complexité de la question.

Pour atteindre l'objectif, c'est-à-dire la mise sur pied d'un système de reconnaissance qui soit axé sur les besoins et les objectifs des femmes, et qui soit relié à ceux des partenaires scolaires, professionnels et patronaux, il faudrait une concertation poussée.

MADAME ADRIANA NUNEZ,
Déléguée des femmes

Nous avons recommandé la reconnaissance des diplômes des femmes immigrées comme un moyen de rendre plus accessible le retour aux études ou l'entrée sur le marché du travail des femmes immigrées.

À titre de réponse, le MCCI nous rappelle qu'il envisage, conjointement avec le ministère de l'Éducation, de nouvelles formes d'évaluation des équivalences, soit les évaluations par contenu de cours dites par programme. Sans nous objecter à cette démarche, nous voulons relever un autre aspect, soit celui du manque de cohérence entre les diverses pratiques d'évaluation des équivalences.

La démarche conjointe, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et ministère de l'Éducation, nous paraît intéressante pour des femmes immigrées; pourtant, les effets bénéfiques d'une telle forme d'évaluation des équivalences seraient court-circuités si les partenaires patronaux et scolaires, et les corporations professionnelles, n'y étaient pas associés intimement. Ces partenaires ayant des pratiques diverses quant à l'évaluation des équivalences devraient être présents, justement pour contribuer à une application cohérente des normes d'équivalence qui seront valables tant pour le marché du travail que pour la poursuite des études.

MONSIEUR GÉRALD GODIN,
Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

Je sais gré à madame Télémaque de reconnaître la complexité de la question. Nous voulons que ces reconnaissances de diplômes soient considérées comme

étant valables par les employeurs, par la suite, ou par tout autre organisme ou institution qui engagerait des personnes ainsi reconnues, donc il faut que ces documents-là aient une valeur reconnue par tout le monde au Québec. Et c'est pour ça que pour ne pas les dévaluer, nous devons y aller avec beaucoup de prudence et nous assurer qu'un diplôme émis à Saïgon est vraiment l'équivalent d'un diplôme qui serait émis à Drummondville, ou à Québec, ou à Montréal. Mais ce n'est pas une question simple, dans la mesure où les rapports entre nos gouvernements et ces gouvernements ne sont pas faciles. C'est extrêmement long avant d'obtenir des attestations, des documents officiels de ces pays-là. Donc, ce n'est pas facile à régler en quelques mois ou quelques semaines.

Mais de toute façon, nous avons un service de reconnaissance des diplômes, au ministère, qui s'occupe de régler ces problèmes-là, en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec, et nous souhaitons que le plus tôt possible, nous puissions accélérer le processus et faire en sorte que les diplômes reconnus ici aient un poids réel et aient une valeur réelle.

Par ailleurs, nous reconnaissons aussi que l'enseignement du français est à la base du travail des femmes immigrées au Québec, et nous avons donc mis sur pied une pléiade de cours de français de toutes sortes, dans l'usine, dans les cuisines, dans les quartiers de Montréal, partout où il y avait une masse critique des femmes immigrantes qui voulaient apprendre le français.

Encore là, la moisson est nombreuse mais l'argent fait défaut. Si nous donnions suite à chacune des demandes qui est faite, le budget atteindrait 700 millions $ alors que nous n'avons pu obtenir, malheureusement, dans le cadre de la revision du budget de l'éducation aux adultes qu'une somme de 750 000 $, ajoutée au budget chez-nous, pour aller régler les problèmes les plus pressants. Et plus de la moitié de cette somme a été consacrée à des cours pour femmes, d'ailleurs, mais je reconnais que c'est trop peu, qu'on doit continuer à tenter d'obtenir plus de nos partenaires budgétaires fédéraux et provinciaux.

C'est une priorité chez nous, parce que nous reconnaissons qu'une immigrante qui vit au Québec doit d'abord parler le français et maîtriser la langue du

pain, la langue qui lui permet de gagner sa vie au Québec. Mais malheureusement, les fonds ne sont pas aussi suffisants qu'on le souhaiterait.

Nous nous engageons donc à continuer à faire des pressions là où il y a de l'argent, au Trésor et au niveau fédéral, pour que notre budget à nous soit augmenté en conséquence, et qu'on puisse, avec le temps, multiplier le nombre et la quantité de cours, et la formule de cours qui se donne partout au Québec, pour les femmes immigrantes.

MADAME GHISLAINE TÉLÉMAQUE,
Déléguée des femmes

Toujours dans le cadre de la concertation poussée dont je parlais tout à l'heure, nous aimerions avoir un engagement plus clair du ministère de l'Éducation et du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Et nous voulons également recevoir des précisions, de la part du MCCI, à l'égard du nouveau service d'évaluation et de référence scolaire et professionnelle. Quel est son niveau de participation dans le processus de réflexion et de reconnaissance de réalisations, d'une reconnaissance des acquis expérientiels?

En second lieu, est-ce que le ministre prévoit solliciter l'implication des autres partenaires dans ce processus, par exemple des groupes populaires, des groupes de femmes concernés, des corporations et institutions scolaires, les employeurs, etc., etc., j'en passe.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Ce que vous demandez au ministre, donc, c'est un engagement sur la tenue d'un groupe de concertation; c'est ça?

MADAME GHISLAINE TÉLÉMAQUE,
Déléguée des femmes

Son niveau de participation dans le processus d'une réflexion et de réalisation d'une reconnaissance des acquis expérientiels.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Votre première question, au niveau de la concertation?

MADAME GHISLAINE TÉLÉMAQUE,
Déléguée des femmes

Ça comprend deux volets, ma question.

Deuxième volet: Est-ce qu'il prévoit solliciter l'implication des autres partenaires dans ce processus? Je donnais des exemples: Des groupes populaires, des employeurs, etc.

MONSIEUR GÉRALD GODIN,
Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

Nous négocions présentement avec le fédéral un programme pour verser une allocation de 130 $ par semaine aux femmes parrainées étudiant en COFI. Le MMSR et le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration négocient présentement pour débloquer ces fonds-là, pour que les Québécoises immigrées en profitent le plus tôt possible.

De plus, un deuxième budget additionnel de 200 000 $, qui serait un projet-pilote de services de garde pour les enfants d'âge préscolaire de femmes immigrées s'inscrivant à des cours à temps partiel, et qui couvrirait 1000

inscriptions de femmes, à peu près, dans une année, est également en négociation, et nous sommes confiants de voir ces sommes débloquées d'ici quelques mois.

Quant à votre deuxième question sur la reconnaissance des acquis, le dossier est en développement pour toutes les Québécoises et également pour les femmes immigrantes, immigrées et nous faisons pression sur nos collègues du MEQ et d'autres organismes reliés à la reconnaissance d'un diplôme dans d'autres pays, pour que le plus tôt possible, nous ayons un résultat concret à vous soumettre.

MADAME ADRIANA NUNEZ,

Déléguée des femmes

Je voudrais demander au ministre une réponse claire, par rapport au processus de reconnaissance des divers diplômes obtenus ailleurs. Et ce n'est pas clair pour moi, de quelle façon les corporations professionnelles vont participer, vont être associées à ce processus.

MONSIEUR GÉRALD GODIN,

Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

Je vais demander à ma sous-ministre, madame Barcelo, de vous donner des détails plus précis, puisqu'elle est plus près que moi dans ce dossier-là, étant chaque jour intéressée à cette question.

Maintenant, je voudrais revenir un peu en arrière sur l'accès à l'égalité. Il y a, au Québec, dans le parapublic, 5,2% de femmes dans l'enseignement et dans les services sociaux, c'est-à-dire donc là où il y a des contacts avec la clientèle; au niveau de la Fonction publique, ce n'est qu'à 1%, mais au niveau des réseaux, c'est 5,2%, là donc où il y a des contacts avec la clientèle. Ce qui est plus élevé, en fait, que la représentation totale dans l'ensemble de la main-d'oeuvre québécoise, qui est de 3,6%.

Donc, le réseau public et parapublic a fait davantage que l'ensemble de la société québécoise, pour intégrer des femmes et des femmes immigrées. Un chiffre qui n'a pas été mentionné ce matin, mais que les gens cherchaient, je crois.

MADAME CLAIRE BARCELO

Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

C'est un dossier qui est largement discuté dans le cadre de la politique d'éducation des adultes, et toute la question de la reconnaissance des acquis en particulier a fait l'objet de budgets additionnels du ministère de l'Éducation, pour commencer ce programme qui est très, très difficile quand même à élaborer. C'est un dossier, pour l'ensemble des Québécois, auquel nous voulons apporter l'expérience que nous avons, au ministère, qu'on a eue au service de la main-d'oeuvre et au service de placement, et maintenant au nouveau service que vous venez d'évoquer, qui s'appelle le Service d'orientation et de référence scolaire et professionnelle; un service qui se veut plus complet pour l'immigrant, pas simplement pour l'aider à trouver des postes, - parce qu'on sait que dans le moment c'est bien difficile et il y a d'autres interlocuteurs, les centres de Travail-Québec qui pourront aider, - mais aussi pour l'aider à évaluer complètement non seulement sa formation académique en partant d'équivalences qu'on émet à partir des normes du ministère de l'Éducation. Il faut bien savoir que les institutions d'enseignement, dans le moment, restent absolument libres de reconnaître ces attestations et ces équivalences, et que par exemple les universités ont leur propre système d'évaluation des diplômes étrangers.

Donc, évaluation des diplômes mais, deuxièmement, aussi, évaluation en vue des métiers, de l'expérience. Nous n'avons actuellement pas de lien avec les corporations professionnelles pour qu'elles puissent participer à cette définition-là, et c'est le mandat du nouveau service que de mieux arrimer les services qu'ils auront à donner dans le cadre de l'orientation scolaire et professionnelle avec les besoins des immigrants et des immigrantes en particulier.

MADAME MARTHA LOPEZ,

Déléguée des femmes

J'aimerais parler surtout de la question de la formation linguistique. On sait qu'il y a 51,6% des femmes adultes au Québec, en 1983, qui étaient des parrainées; pour les personnes qui ne connaissent pas la question, il faut préciser qu'une femme parrainée n'a pas droit à plusieurs services. Par exemple, recevoir des allocations de formation pour les cours de langue.

D'autre part, il y a toutes les autres femmes qui ont droit à des allocations. Les femmes immigrées qui vivent avec leur conjoint, et dont le conjoint travaille, ont seulement droit à 25 $ par semaine.

Le fonctionnement du système actuel des allocations, comme vous pouvez voir, maintient les femmes immigrées dans une situation de dépendance économique totale vis-à-vis leur conjoint, ce qui veut dire concrètement que les femmes immigrées sont à la merci du conjoint; s'il décide demain de refuser qu'elle suive des cours de français, peut-être que parce qu'il pense qu'en apprennant la langue, elle commencera à connaître ses droits et qu'il n'est pas intéressé du tout à ce qu'elle le fasse. Il peut donc interdire à son épouse de suivre les cours du COFI, et celle-ci, parce qu'elle est dépendante économiquement du bonhomme, n'aura pas le choix.

Des cas comme ça, se produisent souvent.

Nous ne sommes pas d'accord avec la façon dont fonctionne le système actuel. Nous savons qu'il y a toutes sortes de mentalité, qu'il y a toutes sortes d'hommes qui pensent de plusieurs façons, mais nous, ce que nous aimerions concrètement, c'est que le système change de telle façon qu'il puisse donner la chance aux femmes immigrées de développer des outils d'autonomie, d'avoir une indépendance économique pour qu'elles puissent suivre des cours de français, parce que c'est la base de leur intégration et de l'adaptation à la société québécoise.

MONSIEUR GÉRALD GODIN,

Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

C'est précisément le but de la négociation que nous avons présentement avec le fédéral, pour le 35 $ par semaine qui s'appliquerait aux femmes parrainées.

En fait, il y a une espèce de contradiction dans les termes: si une femme est parrainée, c'est qu'elle ne relève pas du gouvernement, elle ne relève pas de l'état, mais de la famille qui l'endosse quand elle vient ici. Alors si une personne se désigne comme parrainée à une date X, et qu'elle ne veut plus l'être six mois après, ça pose des problèmes imprévus pour l'État, parce que l'État a prévu dans son budget, au début de l'année, qu'il y aurait tant de parrainées, tant de réunifications de familles, donc il faut savoir un peu ce qu'on veut au départ.

Malgré ces réserves que je peux faire sur les comportements familiaux dans certains milieux, il reste que nous nous battons pour obtenir le 35 $ par semaine, pour couvrir précisément les parrainées. Et nous espérons l'avoir, et donner cette marge de manoeuvre supplémentaire aux femmes qui viennent d'ailleurs.

MADAME ADRIANA NUNEZ,

Déléguée des femmes

Je voudrais insister sur deux problèmes, le premier étant encore la question des diplômes. Nous, on ne remettait pas en question l'autonomie des institutions scolaires. On demande qu'elles soient sollicitées, qu'elles se concertent pour l'application et la reconnaissance des diplômes, pour que cette reconnaissance puisse être valide. Je vais donner un exemple: il peut arriver qu'en s'adressant à une corporation professionnelle, la personne apprenne qu'elle doit compléter quelques cours au niveau collégial, afin de se conformer aux exigences professionnelles. Rendue au CEGEP, elle apprend que pour pouvoir suivre les cours précités par la corporation, elle doit préalablement suivre d'autres cours. Rappelons que son objectif à elle est simplement de

se faire reconnaître les compétences, afin de s'intégrer au marché du travail. Ce sont des problèmes concrets que nous rencontrons.

Là-dessus, je voudrais demander au ministre quel est l'engagement de son ministère à l'égard des analphabètes?

MONSIEUR GÉRALD GODIN,

Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

Dans le cadre de l'éducation aux adultes toujours, nous avons des contacts fréquents avec nos collègues de l'éducation et de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu, pour que nous ayons une part croissante de leur budget à eux; nous nous battons un peu comme des chiens sur un os! Pour que nous puissions donner les meilleurs services à la clientèle qui relève de chacun de nos ministères.

Mais, en fin de compte, ce que nous obtenons, c'est de haute lutte, et nous ne perdons pas de vue qu'effectivement, le problème que madame Nunez soulève est important et grave, et nous allons nous servir de ces arguments pour convaincre nos deux collègues de penser plus à nous et à elles, dans l'avenir de ce budget.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Ce que vous nous dites, monsieur le ministre, c'est que vous êtes d'accord avec leur demande, mais que ce sont les moyens financiers, les ressources financières qui manquent?

MONSIEUR GÉRALD GODIN,

Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

Elles ne sont pas encore débloquées; mais c'est une question de temps. Nous nous engageons à tenter de les obtenir.

MADAME GHISLAINE TÉLÉMAQUE,

Déléguée des femmes

Sur la question de la recommaissance des diplômes, madame Barcelo dit que chaque institution est libre, que le ministère de l'Éducation donne ses équivalences, et que les corporations professionnelles donnent d'autres équivalences; finalement, il n'y a aucune concertation entre ces différents organismes-là.

Je ne sais plus à quoi m'attendre. Le problème existe déjà depuis des années, ça a été soulevé dans différents colloques auparavant, depuis très longtemps déjà. Je ne sais pas non plus depuis combien d'années ça se fait, et à chaque fois on nous dit: "C'est comme ça, la situation, prenez-là!"

Et aujourd'hui, je n'en suis pas là. Je suis venue chercher des mesures concrètes.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Est-ce que vous reprenez, madame Télémaque, votre demande sur un groupe de concertation?

MADAME GHISLAINE TÉLÉMAQUE,
Déléguée des femmes

Oui, parce que madame Barcelo, son intervention, c'est particulièrement sur la liberté de chaque institution face à la reconnaissance des acquis, des diplômes, etc.

Je voudrais être sûre de ce que j'ai compris. Aujourd'hui, on a reconnu que oui, ces problèmes-là existent, malheureusement la situation est telle que voilà!

J'ai l'impression qu'on ne bouge pas, et je voudrais avoir des mesures plus concrètes face à ça. Est-ce qu'on va continuer à se concerter toujours, toujours, toujours, toujours? À un moment donné, il faut que ça aboutisse.

MADAME CLAIRE BARCELO,
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

En plus d'admettre que le problème était là, j'ai expliqué qu'il y avait une nouvelle structure, au ministère, qui sera plus outillée pour entreprendre les discussions avec divers intervenants. Je pense qu'on peut déjà s'engager à entreprendre des pourparlers avec des corporations qui créeraient des problèmes particuliers, à propos de ce que vous soulevez, et avoir des choses de plus à annoncer au prochain sommet.

MADAME HÉLÈNE WAVROCK,
Fédération des infirmières et infirmiers unis

Je comprends très bien l'intervention de madame Nunez, madame Télémaque, pour avoir vécu, il y a une dizaine d'années, ce que j'appelle les considérations politiques.

Je mets en doute de beaucoup l'intervention du gouvernement, par rapport à l'élément financier, lorsqu'on réfère à la reconnaissance des diplômes des

communautés culturelles. Et à titre d'exemple, j'aimerais parler de la communauté Philippinoise. Il y a une dizaine d'années, lorsque ces infirmières venaient travailler à Montréal, on leur faisait passer des stages obligatoires, soi-disant parce qu'elles n'étaient pas assez formées pour être infirmières selon les standards du Québec.

Par contre, avec beaucoup de pressions de notre part, et avec la communauté, on a pu faire reconnaître ces infirmières-là. Et savez-vous ce qui en est ressorti? C'est que ces infirmières-là sont considérées comme étant supérieurement éduquées, c'est-à-dire que leurs cours de base est l'équivalent de notre BAC infirmier.

Je pense que ce que les représentantes des femmes veulent dir ?
c'est vrai que ça fait longtemps! Il faut être honnête, -
discrimination qui existe par rapport aux personnes qui sont dipl
autres pays, ce n'est pas une considération financière; on ne veut s
reconnaître, parce qu'on ne veut pas admettre que ça se peut que leur éducation soit supérieure à nos es. Et puis ça, il faut se le dire, il faut être honnête, parc rai que ça fait longtemps, ça fait bon nombre d'années.

Si on veut que ces femmes-là puissent intégrer le marché du travail, il ne faut pas être discriminatoire par rapport aux études qu'elles ont; elles ont des études supérieures aux nôtres, admettons-le, et ne disons pas que c'est parce qu'il faut qu'on fasse des comparaisons, parce qu'on n'est pas sûr qu'elles ont l'équivalent. Souvent, elles sont supérieures aux nôtres et moi, je suis Québécoise, je suis née ici, et en tant que Québécoise, j'admettrais volontairement qu'il y a des femmes qui proviennent de d'autres pays qui sont, par rapport à certaines éducations ici, supérieures.

Ça ne me gêne pas de le dire, je pense qu'elles offriraient une expérience, une expertise valables à la société québécoise. Alors arrêtons de dire que c'est une considération financière, c'est une considération politique, on ne veut pas admettre que ces personnes-là ont peut-être une éducation supérieure à la nôtre.

MONSIEUR GÉRALD GODIN,
Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

Il y a peut-être eu un malentendu, là. Le manque de fonds a des effets sur la francisation et sur l'alphabétisation, et non pas sur les diplômes, madame.

MADAME HÉLÈNE WAVROCK,
Fédération des infirmières et infirmiers unis

Sur la reconnaissance.

MONSIEUR GÉRALD GODIN,
Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

Je n'ai pas dit que la reconnaissance d'un diplôme était affectée par le manque de fonds; j'ai dit que ce qui était affecté par le manque de fonds, c'était la francisation de l'ensemble des femmes immigrantes qui sont ici, également la question de l'alphabétisation. Et non pas ce que vous soulevez comme problème.

Mais quant à ce problème-là, je vais en parler à mon collègue Bérubé, parce que ça relève de lui, pour que ce qui s'est fait dans votre cas, dans le passé, soit refait le plus tôt possible, et que le contingent de diplômées qui sont arrivées ici se voit reconnu le plus tôt possible et s'ajoute aux compétences qu'on a déjà au Québec. Je voudrais aussi souligner la présence de madame Juanita Westmoreland Traoré, qui est derrière moi, qui est la nouvelle présidente du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration pour cinq ans; elle a le mandat premier, principal, justement, de voir à ce que les communautés culturelles trouvent une place, au Québec, de plus en plus grande comme fonctionnaires et comme membres du parapublic.

MADAME DENYSE ROCHON,
Déléguée des femmes

C'est au sujet de la reconnaissance des acquis expérientiels. Parce que je veux inclure les communautés culturelles, mais ça s'adresse aussi en général à l'éducation.

Au sujet de cette recherche, est-ce que les femmes des communautés culturelles vont participer à la recherche sur les acquis expérientiels, et sur les différentes compétences des acquis? Est-ce qu'on tiendra compte des exigences du projet de travail, quand on évaluera leurs acquis, ou si on évaluera seulement leurs acquis par rapport aux cours?

Ça, ça s'adresse plutôt au ministère de l'Éducation. Et dans l'organisation de la formation manquante, comment y suppléer et quelle organisation prendra le tout en charge?

Et encore une fois, est-ce que les femmes et les femmes immigrantes y participeront?

MADAME GHISLAINE TÉLÉMAQUE,
Déléguée des femmes

Monsieur Godin, vous dites que les discussions continuent entre le MCCI et le MEQ. C'est pour faire valoir les caractéristiques spécifiques des femmes des communautés culturelles.

Est-ce que ces discussions sont axées sur un système d'évaluation des acquis, là où les besoins et les objectifs des femmes seront prioritairement considérés?

Ensuite, vous parlez d'un déblocage possible au niveau fédéral, concernant les fonds. Mais face aux propositions qu'on a faites il y a quelques semaines, qu'est-ce que vous apportez comme réponse? Un déblocage des fonds?

Je n'ai rien en main pour évaluer toute cette dimension-là maintenant.

MONSIEUR GÉRALD GODIN,
Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

Il y a une rencontre prévue avec madame Flora MacDonald, dans les jours qui viennent, le 10 juin, je crois; et c'est un des points à l'ordre du jour, pour qu'une partie de son budget serve à régler le problème que vous soulevez.

D'autre part, le Centre international des femmes travaille sur la question des diplômes et de l'expérience des femmes: comment l'évaluer et comment en tenir compte dans l'émission du nouveau document qui permette l'accès à des travaux, à des emplois aux femmes qui viennent au Québec.

Il y a donc un travail qui se fait de façon permanente, et auquel ne participent pas seulement les ministères mais également, comme je vous le cite, le Centre international des femmes.

Et nous allons sûrement nous assurer que des porte-parole des communautés soient présentes, et nous fassent valoir ce que valent leurs expériences comme personnes, dans leur pays, par rapport aux besoins ici. Nous reconnaissons donc votre suggestion d'intégrer des femmes des communautés culturelles dans les comités qui évalueront ces expériences personnelles.

MADAME ADRIANA NUNEZ,
Déléguée des femmes

Monsieur Godin, je voudrais avoir aussi une réponse par rapport à cette demande: est-ce que les femmes immigrées en attente de statut auront ou pas droit de suivre des cours de français? Il faut se rappeler que ces femmes avaient le droit au moins d'assister aux cours, et depuis quelque temps, elles n'ont plus ce droit.

Il ne faut pas oublier qu'ici, au Québec, il y a peu près 7 000 à 9 000 réfugiées en attente de statut. Votre ministère leur a reconnu certains droits par le fait d'être au Québec, mais vous avez laissé tomber d'autres droits.

MONSIEUR GÉRALD GODIN,
Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

En ce qui concerne, le ministère de la Santé et de l'Éducation, en ce qui nous concerne nous, proprement, tous les droits sont reconnus à ces personnes-là, comme vous le savez très bien.

Pour ce qui est du reste, qui relève de notre partenaire fédéral, le deuxième point à l'ordre du jour de la rencontre avec madame Flora MacDonald, c'est précisément que ces personnes-là, ces femmes-là au Québec soient reconnues et traitées comme des personnes à part entière, par le fédéral.

Nous ferons rapport dès que nous l'aurons vue.

MADAME GHISLAINE TÉLÉMAQUE,
Déléguée des femmes

Ce n'est pas une question, juste une constation. Le Centre international des femmes, dont vous nous parlez, n'est pas un centre spécialement pour les femmes immigrantes.

Ensuite, qu'est-ce que vous prévoyez, en ce qui concerne la représentativité des femmes immigrantes dans la Fonction publique, là, où elles sont sous-représentées?

MONSIEUR GÉRALD GODIN,

Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

Nos chiffres démontrent que chez les fonctionnaires, effectivement, elles sont sous-représentées; mais que dans le domaine des réseaux parapublics, c'est-à-dire affaires sociales et éducation, il y a une représentation beaucoup plus forte. Les chiffres que j'ai mentionnés tout à l'heure sont clairs: c'est dans le réseau éducation, alors que dans l'ensemble du Québec, c'est 3,5%. Donc, la performance du réseau éducation publique, au Québec, est supérieure de presque le double à la performance de l'ensemble de la société québécoise, secteur privé.

Mais nous allons quand même continuer à travailler, et j'ai dit tout à l'heure que madame Westmoreland Traoré s'est vu confier le mandat de trouver les moyens pour que cette proportion augmente, et de trouver, dans l'ensemble des réseaux aussi bien qu'à la Fonction publique, un nombre de personnes des communautés culturelles et des femmes, qui représentent davantage leur nombre réel dans la société québécoise.

Donc, le travail se continue. Mais on a créé ces modules-là d'intervention précisément parce qu'il y avait un problème; et quand on reconnaît un problème on reconnaît aussi qu'il n'est pas réglé le lendemain matin.

Il faut dire que le train est sur les rails, et qu'il est dans la bonne direction. Maintenant, à quelle vitesse ira-t-il, tout dépendra du taux d'entrée, du taux de création d'emplois de fonctionnaires au Québec, d'une part. Deuxièmement, du nombre de personnes qui se présenteront sur les emplois, parce qu'on a constaté, depuis un an et demi ou deux, que le nombre de personnes qui sont prêtes à quitter Montréal, où sont concentrées les communautés culturelles, pour venir à Québec est extrêmement mince. Il faut tenir compte aussi du fait qu'il n'y a peut-être pas suffisamment des candidates qui se présentent à ces postes-là, pour des raisons personnelles.

Et comme on n'a pas l'intention de déménager le gouvernement à Montréal, pour s'assurer que le taux va augmenter, il faudrait qu'on trouve des moyens

autres pour parvenir à augmenter de façon significative le taux, le nombre de femmes des communautés culturelles, qui seront fonctionnaires au réseau public-parapublic, dans les années qui viennent.

Mais déjà, les mesures ont été annoncées ce matin par mon collègue Johnson, pour s'assurer que chaque organisme gouvernemental devra déposer un programme d'accès à l'égalité, soumettre ses résultats à chaque année au gouvernement, et ainsi faire rapport et permettre de suivre l'évolution de ce dossier-là, au fur et à mesure qu'il se développera.

MADAME ADRIANA NUNEZ,
Déléguée des femmes

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous dire que nous sommes un peu déçues; nous attendions des réponses plus concrètes, nous nous retrouvons encore dans un colloque avec des réponses: "Des études, des promesses, on va voir, on va former un comité, on va étudier, on va chercher les fonds."

Nous les femmes des communautés culturelles, comme nous l'avons exprimé déjà dans un colloque, commençons à être fatiguées des réponses comme ça; peut-être que notre patience n'est pas aussi grande que la patience des hommes!

MADAME GHISLAINE TÉLÉMAQUE,
Déléguée des femmes

Concernant le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration dont vous avez parlé tout à l'heure, monsieur Godin, est-ce qu'on a bien compris que ce conseil aura comme mandat de consulter des femmes des communautés culturelles, en ce qui a trait à la reconnaissance des acquis, la formation professionnelle, l'accès au COFI? Ce sont des choses restées sans réponse, jusqu'à présent, à mon avis.

Enfin, quels sont les pouvoirs de ce conseil, véritablement, à part des pouvoirs de recommandation? Les vrais pouvoirs!

MONSIEUR GÉRALD GODIN,

Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

Madame Télémaque, c'est un conseil consultatif, donc qui va conseiller le ministre sur des moyens à prendre pour parvenir aux objectifs de la loi. Ces objectifs apparaissent dans la loi 10, d'une part, - dont je peux vous envoyer copie, - et dans un document qui s'appelle "Autant de façons d'être Québécois et Québécoise" et que vous connaissez sûrement, qui visait à la reconnaissance des cultures, des 80 nations qui ont choisi le Québec, au-delà des deux principales qui sont la française et l'anglaise.

Selon ce document, la tâche du conseil consultatif est de voir à son application dans les délais les plus brefs. Il n'a donc rien à voir avec les problèmes que vous soulevez de reconnaissance des diplômes, problème qui est déjà entre les mains de trois ministères.

Je comprends que nous n'avons pas à régler tous les problèmes ici, madame la présidente; si j'étais Hercule, avec ses travaux, ou Dieu le Père, et si j'avais des milliards de la Banque de France, d'Angleterre et de Washington, je pourrais peut-être vous annoncer aujourd'hui que tout est réglé, que toutes les femmes immigrantes en attente de statut, réfugiées éventuelles, auront accès aux cours de français; malheureusement, on n'a pas les budgets pour le faire.

Donc, je demande, je fais appel moi-même à ma propre patience pour déplorer que mon budget au ministère ne soit pas de 500 millions $, mais que de 20 millions $ seulement, ce qui me force à retarder des programmes que je souhaite implanter le plus tôt possible.

Et sans demander à madame Nunez et à madame Télémaque de pleurer sur mon épaule, je leur demande de tenir compte que l'argent que nous dépensons vient de leur propre portefeuille, leur propre sac à main, et qu'on n'a pas le

droit, comme gouvernement, de dépenser plus que ce qu'on collecte en taxes et en impôts. La réalité, c'est ça!

MADAME AOURA BIZZARRI,
Déléguée des femmes

Si le conseil consultatif donne juste des conseils, je me demande quand est-ce qu'on va passer aux faits? J'ai fini!

MONSIEUR GÉRALD GODIN,
Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

Pour répondre à la question de madame Bizzarri: Dès que nous aurons les moyens, dès que le budget du Québec nous permettra d'agir, nous agirons. Voilà! La réponse est simple et claire, c'est celle-là!

L'ACCÈS À DES SERVICES DE GARDE

LA PRÉSIDENTE

Madame Nycol Pageau Goyette

Nous entreprenons maintenant l'accès à des services de garde, notre dernier thème à l'ordre du jour.

Nous commençons avec l'accès à un réseau universel, et le point A, qui est l'accès général.

- Les femmes proposent qu'un réseau de services de garde universel, gratuit et contrôlé par les usagères et usagers soit instauré et accessible à toutes et à tous et ce, afin d'actualiser le droit des femmes au marché de l'emploi.

  Que ce réseau soit implanté en concertation avec les intervenants, qu'il rejoigne tous les milieux: scolaire, familial et autres.

  Qu'il soit diversifié selon les besoins et accessible à toutes les catégories d'âge d'enfants.

  Elles demandent que le nombre de places soit augmenté en milieu scolaire, dans les quartiers, en milieu de travail, en milieu agricole, en milieu familial et dans les régions éloignées.

- La CSD, les syndicats d'infirmières et d'infirmiers et le SFPQ appuient cette demande.

- La FTQ appuie également cette demande des représentantes des femmes et demande précisément un réseau universel et gratuit de garderies et de pouponnières sans but lucratif afin de répondre aux besoins de garde des enfants de 0 à 12 ans.

- La FTQ propose aussi que des services de garde en milieu scolaire soient mis en place avant et après les heures de classe ainsi qu'à l'heure du dîner, des maternelles plein temps pour les enfants de 5 ans et des services d'appoint: à court terme, des cantines adéquatement surveillées et à long terme, des cafétérias servant des repas chauds.

- La Chambre de commerce du Québec s'oppose à l'implantation d'un régime universel accessible à tous et sans frais directs aux usagers de garderies d'enfants de tous âges parce qu'elle estime que c'est une solution trop coûteuse pour notre société.

  La Chambre favorise le recours aux solutions d'entreprises et d'initiative privées pour satisfaire ces besoins et suggère que les lois soient amendées pour permettre ces solutions.

  La Chambre favorise l'implantation de garderies en milieu de travail et suggère que les lois soient amendées pour cesser de décourager ce genre d'initiative par les employeurs.

- En ce qui concerne spécifiquement les garderies en milieu de travail, la CSD s'engage à faire une enquête sur les besoins en service de garde dans les entreprises où il y a plus de 50 employés(es). Cette mesure devrait se réaliser d'ici deux ans, son coût est évalué à 53 500 $. Une contribution du gouvernement est souhaitée. Suite aux résultats de cette enquête, une étude de faisabilité devrait être entreprise là où les besoins auront été identifiés.

- En ce qui concerne les services de garde en milieu agricole, le MAPAQ s'engage à diffuser les résultats d'une enquête sur les besoins en services de garde et à discuter avec l'Office des services de garde des suites concrètes à donner afin que les familles agricoles aient accès à des services correspondant à leurs besoins.

Nous traiterons donc de ce premier point. Je vous rappelle qu'à ce sommet-ci, nous discutons de l'accès, alors qu'en décembre, nous aborderons la question du financement; et s'il y avait moyen d'établir le portrait du genre de réseau qui ferait consensus, j'apprécierais beaucoup.

MADAME MYRIAM BOUCHARD,
Déléguée des femmes

Je vais me permettre de situer d'abord l'ensemble des problèmes qui, aujourd'hui en 1985, limitent sérieusement l'accès à des services de garde au Québec. En 1985, près de 300 000 enfants de moins de six ans doivent être gardés quotidiennement. Pour répondre à ces besoins, au 31 mars 1985, on comptait très exactement 28 834 places autorisées par l'Office des services de garde à l'enfance. Ces services ne répondent donc qu'à à peine 10% des besoins.

Toujours en 1985, on sait que près de 200 000 enfants de six ans à onze ans exigent un service de garde soit le midi, soit après l'école, en raison de la présence de leur mère et/ou de leur prère sur le marché de l'emploi. Or, pour cette catégorie d'âge d'enfants très précisément, on compte 13 189 places en milieu scolaire.

Tout près de 150 000 enfants québécois de cette tranche d'âge se débrouillent seuls, c'est-à-dire avec la clé dans le cou!

D'autre part, la garde en milieu de travail est rare, moins d'une cinquantaine au Québec.

La garde en milieu familial ne rejoint pas 2 000 places, actuellement.

Quelques haltes-garderies, des jardins d'enfants; cependant, l'Office des services de garde ne leur émet aucun permis et ne leur accorde aucun soutien, ce qui fait que nous n'avons pas des services adéquats, là non plus.

Au rythme actuel, madame la présidente, ce n'est pas avant 2050 que l'ensemble du nombre de places au Québec en services de garde va satisfaire l'ensemble des besoins d'aujourd'hui.

Les parents doivent donc régler individuellement les problèmes de garde et ce, tout en conciliant trois choses: leurs propres besoins, la liberté de choix dans ces services de garde et, bien sûr, les prix.

Or, les services de garde et les programmes non existants aujourd'hui limitent l'accès aux services de garde. Qu'on pense simplement aux horaires des garderies, qui ne respectent pas les besoins réels des parents qui sont sur le marché de l'emploi; qu'on pense aux poupons qui ne trouvent pas place, à l'heure actuelle, dans nos garderies; qu'on pense à la difficulté de se donner des services de garde en milieu éloigné et, également, en milieu rural; qu'on pense aux coûts qui deviennent de plus en plus exagérés pour les usagères et les usagers, ces coûts étant calculés 14 $ en moyenne par jour, par enfant; qu'on pense également au déficit accumulé de l'ensemble des garderies; si je me fie aux statistiques qui ont été sorties au 22 mars 1985 par la Fédération des regroupements régionaux des garderies sans but lucratif, la moyenne des déficits d'opération des garderies est d'environ 10 000 $ par année.

Il y a un manque à gagner dans les garderies, ça limite ça aussi l'accès aux garderies.

Autre facteur qui limite: l'augmentation sans cesse constante de la contribution financière des usagers et des usagères. Qu'on pense également aux longues listes d'attente qui témoignent des besoins des usagères et des usagers.

Dans la limite de temps qui est imposée ici ce sont les principaux facteurs qui limitent l'accessibilité à des services de garde au Québec. La revendication des Québécoises dans ce domaine, elle est claire, pas simplement depuis la consultation menée à l'intérieur du cadre de Décisions 85, mais si on fait l'histoire des garderies au Québec depuis 1973 très exactement.

Elles demandent un réseau universel, gratuit, accessible à toutes et à tous, contrôlé par les usagers et les usagères, et il s'agit bien sûr, ici, d'un réseau diversifié pour rencontrer l'ensemble des besoins.

Je termine en rappelant que lors de sa nomination, en janvier dernier, madame la ministre Francine Lalonde nous avait indiqué très clairement que sa priorité et la priorité de son ministère étaient l'accès des femmes au marché de l'emploi; si c'est réellement la priorité du ministère de la Condition féminine, un des premiers problèmes auquel il faut s'attaquer et auquel il faut donner des solutions, cette fois-ci non pas sous forme de papier de consultation mais des solutions concrètes, c'est l'accès des Québécoises et des petits Québécois aux services de garde au Québec.

MADAME LISE SARRAZIN,
Déléguée des femmes

J'aimerais, dans un premier temps, élaborer un petit peu la problématique agricole.

Les agricultrices, au Québec, ont deux tâches à remplir, tout le temps, soit celle de leur profession qui est de travailler en agriculture et la tâche familiale.

Cependant, elles vivent une situation très différente de l'ensemble des femmes du Québec. Pour les agricultrices, ces deux tâches se vivent en un même et unique lieu, c'est-à-dire que les bâtisses où elles exercent leur profession sont liées aussi à même la résidence familiale. Ce qui arrive à ce moment-là, ce sont des enfants que nous devons amener avec nous autres sur des tracteurs et il y a énormément de danger de blessures, et plus que des blessures, il y a des mortalités d'enfants car ils viennent avec nous aux étables et aux champs.

Cette problématique est d'autant plus grave que des chiffres viennent prouver qu'à l'heure actuelle, l'agriculture est la deuxième profession la plus dangereuse au Québec, et maintenant, elle est peut-être rendue la première, parce que c'était très proche de la première position.

C'est dans ce contexte-là que nous élevons nos enfants sur les fermes du Québec. Donc, les agricultrices du Québec ont deux besoins très particuliers, soit celui d'exercer sans stress et sans danger leur métier, leur travail en agriculture, et aussi un autre besoin très particulier, qui est celui de pouvoir participer aux organismes agricoles.

J'aimerais rappeler ce que nous avons eu comme engagements. Nous avons, à l'heure actuelle, un engagement du MAPAQ qui vise à identifier et à faire connaître les besoins de services de garde des agricultrices; et nous avons aussi, comme engagement, une belle déclaration de principe de l'Union des producteurs agricoles, à l'effet que les femmes occupent une place beaucoup trop infime et beaucoup trop marginale dans ses instances décisionnelles; de surcroît, l'Union des producteurs agricoles appuie inconditionnellement les demandes particulières visant les services de garde et de remplacement pour les familles agricoles.

Nous voulons plus que des appuis; nous disons: le syndicalisme agricole a sa part de responsabilités tout autant que les autres syndicats qui sont

ici. Nous voulons que les femmes puissent participer au syndicalisme agricole. D'ailleurs, une enquête scientifique a démontré que c'est la surcharge de travail qui empêche les femmes de pouvoir participer notamment au syndicalisme agricole.

J'aurais une demande très spécifique, qui est celle-ci: nous demandons à l'UPA qu'elle instaure une politique incitative de participation des femmes au sein du syndicalisme. Pour ce, nous lui demandons de mettre en place une politique de frais de garde au sein de la structure syndicale. Pour ce qui est de l'autre partie, qui est de connaître les besoins de services de garde, on y reviendra ultérieurement puisque l'enquête doit sortir pour septembre.

Alors ma demande, en rapport avec le milieu agricole, s'adresserait spécifiquement à l'Union des producteurs agricoles.

MADAME NOELLA HUOT,
Déléguée des femmes

Je parlerai des haltes-garderies. Sachant qu'au Québec, la population des enfants de 0-11 ans est de 1 125 000 environ, on constate d'après les chiffres donnés tout à l'heure, que près de 45% passent des périodes importantes de leur vie dans un milieu autre que celui de la famille ou de l'école.

Où sont donc ces 55% qui restent? Les 600 008 autres enfants? Alors ils sont au foyer! Le plus souvent, les mères font le choix, pour quelques années, d'élever elles-mêmes leurs enfants, ou le font obligatoirement par manque de travail à l'extérieur, de services de garde, d'éloignement, etc., ou à cause d'un emploi à plein temps dans l'entreprise familiale.

Pourtant, même pour ces femmes, le besoin de services de garde est un problème aigu. Les parents d'aujourd'hui ne trouvent plus le soutien qu'assurait la grande famille élargie d'autrefois. Pour ces femmes, le besoin de haltes-garderies est primordial et urgent; que ce soit pour

chercher un emploi, que ce soit pour consulter un spécialiste, pour suivre des cours, participer à des activités sociales ou communautaires, etc., et enfin, ça peut être aussi pour s'aérer l'esprit, sortir de l'isolement, se libérer du quotidien et permettre ainsi aux enfants des contacts enrichissants avec d'autres enfants.

Le livre vert sur la polituqe familiale, à la page 95, dit:

> "L'évolution des mentalités fait que l'on reconnaît de plus en plus les services de garde comme un instrument collectif du développement global de l'enfant et pas seulement comme un service pour les parents sur le marché du travail".

Dans ses orientations générales, l'Office des services de garde reconnaît les haltes-garderies comme un des modes de garde du réseau à développer. Qu'est-ce qui empêche le gouvernement de promulguer l'article 5 ou 6 de la loi 77, qui régit les services de garde à l'enfance, en ce qui a trait aux jardins d'enfants et haltes-garderies?

Nous demandons à l'Office des services de garde du Québec, aux municipalités du Québec, aux MRC du Québec, au ministère des Affaires sociales ce qu'ils entendent faire, à brève échéance, pour combler cette lacune, afin que cette partie importante de la population, soit 52,5% des femmes, ne soient plus laissée pour compte.

MADAME MADELEINE BOUVIER-DUBUC,
Déléguée des femmes

Je voudrais parler particulièrement de la garde en milieu scolaire. J'aimerais spécifier qu'il serait beaucoup plus respectueux pour les jeunes de six à onze ans de parler de centre de jour en milieu scolaire, plutôt que de garde; les enfants de ces âges-là sont prêts à être encadrés plutôt que d'être gardés.

Le service de garde au primaire est géré par le ministère de l'Éducation; je regrette beaucoup l'absence du ministre de l'Éducation.

En 1984-1985, il y a 532 608 enfants de six à onze ans qui fréquentent des écoles primaires au Québec. Le nombre de places existantes dans les centres de jour en milieu scolaire, pour le primaire - je n'entends pas les garderies pour les moins de cinq ans - est de 11 587 c'est-à-dire 2,2% de la clientèle visée, de la clientèle totale.

Les enfants dont la mère travaille à temps plein sont au nombre de 195 684, et le nombre de places disponibles représente 5,6% de cette clientèle.

Pourtant, c'est l'accessibilité aux services de garde qui est le moyen indispensable pour actualiser le droit au travail rémunéré pour les femmes.

Les femmes demandent donc des amendements à la loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire. Les entraves à l'implantation d'un centre de jour sont nombreuses. D'abord, seul le nombre des enfants inscrits de façon régulière est comptabilisé pour permettre l'implantation et accorder le financement; deuxième obstacle, le nombre exigé d'au moins dix enfants inscrits de façon régulière est trop contraignant.

Nous demandons que le MEQ permette l'implantation du service, et le finance comme s'il y avait le nombre requis d'inscriptions, durant les deux premières années, quel que soit le nombre d'enfants inscrits. Les raisons sont simples et logiques: tout d'abord, les mères veulent voir comment fonctionne le centre de jour avant d'y envoyer leurs enfants. Il faut donc que celui-ci existe! Les mères commencent à envisager un retour sur le marché du travail quand elles découvrent qu'un centre de jour existe dans l'école de leur enfant et qu'il est accessible.

Un autre obstacle: la liberté de choix des modes de garde est un beau principe en soi; sous le couvert de ce principe, l'état oblige les mères à faire les démarches d'implantation des services en milieu scolaire.

La loi est ainsi faite qu'elle dit que les commissions scolaires doivent implanter le service si les parents le demandent. On ne doit pas obliger les mères à prouver leurs besoins en services de garde, en les forçant à voir à leur implantation. C'est déjà beaucoup de leur demander, à ces mères travailleuses à temps plein, de participer à la gestion du service de garde utilisé.

Un autre élément, l'obligation pour le parent d'avoir recours à plusieurs modes de garde pour le même enfant. La solution, c'est que chaque mode de garde extensionne son service de façon à répondre adéquatement aux besoins des utilisateurs et réduise d'autant l'obligation d'utiliser plusieurs modes de garde pour le même enfant. Un moyen: que le centre de jour en milieu scolaire soit ouvert de sept heures à dix-neuf heures; un autre: que le centre de jour en milieu scolaire soit complété par la municipalité, dans les mêmes locaux et équipements, et que la municipalité gère le centre les fins de semaines, les jours de vacances et les jours fériés.

MADAME MARIE PINSONNEAULT,
Fédération des travailleurs du Québec

Je ne reprendrai pas tous les propos des représentantes des femmes; j'aimerais tout simplement vous dire que les femmes ne travaillent pas pour de l'argent de poche, comme l'a prétendu le président d'Air Canada, tout dernièrement. C'est pour cette raison-là que la FTQ est d'accord, et c'est une de ses propositions: que soit mis sur pied un réseau universel et gratuit de garderies, de pouponnières sans but lucratif.

Dans la synthèse des propositions, vous avez oublié quelque chose de très important, c'est que les garderies doivent répondre à des critères de qualité et doivent favoriser le développement physique, social et intellectuel de l'enfant.

Pour revenir à ce que j'ai dit tantôt, que les femmes ne sont pas sur le marché du travail pour de l'argent de poche, j'aimerais vous dire que ce

ne sont pas les statistiques de la FTQ, mais bien des statistiques de Santé et Bien-être Canada qui dit que si on enlevait le deuxième revenu dans le couple, le nombre de familles au-dessous du seuil de la pauvreté augmenterait de 50%. De là, l'importance capitale d'avoir un réseau universel et gratuit de garderies.

Si on retourne un peu dans l'histoire, lors de la dernière guerre mondiale, lorsque les femmes ont massivement envahi le marché du travail, on leur a trouvé, on a fait des accommodements pour trouver des places, il y avait des garderies sur place. Alors, si c'était possible lors de la guerre, je suis convaincue qu'on est capable de trouver des solutions pour que les femmes qui travaillent aient un accès aux garderies universel et gratuit.

Comme vous le savez sans doute, les enfants constituent une richesse et une ressource précieuse pour le Québec; tout le monde est alarmé par le taux de natalité qui est à la baisse. Les femmes qui s'acquittent d'une responsabilité sociale sont à même d'exiger du gouvernement des services pour la contribution sociale qu'elles font des services d'aide et des services qui vont améliorer leur qualité de vie.

J'ai lu la proposition de la Chambre de commerce du Québec, qui est la résolution 116, et je peux vous dire qu'on la trouve tout à fait inacceptable, puisque ce serait retourner les femmes au foyer. Alors pour nous, l'accessibilité à un réseau de garderies universel et gratuit est d'une importance capitale.

MADAME CHRISTIANE JOBIN,
Déléguée des femmes

Il manque un volet à l'ensemble des sercices de garde, celui des services de garde en milieu familial.

Il faut préciser, à l'attention des intervenants qui ne seraient peut-être pas au courant tout à fait, qu'on parle du service de garde par une agence

de services de garde. Les gens ne savent pas nécessairement que ça existe.

Une agence de garde en milieu familial, c'est une agence qui prévoit des gardiennes qui gardent les enfants à la maison, chez elles. C'est régi, c'est subventionné, c'est régi par les agences, et ça tombe sous la juridiction de l'Office des services de garde.

Alors, on a donc environ 2 000 places, actuellement. On avait mis des priorités, en 79; d'abord en ce qui concerne la décentralisation, on prévoyait que ce type d'agence existerait surtout en milieu rural et semi-urbain. On avait prévu aussi que ça garderait des enfants en bas âge, et que le nombre de places devait être supérieur à ça. Actuellement, il y a environ 0,6% des enfants qui sont gardés de cette façon-là.

Du point de vue de la répartition régionale, les recherches montrent que c'est très peu proportionnel aux populations des régions; il y a 42,3% des places qui sont à Montréal, 42,3% grosso modo en 1984, peut-être qu'en 1985 c'est un peu différent. Il y a des régions qui n'en ont aucune, des régions rurales ou semi-rurales. Il n'en existe pas à Trois-Rivières, en Estrie, en Abitibi-Témiscamingue et au Nouveau-Québec. Peut-être qu'il en existe maintenant, mais c'est très récent.

Tout ceci pour dire - on ne traitera pas du financement cette fois-ci, c'est une question qui reviendra en décembre - que c'est un service qui est quand même très utile. Une enquête qui a été faite en 1982 auprès des gardiennes, ainsi que des personnes qui font garder leurs enfants, révèle un taux de satisfaction très élevé, d'une part, et d'autre part que les personnes qui font garder les enfants de cette façon-là, c'est leur choix, parce que ça leur semblait la meilleure solution pour leur enfant.

On a vécu l'époque où on prônait les garderies, les garderies, les garderies! Maintenant, ce qu'on pense, ce que les femmes pensent, c'est qu'il

faut un réseau diversifié, on ne le répètera jamais assez, et qu'il faut subventionner et aider tous les types de garde, et la garde en milieu familial peut être une solution, dans bien des régions. Et on observe qu'à Montréal, il y en a plus qu'ailleurs, ce qui est une anomalie.

Il y a une chose qui est peut-être à déplorer, et c'est une demande qu'on fait, c'est qu'en ce qui concerne les services de garde en milieu familial, on ne possède pas tellement de données sur la qualité des services offerts et sur le coût réel de ça, c'est-à-dire combien ça coûte comparativement à une garderie, quel type de service on peut donner. Il y a un encadrement qui est fait par les agences, mais elles n'ont pas tellement de personnel, ni d'argent pour le faire. On aimerait qu'une étude soit faite sur ce type de service-là et on aimerait aussi que l'Office ne se contente pas de répondre à la demande mais qu'il fasse la promotion de ce type de service de garde.

On reviendra plus loin sur un type de service de garde en milieu familial qui serait peut-être adapté au milieu agricole, et qui serait peut-être un peu différent, mais les services à rendre en milieu agricole pourraient s'intégrer d'une certaine façon dans ce type de garde. On y reviendra plus loin. Pour résumer mon intervention, j'avais fait des calculs, je les ai recommencés tantôt, je me suis dit: j'ai pu me tromper! Ca ne concerne pas vraiment mon sujet, mais est-ce que c'est possible que seulement 10,5% des besoins soient comblés? D'abord, il y a 51% des enfants de zéro à cinq ans qui sont gardés au Québec, c'est possible, ça? De ces enfants-là, il y en a 9,27% qui sont en garderie et 0,6% qui sont en milieu familial. Où sont les autres? Je ne le sais pas.

Est-ce que le problème serait aussi grave que ça? Je ne dis pas qu'ils sont mal gardés, mais en tout cas... J'aimerais que l'Office des services de garde et madame la ministre me disent si mes chiffres sont exacts, mais je les ai recommencés!

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Je n'ai entendu jusqu'ici que des accords en vertu de la proposition, la première propositon des femmes.

MADAME GUYLAINE SAUCIER,

Chambre de commerce du Québec

Je vais aller assez rapidement. Premièrement, ce qui nous frappe toujours, c'est quand on voit le terme "gratuit". Ce n'est généralement pas gratuit, ce sont des coûts indirects qui sont payables soit par nos taxes, soit par des réductions d'autres programmes gouvernementaux.

Dans un premier temps, nous aimerions savoir si c'est possible, madame Lalonde, peut-être est-ce qu'il y a quelqu'un qui a fait une évaluation des coûts de cette demande? Je pense que ça, ça reste important.

Et dans un deuxième temps, il est évident que la Chambre de commerce a toujours prôné de faire faire, plutôt que faire par l'État. Alors, nous suggérons fortement de trouver un système de faire faire, dans le domaine des garderies privées, en déréglementant de façon à permettre à cette entité privée de vivre tout en restant raisonnablement sécuritaire pour nos enfants.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Je conclus que vous êtes également d'accord, sauf pour la partie gratuite.

MADAME GUYLAINE SAUCIER,

Chambre de commerce du Québec

Non. Nous sommes d'accord pour qu'il y ait des garderies, mais par l'entreprise privée, dans un système déréglementé ou mixte.

MADAME MARTHA LOPEZ,

Déléguée des femmes

Il y a un autre volet qui n'a pas été traité jusqu'à maintenant, et ce sont les garderies qui sont offertes là où il y a des cours de français pour les femmes immigrées.

J'aimerais savoir quand est-ce que ça va être traité parce que je commence à être préoccupée. Je regarde partout, et le ministre de l'Immigration ne semble pas être ici, donc on se demande où il est. On sait que peut-être il n'était pas pour nous donner des réponses claires, mais je pense que ce serait intéressant que ce soit lui qui nous donne des réponses, et pas un autre.

Donc, nous invitons le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles à s'asseoir à la table, même s'il n'est pas ici, qu'il vienne ce serait intéressant pour qu'il nous annonce ce qu'il pense faire avec les garderies dans les Cofis.

Avant, dans son discours, il a dit qu'il était dans l'impossibilité d'améliorer les conditions des femmes immigrées, parce qu'il n'avait pas les budgets. Je crois qu'il ne peut pas nous donner la même raison maintenant. Pourquoi n'est-il pas ici, assis, aujourd'hui?

MADAME NICOLE PRÉFONTAINE,

Fédération québécoise des infirmières et infirmiers

J'aimerais traiter ici de l'aspect de la diversité. Ce que les femmes proposent, c'est un réseau universel mais qui soit diversifié et là-dessus, j'aimerais dire que nous, on est très en accord avec cette demande-là. On voudrait vous parler un peu des problèmes spécifiques des infirmières et de toutes les autres travailleuses, qu'elles soient syndiquées ou non, qui travaillent dans des secteurs où les besoins sont 24 heures par jour, sept jours par semaine.

Vous pouvez vous imaginer les problèmes que ça peut poser, entre autres pour ces gens-là, que ce soit les infirmières, les gens de la restauration ou autres, comment fait-on pour faire garder nos enfants? Parce qu'il faut voir que chez nos membres, comme partout ailleurs, il y a beaucoup de mères de famille monoparentale et ce sont les mères, naturellement, qui ont le plus souvent la garde des enfants. Comment fait-on garder des enfants le soir et la nuit, comment les fait-on garder lors des congés fériés, les fins de semaine? Ce sont des problèmes très concrets que vivent beaucoup de femmes, à l'heure actuelle.

Un autre problème dans le secteur hospitalier plus spécifiquement est que nous avons ce qu'on appelle des listes de disponibilité, donc des infirmières qui sont appelées parfois à sept heures et quart le matin, onze heures et quart le soir, trois heures et quart l'après-midi, pour se faire dire: on voudrait que tu entres à sept heures et demie, trois heures et demie ou onze heures et demie, ou minuit. Ça, c'est un autre problème. Si ces personnes n'ont pas de disponibilité immédiate, elles vont soit perdre leur ancienneté, soit se retrouver au bas de la liste pour un bout de temps.

Ce sont des problèmes très concrets. On ne peut pas s'attendre, je pense, à ce que ces besoins-là soient toujours pris en charge individuellement; c'est, d'après nous, une responsabilité de tout le monde.

C'est évident qu'ils en mettent beaucoup, ils font déjà beaucoup de choses, mais il doit y avoir des services de garde adéquats qui répondent à ces besoins-là et c'est pour ça qu'on appuie la demande des femmes.

MADAME LOUISETTE CHAMPAGNE-PARENT,
Déléguée des femmes

Je m'adresse au secteur municipal. Dans le document "Orientation et projets" du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, il est spécifié que compte tenu de l'augmentation du nombre de places en services de garde de 1983 à 1988, les municipalités et les municipalités de comtés et communautés urbaines ont un rôle important à jouer pour l'atteinte de cet objectif; il leur revient de faciliter, par leur choix d'aménagement, l'intégration des services de garde à l'ensemble des services offerts à la population. Leur responsabilité est particulièrement cruciale pour la solution du problème majeur qui freine l'implantation de nouveaux services de garde, à savoir la difficulté d'accès pour les garderies à des locaux adéquats.

Il appartient aux responsables de l'aménagement du territoire de faciliter aux services de garde l'accès à une localisation et à des locaux adéquats, autant dans le milieu habité que dans les territoires en voie d'aménagement.

L'Office a invité les promoteurs des milieux concernés à lui présenter des projets de développement de services de garde. Nous désirons savoir qu'est-ce qui a été fait et connaître jusqu'où va votre implication à ce niveau.

MONSIEUR RALPH MERCIER,
Union des municipalités du Québec

Évidemment on retrouve, dans la proposition énoncée aujourd'hui, des éléments auxquels, je pense, le monde municipal peut souscrire. Sauf qu'il y a un élément premier dont on doit tenir compte.

On doit tenir compte, face aux attentes que vous avez, de l'autonomie municipale sur ce plan.

C'est sûr qu'à l'heure actuelle les municipalités, dans plusieurs cas, facilitent déjà l'obtention des locaux adéquats dans différents secteurs et on sait que les règlements veulent qu'un certificat du moins soit obtenu de la Ville, en ce qui concerne le local. C'est ce qui est fait, actuellement.

Évidemment, je dois vous dire qu'on ne retrouve pas, dans les éléments de proposition d'aujourd'hui, des mesures d'opérationnalisation de la proposition comme telle, même si on retrouve, plus loin dans le cadre législatif et réglementaire, la proposition de l'Union des municipalités. Je trouverais intéressant, madame la présidente, qu'on retrouve carrément notre proposition sur la table, soit la formation d'un comité provincial où nous retrouverions quasiment tous les représentants des intervenants qui sont ici présents, aujourd'hui. Et suite aux rencontres de ce comité provincial on pourra arriver à des solutions qui seront déposées au mois de décembre.

MADAME LOUISETTE CHAMPAGNE-PARENT,
Déléguée des femmes

Monsieur Mercier, votre proposition est pour le comité, nous sommes d'accord avec le comité; mais pas pour l'étude de la problématique. Je m'excuse, mais la problématique est déjà connue. Est-ce qu'on pourrait arriver à trouver des solutions, au lieu de chercher encore?

MONSIEUR RALPH MERCIER,
Union des municipalités du Québec

Effectivement, on sait quand même qu'il y a une problématique, c'est vrai; dans l'ensemble, elle est peut-être connue, sauf qu'il y a des dimensions qui sont quand même évidentes. On pourrait dire par exemple la

complexité, la multiplicité des besoins à combler, l'âge des enfants, la localisation des services de garde, les heures d'ouverture des garderies, l'utilisation à temps plein ou partiel, etc. Tous ces éléments, je pense, font partie de ce qui est interprété dans la proposition de l'Union des municipalités.

À partir de ceci et après concertation avec les intervenants, j'ai l'impression qu'on pourrait espérer des solutions qui seraient déposées, tel que je vous l'ai mentionné, au mois de décembre prochain, à la prochaine conférence.

MADAME MARIE-THÉRÈSE COULOMBE,
Centrale des syndicats démocratiques

Mes collègues ont à peu près traité tous les sujets se rapprochant de ce qu'on pensait et qu'on appuie fortement.

Le petit côté que je voulais souligner, c'est peut-être encore la ségrégation envers la femme. On voit de plus en plus des femmes qui sont obligées, non par choix mais par force, d'accepter un temps partiel, préférant ça plutôt que ne rien gagner, à cause de l'accès difficile aux garderies. Donc, elles laissent le travail régulier parce qu'elles ont trop de difficultés à avoir accès aux garderies et elles prennent un temps partiel.

Il y a vraiment une différence avec le choix qu'ont les hommes.

Ensuite de ça, nous avons visé un plan spécial dans le but d'accélérer les processus de garde, je ne m'étendrai pas sur ça, c'est déjà dans le cahier, sauf que j'ose espérer que le gouvernement, au moins sur ce thème, va démontrer une réelle intention de s'engager concrètement; sinon notre projet n'est pas valable.

On est devant un problème d'ampleur et qui concerne l'ensemble de la société.

MADAME CATHERINE LOUMÈDE,

Confédération des syndicats nationaux

Juste en passant, j'aimerais souligner un peu l'incohérence de diviser un débat sur l'accessibilité et le financement.

Il y a effectivement, aussi, incohérence quand on parle du plein emploi et du droit au travail des femmes, du manque d'accessibilité aux services de garde, que ce soit au niveau du nombre de garderies, de la localisation ou du coût entraîné pour les parents.

Je ne voudrais pas répéter toute la problématique que madame Bouchard a exposée, mais je tiens à préciser que la CSN partage effectivement les demandes des femmes en ce qui concerne la diversité des services de garde.

L'aspect que je voudrais soulever ici et amener à la réflexion, c'est une situation que n'est pas du tout discutée, un problème réel latent pour plusieurs femmes, ce sont les conditions de travail des femmes dans les garderies. J'en parle parce qu'il y a 1 000 travailleuses de garderies qui sont syndiquées chez nous.

Ce sont des femmes qui acceptent continuellement de baisser de salaire pour maintenir la garderie en vie; ce sont des femmes qui augmentent les ratios de monitrices et d'enfants; ce sont des femmes qui font plus souvent qu'à leur tour des heures supplémentaires, de très longues heures de travail, sans parler du bénévolat qu'elles donnent pour appuyer les parents.

Dans ce sens-là, et peut-être que madame Lalonde pourra me répondre même si le débat sur le financement revient en décembre, j'aimerais savoir exactement ce que le gouvernement a l'intention de faire, ce que le gouvernement est prêt à investir pour améliorer la qualité des services de garde au Québec, quand on sait qu'une qualité de services ne se fait pas sans amélioration de conditions de travail du monde.

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

Effectivement, comme madame Bouchard l'a répété, la question des services de garde incluant celle des centres de jour est une préoccupation non seulement que j'ai affirmée, mais sur laquelle j'ai beaucoup travaillé. Cependant, nous allons convenir ensemble que si nous allons faire rapidement consensus sur les besoins que nous avons, ce qu'il s'agit de déterminer c'est la progression dans l'accessibilité que nous allons être capables de nous fixer comme objectif et le financement qui va être relié à ça.

Madame Loumède, à un moment donné, au début, je me suis dit, moi aussi: comment est-ce qu'on peut diviser les deux? Je dois dire qu'aujourd'hui, justement parce qu'il y a un travail social et politique au sens large à faire relativement à cette question, je suis personnellement contente d'avoir un autre sommet pour compléter le travail que je vais annoncer.

Tout le monde connaît madame Stella Guy, en tout cas je vous la présente, elle est présidente de l'Office des services de garde à l'enfance; pour ce qui est de monsieur Gendron, c'est vrai qu'il n'est pas là, mais nous avons discuté ensemble avant, et il est d'accord sur ce que je vais proposer.

Vous ne vous attendez pas à ce que je dise oui, aujourd'hui, à un réseau universel et gratuit. J'ai cependant fait faire les calculs. Le coût d'un réseau universel et gratuit est de 2,3 milliards par année si l'on voulait procurer les services à tous les enfants.

Il se peut que dans quelques années, notre société soit prête à faire cet effort-là, mais je sais qu'aujourd'hui, elle ne l'est pas. Alors ce que je vais vous proposer, c'est un développement progressif, tenant compte des besoins exprimés, parce qu'il faut dire qu'actuellement, il y a des enfants, c'est vrai, qui ont la clé dans le cou, mais il y en a d'autres

qui se font garder d'autres manières et que, pour l'instant, les parents en sont satisfaits; vous savez tous qu'il n'y a pas d'unanimité, au Québec, sur les garderies et les autres modes de garde. Que ça représente uu débat social, qu'on a des preuves à continuer à faire, et qu'il faut donc un développement progressif. Mais un développement progressif diversifié, et aidé adéquatement.

Je vais essayer de répondre à toutes les questions, je vais donc y aller progressivement. À la première proposition, un réseau universel et gratuit, non. Je vais dire tout de suite les propositions et ensuite, je vais continuer dans l'explication des détails, parce qu'il y a du travail concret qui se fait, et il y en a du nouveau qui va se faire. Ce que j'ai proposé au Conseil des ministres, c'est qu'on s'engage à débloquer, par année, un total de 12 000 places de garde, soit 3 000 places en garderies, 2 000 places en milieu familial, 6 000 places en milieu scolaire, 500 places en halte-garderie, 500 places en jardin d'enfants et un nombre indéterminé de places dans des projets-pilotes incluant des projets pour, en particulier, les femmes en agriculture.

On demande que le réseau soit implanté en concertation avec les intervenants, et qu'il rejoigne tous les milieux: scolaire, familial et autres. La réponse, vous le savez, à ça, c'est oui, parce qu'actuellement, c'est ce qui se fait. Et pour répondre à madame Saucier, actuellement, toutes les garderies sont des garderies privées, une grande majorité d'entre elles sont sans but lucratif et un certain nombre d'entre elles sont à but lucratif, mais ce sont des entreprises formées par les parents qui sont les usagers, et les travailleurs et travailleuses, sachant que les travailleuses sont très majoritaires.

Je devrais dire davantage que non seulement, c'est en concertation avec le milieu scolaire, mais aussi avec le milieu municipal, avec les universités, avec les entreprises et, bien sûr, avec les familles pour les raisons que j'ai dit.

Qu'il soit diversifié selon les besoins, je pense que j'en ai fait dans la liste et accessible à toutes les catégories d'âge d'enfants! En effet, je

pense qu'il est particulièrement important de donner plus d'attention qu'on ne l'a fait à ce mode de garde. Vous avez raison d'appeler la garde en milieu scolaire, centre de jour, parce que mon fils de huit ans serait fâché, en effet. Ce type de garde en centres de jour peut constituer, non seulement un atout important pour le développement des enfants en l'absence des parents, mais peut devenir aussi un atout important dans la prévention de la délinquance et constituer un atout social majeur si on fait des écoles, des équipements scolaires, des équipements municipaux, incluant les équipements sportifs après les heures de classe et, dans certains cas, incluant le samedi et pendant l'été, des lieux où nos enfants peuvent aller non seulement jouer, mais aussi s'amuser et s'éduquer en toute sécurité et stabilité. Eh bien. Je pense que la qualité de vie au Québec se sera fort améliorée.

En milieu de travail, les entreprises ont manifesté, dans les propositions, une ouverture, et je pense qu'il va falloir en tant que gouvernement et avec l'aide de l'Office, faire davantage, mousser davantage l'intérêt pour les entreprises à avoir des garderies en milieu de travail. Celles qui en ont fait s'en trouvent fort heureuses, les employées femmes qui ont des enfants jeunes sont plus heureuses aussi, manquent moins, forcément, et même, les entreprises, j'en suis certaine, y trouvent leur compte. On pourrait même parler de leur compte au total. Et je pense qu'on va pouvoir développer davantage ce type de garde.

En milieu agricole, j'ai été sensibilisée à la question soulevée par madame Sarrazin lors du sommet socio-économique de Sherbrooke où deux groupes de femmes s'étaient organisés pour dire: il faut changer les normes, ça n'a pas de sens, parce que nous avons besoin qu'une gardienne vienne chez nous et qu'elle puisse, si on entre dans les normes, être subventionnée. Alors, je suis contente de dire qu'il y a deux projets-pilotes actuellement; il n'y a que des formalités à compléter et ils vont dans ce sens-là, c'est-à-dire deux ou trois femmes se réunissent et il y a une gardienne qui va pouvoir aller à domicile. Il y a, de plus, des places en milieu familial qui leur sont assurées si elles veulent.

Dans les régions éloignées, à ma connaissance, il n'y a rien, mais dans les projets-pilotes, il y aurait de la place pour ça.

En milieu familial, vous avez remarqué que le nombre de places proposées est plus important, la proportion est plus importante que celle qui existe actuellement et ça aussi, ça nous apparaît important. Je voudrais souligner que lors du dernier budget, on a ajusté l'aide aux parents pour qu'elle soit la même, qu'ils fassent garder leurs enfants en garderie ou en milieu familial. Je pense que ça, c'est important.

Par ailleurs, madame Jobin, s'il y en a davantage à Montréal, c'est parce que partout et partout dans le monde, les réseaux de garde sont davantage présents là où il y a plus de femmes au travail, et c'est le cas à Montréal. Par ailleurs, je voudrais vous dire que maintenant, il y a une agence dans chaque région, à ce que me confirme madame Guy.

Par ailleurs, les agences sont subventionnées et devraient donner les services qu'elles sont en mesure de donner; et s'il y avait des problèmes à cet égard, madame Guy les entendrait, je suis certaine.

J'ai d'autres remarques à ajouter. Pour faire des places en halte-garderie et en jardin d'enfants, il faut effectivement promulguer des règlements, des articles de la Loi des services de garde qui ne l'étaient pas. Je peux vous annoncer que ce sera fait et rapidement. En liaison avec ça, et suivant le souhait que vous exprimez, le réseau des municipalités sera mis à contribution. Vous savez que nous l'avons déjà fait pour la relocalisation de 28 garderies qui avaient des problèmes de logement à la suite de l'application de nouvelles règles. Je vais parler des règles tantôt pour madame Saucier, parce qu'il y a des choses qu'on doit se dire là-dessus. Alors, il y a déjà 28 garderies qui ont trouvé à se loger dans les locaux municipaux.

Le projet de loi pour amender la Loi des municipalités a déjà été déposé cette semaine. Les municipalités qui voudront aider les garderies, leur vendre ou louer des locaux municipaux, ne seront pas contraintes de le

faire au prix du marché, comme elles l'étaient jusqu'à présent. Elles pourront même donner un terrain, me souffle madame Guy. On doit souligner que depuis maintenant un an, monsieur Marcoux, le ministre des Affaires municipales, a fait, avec les gens qui l'entourent, un effort de sensibilisation des municipalités. Parce qu'il nous semble que les haltes-garderies doivent permettre, comme vous le disiez, aux femmes qui ont le goût de se changer les idées, de le faire car elles en ont bien le droit. On peut souligner aussi toutes celles qui font du bénévolat dans toutes sortes d'organismes. Ces haltes-garderies permettent donc de faire garder à l'occasion des enfants.

Les jardins, c'est une autre forme de garde qui permet aux enfants qui se font garder à la maison, de se socialiser. Comme quelqu'un l'a souligné, je pense qu'avec un taux de naissance de 1,4 il n'y a pas beaucoup de familles de quatre enfants. Tous les modes collectifs de garde doivent être favorisés pour tous les enfants parce qu'il permettent une socialisation qu'on ne trouve pas aisément dans une famille où on est enfant unique. C'était vrai dans le temps et ça l'est toujours.

Madame Saucier, l'Office des services de garde a eu parfois mauvaise réputation parce qu'il a exigé des garderies qui avaient des permis de se plier à une réglementation qui assure la sécurité des enfants. Je dois vous dire que là-dessus, j'appuie l'Office. Il y a quelques règlements que l'Office pourrait adoucir, et il va le faire. Cependant, il n'y a pas moyen de transiger sur les règlements relatifs à la sécurité. On ne voudrait pas voir une garderie prendre feu et des enfants y périr. Tout le monde se tournerait immédiatement vers l'État, vers l'Office, et dirait: "Qu'est-ce que vous avez fait, vous n'avez pas eu des exigences suffisantes". Comme on ne veut pas qu'une telle situation se produise, il y a des règlements, qui sont exigeants, mais on ne peut pas donner un permis et dire que c'est partie d'un réseau collectif qui exerce une responsabilité de garde, sans s'assurer d'une telle sécurité.

Sur la question de la garde des enfants de nuit, pour les infirmières - moi, je suis sensible à ça, parce que j'ai fait aussi une vie de fou - je sais que c'est difficile, on peut se poser des questions, ça peut aller

dans les projets-pilotes, mais déplacer des enfants la nuit, c'est compliqué. On a pensé qu'on pourrait suggérer aux CLSC de se donner des banques de gardiennes, ce qui permettrait de s'assurer que jamais personne ne se retrouve sans savoir comment ou par qui faire garder son enfant de façon sécure. C'est une sorte de service qui peut être travaillé autrement.

Je suis contente de dire, et c'est l'information que j'ai, que les femmes et les hommes qui vont à des cours dans les COFI ont droit, au total, à des garderies qui sont complètement gratuites. Ce sont les seules au Québec, et je dis bravo, mais je voudrais bien que ce soit clair.

On a demandé, pour la clientèle immigrante qui suit des cours à temps partiel, qu'il y ait des services de garde qui soient offerts; j'ai demandé une évaluation, on m'a dit que c'était 200 000 $, et au Conseil des ministres, j'ai obtenu le dit 200 000 $ et je suis contente de le dire.

MADAME CAROLE ROBERTSON,

Fédération des travailleurs du Québec

Je ne recommencerai pas le constat du besoin d'un réseau universel et gratuit qui a été fait, je pense que c'est déjà clairement exprimé et que ça, à tout le moins, ça fait consensus entre le groupe des représentantes des femmes, le groupe qui représente les femmes immigrantes et les femmes du monde syndical.

Quand je regarde ce que madame Francine Lalonde nous propose et ce que nos différents partenaires socio-économiques nous proposent, je pense qu'on est pas mal loin de la coupe aux lèvres. Il y a des efforts dans ce qu'on nous propose, tant mieux, mais il en manque énormément.

Quand je regarde, par rapport à la position de la Chambre de commerce du Québec qui dit qu'ils sont contre un réseau universel et gratuit de garderies, parce que c'est trop coûteux, c'est 2,3 $ milliards effectivement. Il ne faut pas s'imaginer qu'on pensait qu'on les aurait demain matin. On

sait que ça coûte quelque chose, on a déjà l'éducation, l'instruction pour tous dans les écoles, et c'est gratuit et on se le paie.

Je suis entièrement d'accord avec des amendements aux lois pour favoriser la garde en milieu de travail. Par contre, quand on parle de déréglementer des garderies qui sont déjà privées, moi, je me demande si on ne pense pas, à un moment donné, instaurer un genre de MacDonald des garderies et après avoir connu la génération des "junk food", va-t-on connaître la génération des "junk kids"? Il serait à peu près temps qu'en tant que société, on se pose les vraies questions et qu'on remette les vraies affaires à leur place.

Des garderies, c'est pour la formation, c'est pour l'éducation, c'est pour la socialisation des enfants. Les parents ont tellement besoin de travailler que des enfants, ils n'en font presque plus.

Quand je regarde les propositions de reconsidérer la politique de subventions relatives aux garderies, bien d'accord, il faut reconsidérer toutes les politiques de subventions. On demande également de permettre aux municipalités de pouvoir faire un effort dans le domaine des garderies, je suis entièrement d'accord et je demande qu'on aille plus loin que ça. Je demande qu'on regarde dans son ensemble tout le dossier des garderies par rapport à toutes nos politiques. Je pense, entre autres, à toutes les écoles qu'on ferme par manque d'enfants alors qu'on manque de locaux pour des garderies. Ces monuments sont là, inutilisés alors qu'on a besoin de locaux pour des garderies!

C'est pour quand une véritable politique structurée visant l'implantation du réseau universel et gratuit que nous demandons depuis 1973. Il est à peu près temps qu'on instaure des mesures qui vont nous mener vers ça, et je le répète encore, on ne pense pas l'avoir demain matin. Mais on pense que ça prend des locaux, ça prend du personnel qui travaille dans des conditions de travail et des conditions salariales décentes, on pense à cesser de demander toujours et tout le temps du bénévolat aux femmes, ça, ça ne donne pas accès au crédit. J'espère qu'en décembre, on nous reviendra avec quelque chose de pratique et de concret.

C'est beau d'augmenter les subventions, on ne peut pas être contre la vertu, mais la vertu, ce n'est pas ce qui va nous mener à un réseau universel et gratuit. La vertu, c'est ce que les femmes fournissent depuis trop d'années et maintenant, on a besoin de gagner notre vie, on a besoin d'autre chose.

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

C'est un effort sérieux quand même, madame Robertson. Je vous l'ai dit, je ne me chicanerai pas sur les besoins. Quant à moi, je vais essayer de faire en sorte que nous ayons un réseau au Québec, d'ici un nombre d'années que je ne peux fixer, mais le plus vite possible. Cependant, je ne suis pas d'accord avec le réseau public et gratuit. J'ai eu un débat avec le conseil d'administration de l'Office des services de garde qui représente aussi bien des parents, des usagers, des travailleurs de garderie, des membres qui dirigent des groupes socio-économiques, et leur orientation, c'est un réseau dont le financement est partagé par l'État et par les parents et qui assure le contrôle des parents.

C'est évident que quand les parents ont à faire toutes les démarches, depuis l'achat de terrain jusqu'à trouver un contracteur et à négocier l'emprunt à la banque, c'est très lourd, sauf qu'on peut trouver des moyens pour les aider. Mais en même temps, quand les parents veulent assumer de façon collective ce service, avec un appui suffisant cependant, il me semble que comme forme d'action collective, c'est extrêmement souhaitable, et qu'on ne peut pas dire, là-dessus, qu'un réseau d'État serait supérieur à tous points de vue.

Cependant, il y a un point sur lequel vous avez raison d'insister, c'est celui des conditions de travail. La question des conditions de travail suppose qu'on revoit le financement, et j'ai l'accord du ministre des Finances pour que, d'ici fin de l'été, on soumette un projet qui implique qu'on réfléchisse également sur cette question-là. Dans le mémoire que j'ai présenté au Conseil des ministres, j'ai dit

effectivement que les employées dans les garderies, font en moyenne, selon les informations que j'ai, 7,30 $ de l'heure; il est évident que quand le décret de l'entretien prévoit, lui, des taux autour de 8,50 $, c'est évident qu'il y a un problème, que je l'ai soumis, et que je n'ai pas de solution aujourd'hui. Mais je m'engage à en trouver, pas des solutions directes, mais les moyens pour les garderies de pouvoir, elles, avoir des solutions à ça.

Si vous me permettez d'ajouter ceci, madame la présidente, il me semble que la journée d'aujourd'hui peut être un catalyseur extrêmement important, pour faire en sorte justement que cette responsabilité de la garde des enfants, pour la première fois enfin, on s'y adresse de façon collective, et que ce soit une responsabilité sociale.

Moi, en tout cas, ça me tient à coeur, et je sais qu'il y en a beaucoup d'autres aussi autour de moi.

Quant aux locaux, chaque ministère et organisme va s'engager à lever des obstacles à l'utilisation des locaux, pour fins de garde. Il y a en effet quelque chose qui n'a pas de sens, dans le fait qu'on ne puisse pas utiliser les équipements collectifs qui sont inutilisés pour en faire des garderies, des haltes, des jardins, etc.

MADAME DANIELLE MAUDE GOSSELIN,

Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec

Mon intervention va aller un peu du coq-à-l'âne parce que c'est un sujet tellement vaste et je vais toucher à plusieurs choses. D'abord, madame Lalonde, je m'interroge - je ne peux pas être contre l'annonce que vous faites, c'est sûr - mais 500 places en halte-garderie et 500 en jardin d'enfant, c'est peu si je pense à toutes les places qui fonctionnent actuellement sans permis et au noir. Une fois que ces gens-là vont avoir eu un permis, je ne pense pas qu'il y ait d'amélioration sur le plan du nombre de places, possiblement sur la question du financement s'il y a

un financement qui y est ajouté, mais je ne pense pas que ça augmente le nombre de places sur ce plan-là, il y en a déjà qui fonctionnent un peu partout sans permis de l'Office parce que les articles ne sont pas en vigueur.

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

Ce sont de nouvelles places, c'est le sens en tout cas.

MADAME DANIELLE MAUDE GOSSELIN,
Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec

Alors, on va financer aussi celles qui existent déjà et qui n'ont pas de permis?

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

On va regarder.

MADAME DANIELLE MAUDE GOSSELIN,
Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec

Enfin! Ensuite, madame Lalonde, vous disiez aussi qu'il n'y a pas nécessairement unanimité sur le type de garde. Je pense qu'on s'entend tout le monde sur le fait que la garde doit être diversifiée de plus en plus, notamment pour répondre aux besoins des travailleuses qui ont des besoins particuliers les fins de semaine ou quoi que ce soit, et puis les personnes qui ont des besoins de garde savent ce dont elles ont besoin de plus en plus. Je pense que le débat, il n'a plus à être fait là-dessus.

Je voudrais dire aussi à tout le monde que quand on ouvre des garderies, ça crée de l'emploi; ça crée de l'emploi chez les femmes et chez les jeunes et que c'est un aspect important du problème et qu'il ne faut pas l'oublier.

Autre chose, c'est quoi la garde la plus répandue au Québec? C'est la garde en milieu familial; mais la garde en milieu familial non reconnue! Non reconnue, c'est-à-dire non subventionnée pour les parents qui la reçoivent, avec des services d'une qualité qu'on ne peut pas contrôler, parce qu'il n'y a pas de contrôle. Je voudrais qu'on pense aussi aux femmes qui gardent ces enfants-là, aux enfants dont on ne peut pas s'assurer de la qualité du service, aux femmes qui sont isolées chez elles, qui ne participent pas aux divers régimes de retraite et aux régimes sociaux, qui n'ont pas de garantie d'emploi et qui sont isolées sans possibilité d'avoir une reconnaissance pour ça. Et c'est la majorité des personnes qui gardent des enfants au Québec, c'est ça leur situation; sans compter la situation déplorable des travailleuses des garderies et des travailleurs de garderie aussi.

Et c'est pour ça qu'il est aussi urgent de développer des réseaux reconnus, que ce soit en garderie ou en agence, pour permettre à ces femmes-là et c'est un nombre important, de sortir du travail au noir et d'être reconnues. Il faut penser aussi à elles quand on parle autour d'une table.

De la même façon, j'aimerais bien savoir du milieu des affaires ce que vous entendez faire, en plus de développer des programmes de sensibilisation? Est-ce qu'il y a de la sensibilisation qui est faite pour demander, par exemple, aux employeurs de fournir gratuitement des locaux, lorsque c'est nécessaire, en sachant que ça va diminuer effectivement le taux d'absentéisme et qu'il y a moyen de subventionner aussi les salaires des personnes qui seront embauchées. Je pense que l'entreprise a un rôle social, une responsabilité envers ces employés au même titre que pour les régimes d'assurances collectives ou autre qu'on ne remet plus en question aujourd'hui. Il y a des bouts de chemin sérieux à faire et j'aimerais que les employeurs nous donnent des engagements précis s'ils le peuvent sur ce sujet-là.

MONSIEUR JACQUES PROULX,

Union des producteurs agricoles

Je pense que je n'ai pas besoin de vous dire qu'on va appuyer, en tant qu'union, toute initiative qui va être dans le sens de développer un réseau de garderie, particulièrement, en milieu agricole, parce qu'il n'existe, à l'heure actuelle, absolument rien qu'on peut appeler services de garderie, là. Je suis content de l'annonce de madame Lalonde de deux projets pilotes. Je suis malheureux en même temps parce qu'il n'y en a que deux. À ce rythme-là, ça va aller bien plus loin qu'en l'an 2050 pour avoir un réseau dans le milieu rural.

Je suis content pour autre chose, avec les deux projets pilotes c'est la reconnaissance de la particularité du milieu agricole, appelons ça un statut particulier parce qu'avec des normes généralisées, avec des normes standard, jamais on ne pourra avoir de garderies en milieu rural. Nous ne sommes pas capables de répondre à des normes et c'est comme ça pour beaucoup de politiques qui sont faites au Québec, et malheureusement, on oublie continuellement. J'espère que ça va cheminer rapidement, cette idée-là, pour une fois, on le reconnaît, et je suis bien content pour ça.

La deuxième partie de mon intervention porte sur ce que le ministère de l'Agriculture va apporter comme aide. J'ai envie de dire aux femmes en agriculture qu'elles devraient rencontrer à nouveau le ministre pour qu'il fasse un effort supplémentaire. Ce qu'il offre de faire à l'heure actuelle est fait en partie et va se compléter par l'Union des producteurs agricoles. Le projet qui est en marche a justement été initié par des femmes qui militent à l'intérieur d'un syndicat de base, et je suis bien placé pour en parler, parce que c'est mon syndicat de base.

Deuxièmement, notre organisme a apporté, autant que possible, toute l'aide qu'il a pu, autant pour diffuser le projet d'enquête que la promotion autour de ce projet et s'est engagé à diffuser aussi les résultats de cette enquête. Encore une fois, je reviens sur mes premières paroles: on va être derrière toute initiative qui va aller dans le sens de développer au Québec un service de garderies qui va répondre vraiment aux besoins du

milieu agricole, du milieu rural.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Je pense que, simplement pour corriger, madame Lalonde n'a pas spécifié deux projets pilotes; ce n'était pas exhaustif, madame Lalonde, est-ce que c'était exhaustif?

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

Il faudrait en présenter d'autres pour le savoir, non, ce n'est pas exhaustif.

On en a eu deux, alors on a dit oui à deux. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de limites, mais les limites sont faites pour être dépassées.

MADAME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Je suis contente d'apprendre qu'il y a une préoccupation concernant les conditions de travail.

Je voulais souligner une chose qui m'apparaît importante et précisément, parce qu'on discutera dans quelques mois du financement, c'est qu'il y a à peu près 200 000 enfants qui sont gardés et qui ne sont pas comptabilisés nulle part. Donc, quand on dit ça coûte très cher, c'est vrai, il faut convenir que ça coûte cher. Je ne questionne pas du tout le chiffre de deux milliards, j'imagine que ça doit être ça. Mais il y a de l'argent qui circule actuellement pour faire garder ces enfants, ces 200 000 enfants. Il circule de l'argent, il est au noir, il n'est pas déclaré, ce n'est peut-être pas de l'ordre évidemment des montants que normalement on

paie pour faire garder des enfants dans une garderie et dans une agence reconnue, mais c'est beaucoup d'argent. Alors moi, j'inviterais le gouvernement à regarder ça de très près. Comment, par une réforme fiscale, on pourrait récupérer ces argents qui circulent actuellement, et c'est certainement de l'ordre de plusieurs centaines de millions de dollars, et investir dans un réseau de services de garde variés, mais qui sont reconnus, officialisés, parce que c'est seulement à travers ça qu'on peut avoir la garantie d'une qualité des services de garde pour nos enfants au Québec.

MADAME ROSETTE CÔTÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Je pense qu'il y a aussi une question qu'il va falloir regarder, c'est que des problèmes de garde vont probablement se poser suite au budget Duhaime qui enlève, entre autres, la possibilité pour une femme de gagner 400 $ sans que ça nuise au revenu de son conjoint. Quand on se demande où la garde est faite, il y a des problèmes qui vont se poser là, parce qu'il y a des femmes qui gardaient à la maison, en autant que ça ne nuisait pas au revenu de leur conjoint et qui là, vont se voir organiser drôlement. Première chose.

Deuxième chose, madame Lalonde, je ne vous ai pas entendue dire, peut-être que je n'ai pas bien écouté, est-ce que vous vous êtes engagée, entre autres, au nom de monsieur Gendron, à demander une modification de la loi 3 autour de l'obligation pour les parents de demander à la Commission une garderie? Première question.

Deuxième question, après les négociations de 1982 dans le secteur public et parapublic, on nous avait donné 6 000 places en garderies soit 2 000 par année, 50% aux travailleuses du quartier, puis 50% aux travailleuses de la Fonction publique. Est-ce que ça veut dire que dans le 12 000, les 2 000 qui ont été installées et les 4 000 qui manquent sont entrées dedans?

MADAME STELLA GUY,

Office des services de garde à l'enfance

Bien, c'est déjà fait, la loi 3 a été adoptée en décembre, et la commission scolaire a l'obligation de donner le service de garde en milieu scolaire à la demande des parents. Avant, c'était "elle pouvait", maintenant, "elle doit" à la demande des parents.

Et lorsque la commission scolaire dit non parce qu'il n'y a pas le nombre suffisant d'enfants, dans la loi, c'est inscrit qu'elle doit faire une entente avec un autre service de garde, parce qu'effectivement, une école qui engagerait un éducateur pour deux enfants, ça reviendrait assez cher; alors, elle peut faire une entente avec un service de garde soit une agence de garde ou une garderie, pour garder ces enfants-là.

Et ce qui a été modifié aussi, c'est que les services de garde pourront être ouverts tous les jours de l'année, pas seulement pendant le calendrier scolaire, mais y compris l'été, y compris les vacances et les journées pédagogiques. C'est déjà fait, c'est dans la loi 3.

MADAME ROSETTE CÔTÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Je sais que c'est rendu obligatoire, je le savais, sauf qu'il faut quand même que les parents demandent, et moi, je pense qu'il faudrait qu'il y ait un amendement qui dit que les commissions scolaires sont obligées, et c'est automatique, d'installer des garderies, sans nécessairement avoir la demande des parents au préalable. C'est ce qui a été demandé aussi par les représentantes des femmes.

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

Là-dessus, disons qu'à première vue, ça me semble difficile, parce que

pour une garderie, c'est la CSD qui recommandait qu'une étude de faisabilité soit faite. Ça me permet de dire qu'effectivement, l'Office, avant de procéder à l'installation d'une garderie quelque part, fait une étude de faisabilité. Or, il me semble que c'est difficile d'avoir cette préoccupation-là qui m'apparaîtrait correcte, et de dire qu'on installe, sans que les parents l'aient demandé, des services d'un centre de jour dans une commission scolaire.

Moi, il me semble qu'à partir du moment où ça commence à se faire dans une région, le besoin peut s'exprimer, on va savoir davantage que c'est possible dès qu'on le demande.

Ce qui a refrêné le développement, c'est que malgré les demandes des parents - le problème, ça n'a pas été que les parents ne l'ont pas demandé - c'est que pour les commissions scolaires c'était bien compliqué, bien difficile, l'utilisation des locaux en dehors des heures. Tous les systèmes c'est toujours bien compliqué. Alors là, ils sont obligés, ce qui fait qu'ils ne peuvent pas trouver des bonnes raisons pour ne pas en faire.

MADAME ROSETTE CÔTÉ,
Centrale de l'enseignement du Québec

Et c'est à la commission scolaire de l'organiser une fois que les parents l'ont demandé.

MONSIEUR DENIS BEAUREGARD,
Conseil du patronat du Québec

J'avais demandé la parole avant que madame Lalonde fasse son exposé, alors donc, je serai très bref.

Je m'apprêtais à dire, enfin, à accrocher un petit peu cette intervention-ci à celle qu'on a faite ce matin, pour dire, bon, écoutez, on nous fait une demande qui comporte énormément d'argent; alors, avant de nous

associer à un consensus, encore faudrait-il savoir combien ça coûte. On le sait, là, combien ça coûte.

Je pense qu'il est évident que le réseau universel, tel que demandé, et je ne m'étirerai pas là-dessus, ça me semble tellement évident, ce n'est pas possible.

Ce que madame Lalonde met de l'avant, il faudrait voir ça de près, il faudrait regarder ça, mais ça me semble être une avenue d'autant plus intéressante que c'est une avenue diversifiée, c'est une avenue qui permet de multiples possibilités. Et notamment - et ça faisait partie de nos recommandations dans le cahier qui a été déposé - un certain nombre de garderies en milieu de travail.

On a fait une étude rapide au Conseil du patronat du phénomène au Québec. On est allé voir un peu aux États-Unis ce qui se passe, pour constater que les besoins sont évidents, et je ne reviens même pas là-dessus. Mais en milieu de travail au Québec, il y a très peu de garderies dans des entreprises privées, il y en a, ça commence. Là où il y en a, règle générale, c'est un énorme succès. Quand je parle d'énorme succès, je veux dire, ce n'est pas le MacDonald de la garde du bébé. Je dirais beaucoup plus que c'est la Cadillac de la garde du bébé et que ce n'est pas nécessairement le service public universel gratuit qui a le monopole de la qualité, particulièrement dans ce domaine-là.

D'après les gens qui en ont mis sur pied dans leur entreprise, ils sont assaillis de demandes de renseignements: comment ça marche, c'est quoi les difficultés de départ, comment il faut s'y prendre, il faut éviter quoi! C'est en pleine ébullition actuellement, et nous, au Conseil du patronat, nous essayons actuellement de recueillir le plus d'informations possible à ce niveau-là et de les transmettre à nos membres.

C'est bien évident qu'on ne forcera pas une entreprise ou une autre à mettre sur pied un service de garde, mais on peut rendre accessible toute l'information, et c'est ça qu'on essaie de faire actuellement.

Aux États-Unis, il y a une enquête qui a été faite dans à peu près 500 entreprises, assez récemment, et la constatation qui se dégage de là, c'est que le service de garde en milieu de travail est à peu près, dans ces cas-là, l'investissement dans les avantages sociaux qui est le plus rentable. Alors, ce n'est pas par bénévolat, ce n'est pas par grandeur d'âme, ça n'a rien à voir, c'est très rentable. Mais c'est très rentable à la condition qu'on n'essaie pas de se servir de la garderie en milieu de travail pour imposer 56 affaires qui n'ont rien à voir avec la garde des enfants et pour, entre autres choses, s'ingérer dans certaines modalités de relations de travail qui, à ce moment-là, compliquent énormément tout, rendent la chose beaucoup plus coûteuse et desservent tout le monde.

MADAME MADELEINE BOUVIER-DUBUC,
Déléguée des femmes

Madame la ministre, quand vous avez dit que c'était difficile d'implantation le service de centre de jour en milieu scolaire, dû souvent aux obstacles posés par les commissions scolaires, vous avez raison, mais il y en a un autre élément que j'aimerais souligner.

Les parents en veulent, mais ne sont pas prêts à inscrire leurs enfants de façon régulière et c'est ça la contrainte; ça pend dix inscriptions de façon régulière. Les parents en veulent, dis-je, faites-le, faites-le, on fait le sondage et qu'est-ce qu'il advient, on a deux inscriptions de façon régulière. Plusieurs parents en veulent, qu'est-ce qu'on fait à ce moment-là?

Il faudrait absolument que cette restriction-là soit enlevée.

MADAME MARTHA LOPEZ,
Déléguée des femmes

Je trouve déplorable que toutes les responsabilités soient confiées à

madame Lalonde et que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ne prenne pas ses responsabilités d'être ici aujourd'hui. Mais si madame Lalonde accepte la responsabilité du dossier, il faut qu'elle l'assume au complet. Donc, je vais vous dire ce qu'on avait pensé.

En ce qui concerne les femmes des communautés culturelles, les garderies sont indispensables pour qu'elles puissent suivre des cours de français. Je vous souligne que l'apprentissage de la langue est nécessaire à la pleine participation des femmes immigrées à la vie québécoise.

Après ça, je voulais parler du rôle du ministre des Communautés culturelles, qui est surtout d'assurer l'intégration harmonieuse des immigrantes et des membres des communautés culturelles au sein de la société québécoise et plus particulièrement de la majorité francophone.

On voulait aussi leur demander si l'intégration des femmes immigrées est réellement une préoccupation, mais ça semble qu'ils nous ont déjà répondu, ils ne sont pas ici aujourd'hui.

Mais si oui, on voulait savoir comment leur intérêt se traduit dans des mesures concrètes. Vous avez donné quand même des nouvelles, vous nous avez dit qu'il y a un projet, et on a plusieurs questions à ce niveau-là. À l'intérieur de notre proposition, on avait aussi demandé une politique à long terme garantissant les services de garderie dans les COFI.

On ne peut pas comprendre comment ça se fait que le MCCI peut seulement s'engager moralement à offrir des garderies à l'intérieur des cours à temps plein offerts au COFI, mais refuse d'adopter une politique claire assurant à long terme le maintien du service. Nous sommes satisfaits de la bonne volonté du MCCI, mais ça ne semble pas être une garantie suffisante parce qu'il y a déjà eu des changements imprévus.

L'année dernière, il y a eu une diminution de 40% des places accordées aux enfants des étudiantes dans les COFI; ce changement a été fait sans aucune consultation auprès des utilisatrices du service, ni auprès des employeurs

ni auprès des organismes des communautés culturelles. Non seulement on veut des garderies accessibles et gratuites pour les femmes qui suivent des cours à temps plein au COFI, mais aussi des garderies où sont offerts ces types de cours et c'est là qu'intervient le projet et à cet égard, la réponse nous semble incomplète.

Par exemple, on veut savoir, il y a déjà un projet, il y a déjà un budget, mais on aimerait savoir quand est-ce que ça va commencer, combien de places, qu'est-ce que ça va donner de plus, et quand est-ce que le système va être établi de façon permanente.

Et pour finir on dit que si le MCCI est vraiment intéressé à améliorer l'accès des femmes aux cours de français, il doit tenir compte de la réalité des femmes immigrées qui sont encore responsables de garder ces enfants, et qui pourraient difficilement assister aux cours de langue sans avoir un service de garde assuré.

MADAME MYRIAM BOUCHARD,
Déléguée des femmes

L'annonce de 12 000 nouvelles places en services de garde au Québec, par année, on ne peut pas dire que c'est un échec, mais on va expliquer la vérité.

Par exemple, 6 000 nouvelles places en milieu scolaire! Moi, je veux bien, mais à ce stade-ci, ça me semble une espèce d'étoile, de fléchette, sans que nous soyons en mesure de vérifier les garanties d'installation claires, concrètes et nettes de ces 6 000 places.

À titre d'exemple, je vais donner, et je vais me référer au projet de Loi 3 qui pose trois obstacles à l'installation de ces places en milieu scolaire. Premièrement, l'article 298 de cette loi stipule que les dites places seront installées à la demande d'un conseil d'école. Or, il aurait fallu que ce soit fait par l'Office des services de garde à l'enfance, les énormes tracasseries qui sont posées aux utilisateurs et aux utilisatrices également, à ceux et celles qui veulent partir des garderies au Québec, ça

ressemble à une jungle. Toutes les démarches d'enquête, toutes les démarches de location, toutes les démarches d'évaluation de la clientèle doivent être établies, et l'Office des services de garde n'agit qu'au dernier moment pour dire oui, vos démarches sont effectuées et satisfont à nos normes ou non, ça ne nous satisfait pas. Ce qui décourage, à l'heure actuelle, 90% des projets qui démarent.

Deuxième obstacle! Dans le même article 298, c'est écrit, si je sais encore lire:

"La commission scolaire doit aussi, à la demande d'un conseil d'école, organiser dans les locaux de l'école des services de garde en garderie pour les élèves de l'éducation préscolaire, s'il y a des locaux disponibles".

Or présentement, à Montréal, pour ne pas faire de l'histoire tragique, vous savez très bien que la CECM déclare que ces locaux ne sont pas disponibles et qu'à titre d'exemple, nous allons mettre dehors la garderie Quartier de soleil.

Dernier obstacle, l'article 299: "La commission scolaire peut exiger une contribution financière des parents dont les enfants utilisent les services de garde". Bien, entre vous et moi, quand les parents vont lire cet article-là, ils vont dire, un instant, je ne sais pas combien ça va me coûter, on peut me demander des contributions financières. Or, à l'heure actuelle, il y a trop gros d'investi des poches des parents et des utilisateurs, ça va les décourager, point à la ligne.

Donc, je ne peux que me réjouir des 6 000 nouvelles places, mais ma conclusion est, qu'avec ces obstacles-là, comment allons-nous garantir que nous aurons bel et bien, dans un an les 6 000 places!

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

Si vous permettez, je vais commencer par dire que l'intention, c'est qu'il y en ait. La loi 3 le permet, et je vais passer la parole, si vous permettez, à Stella Guy qui a travaillé fort sur le projet de loi pour permettre justement qu'il y en ait.

MADAME STELLA GUY,

Office des services de garde à l'enfance

Sans tomber dans tous les détails de la loi, vous avez raison quand vous dites que c'est à la demande du conseil d'école. Mais le conseil d'école, c'est majoritairement des parents. Alors, c'est pour ça qu'on dit à la demande des parents, parce que le conseil d'école doit être composé majoritairement de parents.

Alors, lorsque le conseil d'école demande, la commission scolaire doit. O.K.!

Deuxième aspect, le financement. La commission scolaire peut effectivement demander une contribution financière aux parents qui peuvent payer, mais la Loi des services de garde, a été amendée et nous gardons le programme d'aide financière pour les parents qui n'ont pas d'argent, qui ont de faibles revenus; ils ont droit au même programme d'aide financière, qu'ils utilisent une garderie ou la garde en milieu familial.

La question des locaux disponibles, c'est pour les enfants de 4-5 ans, le préscolaire seulement parce que les enfants de 0-5 ans relèvent des services de garde à temps plein, puisqu'ils sont gardés plus de cinq heures. Alors, lorsqu'un enfant est gardé plus de cinq heures, c'est un système de garde, et la commission scolaire doit venir se chercher un permis et devient une véritable garderie avec un permis de l'Office, et dans ce cas, elle n'est pas obligée d'ouvrir une garderie dans ses locaux.

C'est pour ça qu'on dit que pour les enfants en bas de cinq ans, c'est seulement s'il y a des locaux de disponibles; sinon, la commission scolaire peut avoir un permis d'agence de garde, mais ce n'est pas obligatoire pour les enfants de 0-5 ans seulement pour les enfants de première année en montant. Ça c'est la loi 3.

Je rappellerais à monsieur Beauregard qui est absent que c'est intéressant d'aller voir les expériences aux États-Unis mais nous aussi, à l'Office des services de garde, on y va régulièrement. Je rappellerais qu'il y a 100 garderies au Québec en milieu de travail. Et on sait ce qui se passe ici au Québec, si le Conseil du patronat est intéressé, je suis toute intéressée à partager avec lui l'expérience. Il y en a six dans le milieu privé, et la balance est dans le réseau parapublic et public. Le gouvernement a voté un décret à l'effet que le ministère doit offrir un service de garde. C'est dans le parapublic où on en retrouve le plus, notamment dans les universités, les cégeps, les hôpitaux, les CLSC et les centres d'accueil.

On a déjà une centaine de garderies opérantes depuis plusieurs années en milieu de travail et effectivement il y a bien des avantages.

Pour ce qui est des avantages fiscaux pour les entreprises privées, nous avons toute l'information à l'Office des services de garde et nous la diffusons.

Ce qu'il faudrait comprendre pour les Cofis, c'est que le statut des garderies a été changé en cours d'année. Avant, c'était le ministère des Communautés culturelles qui administrait ces garderies; maintenant, ce sont des garderies exactement comme les autres qui relèvent de l'Office des services de garde aussi, qui ont un permis d'opération, et elles sont assurées, justement, d'une permanence, puisqu'elles ont un permis. Elles ont le même financement que les autres garderies.

Alors, ce n'est pas du tout inquétant de savoir si elle va être encore là en septembre prochain. C'est la même chose. S'il y a une clientèle, elles seront toujours là, comme les autres garderies, et elles sont même

ici plus avantagées, parce que la différence de coût pour le parent est absorbée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Alors, c'est pour ça qu'on peut dire que ce sont les seules garderies au Québec qui sont gratuites pour les parents. Et la stabilité n'est absolument pas en cause puisqu'elles sont comme les autres.

MADAME MARTHA LOPEZ,
Déléguée des femmes

Cette réponse ne me satisfait pas. Je pense que la question n'a pas été bien comprise. On n'a pas demandé si les garderies vont être là l'année prochaine, ça se peut qu'elles y soient.

Ce qu'on demande, c'est une politique à long terme qui garantit que le gouvernement va continuer à payer pour les places dans les garderies. C'est ça qu'on demande et non pas que la garderie demeure.

C'est pour ça que c'est malheureux que le ministère ou quelqu'un qui y travaille ne soit pas ici pour répondre à la question.

MADAME LOUISETTE CHAMPAGNE-PARENT,
Déléguée des femmes

Je voudrais m'adresser à madame Lalonde. Tout à l'heure, vous avez passé très vite sur les services de garde en régions éloignées; c'est vrai qu'il n'y a rien. Moi aussi, j'ai fait beaucoup de recherche et je n'y ai pas trouvé grand-chose.

En milieu scolaire, il y en a 13 pour toute la Côte-Nord, c'est grand la Côte-Nord. Des garderies en tant que telles, il y en a six, soit 647 places. Halte-garderie, absolument rien, jardin d'enfants absolument rien. En milieu de travail, absolument rien. Et une agence de services de garde en milieu familial à Forestville.

Qu'est-ce que vous comptez faire pour qu'on ait notre part du gâteau nous autres aussi?

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

Qu'est-ce que je compte faire! Je pense que si on parle des villes en régions éloignées, il me semble que s'il y a des besoins de garderies ou de gardes en milieu familial, les parents vont s'organiser de la même manière. Je donnerai la parole tantôt à Stella Guy, parce qu'elle a bondi quand vous avez dit qu'il n'y avait rien, moi, je ne connais pas les chiffres - mais ce que je sais, c'est que les mêmes possibilités leur sont offertes.

Si jamais, et je dis si jamais, il y avait des conditions vraiment particulières, bien là, il faudrait regarder, et c'est pour ça qu'il y a des projets pilotes.

MADAME STELLA GUY,
Office des services de garde à l'enfance

Vous avez raison quand vous dites que le taux de développement des services de garde n'est pas égal d'une région à l'autre. Il y a des régions qui sont plus favorisées. Et l'Office des services de garde essaie chaque année, dans la distribution des places, de diminuer cet écart entre les régions. Mais il y a quand même des services de garde dans toutes les régions.

La région où c'est plus développé, par rapport au prorata de la population, ce n'est même pas Montréal mais l'Outaouais, parce que c'est là que le taux de la main-d'oeuvre féminine est le plus élevé soit 58%, si je ne me trompe pas.

Il y a des facteurs très concrets comme ça qui sont plus éminents que d'autres, et c'est certain que même dans les grandes villes, on est encore en-dessous du développement. Mais c'est une préoccupation de l'Office des services de garde, d'arriver à un développement plus régionalisé, avec plus de places.

MADAME LOUISETTE CHAMPAGNE-PARENT,
Déléguée des femmes

Je veux dire, on demande 20 places pour qu'une garderie ait droit aux subventions de l'Office, ne pourriez-vous pas dans une ville où la population est moindre, diminuer le nombre de places requis.

MADAME STELLA GUY,
Office des services de garde à l'enfance

Je comprends mieux votre question. On ne finance pas une garderie en bas de 20 parce que l'expérience nous a montré que ce n'est absolument pas rentable, on n'est pas capable de la faire vivre en bas de 20 places, économiquement parlant.

Ce qu'il faudrait faire, et c'est à l'étude, il faudrait trouver un système de subventions très différent pour des mini-garderies, parce qu'il n'y a pas une garderie en bas de 35 places qui est capable d'arriver financièrement. Ce sont les chiffres qui parlent, c'est tout.

MADAME CHRISTIANE JOBIN,
Déléguée des femmes

Je reviens à la proposition initiale et en même temps, je vais répondre à ce que le ministère nous offre.

Je pense que l'accessibilité, ça requiert deux choses au premier chef: l'accessibilité physique d'une part et l'accessibilité financière d'autre part.

En ce qui concerne l'accessibilité physique, on ne peut pas être contre l'ouverture de nouvelles places. La question que je me pose, c'est comment on va faire pour qu'elles soient ouvertes effectivement. On a répondu partiellement, mais à mon point de vue, pas entièrement, et je ne pense pas qu'on puisse donner notre accord, parce qu'il faut les situer aux bons endroits et il faut donner les moyens financiers aux parents pour qu'ils envoient leurs enfants à la garderie. Je pose la question tout simplement en termes d'accessibilité physique.

En termes d'accessibilité financière, nous avions demandé le réseau gratuit, parce que nous avions constaté une chose qui me touche personnellement et qui en touche beaucoup d'autres, c'est que les seuils d'exonération sont faits de telle manière qu'avec un revenu moyen, la fameuse classe moyenne, finalement, n'a pas droit à grand-chose, sinon à rien. C'est extrêmement onéreux de faire garder des enfants soit 12 $ par jour en moyenne et ça change au gré de l'inflation, ça aussi. C'est très élevé.

Pour une femme qui fait un salaire modique, qui ne fait pas 40 000 $ par année, pour une femme qui veut se libérer et pour que ce soit rentable économiquement de travailler, il faut pas que ça ne coûte pas trop cher. Je pense que le seuil est fait de telle sorte qu'il faut vraiment être très pauvre, par exemple quand il y a deux salaires, pour qu'on puisse avoir des subventions.

Le dernier point que je voudrais souligner très rapidement, à madame Guy en particulier, c'est que lorsqu'on n'a pas de services de garderies, ça peut inciter certaines femmes à ne pas travailler à l'extérieur. Donc, on ne peut pas toujours se servir du taux de femmes qui travaillent à l'extérieur pour justifier l'absence de services de garde. Sinon c'est un cercle vicieux. Il ne faut pas simplifier les choses indûment. Il ne faut pas répondre simplement aux plaintes et aux demandes.

J'aimerais savoir comment on va faire pour nous assurer qu'on va avoir les places telles que promises, parce que par le passé, entre autres dans le secteur public, on a dit qu'on ouvrait des places, on avait parlé de ça dans nos négociations collectives, et on ne les a toujours pas.

MADAME STELLA GUY,

Office des services de garde à l'enfance

Pour ce qui est des places qui avaient été données à partir du décret soit 2 000 places par année, toutes les places vont avoir été comblées et ouvertes, parce que c'était sur une échelle de trois ans, et le décret se termine cette année, et vous vous rappelez que ces places-là, c'était moitié pour le quartier, moitié garderie en milieu de travail. Ça, ce sera réalisé; vous aurez les chiffres à la fin de l'année. Les deux premières années ça c'est réalisé.

Le gouvernement a justement passé un décret pour obliger l'ancien MTPA, la Société immobilière maintenant, à donner les locaux parce qu'effectivement, c'était à cause de problèmes de locaux, qu'elles ne pouvaient pas ouvrir.

Maintenant, qu'est-ce qu'on fait globalement pour favoriser l'implantation, madame, je pense qu'il y a eu des efforts de faits au niveau du financement.

Quand je suis arrivée à l'Office, ça prenait environ deux ans pour ouvrir une garderie. L'an passé, le délai d'ouverture était de 18 mois, cette année, il est passé à 12 mois. Je pense qu'en deux ans, c'est déjà une amélioration. Il y a maintenant une subvention d'encadrement de 5 000 $ qui est donnée à toute personne qui va ouvrir un service de garde. Alors, ce n'est plus aux parents à courir partout les locaux, et à faire n'importe quoi. Ils peuvent engager une chargée ou un chargé de projet et ils délèguent des mandats. Déjà, ça a été une nette amélioration.

La subvention d'implantation est passée à 1 200 $ par place. Si vous avez une garderie de 50 places, vous avez droit à 60 000 $. Ça aide un peu à partir. S'il y a une acquisition de propriété, il y a maintenant un 30 000 $ qui s'ajoute.

Il y a un ensemble de subventions qui ont été ajoutées, particulièrement la subvention d'encadrement qui a raccourci le délai d'ouverture et a allégé grandement les démarches que les parents doivent faire et qui est en vigueur depuis deux ans, et il y a aussi tout le support technique et professionnel que donne le personnel des services de garde.

Nous avons des agents de liaison pour chacune des régions qui rencontrent les parents, qui leur expliquent et leur donnent des outils de travail, à savoir comment on monte un conseil d'administration, comment se fait la comptabilité d'une garderie; ils ont des cours, ils ont des guides. Ce n'est pas parfait, je suis d'accord avec vous, mais on peut dire, en tout cas, que les délais sont rendus maintenant de 12 mois. Je pense que c'est un avantage pour les parents.

MADAME LISE SARRAZIN,
Déléguée des femmes

Tout à l'heure quand j'ai fait ma première intervention, j'ai fait une demande formelle à l'Union des producteurs agricoles, à l'effet d'une politique incitative, une politique de frais de garde au sein même du syndicalisme, et je n'ai pas eu de réponse.

Alors, j'attends une réponse, c'est oui ou c'est non, et j'aimerais pouvoir répliquer s'il vous plaît.

MONSIEUR JACQUES PROULX,
Union des producteurs agricoles

Bien, vous allez me permettre de dire un petit peu plus que oui ou non.

Je ne peux dire ni oui ni non. C'et une belle réponse de politicien, ça! Je m'explique très brièvement.

Je pense qu'hier, je l'ai donnée la réponse. C'est de la cuisine; de la cuisine dans le sens qu'on élabore, à l'heure actuelle, les budgets; on discute avec le groupe des femmes en agriculture, elles ont mis sur la table des demandes très précises. On regarde ceux qui ont la responsabilité de faire le budget pour la prochaine année, on les rencontre avant de prendre des décisions et à partir de là, on verra. Je ne peux dire ni oui ni non, mais je dis quand même qu'on n'a même pas l'ombre d'une garderie en milieu rural, et on doit y mettre toutes nos énergies. Sur ça, il n'y a aucune ambiguïté. On est prêt à investir, on est prêt à mettre tous nos efforts pour justement commencer à se donner un minimum de garderies, parce que si on n'a pas de garderies, comment va-t-on pouvoir faire garder nos enfants!

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette,

C'était un peut-être, madame Sarrazin.

MADAME LISE SARRAZIN,
Déléguée des femmes

Je pense que la question était, non pas une politique de frais de garde spécialement pour les femmes en agriculture, mais une politique de frais de garde au sein du syndicalisme.

Deuxièmement, tout à l'heure, monsieur Proulx a dit qu'il était très heureux que l'on reconnaisse qu'il y a des besoins en milieu agricole et il adressait ça spécialement à madame Lalonde. Mais quelle est la reconnaissance que lui veut apporter à ceux et à celles qui travaillent au sein même du mouvement syndical?

Je pense qu'il ne s'agit pas seulement d'appuyer, de dire aux autres, oui c'est beau, allez-y, mais il faut aussi être capable d'y mettre du nôtre et de mettre quelque chose sur la table de concret. C'est trop beau de dire, bien oui, les autres, faites quelque chose.

Je pense que lorsqu'on accepte d'appuyer inconditionnellement, il ne peut y avoir de conditions mais je m'aperçois qu'il y en a énormément de conditions! Alors que dans le texte, il est indiqué que l'on appuie inconditionnellement.

C'est vraiment difficile de comprendre. Est-ce que c'était sérieux ou ça ne l'était pas?

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Monsieur Proulx, est-ce que vous avez envie de répondre?

MONSIEUR JACQUES PROULX,
Union des producteurs agricoles

Bien, envie de répondre, j'ai envie de dire que c'était sérieux et que le gouvernement, il n'est pas de ce côté-ci de la table, il est là, le gouvernement.

MADAME LOUISE FECTEAU,
Association des manufacturiers canadiens

Pour répondre à madame Gosselin tout à l'heure, bien sûr que l'AMC, tout comme le CPQ, s'engage à sensibiliser, à diffuser toute information relative à l'implantation des garderies en milieu de travail.

Et je sais également qu'il existe des expériences et qu'il existe au sein de certaines entreprises membres des garderies privées, et qu'ils sont plus que satisfaits des résultats d'une garderie. Ca procure aux femmes - et je pense surtout à celles qui ont à travailler plus tard que cinq heures -la possibilité de rester plus tard sans être inquiètes, et de ce fait, je pense que ça va également aider les femmes à accéder à des postes de cadres parce qu'on ne les taxera plus de ne pas pouvoir rester après cinq heures.

Et j'encouragerais également la Chambre des notaires et le Barreau, puisqu'ils ont l'air engagés à sensibiliser leurs membres, à faire de même et à les sensibiliser à cet effet, c'est-à-dire, encourager les garderies au sein des bureaux d'avocats.

Nous nous engageons également à diffuser dans notre bulletin les témoignages de ces entreprises qui sont plus que satisfaites, afin d'encourager et de sensibiliser d'autres entreprises à le faire.

MADAME RITA BÉDARD,

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Nous avons une garderie en milieu de travail à la Confédération qui est incorporée sous la forme d'une coopérative, en vertu de la Loi sur les associations coopératives.

Cependant, des problèmes sont vécus. L'employeur, la Confédération, subventionne en grosse partie le loyer.

Avant de favoriser un réseau universel et gratuit, on préconise plutôt de continuer le réseau privé. Il faut faire l'analyse des impacts financiers qui sont requis par un réseau universel gratuit. Cependant, le régime privé n'est pas sans problème, et on le vit nous-mêmes.

On avait élaboré en vue du sommet de proposer, entre autres, qu'il y ait des améliorations au régime fiscal, il y en a eu lors du dernier budget pour les frais de garde notamment.

D'autre part, on préconise aussi que les normes de l'Office des services de garde soient peut-être assouplies, pour tenir compte des besoins dans toutes les régions. Nous avons actuellement du réaménagement à faire, les coûts sont très élevés et on se demande si on a été déficients dans la sécurité. En tout cas, on n'a pas eu d'accident encore, mais on trouve que les normes sont très rigoureuses.

Il y aurait, je vais avoir l'air de radoter, peut-être lieu de regarder si dans les lois actuelles, on ne peut pas se servir de certains moyens. Cette garderie est incorporée sous la forme d'une coopérative, je n'ai pas l'autorité pour engager la Société de développement des coopératives, mais cette société existe et la loi a été refaite récemment. Cette société peut, entre autres, faire des prêts sans intérêt, faire des garanties de prêt, souscrire du capital social à des coopératives.

Alors, il y aurait peut-être là une avenue. Je dis ça sous réserve, le président et personne à la société ne sont au courant de mon projet. Sur le plan fiscal, peut-être qu'il y aurait des choses pour les coopératives qui sont plus onéreuses qu'une société sans but lucratif.

En tout cas, tout ça est à étudier. Et étant donné que le dossier se poursuit en décembre avec le financement, bien, j'espère arriver avec d'autres nouvelles.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Vous êtes chargée de réussir madame Bédard!

MADAME RITA BÉDARD,

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

On réussit d'habitude, les femmes.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau-Goyette

J'en conclus qu'il y a consensus certainement sur les besoins; qu'il n'y a pas de désaccord fondamental sur la proposition de madame Lalonde, mais qu'il y a des questions qui restent posées, notamment sur les modalités d'application et sur certains autres problèmes.

Si on regarde l'ensemble des questions de l'accès à des services de garde, je pense qu'on a touché à peu près à tout, sauf peut-être celle de la FTQ qui proposait que le gouvernement décrète une journée annuelle de sensibilisation de la population sur les garderies.

MADAME CAROLE ROBERTSON,

Fédération des travailleurs du Québec

Cette journée de sensibilisation sur les garderies, on peut peut-être la comparer à la journée du 8 mars. La journée du 8 mars qui a commencé à exister il y a très longtemps, qui a été un moment donné oubliée, est maintenant une journée reconnue où les femmes peuvent se réunir, discuter de leurs revendications, faire le point, et c'est socialement admis. C'est en somme ce qu'on voudrait pour les garderies. Une fois par année au moins que partout le monde et en parle!

MADAME STELLA GUY,

Office des services de garde à l'enfance

Est-ce que c'est seulement sur les garderies ou l'ensemble des services de garde?

MADAME CAROLE ROBERTSON,
Fédération des travailleurs du Québec

L'ensemble des besoins en services de garde, évidemment.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau-Goyette

J'enregistre qu'il n'y a pas de désaccord et j'en conclus qu'on trouve que c'est une bonne idée.

Il y a peut-être un point d'interrogation qui me reste au sujet de l'Union des municipalités du Québec qui proposait un comité provincial de concertation. Le point n'a pas été ni relevé ni discuté par d'autres intervenants; je ne voudrais pas qu'il y ait consensus sans qu'on s'en soit parlé.

Est-ce qu'il y avait là-dessus des objections majeures? C'est une bonne idée ça aussi, bravo!

L'Union des municipalités du Québec propose qu'un comité provincial de concertation, réunissant les intervenants en matière de services de garde, soit mis sur pied afin d'examiner en profondeur la problématique en matière de services de garde. Monsieur Mercier s'est déjà fait dire que la problématique, on la connaissait bien, qu'il fallait voir maintenant l'application, qu'on était d'accord avec un comité mais est-ce qu'il y avait là-dessus des objections profondes? Est-ce qu'on est d'accord avec la mise sur pied de ce comité provincial?

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

Il y a déjà un travail important de préparation d'une politique qui a été réalisée par l'Office des services de garde et qui doit être terminée au

cours du mois de juin. Est-ce qu'on pourrait penser qu'à la suite de ça, il pourrait y avoir une réunion justement d'un comité formé des participants qui sont ici et qui pourrait être consulté sur ledit projet de politique, avant qu'il ne soit soumis comme tel au gouvernement?

MADAME STELLA GUY,
Office des services de garde à l'enfance

Je voudrais compléter avec ça, que le ministère des Affaires municipales est membre aussi de ce comité de travail et ça fait au moins un an et demi que nous avons accumulé toute l'information concernant les municipalités, toute la partie déblayage ou information, on l'a déjà entre les mains, y compris le zonage, y compris l'aménagement du territoire. Tout est là, le matériel est là, il s'agit de prendre les décisions.

Mais que l'Union des municipalités soit intéressée, qu'ils veulent être consultés, je trouve ça parfait.

MONSIEUR JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de commerce du Québec

Si ce comité devait être formé, nous aimerions qu'y soient invitées les garderies privées. Madame Lalonde tantôt a parlé du fait que les garderies sans but lucratif étaient des garderies privées, d'accord; ce que dans le langage du milieu, on appelle les garderies privées, ce sont les garderies à but lucratif et dont on a certainement besoin de la contribution pour essayer de régler les problèmes.

Elles nous ont fait des représentations, elles ont des problèmes qui rejoignent beaucoup ceux qu'a exprimés madame Bouchard tantôt, concernant la réglementation, et elles peuvent apporter une contribution. Il semble que la réglementation les handicape terriblement, comme l'a dit aussi la représentante des caisses populaires. Il y en a de la nouvelle qui s'en vient le 19 octobre 1985, et puis là, on commence à trouver que c'est

très lourd et on se demande même si on ne veut pas faire de la discrimination à leur égard.

Alors, j'aimerais, si ce comité existe, qu'elles soient incluses et invitées.

MONSIEUR RALPH MERCIER,
Union des municipalités du Québec

Si ce comité prend forme finalement, on y retrouvera les intervenants ici autour de la table, et peut-être d'autres qui n'y sont point. On pourrait toucher peut-être plus que cette politique qui sera terminée au mois de juin, il y a peut-être d'autres problématiques d'opérationnalisation ou d'application qui devront peut-être être discutées.

Alors, en autant, que tout ça puisse se retrouver à cette même table, j'ai l'impression que ça pourra probablement atteindre les objectifs visés pour le meilleur fonctionnement de tout.

MADAME DANIELLE MAUDE GOSSELIN,
Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec

Je veux intervenir uniquement sur la réglementation de l'Office des services de garde.

La réglementation, c'est quelque chose qui est urgent. J'inciterais les gens qui ne connaissent pas le milieu des garderies à visiter une garderie aménagée selon les normes. Je vais vous donner un exemple pour les poupons, par exemple!

Savez-vous ce que ça donne, comme espace pour se déplacer, ce qui reste? C'est l'équivalent d'un lit double! C'est ça que les normes prévoient. C'est vraiment des normes minimales qui sont prévues par l'Office des services de garde à l'enfance.

Quand vous allez visiter ça, et j'en ai visité une encore il y a 15 jours, je vous jure que c'est tassé les couchettes, au niveau des bébés. Je pense qu'on ne peut pas aller en bas de ça. Je ne veux pas faire de pathos, mais risquer un beau matin un bon feu là-dedans et dix-douze-quinze enfants qui vont être morts là-dedans; je pense qu'on n'a pas le choix, c'est vraiment le minimum qu'on pouvait se permettre, les normes existantes à l'Office, et il était urgent que ça s'applique!

MADAME MYRIAM BOUCHARD,
Déléguée des femmes

Par rapport à la proposition qui est sur la table provenant de l'Union des municipalités du Québec, à savoir la création d'un comité réunissant les intervenants et les intervenantes pour étudier la problématique des garderies, et après les interventions des précédents intervenants concernant le but visé en introduisant ce comité, c'est-à-dire d'envisager peut-être la discussion autour de la déréglementation, je crois qu'il ne nous est pas indiqué effectivement de participer à un tel comité.

Je rappelle, pour terminer la revendication des femmes du Québec qui veulent faire des pas dans le sens de l'instauration d'un réseau public et gratuit de garderies. Que ce soit long, que le chemin soit pénible, qu'il y ait des obstacles à franchir, nous sommes prêtes à nous battre là-dessus. Il n'est pas question, et le langage des femmes du Québec n'est pas du tout de dire, 2 milliards $, ce n'est pas possible. Mais plutôt, nous y arriverons, nous mettrons le temps qu'il faut, nous mettrons les énergies qu'il faut, mais les comités dans lesquels les représentantes des femmes vont siéger seront des comités dont le but sera très exactement de franchir des pas vers ce réseau public et gratuit de garderies.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Ceci clôt les services de garde.

ACCÈS AU CRÉDIT ET MAISONS D'HÉBERGEMENT (SUITE)

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Je voudrais maintenant passer la parole à madame Francine Lalonde qui aurait une proposition à vous faire sur le premier thème, l'accès au crédit.

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

Comme nous avons déjà fait tant de travail, ce serait bien d'être capable de conclure avec un accord sur l'accès au crédit. Nous sommes restés un peu en déséquilibre sur cette question-là.

D'abord, reprenons ce que les représentantes des femmes, appuyées en cela par les syndicats, demandent, soit qu'on légifère afin d'interdire toute forme de discrimination dans le crédit. La discussion d'hier a porté principalement sur le fait que des mesures législatives existent déjà, notamment, la Charte des droits et libertés défend toute discrimination dans l'accès au crédit, mais on est généralement mal renseigné sur cette situation, et il n'y a pas d'intervention suffisamment rapide.

Il nous semble qu'on pourrait trouver quelque part un accord. On vous soumettrait donc une proposition comportant trois éléments.

Un, le secteur financier fait état que ses politiques en matière de crédit sont établies sur la base de critères financiers. Les problèmes vécus selon les plaintes formulées seraient dans l'application de ces politiques. Du côté des principaux groupes concernés, on propose la mise sur pied d'un groupe de travail tripartite, secteur financier, associations de femmes, Secrétariat à la condition féminine dont le mandat serait de faire

en sorte que les politiques des institutions financières, en matière d'égalité d'accès au crédit soient effectives dans le quotidien.

Deuxièmement, pour répondre à la préoccupation de la CSD, mécanisme d'appel, qui a été partagé ensuite par d'autres, la Commission des droits de la personne met sur pied, dans les plus brefs délais, une unité spéciale pour traiter d'une façon rapide et prioritaire tous les cas de "délinquance". Un budget spécial est accordé à la commission pour ce faire.

Trois, sur le plan de l'éducation, le gouvernement, dans le cadre d'un programme d'information avec le budget de 400 000 $ dont on avait parlé hier, amorcera, au cours des prochains mois, une offensive d'information publique afin de faire évoluer les mentalités sur ce plan.

Je demande, s'il est possible, d'avoir l'accord des parties présentes sur cette proposition.

MADAME LISE PAQUETTE,
Déléguée des femmes

La proposition qui nous est faite, nous la considérons comme un baume pour adoucir la plaie du non général et pour adoucir toute réglementation visant à contrer la discrimination des femmes dans l'accès au crédit.

Un baume, mais non un somnifère. La suggestion d'un comité nous apparaît acceptable. Nous sommes prêtes à nous y engager, mais à certaines conditions.

Tout d'abord, au niveau de la composition du comité, nous voudrions qu'au secteur financier, soient présentes également les institutions de crédit spécialisées, gouvernementales ou autres.

La présence de la Commission des droits de la personne à ce comité nous apparaît aussi utile.

Au niveau du mandat, l'effectivité dans le quotidien nous apparaît beaucoup trop large et cela nous semble un voeu pieux. Nous voulons que le mandat soit d'élaborer un code d'éthique et/ou de guide de procédures en matière d'égalité d'accès au crédit.

Nous prenons l'exemple sur le comité qui a été constitué pour bâtir un code d'éthique afin de contrer la publicité sexiste et qui a donné certains résultats. Et que ce code d'éthique élaboré avec les institutions financières devienne loi ou règlement. Nous croyons que si nous sommes tous ensemble pour travailler à son élaboration, aucune objection n'empêche que cela devienne une loi ou un règlement.

Nous voudrions que ce comité ait droit de regard et de suggestion sur le programme d'information du gouvernement, qui se trouve à être le point 3 de la proposition.

Quant au point visant à accélérer le processus à la Commission, nous sommes d'accord; nous croyons que c'est évident que la Commission doit se donner des moyens pour accélérer son service.

MADAME RITA BÉDARD,

Condédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Admettre en plus les institutions gouvernementales et la Commission des droits de la personne, je crains qu'on se retrouve, à un moment donné, 20 ou 30 personnes, et les délibérations vont s'allonger, les discussions vont s'amplifier et les résultats du comité, je pense, vont retarder.

Avec le secteur financier qui était principalement visé hier, l'Association des femmes et le Secrétariat à la condition féminine, je pense qu'il y a là assez de personnes compétentes pour représenter tout le monde et faire valoir les problèmes qui peuvent exister.

Je ne favorise pas qu'on ajoute trop de monde à ce comité-là.

Par contre, je trouve l'idée très intéressante d'avoir un groupe de travail. Je vous ai dit hier que nos politiques étaient neutres, si je peux me permettre d'utiliser ce mot, et qu'on pouvait déceler les problèmes. Alors, ça va nous faciliter la tâche de déceler les problèmes.

Élaborer un code d'éthique qui deviendra loi ou règlement, bien à ce moment-là, qu'on dise tout de suite qu'on veut une loi ou un règlement. Le code d'éthique devient, je reprends votre expression, un baume pour nous pour essayer de nous imposer une loi ou un règlement.

Je pense que les institutions financières sont capables d'avoir des politiques internes et de les adopter seules, et par ce comité, on va s'en assurer l'application.

Alors là-dessus, je ne peux pas être d'accord. D'avoir un droit de regard et d'information sur le programme d'information du public, moi, je pense qu'encore là, si à un programme on associe les femmes, on va être capable de mieux traduire les problèmes qu'elles vivent. Là-dessus, je suis d'accord.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau-Goyette

Donc, on s'entend sur le groupe de travail. On ne s'entend pas tout à fait sur le mandat...

MADAME RITA BÉDARD,
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Sur le mandat tel que proposé, je suis d'accord.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Sur le mandat tel que proposé, vous êtes d'accord.
Sur la composition, vous avez mis des réserves?

MADAME RITA BÉDARD,
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Bien, je pense que la proposition de madame Lalonde rejoint les principaux concernés, soit le secteur financier, les femmes et le Secrétariat à la condition féminine.

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

Écoutez, ce que je comprends, c'est que la ministre déléguée à la Condition féminine soit en mesure de parler au nom de ces institutions de crédit-là, par exemple, le Crédit agricole, la SDI. Pour cela, il faudrait qu'elle soit allée les consulter avant et qu'elle soit en mesure également de les influencer et de faire en sorte qu'ils se sentent concernés de la même façon.

Je ne voudrais pas qu'il n'y ait pas d'accord à cause de ces points-là, parce que d'un autre côté, il s'ajoute deux personnes, si c'était seulement deux, peut-être que vous n'auriez pas non plus d'opposition, madame Bédard. Il s'agit de trouver un terrain quelque part, mais je pense qu'il n'y a pas de raison pour ne pas avoir d'entente.

Pour ce qui est du mandat, il me semble que vous pourriez être d'accord pour qu'il y ait élaboration d'un guide de procédures. Vous allez nous faire connaître vos politiques, si jamais elles étaient considérées comme insuffisantes, vous pourriez convenir, me semble-t-il, qu'on puisse élaborer un guide; un guide, c'est un guide, le nom le dit, et ça ne veut pas dire qu'il y aurait une pression qui serait exercée sur les institutions financières pour qu'elles adoptent ce guide-là. On se donnerait cependant les moyens pour effectivement aller chercher certaines assurances.

MADAME RITA BÉDARD,

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Je trouve qu'on porte un jugement de valeur immédiat, en disant, un code d'éthique ou un guide. On s'est engagé fermement hier à faire l'analyse de l'application de nos politiques, à mesurer et à évaluer les problèmes et à apporter les correctifs.

On est prêt à s'associer à évaluer encore plus précisément les problèmes. S'il s'avère que malgré tout ça, on continue à avoir des politiques discriminatoires, s'il en est, et qu'on vous ment carrément en pleine face, il sera toujours temps d'aller demander au législateur que la loi prévoit de la non-discrimination dans les institutions de crédit.

Je trouve un peu odieux qu'on nous targue déjà, là, qu'il nous faut un guide, un code d'éthique, une loi. Allons voir les problèmes, et nous, on s'est engagé à apporter les correctifs et à intervenir auprès de nos caisses.

D'autre part, je rappelle que nous sommes les principales institutions visées; parler de guide ou de code ne vise absolument pas les banques et toutes les institutions à charte fédérale.

Est-ce qu'on va aller viser les compagnies de fiducie, les compagnies d'assurances? Je ne peux pas accepter un mandat aussi large.

Quant à la composition, là on parle de l'Office du crédit agricole, de la SDI; moi, en vous écoutant, je pense à la SODIC qui agit dans le domaine culturel, et il y en a sans doute d'autres. C'est prématuré, là, je trouve que c'est une première étape qui est bonne, et essayons-la.

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

Je pensais que le guide de procédures pouvait être quelque chose qui soit élaboré à l'adresse des femmes avec la collaboration des institutions financières et ce serait déjà cela.

Je vous soumets cela. C'est ma dernière tentative et j'arrête après, mais il me semble qu'on devrait trouver un accord quelque part.

MADAME LISE PAQUETTE,
Déléguée des femmes

Bon, en tout cas, c'est mêlant, c'est évidemment une proposition qui nous est arrivée alors que nous étions déjà rendus dans les autres dossiers, et ça semble une porte de sortie. Ce qu'on ne veut pas, nous autres, c'est très clair, c'est de se rencontrer pour rien. Quelqu'un nous a dit en nous présentant la proposition que ça ne durerait pas tellement longtemps ce comité. Si c'est un comité où on se rencontre et on se dit nos bonnes intentions du genre, "inquiétez-vous pas les petites filles, on va faire quelque chose", cela nous semble travailler pour rien.

Par rapport à la composition, c'est clair qu'on peut peut-être regarder pour que les gens concernés y soient.

L'ouverture qu'on pourrait peut-être faire, c'est d'accepter une première rencontre pour voir les possibilités d'aller plus loin dans le mandat, mais il faudrait que les intervenants, les partenaires sachent qu'on ne veut pas seulement se faire dire: nous autres, on fait ça. On veut aller plus loin, on veut quelque chose qui soit ramassé dans un guide de procédures et qui est le même partout.

Je tente d'aller vers cette ouverture, quitte à ce que je ne sois pas sûre d'avoir le consensus de mon monde en arrière.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Nous nous entendons sur la proposition de Madame Laberge. Nous allons passer à madame Jeanne-D'Arc Vaillant qui a elle aussi une proposition à vous faire.

MADAME RITA BÉDARD,
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Je comprends qu'il y a une première rencontre avec...

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Pour définir le mandat.

MADAME RITA BÉDARD,
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Et le mandat tel que défini ici, il sera étudié?

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

C'est ça.

MADAME JEANNE-D'ARC VAILLANT,
Ministère des Affaires sociales

J'aimerais faire part ici de l'effort ultime que le ministère des Affaires sociales veut faire à l'égard des centres d'hébergement en relation avec

la politique d'aide aux femmes violentées.

Les points majeurs de la politique d'aide aux femmes violentées, c'est, dans un premier temps, la reconnaissance officielle des maisons d'hébergement et de leur caractère essentiel. C'est la première politique qui reconnaît officiellement l'existence et l'apport des maisons d'hébergement.

C'est que l'augmentation du niveau de services du réseau des affaires sociales aux femmes violentées est une complémentarité via un mécanisme de liaison permanent avec les réseaux de la Justice.

C'est une reconduction budgétaire annuelle, améliorée et facilitée à l'intérieur du cadre juridico-administratif.

C'est une possibilité de financement reconnaissant un budget de base de 70 000 $ pour l'implantation, et une majoration du budget de 100 000 $ à 130 000 $ pour le fonctionnement régulier auquel s'ajoute un montant forfaitaire de six dollars par jour par personne, basé sur le taux d'occupation de la maison.

C'est une entente spécifique avec les dix ou quinze maisons susceptibles de voir leur budget diminué afin de maintenir leur niveau de financement.

C'est un programme de formation des intervenants et intervenantes du réseau des affaires sociales, en collaboration avec les maisons d'hébergement.

Une campagne de sensibilisation auprès de la population, de concert avec le ministère de la Justice, le Secrétariat à la condition féminine, et le ministère des Affaires sociales, le tout en jonction avec les maisons d'hébergement.

Quant à nous, ce sont des gains majeurs qui ont été obtenus depuis dix ans en regard des centres d'hébergement. Et je rappelle que le budget en 1977-1978 se chiffrait à 100 000 $ pour les centres d'hébergement au Québec.

Avec les ajouts et l'effort ultime qui vient d'être fait au niveau des Affaires sociales, le budget sera, en 1985-1986, de 7,5 millions $ soit une augmentation de l'ordre de 2,7 millions $ sur le budget 1984-1985.

Il faut rappeler que ce budget permet de financer 80 ressources pour les femmes en difficulté, dont 47 maisons d'hébergement.

En outre, dans la politique, le ministère reconnaît et établit la problématique des femmes violentées et reconnaît que les besoins sont quasi illimités et que l'État, compte tenu de sa capacité de payer, ne peut y répondre en totalité. Il doit faire appel au réseau d'entraide, à la communauté, aux individus.

Ces gains obtenus constituent un effort important pour les Affaires sociales. Si nous considérons l'ensemble des demandes des différentes clientèles acheminées au ministère des Affaires sociales, qu'on pense aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à la protection de la jeunesse, aux femmes itinérantes, aux alcooliques et aux toxicomanes, aux demandes des hôpitaux, des CLSC, des centres de services sociaux, des centres d'accueil et d'hébergement, des centres d'accueil de réadaptation, qui sont globalement de l'ordre de plusieurs centaines de millions.

MONSIEUR DENIS BEAUREGARD,
Conseil du patronat du Québec

J'aimerais savoir s'il y en a plusieurs autres propositions qui s'en viennent comme ça. Je me demande où on s'en va. J'ai l'impression et j'espère que j'ai encore raison que la planification qui a été faite en fonction du sommet a été faite sérieusement, mais je me le demande alors qu'on arrive avec des nouvelles propositions.

Ca entre comment, ça, dans une planification, je ne le sais plus. Est-ce que c'est parce qu'on manquait de consensus et on en cherche d'autres? C'est quoi le problème, là?

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

C'est exactement ça. Disons que dans la mécanique même on a peut-être eu, au début, des problèmes à s'ajuster pour rechercher vraiment des consensus, et c'est justement parce qu'on a travaillé très fort à préparer ce sommetlà qu'on voudrait bien qu'il se termine par des consensus.

Mais c'est le dernier, rassurez-vous, et nous passons à la synthèse ensuite.

Je sais les efforts qui ont été faits au niveau des Affaires sociales, je sais combien les autres besoins sont pressants, et je sais quelle reconnaissance cela signifie des maisons d'hébergement. C'est la première fois qu'on fait une telle politique pour un réseau communautaire et je pense que ça mériterait un accord.

Je sais que ce n'est pas toutes les demandes, ça, c'est entendu; sauf que pour le réseau, c'est un effort très considérable, et je peux dire même un effort limite.

MADAME JOCELYNE ROBERT,
Déléguée des femmes

Quant à la deuxième proposition des maisons d'hébergement à laquelle madame Vaillant vient de répondre - et nous en avions appris globalement le contenu par la remise du communiqué de presse distribué il y a une heure et dont le contenu venait du MAS - à savoir la reconnaissance des maisons d'hébergement en tant que ressource alternative et service essentiel, nous constatons une ouverture de la part du ministère des Affaires sociales au niveau d'une reconnaissance officielle des maisons et un effort afin de faciliter la reconduction annuelle des subventions.

Nous déplorons et nous ne pouvons pas ne pas le répéter, nous déplorons fortement que le MAS n'ait pas jugé opportun de déposer, en ce moment ait

historique, la politique écrite tant attendue d'aide aux femmes et enfants victimes de violence.

Nous devons, en conséquence, attendre cette politique écrite pour comprendre ce qu'impliquent réellement ces reconnaissances et efforts.

Nous désirons, afin de clarifier une certaine confusion de chiffres chez les partenaires, expliquer le 1,6 million $ offert hier après-midi à cette table. Il correspondait, selon nos informations, à une amélioration effective de plus ou moins 600 000 $ répartis entre l'ensemble des maisons puisque le million était déjà versé à ces mêmes maisons sous une autre enveloppe budgétaire, soit les per diem remis par les CSS.

Le ministère annonce cet après-midi une augmentation de la subvention de base, à l'effet suivant: le plafonnement annoncé était à 115 000 $, il passe à 130 000 $. Selon nos informations toujours, cette augmentation de plafond coûtera, pour l'année 1985-1986 entre 300 000 $ et 400 000 $ au MAS, pour l'ensemble des maisons.

Ces montants ne correspondent en aucune façon à nos demandes et aux besoins réels des maisons d'hébergement.

Toutefois, au niveau de pauvreté où sont les maisons, et pour les femmes violentées qui sont les premières concernées par nos demandes, il va de soi que nous ne pouvons nous permettre de refuser quelque augmentation que ce soit de financement. Nous regrettons de quitter cette première partie du sommet économique avec l'impression que le ministère s'est davantage soucié de son image publique plutôt que des besoins des femmes et enfants victimes de violence.

LA PRÉSIDENTE,

Madame Nycol Pageau Goyette

Je conclus que même si vous trouvez que ce n'est pas suffisant, vous êtes quannd même satisfaite de ce minimum? Vous acceptez ce minimum!

SYNTHÈSE DES TRAVAUX

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée de la Condition féminine

Le premier tour de table a permis hier aux agents socio-économiques de dégager leurs orientations à cette conférence. C'est la reconnaissance de leurs droits qui constitue le fil conducteur des demandes des femmes, droit à des maisons d'hébergement, droit à l'accès au crédit, droit à la reconnaissance du travail agricole et du travail au foyer et des femmes collaboratrices, accès à la formation et au marché du travail.

Une attention particulière doit être apportée à la situation des femmes immigrées. De façon générale, les agents et agentes socio-économiques accordent leur appui aux objectifs de la conférence et reconnaissent la persistance des inégalités qui caractérisent la situation économique des femmes. Selon eux, des engagements concrets et une action commune permettront d'améliorer cette situation.

Quant au mode d'intervention, les positions des partenaires diffèrent. Certains préconisent une action ferme et globale, souvent de type législatif ou réglementaire, incluant un ensemble de mesures complémentaires, tels une politique de plein emploi, un réseau universel et gratuit de garderies, la réduction du temps de travail, la réglementation du temps partiel, des programmes d'accès à l'égalité, un accès à la syndicalisation et la formation des femmes et des filles.

D'autres se concentrent sur les engagements concrets à prendre dans leur secteur de responsabilités, égalité des chances en emploi, services de garde adaptés aux besoins des femmes et formation professionnelle.

C'est dans cette dynamique que les discussions se sont déroulées. Les partenaires accordent une grande importance aux changements de mentalité dans une société et à une économie en pleine mutation ainsi qu'aux actions d'information et de sensibilisation.

Pour les responsables gouvernementaux, il est nécessaire de prendre des engagements et d'agir rapidement dans les secteurs prioritaires. Cependant, les actions et les mesures ne doivent pas être le seul fait du gouvernement mais doivent être assurées aussi par l'ensemble des agents et agentes socio-économiques.

Il est évident également que les responsables gouvernementaux n'ont pas le choix dans la responsabilité qu'ils assument du budget de ne pas répondre oui à toutes les demandes dans l'état actuel de la société québécoise.

Lors de ce premier tour de table, le gouvernement s'est engagé à mettre sur pied un groupe de travail chargé d'identifier des pistes d'action permettant un meilleur partage de la richesse familiale et atteindre l'objectif d'une reconnaissance du travail au foyer. Ces recommandations seront rendues publiques à l'automne et discutées à la conférence de décembre.

Voilà ce que je proposerais comme synthèse des discussions et des consensus pour ce premier tour de table.

Femmes collaboratrices: Les intervenantes et intervenants s'entendent sur l'importance de l'apport des femmes collaboratrices dans l'entreprise familiale et reconnaissent que cet apport devrait faire l'objet d'une meilleure reconnaissance. Un consensus a donc été obtenu sur la proposition du ministre des Finances de créer une déclaration volontaire de statut de conjoint collaborateur qui serait enregistrée par les deux conjoints et s'appliquerait aux entreprises familiales à propriétaire unique. Pour préciser les modalités de cette déclaration, et assurer sa concordance avec les législations actuelles, un groupe de travail est créé; ce groupe interministériel auquel se joindront des représentantes des groupes socio-économiques, remettra son rapport à l'automne. Les avenues de solutions retenues par le comité seront soumises aux partenaires lors de la seconde étape de la conférence en décembre prochain.

Les représentantes des groupes de femmes concernées, soit les femmes en agriculture et les femmes collaboratrices, les représentantes de l'Union des producteurs agricoles ainsi que des institutions financières ont fait part de leur intérêt à s'associer aux travaux du comité.

Femmes en agriculture: Les intervenantes et intervenants s'entendent pour reporter la question des avantages sociaux pour les femmes en agriculture à la conférence de décembre.

Information, formation, recherche. Les représentantes des femmes se disent heureuses de la réponse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, c'est-à-dire la campagne de formation auprès des agricultrices, des conseillers et conseillères de l'Office du crédit agricole, des bureaux régionaux du MAPAQ. Elles désirent y collaborer.

Aide technique et financière à l'organisation des femmes en agriculture. Tant les représentantes des femmes en agriculture, le MAPAQ que l'Union des producteurs agricoles reconnaissent la valeur du travail des femmes dans l'agriculture, l'importance pour elles de participer activement aux organismes sociaux et agricoles et de se développer une organisation adéquate. le MAPAQ apportera une aide technique et financière à l'organisation des femmes agricultrices et laissera à celles-ci le soin d'aménager cette aide. L'UPA réitère son appui et son soutien à l'organisation des femmes en agriculture et s'engage à apporter une aide financière accrue.

Accès à la propriété. Les intervenantes et intervenants reconnaissent qu'on doit donner aux femmes en agriculture toutes les chances d'améliorer leur situation en rapport avec l'accès à la propriété. Même si on ne s'est pas entendu sur la formule financière à mettre de l'avant parce qu'on veut regarder ensemble les solutions existantes, il a été convenu qu'un groupe de travail formé de représentants du MAPAQ et de l'organisation des femmes en agriculture examine la question et propose des solutions.

Le groupe des femmes en agriculture est prêt aussi à participer au comité ministériel formé dans le cadre d'une reconnaissance de statut des femmes collaboratrices dont le mandat serait alors élargi de manière à y inclure les préoccupations des femmes en agriculture.

Maisons d'hébergement: La nouvelle position du MAS a été écrite et elle a été lue tantôt. Il faudrait ajouter que les représentantes des maisons d'hébergement, même si elles reconnaissent que cette politique ne donne pas suite à toutes leurs demandes, l'acceptent compte tenu des besoins des femmes concernées.

Programme d'accès à l'égalité: Le gouvernement a indiqué que la partie III de la charte serait mise en vigueur à l'exception de l'article 86.2 qui prévoit l'approbation préalable de la Commission des droits de la personne des programmes d'accès à l'égalité. Il a également annoncé la tenue d'une commission parlementaire sur une réglementation qui précisera les modalités pour l'élaboration des programmes dès la fin des travaux parlementaires.

D'autres engagements gouvernementaux ont été également annoncés. Obligation pour les entreprises de 100 employés et plus, qui ont des contrats gouvernementaux supérieurs à 200 000 $, de mettre sur pied des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes; soutien et incitation auprès des organismes des réseaux des affaires sociales, de l'éducation et des municipalités; pairage d'entreprises québécoises avec trois entreprises françaises qui ont actuellement des programmes d'accès à l'égalité; intensification des programmes d'accès à l'égalité dans les ministères et organismes; mise sur pied d'un comité aviseur qui aura pour mandat, entre autres, de suggérer au gouvernement des modifications législatives ou réglementaires susceptibles de favoriser la mise en oeuvre de programmes d'accès à l'égalité et d'appuyer les efforts des entreprises, des syndicats, et travailleurs et travailleuses.

Les gouvernements, les syndicats, le patronat ainsi qu'une représentante des travailleuses non syndiquées sont présents sur ce comité. La représentation ministérielle est à préciser.

Mise sur pied d'un fonds d'aide en vue de financer toute femme ou groupe de femmes voulant porter plainte pour discrimination en emploi. Un consensus a été établi quant à la tenue de la commission parlementaire sur la réglementation. Les représentants de syndicats s'étant retiré, ils n'ont toutefois pas participé à ce consensus. Les participants présents se sont montrés satisfaits du minimum qui a été accordé, entre autres, l'entrée en vigueur des articles de la charte qui permettront la mise en oeuvre des programmes d'accès à l'égalité.

Formation des femmes et des filles: Les participants et les participantes à la conférence ont fait consensus pour que le ministre de l'Éducation mette en oeuvre un programme d'action triennal d'activités visant à inciter la clientèle féminine, jeune et adulte, à s'orienter en plus grand nombre dans des programmes de formation non traditionnels et offrant de bonnes perspectives d'emploi. Pour l'année 1985-1986, ce plan représente des déboursés d'un million $.

Les commissions scolaires comptent collaborer au plan d'action du ministère de l'Éducation et étudieront la possibilité de mettre sur pied un comité de surveillance au niveau de chacune des commissions scolaires.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie participe également à ce programme.

Formation de base des filles. Le ministère de l'Éducation révise son régime pédagogique qui favorisera une meilleure formation des filles en mathématiques et en sciences. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie favorise un assouplissement du régime de prêts et bourses mais se dit en désaccord avec un système de bourses préférentiel pour les femmes. Cette réticence est partagée par d'autres partenaires.

Concernant les programmes d'accès à l'égalité en milieu scolaire, il y a un accord pour explorer avec les partenaires concernés des dispositions concrètes pour augmenter le nombre de cadres féminins dans les commissions scolaires.

Éducation des adultes et formation professionnelle. La ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu demandera que 55 millions $ des 200 millions $ que le gouvernement fédéral entend débourser au Québec soient affectés à une séquence d'intervention pour la formation des femmes. Cette séquence touchera les services de référence et d'accueil, les programmes de transition, d'accès à la formation professionnelle, de formation en alternance dans les métiers non traditionnels ainsi que dans les professions d'importance nationale, de création d'emplois et d'entreprises pour les femmes elles-mêmes dans les métiers non traditionnels.

Pour la formation en entreprises, le programme du MMSR prévoit un volet sur le congé éducation, une aide spéciale sera accordée aux entreprises qui faciliteront la formation technique des femmes.

Femmes des communautés culturelles: En ce qui concerne l'accès des femmes immigrantes aux programmes de formation et les obstacles liés à la reconnaissance des acquis, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration négocie avec les ministères concernés, en vue d'adopter des mesures aptes à répondre aux demandes des femmes.

Il faudrait que j'ajoute autre chose! Il faut ajouter un bémol pour dire que les femmes immigrantes prennent acte des efforts faits mais les trouvent insuffisants.

Services de garde: Cela a été facile de dégager un consensus sur les besoins en services de garde. Il a été cependant immpossible de dégager un consensus sur la première partie de la proposition des femmes, à savoir un réseau universel et gratuit de services de garde.

Les intervenants et intervenantes ont cependant reconnu la nécessité de services diversifiés selon les milieux et l'âge des enfants. À cet effet, la ministre déléguée à la Condition féminine a annoncé un développement progressif, diversifié et aidé adéquatement de services de garde en concertation avec le milieu. 12 000 places dont 3 000 en garderie, 2 000 en

milieu familial, 6 000 en milieu scolaire, 500 dans les haltes-garderies, 500 dans les jardins d'enfants ainsi qu'un certain nombre de projets pilotes, notamment dans le secteur agricole.

Il n'y a pas eu de désaccord fondamental sur cette proposition mais des questions ont été amenées quant aux modalités et à l'assurance de l'ouverture de ces nouvelles places.

Les frais de garde des femmes suivant les cours de français à temps partiel dans les COFI seront défrayés par le MCCI, répondant ainsi partiellement aux demandes des femmes.

De plus, chaque ministère et organisme s'engage à lever les obstacles à l'utilisation des locaux pour des fins de garde.

Il y a consensus à ce que le gouvernement décrète une journée annuelle de sensibilisation de la population sur les services de garde.

Accès au crédit: je pense que je n'ai pas besoin de le répéter, je n'ai pas le texte modifié mais tout le monde en sait la teneur.

J'arrête là et je me réserve quelques mots pour vous remercier à la fin.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau oyette

Il y a peut-être, madame Lalonde, la reconnaissance des charges familiales pour les femmes hébergées...

MADAME FRANCINE LALONDE,

Ministre déléguée à la Condition féminine

Ah oui, c'est très important, excusez-moi! La reconnaissance, en plus des autres charges familiales, afin que le plein montant d'aide sociale soit versé aux femmes hébergées, c'est important parce que c'était effectivement une demande. Le MMSR s'engage à voir à ce que l'allocation logement de 85 $ puisse couvrir tous les frais relatifs à la recherche de logement, dépôt initial, meubles en consignation, etc. de manière à ce que les femmes hébergées ne voient pas leur chèque coupé de 85 $. Cette mesure sera opérationnelle au cours de l'été qui vient.

L'aide aux victimes. Les représentantes des femmes et celles des syndicats sont satisfaites de la réponse du MAS aux demandes relatives à ces femmes violentées dans son réseau et la mise sur pied d'un programme de formation pour les intervenantes et intervenants.

L'information, la sensibilisation et autres mesures. Madame Louise Harel, adjointe au ministre de la Justice, va transmettre les questions discutées en relation avec ce thème au groupe de travail formé au sein du ministère de la Justice pour étudier la question de la violence familiale et en tiendra compte dans son rapport qu'il doit remettre au début de l'été. Il y a accord entre les partenaires pour prendre en compte les propositions du Barreau visant à bonifier le système judiciaire et il y a accord également sur des mesures de sensibilisation et d'information.

Crédit de rentes pour femmes au foyer. La ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu annonce qu'une hypothèse visant à accorder aux femmes au foyer, qui ont pris charge de jeunes enfants, un revenu de transfert équivalent à celui qu'elles auraient obtenu par l'octroi de crédit de rentes et ce, pour une période maximale de 30 années. Cette hypothèse sera soumise lors de la consultation sur la politique de sécurité du revenu qui devrait avoir lieu au début de l'automne.

Je m'excuse de quelques bafouillages mais disons que vous comprenez que ça a été fait un peu en catastrophe.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Et que nous sommes un peu fatigués.

MADAME LOUISE FECTEAU,
Association des manufacturiers canadiens

Nous avons combien de minutes, une... 30 secondes, en tout cas!

L'AMC regarde les déclarations qu'ont fait certains journaux de ce matin relativement au sommet d'aujourd'hui et les titres font état, encore une fois, que les femmes et le patronat sont à couteaux tirés. Je regrette que l'on ose déformer à ce point les conclusions sur les sujets sur lesquels nous avions à nous prononcer aujourd'hui mais je ne crois pas qu'il y ait, après les deux jours qu'on a passés ensemble, ce fossé séparant les aspirations des femmes de celles du patronat et du monde des affaires.

Ce fossé, s'il existe, n'est-il pas plus présent entre les associations syndicales et le gouvernement ou entre les associations de femmes et le gouvernement? Il me semble malheureux que l'on taxe encore le patronat et qu'on l'accuse encore de ne pas avoir compris les revendications des groupements lésés de cette société.

En tant que représentante permanente de l'Association des manufacturiers canadiens, je peux vous dire que le patronat souhaite lever les obstacles discriminatoires pratiqués envers les femmes et les autres groupes défavorisés et que l'égalité en matière d'emploi est nécessaire à l'efficacité des rapports avec les employés tant syndiqués que non syndiqués et constitue un objectif à poursuivre ainsi qu'un défi à relever.

L'Association fera en sorte, et elle a déjà commencé de la faire, de sensibiliser les membres qu'elle représente de façon à ce que nous puissions démontrer à toute la population, aux employés d'aujourd'hui et à ceux de demain, que de nouvelles mesures législatives ou réglementaires ne seront pas nécessaires pour amener les employeurs à faire tout ce qu'ils peuvent pour remédier aux situations d'inégalités courantes.

Enfin, madame la ministre Lalonde, je vous félicite pour toutes les nouvelles mesures que vous avez annoncées aujourd'hui et je pense spécialement aux mesures qui permettront aux entreprises d'avoir enfin des programmes d'accès à l'égalité volontaires.

MADAME MARIE PINSONNEAULT,
Fédération des travailleurs du Québec

La FTQ sort profondément déçue de cette conférence qui n'apporte aucune solution concrète à l'insécurité économique des Québécoises.

Cette conférence consacre des reculs dans la voie qui mène à l'égalité. Le gouvernement ne juge pas à propos de promulguer l'article 86.2 de la charte et d'établir une réglementation qui donnerait des dents à la loi. Il ne juge pas davantage à propos d'appliquer des programmes d'accès à l'égalité chez ses propres employés, comme quoi, quand il n'y a pas d'obligation, rien ne se fait.

Nous avons aussi reculé parce que nous n'avons pas avancé. On a beaucoup parlé de sensibilisation, d'information, de changement d'attitude; cela n'engage à rien. Pour notre part, nous sommes déjà informés et sensibilisés puisque depuis plusieurs années nous avons mené des campagnes dans nos rangs. Nous avons organisé un colloque sur les programmes d'accès à l'égalité, nous avons fait des représentations auprès des instances officielles de façon à faire connaître nos positions. Nous ne sommes pas venus ici pour nous faire informer, sensibiliser mais pour prendre des décisions.

L'invitation portait sur Décisions 85. Des décisions s'imposent si nous voulons assurer la sécurité économique des Québécoises. L'autonomie financière des femmes qui passe par l'accès égal au marché du travail ne se fera pas sans action énergique.

C'est pourquoi nous avons soutenu la nécessité de mettre en place des programmes d'accès à l'égalité obligatoirement négociés là où il y a des syndicats.

C'est aussi pourquoi nous insistons pour que la commission parlementaire qu'on nous a promise dépasse les cadres étroits dans lesquels on voudrait la réduire et soit le lieu où se passe un véritable débat public en profondeur sur tous les aspects de la mise en place des programmes d'accès à l'égalité. Nous serons de cette consultation et une ouverture gouvernementale sur cette question s'impose. Dans le cas contraire, soyez assurés que nous ne cesserons de vous interpeller et nous poursuivrons notre lutte afin d'atteindre nos objectifs.

C'est sous le thème "L'égalité au-delà des mots" que les femmes de la FTQ fêtaient le 8 mars dernier. Madame Lalonde était présente et semblait partager nos espoirs. Au cours de ces deux jours, nous avons beaucoup parlé mais nous avons obtenu bien peu d'engagements concrets. Nous ne sommes pas allés au-delà des mots, c'est le message que nous transmettrons aux 135 000 femmes de la FTQ pour qui Décisions 85 aura été Déceptions 85.

Pour nous, il est illusoire de croire que dans six mois, les partenaires auront changé d'attitude alors que nous célébrons la fin de dix ans de sensibilisation et d'information.

Nous doutons qu'ils se rattrapent en si peu de temps et nous nous interrogeons sur notre participation à la deuxième étape de Décisions ou Déceptions 85.

Quand des décisions semblent déjà prises, à quoi sert un tel exercice de présumée consultation?

MADAME ADRIANA JUNEZ,
Déléguée des femmes

Pour nous, les femmes des communautés culturelles, ce sommet représente une réunion de sensibilisation de plus auprès de tous les secteurs à l'égard de nos problèmes. La seule différence, cette fois-ci, c'est le prix qu'ont coûté à tous les contribuables ces deux jours de sensibilisation.

Les résultats ne nous satisfont pas parce que le ministre des Communautés culturelles s'est absenté pendant une partie importante de nos discussions. Nous partons avec la promesse qu'une réponse sera donnée une prochaine fois.

Pas d'engagement de la part de nos partenaires. Une fois de plus, tout ce que nous obtenons, ce sont de bonnes intentions, des études à réaliser et des comités à former.

Nous, les femmes immigrées, je le répète, nous sommes fatiguées. Cette formule ne fait que se multiplier. Nous avons déjà exprimé à plusieurs reprises nos besoins, nos problèmes et nous avons formulé des recommandations. Nous croyons que c'est le temps de passer à l'action et aux résultats concrets.

Je ne voudrais pas finir sans dire que nous partons avec une seule satisfaction, soit d'avoir travaillé avec nos collègues québécoises de façon très positive. Nous croyons que la solidarité est le seul moyen de faire avancer les choses.

MADAME DANIELLE MAUDE GOSSELIN,
Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec

C'était la première participation des syndicats indépendants à un sommet économique. Dans notre cas, on pourrait dire que le mot déception est un euphémisme parce qu'on pense à la somme de travail que ça a demandé à

nous, les organisations syndicales et aux autres partenaires aussi. Pour nous encore, ce n'est pas trop mal, on est payé pour le faire mais je pense à tout le bénévolat que ça a demandé pour avoir des résultats aussi peu sérieux du gouvernement. Ça fait onze mois qu'ils l'ont annoncé et ils ont trouvé le tour, suite à certaines mesures, de revenir le lendemain avec d'autres grenailles pour rajouter.

Est-ce que c'est parce que nos revendications n'étaient pas légitimes? Est-ce que c'est parce que, même si c'est légitime, il faut crier, et que ce n'est qu'une question politique pour qu'on puisse obtenir quelque chose? C'est là qu'on se pose des questions. On sort avec des campagnes de sensibilisation, des campagnes sur lesquelles on n'a pas de contrôle au niveau du contenu. Si c'est pour se faire rabâcher des choses comme on s'en est fait rabâcher au cours des deux derniers jours, je me pose de sérieuses questions sur ce qu'il va y avoir dans ces campagnes-là et sur ce que ça va donner réellement.

Pour ce qui est des études sur les femmes, on en a faites à la Commission Bird il y a 15 ans, à Carrefour 75, lors de la politique d'ensemble en 1978, lors du forum organisé par le Conseil du statut de la femme à l'automne 1983. On se ramasse, en 1985, avec encore des décisions au niveau de la sensibilisation.

Le patronat et le gouvernement semblent avoir beaucoup de bonnes intentions, beaucoup de souhaits à faire, mais puis-je rappeler le vieux proverbe qui, je pense, n'a jamais été aussi vrai que maintenant pour les femmes: " L'enfer est pavé de bonnes intentions!"

En fait, les syndicats indépendants, nous nous interrogeons à savoir si nous viendrons à la prochaine rencontre. On souhaite que le gouvernement et les autres partenaires puissent, en six mois, faire ce qu'ils n'ont pas fait dans les onze mois, c'est-à-dire depuis l'annonce de ce sommet-là.

Mais je voudrais dire aussi que le mouvement des femmes est une force qui est là pour rester, qui s'enracine et qui grandit de jour en jour et que

nos demandes, même si on ne les a pas aujourd'hui, on ne se lassera pas, et on va revenir, et on va les faire.

MADAME DANIELLE BOUGAULT,

Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec

Je veux souligner que je partage entièrement l'évaluation que vient de faire Danielle Maude, évaluation que font aussi les représentantes des femmes, en tout cas une entre autres.

Moi, je suis profondément déçue. On a entendu tout au long de cette conférence deux discours: d'un côté, les femmes estiment qu'il est maintenant temps après dix ans d'information, de sensibilisation et de discussions, de passer à l'action et de créer, d'inventer de nouvelles mesures de toutes sortes - qu'elles soient sociales ou administratives, qu'elles soient juridiques, qu'elles soient législatives - qui pourraient enfin concrétiser l'égalité des femmes dans notre société. De l'autre côté, soit du côté du gouvernement, du secteur des affaires, banquiers, patrons, on parle encore de faire évoluer les mentalités, d'informer et de sensibiliser.

D'ailleurs, les engagements qui ont été pris se résument à peu près juste à ça, l'information, la sensibilisation. Il y en a beaucoup mais il y a beaucoup d'inaction aussi.

Cependant, pour faire évoluer les mentalités, il faut agir. J'espère que ce sommet aura au moins contribué à faire évoluer les mentalités des partenaires.

Cependant, pendant ces deux jours, il y a une chose que j'ai trouvé intéressante, c'est de constater que sur tous les thèmes, les positions des représentantes des femmes et celles des organisations syndicales se sont rejointes et ça prouve qu'il y a une solidarité au niveau des femmes.

Je pense qu'il est maintenant clair que les femmes vont continuer à revendiquer, à exercer des pressions pour faire avancer la condition des femmes et pour obtenir enfin une place à part entière dans la société et à tous les niveaux.

MONSIEUR CLAUDE GINGRAS,

Centrale des syndicats démocratiques

Madame la présidente, partenaires de la conférence, beaucoup de bonnes intentions mais fort peu d'engagements concrets. Nous en sommes rendus à l'étape d'analyser dans quelle mesure les différents intervenants ont réussi à dégager suffisamment de consensus sur les moyens qu'ils entendent mettre de l'avant, afin de répondre aux innombrables embûches que vivent les femmes quotidiennement dans leurs démarches vers une égalité dans notre société.

Or, nous avions énoncé au début des travaux de cette conférence qu'il n'était pas suffisant de se targuer de reconnaître des droits mais qu'il fallait assortir cette reconnaissance de véritables moyens de les réaliser. Nous avions également souligné notre crainte que cette tribune de concertation privilégiée soit piégée, dans le sens qu'elle soit centrée beaucoup plus sur le besoin d'agir que sur les véritables actions sur lesquelles des engagements précis permettraient d'avancer.

La triste réalité de notre évaluation est que plusieurs décideurs sont tombés dans le piège, y inclus le gouvernement du Québec qui possède les leviers essentiels d'un changement de mentalité. La majorité, pour ne pas dire la totalité des propositions adoptées, porte essentiellement sur l'accord des intervenants à sensibiliser et à informer les femmes sur leurs droits égaux et de les former. Ce n'est pas négatif en soi mais il nous est permis de douter de l'efficacité de ces seules mesures comme outil essentiel à la progression de notre société vers la réalisation entière de cette égalité.

Nous avons rencontré une opposition campée de la part des principaux décideurs, mis à part les timides ouvertures sur l'avenir, sur plusieurs mesures concrètes d'action qui auraient pu avoir un impact significatif sur l'objectif majeur.

Il est déplorable que le thème de l'accès au crédit n'ait pas suscité, de la part des institutions financières, une proposition concrète de leur part, sachant qu'elles s'affichent très soucieuses des services à leur clientèle, pour répondre aux nombreuses situations de discrimination dont sont l'objet les femmes.

S'il n'est pas nécessaire, selon elles, de légiférer, on aurait pu s'attendre à ce qu'elles rendent publiques des politiques claires de crédit respectant l'égalité ainsi qu'un mécanisme rapide et crédible de redressement des injustices qu'elles financeraient elles-mêmes. Or, cette situation a été quelque peu adoucie sur la base de la proposition de madame Lalonde.

On pourrait continuer d'énumérer longuement en ce sens. Ce qu'on peut retenir, c'est qu'on est prêt à se sensibiliser, à écouter ce que les femmes ont à dire sans trop modifier leur situation.

L'aspect financier des propositions a constitué tout au long de notre démarche, l'argument majeur de l'impossibilité d'y donner suite. Serait-ce qu'il est beaucoup plus rentable politiquement de légiférer sur les droits et discuter de principes que de s'engager à les réaliser?

Souhaitons toutefois, en conclusion, que les échanges et l'expérience de la présente conférence permettront dans sa poursuite en décembre prochain de sortir avec des réalisations beaucoup plus concrètes et des réponses manifestant une véritable volonté de changer des choses.

MADAME DIANE DROUIN,

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Je regrette que nous soyons arrivés aussi tard dans ce débat mais on est quand même prêts à continuer et je voudrais tout simplement réitérer notre intention d'intervenir auprès des commissions scolaires pour les informer et les consulter bien sûr afin de développer des stratégies, des programmes.

On aura aussi la formation d'un groupe de travail qui va examiner les différentes propositions qui ont été présentées dans ces deux derniers jours, particulièrement sur les domaines de la formation des femmes et des filles et aussi les services de garde en milieu scolaire. Et soyez sans crainte, nous vous fournirons un rapport en décembre.

MADAME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Le hasard a voulu que la place que j'occupe autour de cette table m'ait placée juste devant le panneau portant le nom Décisions 85. Je pense que ce sommet passera à l'histoire bien plus sous le titre de Sensibilisation 85.

Cela ne veut pas dire qu'aucune décision n'a été prise ou qu'aucun gain n'a été enregistré, particulièrement dans le bloc formation des filles et des femmes ou encore, à un moindre niveau, sur les services de garde ou les maisons d'hébergement.

Mais force nous est de constater que sur certaines questions lourdes pour l'atteinte de la sécurité économique des femmes, comme l'accès au crédit, les programmes d'accès à l'égalité, les services de garde, les engagements ont été très timides parfois inexistants même, souvent insuffisants; ils ont surtout pris l'allure de campagne d'information et de sensibilisation et de groupes de travail. Il y a là des pièges qui nous guettent, celui de croire qu'avec de l'information et de la sensibilisation, nous aurons

d'ici quelque temps réglé tous les problèmes des femmes.

Notre vécu est fait de réalités et il faut agir concrètement sur celles-ci, en plus des mentalités, pour espérer un changement réel et rapide.

Celui aussi de remettre aux femmes individuellement la responsabilité de transporter notre société. Il serait trop facile de dire, les femmes sont sensibilisées, informées, elles ne prennent pas leur place, que voulez-vous que nous fassions!

Pour la CEQ, il n'est pas question d'alibi pour justifier la situation faite aux femmes comme le manque d'argent ou les mentalités à faire évoluer.

Nous réaffirmons encore que le gouvernement ne peut échapper à ses responsabilités. Il doit utiliser tous les leviers qu'il a à sa disposition, y compris le levier législatif, pour transformer la société québécoise et y faire une place aux femmes. Il apparaît clairement que sur l'accès au crédit et l'accès à l'égalité, le gouvernement a choisi de se mettre à la remorque du secteur financier et des affaires, peu empressé à prendre des engagements pour régler les problèmes vécus quotidiennement par toutes les femmes du Québec.

Nous avons appuyé les propositions présentées par les représentantes des femmes, nous avons aussi, comme organisation syndicale, formé aux deux tiers de femmes oeuvrant dans le secteur névralgique de l'éducation, pris certains engagements. La CEQ continuera d'oeuvrer pour rendre l'école non sexiste, pour transformer les pratiques pédagogiques en ce sens. Nous ferons tous les débats, toutes les recherches sur la question des programmes d'accès à l'égalité pour les filles et les femmes du monde scolaire. Beaucoup d'énergie sera consentie pour donner des suites à notre enquête sur le harcèlement sexiste et sexuel à l'école.

En conclusion, les pas que nous avons faits durant ces deux jours, car il y en a eu, ont été peu nombreux et ne vont pas assez loin. Le chemin que

les femmes ont à parcourir est tellement long, la rigidité des modèles sociaux tellement lourde qu'il faudra bien plus que des bonnes intentions pour faire justice aux femmes.

MADAME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

Au risque de passer pour des chialeuses, ce qu'on nous dit fréquemment, malheureusement, les craintes que j'exprimais hier, se sont avérées vraies. Je ne répéterai pas les bilans qui sont faits par mes collègues du monde syndical, j'ai très hâte d'entendre les femmes faire leur bilan.

Cependant, pour avoir fréquenté plusieurs sommets de ce type, il me semble que nous avions raison de questionner ce type de conférence quant à sa réelle possibilité d'accoucher de positions concrètes. S'il y a une chose que nous savions avant d'arriver ici, c'était qu'il y avait des désaccords profonds dans notre société sur les revendications des femmes et que ceux qui, règle générale, n'y adhèrent pas sont les décideurs, plus spécifiquement ceux qui contrôlent les leviers économiques dans notre société.

Et ce type de conférence, malheureusement, ne nous donne que le pouvoir de dire non et le non maintient le statu quo, et le statu quo, c'est le constat de la situation des femmes. La recheche de consensus, ce n'était pas très difficile de savoir que sur des moyens concrets, ce consensus ne se ferait pas parce qu'il ne se réalise pas dans la quotidiennetê, dans la vraie vie.

Et c'est là qu'on se tourne vers le gouvernement et on lui dit, voici le constat de cette réalité, c'est que non, il n'y a pas de consensus, qu'il y a des pas énormes à faire, que les règles du marché ne fonctionnent pas et que le gouvernement, lui, devant le constat de cette absence de consensus, doit agir. Et c'est dans ce sens-là que les groupes de femmes, les femmes ici, les organisations syndicales se tournent vers le gouvernement et lui disent, il faut que vous agissiez, il faut que vous nous donniez les moyens de pouvoir réellement changer la condition des femmes.

Vous comprendrez l'énorme déception que nous avons manifestée à l'égard de la politique annoncée sur les programmes d'accès à l'égalité. Je ne nomme que celui-là, j'accorde autant d'importance aussi à tous les autres dossiers.

Il y a cependant une note positive et je tiens à la dire, c'est important pour moi de voir comment les revendications qui ont été présentées par les femmes ont été appuyées par les organisations syndicales; je dirais plus qu'appuyées, pleinement partagées, et c'est un signe de la cohérence que manifestent les femmes québécoises de leur persévérance et de leur ténacité et je voudrais quitter, terminer mon bilan sur cette note-là.

MADAME RITA BÉDARD,

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Compte tenu des besoins énormes des femmes dans la société, il est normal qu'un aussi grand nombre de propositions ait été déposées à la présente conférence. Compte tenu du court délai accordé pour la défense de ces propositions, il est aussi normal qu'on n'ait pas pu aller au fond des dossiers et prendre des engagements précis sur chacun des thèmes.

Il est cependant malheureux, c'est à titre très personnel que je m'exprime, qu'on ait encore à débattre certains thèmes comme les maisons d'hébergement.

Quoiqu'il en soit, l'avantage quand même de la présente conférence a été d'unifier à une table publique toutes les difficultés qui sont encore rencontrées et de pointer les interventions qui sont encore nécessaires. Le Mouvement Desjardins a reconnu hier être à l'image de la société et admet avoir encore des gestes à poser.

Il ne faut pas cependant oublier la responsabilité individuelle et collective. En ce sens, les engagements que Desjardins a pris, particulièrement en matière de crédit, sont plus que de la sensibilisation, ce sont des

engagements fermes d'évaluation et de mesures de correction. La rencontre de décembre d'ailleurs permettra, sur ce point, de mesurer le sérieux de nos propositions.

De nombreuses lois ou des modifications à des lois ont été demandées depuis hier. Malgré certains engagements, on se plaint en même temps que trop de comités ou de groupes de travail ont été proposés. Certaines modifications à des lois sont effectivement requises mais n'attendons pas tout ou n'espérons pas tout régler avec de nouvelles lois ou des modifications à des lois. Je le répète, sachons mieux exploiter les moyens que l'on a.

Tout au long du débat, et sur à peu près tous les thèmes, depuis hier, il y a quand même un consensus: il faut changer les mentalités. Profitons-en, et à cet égard, le président du Mouvement Desjardins a fait une invitation particulière aux femmes hier de se présenter comme dirigeantes. Nous réitérons l'invitation. Les caisses sont partout présentes au Québec, elles sont non seulement prêteuses, elles sont employeurs. Si plus de femmes se présentaient à des conseils d'administration et à des commissions de crédit, je pense qu'elles pourraient, chacune, dans le milieu de la caisse, faire évoluer les mentalités.

MADAME LOUISE ROCHON,

Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec

Nous repartons avec un certain espoir que la formation sera plus largement accessible aux filles et aux femmes dans le futur, suite au plan proposé aujourd'hui quant à la formation.

Mais nous craignons tout de même pour leur accès réel à un travail rémunérateur par la suite. Espérons qu'il n'y aura pas uniquement quelques changements de mentalité qui donnent bonne conscience mais qu'il y aura de réels changements quant à la situation quotidienne des femmes.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau-Goyette

S'il n'y a pas d'autres interventions des différents secteurs, je demanderais au secteur des femmes de faire leurs interventions.

MADAME JOCELYNE ROBERT,
Déléguée des femmes

J'avais prévu conclure et réagir à la synthèse en particulier en ce qui a trait au dossier des maisons d'hébergement, dont je me fais plus particulièrement le porte-parole en ce moment.

Cependant, dans la réponse donnée tantôt à Madame Vaillant, je pense que l'essentiel a été dit, je ne le répéterai pas. Nous sommes très déçues!

MADAME MARIE-REINE LABERGE,
Déléguée des femmes

Un premier sommet étudiant la sécurité économique de 52% de la population pouvait laisser prévoir des enjeux importants. Mais j'avoue que j'y ai découvert des enjeux imprévus!

Les écarts entre les demandes et les réponses pourraient sûrement être l'objet de réflexion, sinon s'expliquer pour tout le monde. Et cela pourrait être une bonne forme de sensibilisation, du moins pour ceux et celles qui sont ici.

Compte tenu que la conclusion sur plusieurs points demeure dépendante des résultats de travaux d'équipes multipartites, il reste à souhaiter que tous les participants à ces comités demeureront décidés de travailler positivement, malgré tout ce que cela exige, et je réitère ce qui a été dit tantôt, à savoir toutes les énergies et la disponibilité que cet

exercice a demandé, mais je pense qu'il faut demeurer positif.

MADAME LISE PAQUETTE,
Déléguée des femmes

Il nous apparaît que la rapide synthèse de Madame Lalonde est conforme à ce qui a été effectivement annoncé au cours du sommet. Elle ne fait cependant pas état des écarts parfois très grands entre les demandes des groupes de femmes et les acquis.

Il y aura cependant une autre étape en décembre; quel sera l'investissement des partenaires d'ici là? L'objection qui a été soulevée, c'est de n'avoir pas eu le temps, alors ça ne tiendra plus. L'objection que vous ne connaissiez pas parfois dans le détail ce que nous voulions, ne tiendra plus non plus, je pense que ça été dit clairement.

La sensibilisation et l'information dans vos milieux respectifs devra être largement amorcée. Alors, nous espérons des résultats plus concrets cette fois-là.

Nous apprécions l'appui qui a été reçu de plusieurs partenaires et nous comptons bien, pour l'avenir, que ça se continue aussi de l'appui au niveau des intentions et au niveau de l'action.

Les représentations des groupes de femmes et des femmes qui représentent divers partenaires nous ont semblé représentatives de l'ensemble des femmes du Québec. Nous représentons ici toutes les femmes du Québec, des femmes plus modérées, des femmes plus agressives, des femmes avec des profils différents; je pense que nous avons vraiment réalisé notre mandat de représenter toutes les femmes du Québec.

Un questionnement demeure, c'est au niveau de l'équation qu'on doit faire entre le temps, les énergies et l'argent qu'on y a mis et les acquis. J'ai presque envie, à la blague, de m'en retourner chez nous, sensibiliser les femmes et leur dire, avant de s'embarquer dans un autre processus, ce

que ça demande en investissement pour les résultats que ça donne. Je me questionne, c'est peut-être la fatigue de la journée aussi.

On a parlé de choix de société, c'est clair que le gouvernement devra se brancher d'ici le mois de décembre pour faire un choix qui fasse une place beaucoup plus équitable aux femmes. Il y aura probablement un intérêt grandissant à le faire surtout s'il y a des élections à l'automne.

C'est clair que le succès est mitigé. Nous tenons toutefois à souligner le travail de Madame la ministre Lalonde qui, en quelques mois, a dû à la fois s'initier et s'impliquer à fond de train dans un processus déjà en marche, merci.

MADAME CHRISTIANE JOBIN,
Déléguée des femmes

Ce que les femmes voulaient, c'était des engagements concrets de tous les partenaires dans les dossiers qui les concernent. On a prononcé au début le nom de décideurs, nos partenaires le sont à des niveaux et dans des structures différentes, mais chacun dans leur secteur. Ils se sont fait adresser des demandes auxquelles ils ont répondu ou non.

Donc, ce que nous voulions, c'était des engagements concrets, parce que pour atteindre une meilleure sécurité économique, les femmes doivent attaquer sur plusieurs fronts et utiliser tous les moyens à leur portée. C'est la raison pour laquelle les revendications étaient nombreuses.

Ce que nous avons eu? En gros, il y a beaucoup de sensibilisation. Nous deviendrons peut-être hypersensibles à ce propos, c'est une mauvaise blague sur ce dont on accuse les femmes parfois!

Donc, nous avons eu certains aménagements, mais les engagements tardent.

En ce qui concerne l'accès à l'égalité, on a promulgué des articles qui existaient, on nous donne, pour l'été, une commission parlementaire qui

existe déjà depuis longtemps, un guide éventuel de même qu'un comité aviseur.

En éducation, beaucoup de sensibilisation, réalisations relativement minces.

Pour les services de garde, les parties reconnaissent le besoin, au départ, des services de garde. On reconnaît un écart important entre les besoins et les services dispensés; on reconnaît que le réseau doit être diversifié; on accorde 12 000 places dans des systèmes différents. Cependant, pour les régions éloignées, pour les COFI ainsi que sur la manière de promouvoir les places en question, c'est beaucoup plus vague.

En ce qui concerne le comité de concertation qui a été proposé, nous ne l'avons pas accepté parce que le but n'était pas le nôtre. Nous n'avons rien contre les comités, il y en a d'ailleurs beaucoup dans ce qu'on nous propose, mais celui-ci ne nous convenait pas.

Ce que nous n'avons pas eu maintenant. Est-ce que les femmes font un bilan positif, moyen ou négatif? Nous avions fait un pari, les femmes autour de la table, en ce qui concerne notre participation à ce sommet. Nous avons entrepris le processus, nous l'avons continué et nous y avons consacré beaucoup de temps, est-ce que ça valait la peine? Nous serions portées à penser que non mais nous attendons encore.

Nous attendons que les engagements qui ont été pris par certains partenaires soient respectés. Nous déplorons, d'autre part, que d'autres partenaires étaient d'accord en principe, mais quand il s'agissait d'eux, ils étaient pas mal moins d'accord. Nous attendons de ces partenaires-là, dans la deuxième partie du sommet, qu'ils se compromettent davantage dans les dossiers qui les concernent et non pas simplement dans les dossiers du voisin ou de la voisine.

Évidemment, nous sommes plus loin de certains partenaires que d'autres; avec certains, nous sommes partagées par des questions de détails et de stratégies, avec d'autres, nous sommes beaucoup plus éloignées, c'est bien évident.

Par ailleurs, plusieurs questions importantes n'ont pu être abordées faute de temps et certains dossiers n'ont pu être traités en entier. Nous remarquons également que plusieurs choses sont reportées en décembre. Nous remarquons également que plusieurs mesures qui ont été annoncées auraient pu, à notre avis, être livrées ailleurs qu'à un sommet et à de moindres frais.

Nous terminons en disant que nous ne sommes pas satisfaites de ce sommet; nous espérons que les minces engagements qui ont été pris ne soient pas compromis par des événements quelconques qui pourraient éventuellement se produire et que, pour parodier le Général de Gaulle "Tout ce qui grouille, scribouille et grenouille autour de nous n'arrête pas" et nous souhaitons que le pari que nous avons pris ne soit pas vain.

LA PRÉSIDENTE,
Madame Nycol Pageau Goyette

Est-ce qu'il y a d'autres interventions du groupe des représentantes des femmes?

Alors, Madame Francine Lalonde, je vous cède la parole pour le dernier mot.

MADAME FRANCINE LALONDE,
Ministre déléguée à la Condition féminine

Je répète ce que j'ai dit au début. Il y a toujours le verre à moitié vide et le verre à moitié plein. Ce sommet, pour moi, est un moment historique. Bien sûr, la colère s'est exprimée, et si je concluais qu'il n'y a aucune mesure concrète, qu'il y a des reculs, et qu'on n'a pas avancé, bien, je dirais zut, non, pas un deuxième! Je ne dis pas cela et je vais essayer de vous expliquer pourquoi.

D'abord, et plusieurs l'ont souligné, que vous toutes, mesdames, ayez travaillé ensemble, vous du milieu agricole, des syndicats, de l'éducation, des femmes qui travaillent à la maison, des femmes des communautés culturelles, que vous ayez bâti ensemble des dossiers, des argumentations à tel point que vous avez défendu des dossiers avec lequels vous n'étiez pas familières avant. Qu'on me dise que cela, ce n'est pas important pour le développement du mouvement des femmes au Québec! Ce n'est pas juste la solidarité qui a joué mais c'est l'occasion d'être ensemble et de pouvoir réfléchir ensemble, avec de l'information pertinente, sur les questions dont nous allons parler au Québec et sur lesquelles vous allez pousser pendant les années à venir. Et moi je dis, j'affirme avec force que si ça n'avait pas été, le reste de ce qui s'en vient n'aurait pas été non plus pareil.

Il y a eu un travail énorme également, et remarquable dans bien des cas, des partenaires, pour la première fois, sur la question de l'égalité des femmes. Qu'on ait entendu les représentants, représentantes du monde de l'entreprise, des institutions financières, des institutions scolaires, municipales, s'exprimer comme ils et elles l'ont fait, bien oui, on peut dire ce sont les entreprises, mais c'est le signe qu'il y a un mouvement des femmes et c'est le signe aussi qu'il y a eu du travail réel à cause de ce mouvement-là.

Bien sûr, vous, les syndicats, avez parlé fort, vous le faites bien d'ailleurs. Je me serais attendue, et je l'avais dit, à ce que vous fassiez état aussi des problèmes qu'il y a à vivre l'égalité dans les syndicats, parce que - et cela a été soulevé au début dans la première demi-journée - tout le monde, tous les groupes sont concernés par cette question de l'égalité des femmes. Vous le savez, je le sais, c'est vrai au gouvernement, c'est vrai dans les syndicats.

Et je pense que le sommet qui s'est produit aujourd'hui va aider les femmes à faire avancer leurs propres renvendications, va aider les femmes partout à prendre leur place, à exercer davantage le pouvoir.

L'exercice du pouvoir est difficile; je peux vous dire que pour moi,

c'est récent et peut-être que ça ne sera pas long, mais l'exercice du pouvoir, c'est justement d'essayer de faire en sorte que les forces sociales puissent donner suite aux revendications légitimes de tous ceux et de toutes celles qui en ont, en l'occurence ce sont les femmes - et tout le monde a été d'accord pour le dire - dont on ne s'est pas occupé suffisamment.

Moi, je regrette, mais pour les femmes concernées, que ce soit les femmes des maisons d'hébergement ou celles qui vont y travailler, même si ce n'est pas suffisant, je pense que je peux dire qu'il n'y aurait pas que ce qu'il y a là s'il n'y avait pas eu de sommet.

Quant à l'accès à l'égalité et à l'article 86.2, on peut diverger d'opinion, moi, je pense que c'est une excellente chose qu'il ne soit pas là. Le règlement qui va être déposé en commission parlementaire va être un règlement qui va correspondre aux volontés des femmes et avec lesquelles vous avez été d'accord, sauf qu'il va être un peu moins compliqué que celui qui était là. C'est nécessaire à partir de l'orientation que nous avons prise.

Les autres programmes que j'ai annoncés, ce sont des programmes qui n'auraient pu, je pense, être annoncés s'il n'y avait pas eu ce sommet. Pas parce que le monde est méchant, parce que les forces politiques et sociales sont telles que ça prend des occasions, des sortes de négociations pour qu'on finisse par avancer.

Je n'insisterai pas, mais sur les services de garde, je pense qu'il y en a qui savent que c'est un grand pas qu'on a fait; il y a des mesures concrètes tout de suite et il y en a d'autres qui sont des annonces. Pour les femmes concernées, pour les enfants concernés, pour les hommes concernés, ce n'est pas rien.

L'accès au crédit, on n'a pas tout, on a le début de quelque chose. On a eu une sensibilisation, et ce n'est pas ridicule. De toute façon, si on s'est tant sensibilisé, c'est parce qu'il y avait bien des propositions à cet effet-là aussi dans le cahier, il faut le dire!

Les femmes des communautés culturelles, sur la question des COFI, en tout cas, elles sont rassurées. Sur la question du temps partiel, je peux dire, 200 000 $, ce n'est pas beaucoup. Mais, par les temps qui courent au gouvernement, c'est beaucoup.

Statut de conjoint collaborateur, moi, je peux vous dire franchement que je ne pensais pas qu'on y arriverait, même là.

Les revendications sont toutes légitimes, et c'est ça qui fait que la politique est si difficile à faire et que le pouvoir est si difficile à exercer. Et pour les femmes, il me semble qu'il s'agissait de passer cette fois-ci et qu'il s'agit toujours, et c'est ce qui a été fait péniblement, de passer de l'étape du cri à l'étape de la "négociation", et je pense que vous avez fait un travail formidable, et je vous en remercie.

Je remercie tout le monde, je remercie parce que c'est important de le faire; je vous remercie toutes et tous les intervenants, en particulier les femmes qui avez travaillé fort, qui avez vécu des tensions, ce n'est pas facile. Je remercie les équipes, parce que c'est "rough" à prendre quand on dit qu'il n'y a rien là, quand on sait tout le travail qu'ont fait toutes les équipes des différents ministères, très souvent des femmes, l'équipe autour de la condition féminine, l'équipe qui a travaillé avec vous à Décisions 85, l'équipe qui a travaillé à la préparation du sommet socio-économique.

A vous tous et toutes, et, bien sûr, à vous et à votre équipe Madame Pageau Goyette, je redis merci à tout le monde, et il me semble que dans quelques semaines, on pourra partager l'analyse que ça a été un moment historique et que, ma foi, il en faut un autre.

Les vrais changements - j'étais un professeur d'histoire - se font petit à petit. Merci.

ANNEXE: Suite des propositions sur la formation

Sensibilisation à la réalité des rôles sociaux

Le Barreau du Québec se prononce en ce sens afin que les élèves soient sensibilisés au partage égal des responsabilités familiales.

- La CEQ serait prête à collaborer avec le MEQ dans le cadre de la fabrication des modules de formation et de sensibilisation aux réalités des rôles sociaux.

Initiation aux métiers non traditionnels ou porteurs d'avenir

- Les représentantes des femmes demandent que soient mis sur pied des projets visant à sensibiliser les jeunes eux-mêmes ainsi que les intervenantes et intervenants sur la nécessité d'une formation adéquate pour les filles.

- La CSD s'engage à élaborer une pochette explicative sur la nécessité d'avoir un métier pour les femmes en insistant sur la possibilité d'accéder aux métiers non traditionnels et à distribuer cette pochette dans tous les syndicats.

Elle s'engage également à sensibiliser ses représentant(es) qui siègent dans les CFP à l'ensemble de la problématique afin que chacun(e) défende, très directement, les intérêts des femmes à ce niveau.

- Le CPQ propose que les ministères responsables développent des outils d'information afin que la clientèle féminine des maisons d'enseignement et la main-d'oeuvre féminine qui effectue des démarches de recyclage soient mieux informées des possibilités qu'offre le marché du travail pour les femmes. Le CPQ est disposé à collaborer au développement du contenu d'une telle information.

- La Chambre de commerce du Québec s'engage à diffuser à ses membres l'information sur les mesures proposées pour faciliter l'accès des filles et des femmes à une formation adéquate.

- La CEQ est également prête à faire de la promotion en ce sens.

Sensibilisation au sexisme

- Les représentantes des femmes proposent que toutes les institutions d'enseignement embauchent une femme habilitée à intervenir auprès des parties dans les cas de harcèlement sexiste et sexuel et/ou de discrimination sexuelle.

- La CEQ qualifie cette demande de primordiale et croit qu'il faudrait largement publiciser l'enquête qu'elle a effectuée, entre autres à l'intérieur des activités pédagogiques contenues dans le programme d'éducation à la sexualité. En fin d'année, elle réalisera une brochure pour outiller dans l'intervention directe aux victimes de harcèlement sexuel au travail et à l'école.

- La CSD propose la mise sur pied, au sein de chaque institution d'enseignement, un "comité des droits" formé de représentants(es) des étudiant(es), des enseignants(es), de la direction et des employés(es) de soutien, pour entendre tous les cas de discrimination et de harcèlement sexuel qui seraient portés à sa connaissance.

- La Corporation professionnelle des conseillers d'orientation entend faire des représentations auprès des universités qui dispensent la formation aux conseillères et conseillers d'orientation afin que les professeurs soient sensibilisés au sexisme.

Comités de condition féminine

- Les représentantes des femmes demandent également la création de

comités de condition féminine pour les étudiantes dans les écoles.

- La CEQ croit qu'il faudrait qu'elles obtiennent le soutien des travailleuses de l'enseignement et que ce soutien pourrait compter dans le temps de travail de ces enseignantes (quelques heures par semaine).

Propositions du ministère de l'Éducation

- Le MEQ propose la relance de VIRE-VIE revisé, la publication de douze chroniques traçant le portrait de travailleuses en emploi non traditionnel dans la revue "Filles d'aujourd'hui" et la recherche exploratoire sur les caractéristiques des étudiantes inscrites à des programmes de formation non traditionnels. Les coûts sont de 27 200 $.

- Le MEQ propose également d'assurer la prise en compte des orientations privilégiées par la politique d'ensemble de la condition féminine en éducation par la réalisation:

1) des activités de planification et de coordination des actions engagées par le MEQ en matière de condition féminine;

2) par le développement de problématiques dans des dossiers nouveaux; pour l'année 1985-1986, ces dossiers sont les suivants: Programme de recherche-action locale, accès à l'égalité, harcèlement sexiste et sexuel, incitation aux choix d'options non traditionnelles;

3) la diffusion, l'implantation et l'évaluation des réalisations en matière de condition féminine. Les coûts sont de 240 000 $.